

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1912-1913.

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913.

---

### EXPOSÉ

---

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, et conformément aux dispositions des articles 12 et 37 de la loi sur le Gouvernement du Congo belge, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres législatives le projet de budget de la Colonie pour l'exercice 1913, et le rapport de 1912, sur l'Administration.

Comme celui de 1912, le budget du Congo belge est présenté en trois parties distinctes :

Voies et Moyens ;  
Dépenses ordinaires ;  
Dépenses extraordinaires.

Ainsi présenté, le budget pour 1913 se résume comme suit :

A l'ordinaire :

Évaluations des recettes . . . . .	fr. 40,418,100 »
Prévisions des dépenses . . . . .	50,933,064 »
	<hr/>
Soit un excédent de dépenses sur les recettes de . fr.	10,514,964 »

Pour parer, à l'ordinaire, à l'insuffisance des voies et moyens, le Gouvernement propose aux Chambres de l'autoriser à émettre des Bons du Trésor à court terme.

Après que les résultats de l'exercice seront devenus définitifs, une décision serait sollicitée pour couvrir le déficit éventuel.

Le budget des dépenses extraordinaires proposé pour 1913 se monte à fr. 15,024,020.21. Ces dépenses sont justifiées dans les notes préliminaires qui précèdent ce projet de budget. Les ressources nécessaires à équilibrer ces dépenses seront demandées à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi sur le Gouvernement du Congo belge, j'annexe au présent exposé :

1° La copie du décret du 6 janvier 1912 modifiant celui du 10 mars 1892 et abrogeant celui du 28 avril 1904 relatif à l'importation, le transport et le trafic des armes à feu et munitions;

2° La copie du décret du 4 mai 1912 déterminant le régime applicable aux associations à but lucratif;

3° La copie du décret du 25 janvier 1912 modifiant celui du 17 août 1910 sur le contrat de louage de services et le recrutement des travailleurs.

*Le Ministre des Colonies,*

J. RENKIN.

---

# Kamer der Volksvertegenwoordigers.

---

ZITTINGSJAAR 1912-1913.

---

## BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VAN BELGISCH- CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913.

---

### MEMORIE

---

MIJNE HEEREN,

Volgens de bevelen des Konings en overeenkomstig de bepalingen van artikelen 12 en 37 uit de wet betrekkelijk de Regeering van Belgisch-Congo, heb ik de eer aan de Wetgevende Kamers het ontwerp van de begrooting der Kolonie voor het dienstjaar 1913 en het verslag van 1912 over het Beheer ter overweging aan te bieden.

Zoals die van 1912, wordt de begrooting van Belgisch-Congo in drie verscheiden deelen voorgesteld :

Middelen ;  
Gewone uitgaven ;  
Buitengewone uitgaven.

Aldus voorgesteld, kan de begrooting van 1913 op de volgende wijze samengevat worden :

Bij de gewone uitgaven :

Raming der inkomsten . . . . .	fr.	40,418,100	»
Vermoedelijke uitgaven . . . . .		50,933,064	»

---

Hetzij een teveel der uitgaven op de inkomsten van fr. 10,514,964 »

Om, bij de gewone uitgaven, te voorzien in de ontoereikendheid der middelen, stelt de Regeering aan de Kamers voor, haar te machtigen Schatkistbiljetten voor korten termijn uit te geven.

Nadat de uitslagen van het dienstjaar voorgoed zullen vastgesteld zijn, zou er dan eene beslissing tusschenkomen om het gebeurlijk tekort te dekken.

De begrooting der buitengewone uitgaven voorgesteld voor 1913 bedraagt fr. 15,024,020.21.

Deze uitgaven worden gerechtvaardigd door de nota's die dit ontwerp van begrooting voorafgaan. De geldmiddelen noodig om het bedrag dezer uitgaven te bereiken zullen door de leening verschaft worden.

Overeenkomstig de bepalingen van artikel 10 uit de wet betrekkelijk de Regeering van Belgisch-Congo, voeg ik bij deze memorie van toelichting :

1° Het afschrift van het decreet van 6 Januari 1912, waarbij dat van 10 Maart 1892 gewijzigd wordt, en dat van 28 April 1904 betreffende het invoeren, vervoeren en verhandelen van vuurwapens en munitie wordt afgeschaft ;

2° Het afschrift van het decreet van 4 Mei 1912 waarbij het stelsel toepasselijk op de vereenigingen met winstgevend doel wordt bepaald ;

3° Het afschrift van het decreet van 25 Januari 1912 waarbij dat van 17 Augustus 1910 betrekkelijk de overeenkomst tot dienstverhuring en de werving der arbeiders, wordt gewijzigd.

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

---

**Armes à feu et munitions.****ALBERT, ROI DES BELGES,**A tous présents et à venir,  
SALUT.Vu les décrets du 10 mars 1892 et du  
28 avril 1904 sur les armes à feu ;Vu l'avis émis par le Conseil colonial  
en ses séances du 16 et du 23 décembre  
1911 ;Sur la proposition de Notre Ministre  
des Colonies,

NOUS AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS :

**ARTICLE PREMIER.**Les articles 3, 4 et 9 du décret du  
10 mars 1892 sur les armes à feu sont  
remplacés comme suit :

« ART. 3. — Sans préjudice des interdictions prévues par les décrets, le Gouverneur général détermine, par des ordonnances révocables en tout temps, les circonscriptions territoriales où sont autorisés l'importation, le transport, le trafic et la détention des fusils à silex non rayés et des poudres communes dites de traite. Toutefois, nul n'y peut importer, transporter, vendre ou détenir ces armes et munitions s'il n'est muni d'un permis de port d'armes délivré soit par le Gouverneur général, soit par un fonctionnaire délégué à cette fin.

» ART. 4. — Les permis de port d'armes sont valables pour un an.

**Vuurwapens en munitie.****ALBERT, KONING DER BELGEN,**Aan allen, tegenwoordigen  
en toekomstenden, HEIL.Gezien de decreten van 10 Maart  
1892 en van 28 April 1904 betreffende  
de vuurwapens ;Gezien het advies door den Kolonialen  
Raad uitgebracht in diens vergaderingen  
van 16 en 23 December 1911 ;Op voorstel van Onzen Minister van  
Kolonien,WIJ HEBBEN GEDECRETEERD EN WIJ  
DECRETEEREN :**ARTIKEL EÉN.**De artikelen 3, 4 en 9 van het  
decreet van 10 Maart 1892 betreffende  
de vuurwapens worden vervangen zooals  
volgt :

« ART. 3. — Onverminderd de verboddingen bij de decreten voorzien, bepaalt de Algemeene Gouverneur, door te allen tijde herroepelijke verordeningen, de territoriale omschrijvingen waar het gerechtigd is ongegroeftde vuursteengeweren en gewone soorten buskruit, gezegd handelspoeder, in te voeren, te vervoeren, te verkoopen en te wederhouden. Evenwel mag niemand er deze wapens en munitie invoeren, vervoeren, verkoopen of wederhouden, indien hij niet voorzien is van een verlof om wapens te dragen, afgeleverd door den Algemeenen Gouverneur of door een te dien einde afgevaardigden ambtenaar.

» ART. 4. — De verloven om wapens te dragen zijn geldig voor één jaar.

» Néanmoins, quelle que soit la date de la délivrance, leur validité expire le 31 décembre de l'année à laquelle ils s'appliquent.

» Les permis ne sont délivrés qu'après paiement des taxes qui s'y rapportent. Ces taxes sont de 6 francs par arme pour les fusils et carabines à balle et les revolvers; de 5 francs par arme pour les fusils de chasse à plomb; de 4 francs par arme pour les carabines destinées à la chasse aux oiseaux; de 3 francs par arme pour les pistolets et les carabines de salon; de 1 franc par arme pour les fusils à piston ou à silex.

» Les personnes qui, soit pour leur propre compte, soit pour le compte d'autrui, font le commerce des armes ou des munitions payent annuellement une taxe unique de 50 francs.

» Les permis sont révocables pour cause d'abus ou lorsque la sécurité publique est en danger. Dans ce dernier cas, les taxes sont restituées au prorata du temps pendant lequel le permis cesse d'être utilisable, et l'administration accepte en dépôt les armes et les munitions.

» Le droit de révocation appartient à tout fonctionnaire délégué pour délivrer les permis.

» ART. 9. — Quiconque importe, transporte, détient, cède, vend des armes à feu ou des munitions en violation des dispositions du présent décret, de ses arrêtés ou ordonnances d'exécution, sera puni d'une servitude pénale d'une année au maximum et d'une amende de 1,000 francs au maximum, ou de l'une de ces peines seulement. La peine de la servitude pénale sera toujours prononcée, et son maximum sera de dix ans lorsque le délinquant se sera livré au commerce des armes à feu ou de leurs munitions dans

» Nochtans, welke ook de datum der aflevering zij, hunne geldigheid houdt op den 31 December van het jaar waarop zij toepasselijk zijn.

» De verloven worden slechts afgeleverd na uitbetaling der rechten die er betrekking op hebben. Deze rechten bedragen 6 frank per wapen voor de geweren en karabijnen met kogels en voor de revolvers; 5 frank per wapen voor de jachtgeweren met hagelkorrels; 4 frank per wapen voor de karabijnen tot de vogeljacht bestemd; 3 frank per wapen voor de pistolen en de salonkarabijnen; 1 frank per wapen voor percussie- of vuursteengeweren.

» De personen, die, het weze voor eigen rekening of voor rekening van anderen, handel drijven in wapens of munitie, betalen jaarlijks één enkel recht van 50 frank.

» De verloven zijn herroepelijk voor reden van misbruik of als de openbare veiligheid in gevaar is. In dit laatste geval, worden de rechten terugbetaald naar verhouding van den tijd gedurende denwelken het verlot ophoudt bruikbaar te zijn, en het beheer aanvaardt ter bewaring de wapens en de munitie.

» Het recht tot herroeping behoort aan ieder ambtenaar die afgevaardigd werd om de verloven af te leveren.

» ART. 9. — Al wie vuurwapens of munitie invoert, vervoert, wederhoudt, afstaat, verkoopt, in overtreding der bepalingen van het tegenwoordig decreet, van zijne besluiten of verordeningen ter uitvoering, zal gestraft worden met dwangplicht van ten hoogste één jaar en met boete van ten hoogste 1,000 frank, of enkel met één dezer straffen. De straf van dwangplicht zal altijd uitgesproken worden en zij zal ten hoogste tien jaar bedragen wanneer de overtreder zich zal hebben overgeleverd aan handel in vuurwapens of

les régions où ont lieu des opérations militaires.

» Dans tous les cas, les armes et les munitions seront saisies et confisquées. »

ART. 2.

Les permis de port d'armes délivrés avant la mise en vigueur du présent décret conservent, sauf les cas de déchéance, leur validité jusqu'à l'expiration des termes qu'ils prévoient.

ART. 3.

Le décret du 28 avril 1904 relatif au transport, au trafic et à la détention des fusils à silex non rayés et des poudres communes dites de traite est abrogé.

ART. 4.

Le présent décret entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1912.

Donné à Bruxelles, le 6 janvier 1912.

dezer munitie in streken waar krijgsverrichtingen uitgevoerd worden.

» In al de gevallen zullen de wapens en de munitie in beslag genomen en verbeurdverklaard worden. »

ART. 2.

De verloven om wapens te dragen, die afgeleverd werden vóór het in werking brengen van het tegenwoordig decreet, behouden hunne geldigheid, behalve bij verval, tot wanneer de termijnen, die zij voorzien, een einde nemen.

ART. 3.

Het decreet van 28 April 1904 betreffende het vervoer, den verkoop en het wederhouden der ongegroefde vuursteengeweren en der gewone soorten buskruit gezegd handelspoeder, is opgeheven.

ART. 4.

Tegenwoordig decreet zal op 1 April 1912 in werking treden.

Gegeven te Brussel, den 6<sup>e</sup> Januari 1912.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Colonies,*

Van 's Konings wege :

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

**Sociétés commerciales.**

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,  
SALUT.

Vu l'avis émis par le Conseil colonial  
en sa séance du 20 avril 1912 ;

Sur la proposition de Notre Ministre  
des Colonies,

NOUS AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS :

**ARTICLE PREMIER.**

Les articles 1 à 7, 11 et 13 du décret  
du 27 février 1887 sur les sociétés  
commerciales sont applicables aux so-  
ciétés civiles.

**ART. 2.**

Toutefois, dans l'extrait déposé en  
exécution des articles 2 et 5 du prédit  
décret, la mention prévue au 3° de l'ar-  
ticle 5 sera remplacée par la dénomin-  
ation sous laquelle la société civile fera  
ses opérations.

**ART. 3.**

Les articles 1 à 4 du décret du 3 juin  
1906 sur le droit de patente sont appli-  
cables aux sociétés civiles par actions,  
à responsabilité limitée, fondées au  
Congo conformément à l'article 1 du  
présent décret.

Donné à Bruxelles, le 4 mai 1912.

**Handelsvennootschappen.**

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen  
en toekomstenden, HEIL !

Gezien het advies door den Kolonia-  
len Raad uitgebracht in diens vergade-  
ring van 20 April 1912 ;

Op voorstel van Onzen Minister van  
Koloniën,

WIJ HEBBEN GEDECRETEERD EN WIJ  
DECRETEEREN :

**EERSTE ARTIKEL.**

Artikelen 1 tot 7, 11 en 13 uit het  
decreet van 27 Februari 1887 betref-  
fende de handelsvennootschappen zijn  
toepasselijk op de burgerlijke vennoot-  
schappen.

**ART. 2.**

Evenwel, in het uittreksel neergelegd  
ter uitvoering van artikelen 2 tot 5 van  
voornoemd decreet zal de melding,  
voorzien bij 3° van artikel 5, vervangen  
worden door de benaming onder de-  
welke de burgerlijke vennootschap hare  
handelsverrichtingen zal uitoefenen.

**ART. 3.**

Artikelen 1 tot 4 uit het decreet van  
3 Juni 1906 betreffende het patent-  
recht, zijn toepasselijk op de burgerlijke  
vennootschappen met aandeelen en be-  
perkte verantwoordelijkheid, die in  
Congo gesticht zijn overeenkomstig  
artikel 1 van het tegenwoordig decreet.

Gegeven te Brussel, den 4<sup>n</sup> Mei 1912.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Colonies,*

Van 's Konings wege :

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

**Recrutement des travailleurs.**

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,  
SALUT,

Vu le décret du 17 août 1910 sur le louage de services et le recrutement des travailleurs;

Vu l'avis émis par le Conseil colonial en ses séances du 13 et du 20 janvier 1912;

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

NOUS AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les articles 28, 29, 30, 34, 37 et 42 du décret du 17 août 1910 sur le louage de services et le recrutement des travailleurs sont modifiés comme suit :

« ART. 28. — Il y a recrutement au sens du présent décret, lorsqu'une personne, indigène ou non indigène, amène ou tente d'amener, engage ou tente d'engager des indigènes destinés à être employés à plus de 10 kilomètres de leur résidence.

» ART. 29. — Nul ne peut recruter des travailleurs sans être muni d'un permis de recrutement.

» Le permis est individuel.

» ART. 30. — Le permis est délivré gratuitement à celui qui recrute ses

**Werving der arbeiders.**

ALBERT, KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen  
en toekomstenden, HEIL.

Gezien het decreet van 17 Augustus 1910 betreffende de dienstverhuring en de werving der arbeiders;

Het advies van den Kolonialen Raad gehoord in zijne zittingen van 13 en 20 Januari 1912;

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

WIJ HEBBEN GEDECRETEERD EN WIJ DECRETEEREN :

**EENIG ARTIKEL.**

De artikelen 28, 29, 30, 34, 37 en 42 van het decreet van 17 Augustus 1910 betreffende de dienstverhuring en de werving der arbeiders worden gewijzigd zooals volgt :

« ART. 28. — Naar de beteekenis van het tegenwoordig decreet heeft werving plaats wanneer een persoon, hij weze inlander of niet inlander, inboorlingen, die bestemd zijn op ruim 10 kilometer afstand hunner verblijfplaats gebruikt te worden, medevoert of poogt mede te voeren, in dienst neemt of poogt in dienst te nemen.

» ART. 29. — Niemand mag arbeiders werven zonder van een verlof van werving voorzien te zijn.

» Het verlof is individueel.

» ART. 30. — Het verlof wordt kosteloos afgeleverd aan dezen die zijn

propres travailleurs ou ne recrute que pour le seul compte d'un particulier ou d'une société dont il est exclusivement et depuis trois mois au moins le mandataire ou le préposé.

» Dans tous les autres cas, le permis est soumis au paiement préalable d'une taxe de 100 francs.

» ART. 34. — Une ordonnance du Gouverneur général déterminera en quelles formes les permis de recrutement seront demandés, délivrés, refusés ou suspendus.

» La délivrance du permis de recrutement peut, par ordonnance du Gouverneur général, être subordonnée au versement d'une garantie.

» L'ordonnance détermine le montant de la garantie, les modalités de celle-ci, l'intérêt éventuel au profit du déposant, les prélèvements qui pourront être opérés sur la somme déposée, le mode de liquidation.

» ART. 37. — Tout recruteur est obligé, nonobstant stipulation contraire :

» 1° De fournir au recruté un logement convenable, une nourriture saine et suffisante et les soins nécessaires en cas de maladie ou d'accident, le tout en conformité avec les conditions et les ressources de la région.

» Cette obligation subsiste :

» a) Envers le recruté engagé jusqu'à la fin de son engagement ;

» b) Envers le recruté non engagé, jusqu'au moment de son engagement ou de son rapatriement ;

eigen arbeiders werft of die alleenlijk werft voor enkel rekening van éenen bijzondere of éene vennootschap waarvan hij uitsluitend en sedert ten minste drie maand de lasthebber of de aangestelde is.

» In al de andere gevallen is het verlof aan een recht van 100 frank onderworpen, dat vooraf moet betaald worden.

» ART. 34. — Een bevel van den Algemeenen Gouverneur zal bepalen in welken vorm de verloven van werving zullen aangevraagd, afgeleverd, geweigerd of ingetrokken worden.

» Bij verordening van den Algemeenen Gouverneur kan het afleveren van een verlof van werving afhankelijk gemaakt worden van het storten van eenen waarborg.

» De verordening bepaalt het bedrag van den waarborg, dezès modaliteiten, den gebeurlijken interest ten voordeele van den bewaargever, de voorafnemingen die op de in bewaring gegeven som mogen gedaan worden, de wijze van atrekening.

» ART. 37. — Niettegenstaande tegenstrijdige bepaling, is ieder werver verplicht :

» 1° Den aangeworvene een behoorlijke huisvesting, een gezond en voldoende voedsel en de noodige zorgen bij ziekte of ongeval te verschaffen, het alles overeenkomstig den toestand en de middelen der streek.

» Deze verplichting blijft bestaan :

» a) Tegenover den in dienst genomen aangeworvene, tot het einde zijner verbintenis ;

» b) Tegenover den niet in dienst genomen aangeworvene, tot het oogenblik van zijne aanneming of van zijnen terugvoer in de geboortestreek ;

» 2<sup>o</sup> De rapatrier le recruté non engagé, si celui-ci l'exige, dans le mois de son arrivée, au lieu de destination fixé par le permis. Le recruteur satisfait à cette obligation soit en remettant au recruté, soit en payant à la décharge les frais du rapatriement.

» Le recruteur est délié de cette obligation dès que le recruté a engagé ses services à un maître ou lorsqu'il a refusé, de mauvaise foi, l'engagement qui lui a été présenté par le recruteur.

» Les magistrats et fonctionnaires désignés à l'article 10, § 3, sont compétents pour connaître des contestations aux obligations des recruteurs.

» ART. 42. — Sera puni des peines prévues par l'article 41 :

» 1<sup>o</sup> Quiconque usera de violence, de menaces, de promesses mensongères ou de manœuvres frauduleuses, soit pour recruter les indigènes ou les engager, soit pour s'opposer à leur recrutement ou à leur engagement;

» 2<sup>o</sup> Quiconque excitera un travailleur, valablement engagé, à se soustraire volontairement et de mauvaise foi à l'exécution de l'engagement contracté;

» 3<sup>o</sup> Quiconque se rendra coupable d'infraction soit aux ordonnances ou décisions prises par l'application des articles 35 et 36, soit aux obligations imposées par l'article 37.

» Le jugement de condamnation pourra prononcer la suspension du permis et interdire la délivrance d'un nouveau pour un terme ne dépassant pas cinq ans. »

» 2<sup>o</sup> Den niet in dienst genomen aangeworvene terug te voeren, indien deze het vergt, in de maand zijner aankomst, naar de plaats van bestemming die het verlof aanduidt. De werver voldoet aan deze verplichting mits den aangeworvene de kosten van terugvoer te overhandigen of te zijner ontlasting te betalen.

» De werver is van deze verplichting ontslagen zoohaast de aangeworvene zijne diensten aan eenen meester verbonden heeft of wanneer hij te kwader trouw de verbintenis geweigerd heeft, welke hem door den werver aangeboden werd.

» Bij artikel 10, § 3, aangewezen magistraten en ambtenaren zijn bevoegd om kennis te nemen van de geschillen nopens de verplichtingen der wervers.

» ART. 42. — Zal met de bij artikel 41 voorziene straffen getuchtigd worden :

» 1<sup>o</sup> Alwie zich zal bedienen van geweld, bedreigingen, leugenachtige beloften of bedriegelijke handelingen, hetzij om de inlanders te werven of ze in dienst te nemen, hetzij om zich te verzetten tegen hunne werving of tegen hunne indienstneming;

» 3<sup>o</sup> Alwie een op geldige wijze in dienst genomen arbeider zal aanzetten om zich vrijwillig of te kwader trouw aan het uitvoeren van de aangegane dienstverbintenis te onttrekken;

» 3<sup>o</sup> Alwie zich zal schuldig maken aan inbreuk, hetzij op de bij toepassing van artikelen 35 en 36 genomen verordeningen en beslissingen, hetzij op de bij artikel 37 opgelegde verplichtingen.

» Het vonnis van veroordeeling zal de intrekking van het verlof kunnen uitspreken en de aflevering van een nieuw verbieden voor eenen termijn die vijf jaar niet te boven gaat. »

Donné à Bruxelles, le 25 janvier 1912. | Gegeven te Brussel, den 25<sup>e</sup> Januari 1912.

ALBERT.

Par le Roi :  
*Le Ministre des Colonies,*

Van 's Konings wege :  
*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

### VOIES ET MOYENS.

Le projet de budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1913 s'élève à . . . . .	fr. 40,418,100 »
Le budget de 1912 a été évalué à . . . . .	45,367,639 »
	Différence. . . . fr. 4,949,539 »

détaillée et expliquée ci-après :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> DU TABLEAU. — *Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr. 214,300 »
— adoptée pour 1912 . . . . .	208,300 »
(y compris 800 francs repris du littéra e de l'article 22 : autorisation de bâtir).	
	AUGMENTATION. . . . fr. 6,000 »

basée sur le développement des exploitations commerciales et agricoles dans le territoire de la Colonie, entraînant un plus grand nombre de ventes ou de locations de terrains.

#### ART. 2. — *Ventes et locations de terres domaniales.*

Évaluation pour 1913 . . . . .	fr. 385,000 »
— adoptée pour 1912 . . . . .	335,000 »
	AUGMENTATION. . . . fr. 50,000 »

justifiée comme il est dit à l'article précédent.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Impôts sur le caoutchouc et taxe de plantations.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	2,250,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		2,650,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	400,000	»

résultant de l'abandon définitif par le Gouvernement, de la récolte des produits du domaine dans toute l'étendue du territoire, et notamment dans la partie constituant la troisième étape.

Le rendement de la taxe de plantation, qui a été évalué à 1,000,000 de francs pour 1912, n'est plus évalué qu'à 835,000 francs pour 1913. La recette pour cet objet a atteint en 1911 le chiffre de fr. 624,211 04. Celle de 1912, si l'on prend comme base la perception des quatre premiers mois de l'année, ne dépassera pas 800,000 francs. Le chiffre de 1913 a été fixé en tenant compte d'une légère majoration des quantités exportées.

ART. 4. — *Permis de récolte des produits végétaux.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	140,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

basée sur la délivrance d'un plus grand nombre de permis, conséquence de l'abandon, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1912, de l'exploitation des forêts dans les territoires de la troisième étape.

ART. 5. — *Produits des taxes sur l'ivoire, payées en nature ou en numéraire.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	2,110,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		2,220,625	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	110,625	»

conséquence de l'abandon définitif à l'initiative privée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1912, de la récolte de l'ivoire.

En ce qui concerne la perception en nature, l'évaluation pour 1912 avait été calculée sur une recette de 95 tonnes, celle de 1913 a été évaluée sur la base d'une recette de 80 tonnes. Le produit de la taxe sur l'ivoire, payée en argent, a été calculé sur une perception correspondant à 11 tonnes.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	120,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	70,000	»

basée sur la délivrance d'un plus grand nombre de permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes. Le nombre de chasseurs étrangers a augmenté dans les régions nord-est du territoire. L'application des dispositions du décret du 6 janvier 1912 modifiant la législation sur les armes à feu augmentera la recette à provenir de la délivrance des permis dont la validité est réduite à un an.

ART. 7. — *Coupes de bois dans les forêts domaniales.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	17,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		55,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	38,000	»

conséquence de l'application du décret du 4 juillet 1912 qui accorde des dégrèvements importants sur les redevances perçues antérieurement du chef des coupes de bois dans les forêts domaniales pour l'alimentation des bateaux à vapeur naviguant dans le Haut-Congo.

ART. 8. — *Douanes.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	8,264,500	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		7,072,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,189,500	»

portant spécialement sur l'accroissement des recettes à provenir de la perception des droits d'entrée.

Le Gouvernement escompte un accroissement du produit des douanes résultant de la progression constante des importations de marchandises destinées au commerce en général, progression qui doit s'accroître considérablement ensuite de l'ouverture de la totalité du territoire à l'exploitation privée.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Impositions directes et personnelles.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	10,141,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		7,466,000	»
(y compris l'évaluation inscrite à l'article 20, sous la rubrique : Droit de patente de sociétés).			
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,675,000	»

justifiée par les raisons suivantes :

- 1° Création de nouveaux établissements de négoce, conséquence de l'ouverture des territoires de la troisième étape au commerce;
- 2° Achèvement d'importantes installations en voie de construction;
- 3° Application plus méthodique et plus stricte du décret du 17 mars 1910;
- 4° Délivrance d'un plus grand nombre de patentes de trafiquants;
- 5° Renforcement du personnel collecteur, création de nouveaux bureaux de perception permettant d'étendre l'action fiscale à des régions où, faute de personnel, l'impôt n'a pu être réclamé des contribuables;
- 6° Revisions des recensements des populations indigènes;
- 7° Le produit du droit de patente des sociétés, inscrit en 1912 sous l'article 20, a été rattaché, pour 1913, au présent article afin de grouper ensemble les recettes d'une même nature.

ART. 10. — *Recettes postales, télégraphiques et téléphoniques.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	740,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		386,600	»
<hr/>			
AUGMENTATION . . . . .	fr.	353,400	»

basée sur l'augmentation du trafic postal résultant du développement économique de la Colonie, sur l'extension du service télégraphique et téléphonique et sur la création et l'exploitation du service radiotélégraphique.

ART. 12. — *Recettes judiciaires.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	41,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		33,000	»
<hr/>			
AUGMENTATION . . . . .	fr.	8,000	»

basée sur le nombre plus considérable d'affaires introduites en justice.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Droits de chancellerie.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	13,950	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		7,350	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,600	»

La nouvelle évaluation a été calculée en tenant compte de la progression constante des recettes de chancellerie depuis 1909.

ART. 14. — *Transports et produit d'arrangement avec des sociétés et divers.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	3,785,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		2,827,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	958,000	»

basée :

1° Sur le fait que les transports en service public ont augmenté. Les unités de transport du Haut-Congo auparavant utilisées en majeure partie pour le transport de marchandises appartenant à la Colonie laissent actuellement une capacité de transport plus grande à mettre à la disposition du public ;

2° La capacité de la flottille du Haut-Congo sera incessamment augmentée de deux vapeurs de 500 tonnes et d'un de 200 tonnes. Le transport des passagers sera facilité par la mise en marche d'un bateau postal ;

3° Il peut être escompté également une recette de l'exploitation du tronçon de prolongement du chemin de fer du Mayumbe.

ART. 15. — *Recrutement et engagement de travailleurs.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	30,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		70,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	40,000	»

conséquence de l'application des dispositions légales réglant le mode de recrutement des travailleurs et le louage de services.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Vente de produits de l'agriculture.*

Evaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	110,100	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,100	»

basée sur la vente du caoutchouc provenant de l'extraction du latex des arbres à caoutchouc des plantations appartenant à la Colonie et aussi de la vente des produits des cultures vivrières et potagères.

ART. 17. — *Produit du portefeuille.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	26,250	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		137,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	131,450	»

basée sur le fait que la situation financière de la plupart des sociétés dont le portefeuille de la Colonie reste détenteur d'actions n'a pas permis la répartition de dividendes en 1912 et qu'aucune raison ne laisse espérer un revenu important de ces titres en 1913.

ART. 18. — *Produits divers et accidentels.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	360,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		1,524,100	»

inscrite en 1912 sous les articles 21 et 22, déduction faite des sommes figurant aux littéras *e*, *g* et *h* de l'article 22, rattachées aux articles 4 et 8.

DIMINUTION. . . . .	fr.	1,164,100	»
---------------------	-----	-----------	---

provenant :

1° de la suppression de la recette provenant de l'émission de billon spécial fixée en 1912 à 1 million de francs;

2° de la régression des recettes « autres diverses », littéra *i* de l'article 22 de 1912, qui ne sont plus évaluées pour 1913 qu'à 200,000 francs, afin de mettre l'évaluation plus en rapport avec les faits réalisés en 1912.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Intérêts des fonds avancés.*

Évaluation proposée pour 1913 . . . . .	fr.	550,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		500,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	50,000	»

basée sur l'augmentation des intérêts à payer par le Comité spécial du Katanga sur les fonds avancés par la Colonie.

ART. 21. — *Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	500,000	»
— adopté pour 1912 . . . . .		3,000,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	2,500,000	»

conséquence des réalisations faites en 1912. La recette proposée pour 1913 ne comprend plus que le solde des sommes à recouvrer du chef de la vente des marchandises en magasin.

ART. 22. — *Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1913.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	3,125,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		4,090,625	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	965,625	»

correspondant à la diminution des quantités d'ivoire qui se trouveront en magasin à Anvers au 1<sup>er</sup> janvier 1913. Le stock qui existait en magasin à Anvers au 1<sup>er</sup> janvier 1912 était de 175 tonnes. En sus des quantités arrivées à Anvers en 1912, il n'a pu être réalisé du stock que 50 tonnes environ. Le stock au 1<sup>er</sup> janvier 1913 sera d'environ 125 tonnes.

ART. 23. — *Produit de la réalisation du stock de caoutchouc qui se trouvera en magasin au Congo, en cours de transport et en magasin à Anvers, le 1<sup>er</sup> janvier 1913.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	1,500,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		4,979,744	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	3,479,744	»

résultant de l'abandon définitif, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1912, de la récolte du

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

caoutchouc dans les terres domaniales. Tout le caoutchouc récolté jusqu'à cette date ne pourra être rendu à Anvers et mis en vente avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913. A cette dernière date, il existera encore au Congo, en cours de transport et en magasin à Anvers, environ 150 tonnes de caoutchouc à réaliser.

**ART. 24.** — *Valeur du stock d'or en magasin ou en cours de transport dans la Colonie ou en mer à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1913.*

L'évaluation proposée pour 1913, soit 1,140,000 francs, est la même que celle qui a figuré pour cet objet au Budget de 1912. Il résulte des renseignements qui ont été fournis par les chefs des exploitations de Kilo et de la Moto, que le stock au 1<sup>er</sup> janvier 1913 sera approximativement le même que celui qui existait au 1<sup>er</sup> janvier 1912. Des instructions ont été données pour faire acheminer le plus rapidement possible vers les ports d'embarquement les quantités d'or recueillies.

**ART. 25 (nouveau).** — *Droit de statistique, taxe de surveillance des entrepôts particuliers et pour travaux extraordinaires.*

Évaluation proposée pour 1913 : 1,010,000 francs.

Cette recette est basée sur la perception d'une taxe par colis déclaré en douane, de taxes pour la surveillance des entrepôts particuliers et de travaux extraordinaires exécutés en dehors des heures et jours d'ouverture des bureaux de douane. Ces taxes font l'objet d'un décret qui sera soumis d'urgence à l'examen du Conseil colonial.

**ART. 26.** — *Exploitation des mines.*

Évaluation proposée pour 1913. . . . .	fr.	3,780,000	»
— adoptée pour 1912 . . . . .		3,420,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	360,000	»

basée sur l'augmentation de la production de l'exploitation du bassin aurifère de la Moto.

Les prévisions de recettes de 1912 étaient basées sur une production de 95 kilos par mois. Celles de 1913 sont basées sur un rendement de 105 kilos par mois, soit une augmentation totale de 120 kilos.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

## DÉPENSES ORDINAIRES.

Le projet de Budget du Congo belge relatif aux dépenses ordinaires de l'exercice 1913 s'élève à . . . . .	fr.	50,933,064	»
Les crédits alloués pour 1912, y compris les crédits supplémentaires, montent à . . . . .		51,065,310	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	132,246	»

justifiée comme suit :

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## Services d'Afrique.

ARTICLE PREMIER. — *Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	19,208,939	»
— alloué pour 1912 (aux articles 1, 2, 9, 16, 23, 29, 36, 47, 66, 73, 83, 94 et 111) . . . . .		20,565,050	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,356,111	»

résultant des réductions prescrites sur les dépenses de personnel en tenant compte de ce que les crédits alloués pour cet objet en 1910, 1911 et 1912 n'ont pas été ou ne seront pas entièrement utilisés. D'une manière générale, les effectifs de 1912 sont maintenus. Ceux des services territorial et administratif et de l'agriculture sont réduits; par contre le personnel des finances affecté à la perception de l'impôt sera augmenté progressivement au cours de l'année 1913.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — *Salaires, entretien, frais de recrutement et de rapatriement du personnel noir en général : soldats, artisans et travailleurs. Traitements des chefs et sous-chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs. Salaires et entretien des détenus et internés.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . . fr.	7,163,236 »
— alloué pour 1912 aux articles 3, 4, 10, 17, 24, 30, 37, 49, 67, 74, 87, 95, 96, 103 et 112. . . fr.	6,420,825 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	742,411 »

justifiée par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre dans toute l'étendue du territoire.

ART. 3. — *Mobilier général de la Colonie : objets d'ameublement, d'éclairage, de cuisine, de table, de couchage et de campement. Matériel et fournitures de bureau. Fournitures classiques et matériel scolaire. Instruments de précision, de dessin, de topographie, de photographie, de météorologie. Médailles, acquits métalliques, matériel pour l'enregistrement de l'ivoire et la perception de l'impôt en numéraire. Frais d'impression et de publication. Frais de correspondance, de transmission de télégrammes, d'encaissement d'effets. Fournitures pour la photographie. Frais de timbres et de copies d'actes. Bibliothèque.*

Crédit demandé pour 1913 : 966,300 francs.

ART 4. — *Matériel spécial ou technique des divers services. Habillement, équipement, armement. Réparation et entretien de bateaux ; renouvellement. Taxes maritimes. Location de bateaux. Entretien de lignes téléphoniques et télégraphiques. Achat d'animaux, de plantes et de graines. Entretien de routes. Bicyclettes. Matériel dactyloscopique. Poids, mesures, étalons ; outillage de laboratoires. Produits chimiques et pharmaceutiques. Instruments de chirurgie et de laboratoire. Matériaux divers pour les travaux publics et les bâtiments. Location de bâtiments.*

Crédit demandé pour 1913 : 2,519,720 francs.

En 1912, les dépenses énumérées aux deux articles qui précèdent étaient confondues, pour certains services, sous un même article. Pour établir la comparaison des crédits demandés pour ces différents objets en 1913 avec

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ceux alloués pour ces mêmes objets en 1912, force est de les réunir, ces dépenses ayant du reste un même caractère.

Crédits demandés sous les articles 3 et 4 pour 1913.	fr.	3,486,020	»
— alloués pour ces mêmes objets en 1912 sous les articles : 5 (litt. a, b, c, e, f, g), 11, 12, 18, 25 (litt. a, c, d, e, f, g), 31, 38, 48, 50, 51, 68, 69 (partie), 75 (litt. a, b, c), 82, 88, 97, 105, 113 et 117.		3,427,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	. . . fr.	58,820	»

justifiée par l'augmentation du prix de revient des objets mobiliers et de matériel et pour faire face aux nécessités des services en général.

ART. 5. — *Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	2,217,364	»
— alloué pour 1912 aux articles 6, 13, 19, 26, 33, 39, 52, 70, 78, 91, 98, 108 et 118 . . . . .		2,400,470	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	. . . fr.	183,106	»

justifiée par le fait que moins d'agents rentreront en congé au cours de l'année 1913.

ART. 6. — *Fret et transports. — Transbordement et manutention. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	1,140,716	»
— alloué pour 1912 aux articles 7, 14, 20, 27 (en partie), 34, 40, 53, 71, 79, 83, 92, 99, 107 et 119.		1,172,915	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	. . . fr.	32,199	»

résultant d'un calcul plus exact du coût du transport, à l'intérieur, des marchandises importées par la Colonie et du fait que les achats sur place deviendront plus nombreux.

ART. 7. — *Droits d'entrée et de transit.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	338,793	»
— alloué pour 1912, aux articles 8, 15, 21, 28 (en partie), 35, 41, 54, 72, 80, 84, 93, 100, 109 et 120.		409,865	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	. . . fr.	71,072	»

justifiée comme il est dit à l'article précédent.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

## CHAPITRE II.

**Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus  
de l'assistance religieuse.**

ART. 8. — *Allocations aux religieuses. — Frais d'entretien des malades.  
Salaire et entretien du personnel noir.*

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	220,500	»
— alloué pour 1912. . . . .		143,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	77,000	»

résultant : 1° de l'envoi d'une sœur supplémentaire à l'hôpital d'Élisabethville et de ce que les sœurs présentes au dit hôpital n'ont été prévues au Budget de 1912 que pour une partie de cette année; 2° de ce que l'assistance religieuse près des lazarets incombe pour 1913 au Budget ordinaire, alors qu'en 1912 cette dépense avait été supportée par l'annuité du fonds spécial.

## CHAPITRE III.

**Mines.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	1,834,995	»
— alloué pour 1912, y compris les parties de crédits inscrits aux articles 25 (litt. b), 27, 28, 58, 60, 61 et 69 (en partie) pour les services sanitaire et agricole des centres miniers de Kilo et de la Moto. . . . .		1,625,422	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	209,573	»

Pour la facilité du contrôle et la simplification de l'administration, toutes les dépenses occasionnées par cette exploitation ont été réunies sous un même chapitre. L'augmentation précitée provient de ce que certaines dépenses afférentes exclusivement à la dite exploitation étaient prévues, en 1912, aux chapitres de l'hygiène et de l'agriculture.

## CHAPITRE IV.

**Impôt indigène.**

Crédit demandé pour 1913. . . . .	fr.	461,982	»
— alloué pour 1912 . . . . .		1,886,415	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,424,433	»

conséquence de l'application entière des dispositions du décret du

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

22 mars 1912 sur la récolte des produits dans les terres domaniales. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1912, le Gouvernement a renoncé complètement à la perception de l'impôt en nature et, d'une manière générale, à la récolte du caoutchouc et du copal. Il s'est interdit en outre d'accepter d'autre ivoire que celui qui revient à la Colonie en vertu des lois et règlements.

Le crédit demandé pour 1913 est destiné :

1° A payer aux indigènes ou aux particuliers qui remettent au Gouvernement l'ivoire provenant d'éléphants tués en cas de légitime défense ou trouvés morts l'indemnité qui leur est due en vertu des prescriptions de l'article 8 du décret du 26 juillet 1910 sur la chasse et la pêche ;

2° A payer les dépenses qui résulteront de l'envoi en Europe de l'ivoire et du caoutchouc qui seront exportés en 1913 pour compte de la Colonie.

## CHAPITRE V.

**Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	150,000	»
— alloué pour 1912. . . . .		470,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	320,500	»

due, d'une part, à l'existence à l'administration des monnaies à Bruxelles d'un stock suffisant de monnaies de billon pour satisfaire aux demandes qui seront formulées par le service de Trésorerie du Congo en 1913, d'autre part, à l'introduction, dans la Colonie, de billets que la Banque du Congo belge est autorisée à émettre en vertu de la Convention du 7 juillet 1911.

## CHAPITRE VI.

**Cultes.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	762,900	»
— alloué pour 1912. . . . .		675,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	87,900	»

justifiée par l'envoi de deux prêtres séculiers au Katanga et l'octroi de subsides aux nouvelles missions des RR. PP. Dominicains et Capucins.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****CHAPITRE VII.****Instruction publique.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	376,850	»
— alloué pour 1912. . . . .		270,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	106,850	»

justifiée par l'augmentation du personnel enseignant et par l'envoi d'un complément de matériel scolaire.

**CHAPITRE IX.****Musée de Tervueren.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	222,780	»
— alloué pour 1912. . . . .		206,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	16,280	»

résultant de l'application du nouveau barème, majorant les traitements du personnel et des augmentations régulières à accorder en 1913.

**CHAPITRE X.****École coloniale.**

Crédit demandé pour 1913. . . . .	fr.	212,274	»
— alloué pour 1912 . . . . .		254,750	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	42,476	»

résultant de la décroissance du nombre d'élèves qui seront admis à suivre les cours au fur et à mesure que les cadres des divers services coloniaux seront complétés.

**CHAPITRE XI.****École de médecine tropicale.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	81,957	»
— alloué pour 1912 (y compris le crédit supplémentaire). . . . .	fr.	64,050	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	17,907	»

justifiée par la nomination d'un directeur, le transfert de l'École dans les locaux de la villa Duden à Forest et l'installation d'un laboratoire.

## NOTE PRELIMINAIRE.

## CHAPITRE XII

**Dépenses relatives à divers services.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . . fr.	3,039,223 »
— alloué pour 1912 (y compris les crédits repris des articles 5 (litt. <i>d</i> ), 75 (litt. <i>d, e, f</i> ), 76, 85 (litt. <i>f et g</i> ), 86 (partie), 89 et 132 . . . . . fr.	2,783,463 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	255,760 »

résultant :

1° de l'inscription sous l'article 40 d'un crédit nouveau de 200,000 francs destiné à pourvoir en temps opportun les bateaux faisant le service public du Haut-Congo; du ravitaillement nécessaire pour nourrir les passagers. La recette correspondant à cette dépense est inscrite au Budget des Voies et Moyens sous l'article 14, littéra *c*;

2° d'une majoration du crédit affecté aux réjouissances publiques;

3° de l'inscription d'un crédit nouveau de 40,000 francs sous l'article 38 pour la rémunération du délégué de la Colonie résidant à Capetown. Ce délégué est astreint par contrat à s'occuper du personnel de la Colonie allant au Katanga ou en revenant, de la réception et de la réexpédition des colis divers de la Colonie en destination ou originaires du Katanga.

4° d'une majoration du crédit inscrit sous l'article 43, crédit destiné à payer les frais d'entretien et d'exploitation des stations de télégraphie sans fil, charge qui, par contrat, incombe à la Colonie.

5° d'une augmentation importante des frais de transport et de transit des correspondances postales et des colis postaux.

## CHAPITRE XIII.

**Service de la Caisse d'épargne, des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . . fr.	9,673,035 »
— alloué pour 1912 . . . . . fr.	7,807,885 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	1,865,150 »

justifiée par les charges nouvelles du service de la Dette publique de la Colonie, résultant, d'une part, de l'émission d'obligations de l'emprunt 4 % de 150,000,000 de francs, de 1906, destiné à couvrir les dépenses de la construction du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, d'autre part, de l'émission, conformément aux dispositions des lois budgétaires, de Bons du Trésor, pour payer les dépenses sur ressources extraordinaires.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XIV.

**Dépenses imprévues.**

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	80,000	»
— alloué pour 1912. . . . .		70,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,000	»

justifiée par l'inscription, à ce chapitre, sous l'article 69, d'un nouveau crédit destiné à indemniser éventuellement et dans des conditions à déterminer les agents de la Colonie pour dommages causés par la perte ou destruction d'objets mobiliers.

## CHAPITRE XV.

**Remboursements.** (*Crédit non limitatif.*)

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	74,000	»
— alloué pour 1912. . . . .		45,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	29,000	»

justifiée par les dépenses qui ont été occasionnées à charge de ce crédit au cours des exercices précédents.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Le projet de budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1913 comprend les crédits nécessaires à couvrir les dépenses extraordinaires nouvelles à engager en 1913.

Elles sont de la même nature que celles inscrites au Budget extraordinaire de 1912 pour chaque objet.

Le tableau des développements donne le détail de ces dépenses qu'il serait superflu de reproduire dans la première note.

---

30

**VOIES ET MOYENS.****MIDDELEN.****PROJET DE LOI****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives par Notre Ministre des Colonies.

**ARTICLE PREMIER.**

Les recettes ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1913 sont évaluées à la somme de quarante millions quatre cent dix-huit mille cent francs (40,418,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Les opérations relatives au recouvrement des produits pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

**ART. 3.**

La présente loi sera obligatoire en Belgique et au Congo belge le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

Donné à Ciergnon, le 24 octobre 1912.

**WETSONTWERP****ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

**WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :**

Het volgend wetsontwerp zal, in Onzen naam, door Onzen Minister van Koloniën aan de Wetgevende Kamers ter overweging aangeboden worden.

**ARTIKEL ÉÉN.**

De gewone ontvangsten van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1913 worden geraamd op de som van veertig miljoen vier honderd achttien duizend en honderd frank (40,418,100 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**ART. 2.**

De handelingen betreffende de invordering der opbrengsten kunnen verlengd worden tot den 31<sup>en</sup> October van het jaar dat op het loopende dienstjaar volgt.

**ART. 3.**

Deze wet zal in België en in Belgisch-Congo den 1<sup>sten</sup> Januari 1913 verbindend zijn.

Gegeven te Ciergnon, den 24<sup>en</sup> October 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE,

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

**BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU CONGO BELGE  
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article
1	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales . . . . . fr.	214 300 »
2	Vente et location de terres domaniales et d'immeubles . . . . .	385,000 »
3	Impôts sur le caoutchouc et taxe de plantation (4). . . . .	(1) 2,250,000 »
4	Permis de récolte de produits végétaux . . . . .	140,000 »
5	Produit de la taxe sur l'ivoire perçue en nature ou en numéraire . . . . .	2,110,000 »
6	Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes . . . . .	120,000 »
7	Coupes de bois dans les forêts domaniales . . . . .	17,000 »
8	Douanes . . . . .	8,261,500 »
9	Impositions directes et personnelles . . . . .	10,142,000 »
10	Recettes postales, télégraphiques et téléphoniques . . . . .	740,000 »
11	Taxes maritimes . . . . .	60,000 »
12	Recettes judiciaires . . . . .	40,000 »
13	Droits de chancellerie . . . . .	13,950 »
14	Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers . . . . .	3,785,000 »
15	Recrutement et engagement de travailleurs . . . . .	30,000 »
16	Vente de produits de l'agriculture . . . . .	110,100 »
17	Produit du portefeuille . . . . .	26,250 »
18	Produits divers et accidentels . . . . .	360,000 »
19	Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial . . . . .	8,000 »
20	Intérêts de fonds avancés . . . . .	550,000 »
21	Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo . . . . .	500,000 »
22	Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1913 . . . . .	3,125,000 »
23	Produit de la réalisation du stock de caoutchouc qui se trouvera en magasin au Congo, en cours de transport et en magasin à Anvers le 1 <sup>er</sup> janvier 1913 . . . . .	1 500 000 »
24	Valeur du stock d'or en magasin ou en cours de transport dans la Colonie ou en mer à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1913. . . . .	1,140,000 »
25	Droit de statistique, taxe de surveillance des entrepôts particuliers et pour travaux extraordinaires . . . . .	1,010,000 »
26	Exploitation des mines . . . . .	3,780,000 »
	<b>TOTAL DES RECETTES . . . fr.</b>	<b>40,418,100 »</b>

(4) Déduction faite de la somme de 855,000 francs, montant de la taxe de plantation d'essences à caoutchouc, dont le produit, destiné à couvrir les dépenses résultant de l'exploitation des dites plantations, est rattaché au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 octobre 1912.

**ALBERT**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies :*

**J. RENKIN.**

**BEGROOTING DER MIDDELEN VAN BELGISCH-CONGO  
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen.	AANWIJZING DER OPBRENGSTEN.	Raming der ontvangsten per artikel.
1	Taksen van registratie en kadastraal inkomen. . . . . fr	214,300 »
2	Verkoop en verhuring van domeingronden en van gebouwen . . . . .	383,000 »
3	Belastingen op het caoutchouc en taks op de planting <sup>(1)</sup> . . . . .	(1) 2,250,000 »
4	Verlof voor het oogsten der plantaardige voortbrengselen . . . . .	140,000 »
5	Opbrengst van de taks op het ivoor, in natuur of in muntspeciën ontvangen.	2,110,000 »
6	Verlof voor de olifantjacht en verlof om wapens te dragen . . . . .	120,000 »
7	Houtkappingen in de domeinwouden . . . . .	17,000 »
8	Tol. . . . .	8 261,500 »
9	Rechtstreeksche en personeele belastingen . . . . .	10,142,000 »
10	Inkomsten der post-, telegraaf- en telefoondiensten . . . . .	740,000 »
11	Zeevaarttaksen . . . . .	60,000 »
12	Rechterlijke inkomsten . . . . .	40,000 »
13	Rechten van kanselarij . . . . .	13,950 »
14	Vervoer en opbrengst der schikkingen met vennootschappen en verscheiden.	3,785,000 »
15	Werving en indiensttreding van arbeiders . . . . .	30,000 »
16	Verkoop van landbouwvoortbrengselen . . . . .	110,100 »
17	Opbrengst der « portefeuille » . . . . .	26,250 »
18	Verscheiden en toevallige opbrengsten . . . . .	360,000 »
19	Opbrengst van het gebruik der beschikbare fondsen van den Kolonialen Schat .	8,000 »
20	Interesten der voorgeschoten fondsen . . . . .	550,000 »
21	Opbrengst van den verkoop der koopwaren in magazijn in Congo . . . . .	500,000 »
22	Opbrengst van den verkoop van den stock ivoor, die te Antwerpen in magazijn zal wezen op 1 <sup>sten</sup> Januari 1913 . . . . .	3,125,000 »
23	Opbrengst van den verkoop van den stock caoutchouc, die in Congo in magazijn, onderweg en te Antwerpen in magazijn zal wezen op 1 <sup>sten</sup> Januari 1913.	1,500,000 »
24	Waarde van den stock goud in magazijn of onderweg in de Kolonie of op zee onder dagteekening van 1 <sup>sten</sup> Januari 1913. . . . .	1,140,000 »
25	Statistiekrecht, taks voor toezicht over de private stapelplaatsen en voor buitengewone werken . . . . .	1,010,000 »
26	Ontginning der mijnen . . . . .	3,780,000 »
<b>TOTAAL DER ONTVANGSTEN. . . . . fr.</b>		<b>40,418,100 »</b>

(1) Na afhouding eener som van 835,000 frank, bedrag der taks op de planting van caoutchouc-gewassen waarvan de opbrengst, bestemd om de uitgaven te dekken die uit het uitbaten dezer plantingen voortvloeien, bij de Begrooting der Ontvangsten en Uitgaven voor order behoort.

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit  
van den 24<sup>en</sup> October 1912.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën :*

**J. RENKIN.**

34

# BUDGET DU CONGO BELGE

---

## VOIES ET MOYENS

---

### DÉVELOPPEMENTS DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

POUR L'EXERCICE 1913

---



## DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1913.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1913.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	10,100 »	204,200 »	214,300 »	208,300 »	6,000 »	»	
»	15,000 »	370,000 »	385,000 »	335,000 »	50,000 »	»	
»	80,000 »	2,170,000 »	2,250,000 »	2,650,000 »	»	400,000 »	
»	15,000 »	125,000 »	140,000 »	120,000 »	20,000 »	»	
»	35,000 »	2,075,000 »	2,110,000 »	2,220,625 »	»	110,625 »	(4) Déduction faite de la somme de 855,000 fr., montant de la taxe de plantation d'essences à caoutchouc (litt. b) dont le produit destiné à couvrir les dépenses résultant de l'établisse- ment des dites planta- tions est rattaché au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.
»	13,000 »	107,000 »	120,000 »	50,000 »	70,000 »	»	
»	3,000 »	14,000 »	17,000 »	55,000 »	»	38,000 »	
»	171,100 »	5,065,200 »	5,236,300 »	5,638,925 »	146,000 »	548,625 »	

## VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
du	des				
Budget.	recettes.				
					REPORT. . . . fr.
8	Douanes . . . . .				
		Budget général.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	Total.
a.	Droits de sortie . . . . .	3,000,000	»	»	3,000,000
b.	Amendes et confiscations en matière de droits de sortie . . . . .	8,500	»	»	8,500
c.	Droits d'entrée sur les alcools . . . . .	350,000	»	»	350,000
d.	Droits d'entrée sur les autres marchandises . . . . .	4,895,000	»	»	4,895,000
e.	Amendes et produit de confiscations en matière de droits d'entrée . . . . .	3,000	»	»	3,000
f.	Droits de magasin . . . . .	2,500	»	»	2,500
g.	Produit partiel ou total de la vente de marchandises non déclarées ou délaissées . . . . .	2,500	»	»	2,500
		8,264,500	»	»	8,264,500
9	Impositions directes et personnelles . . . . .				
a.	Produit de l'impôt sur les trois bases . . . . .	»	175,000	650,000	825,000
b.	Produit de la patente des trafiquants . . . . .	»	15,000	50,000	65,000
c.	Amendes . . . . .	»	250	750	1,000
d.	Prestations des indigènes payées en numéraire . . . . .	»	1,000,000	8,000,000	9,000,000
e.	Droits de patente de sociétés . . . . .	»	75,000	175,000	250,000
		»	1,265,250	8,875,750	10,141,000
10	Recettes postales, télégraphiques et téléphoniques . . . . .				
a.	Produit des postes . . . . .	84,750	119,000	340,000	543,750
b.	Produit des télégraphes et téléphones . . . . .	750	90,000	105,500	196,250
		85,500	209,000	445,500	740,000
11	Taxes maritimes . . . . .				
	Taxes de navigation et de pilotage . . . . .	»	»	60,000	60,000
12	Recettes judiciaires . . . . .				
a.	Amendes judiciaires . . . . .	»	6,000	8,000	14,000
b.	Frais de justice acquis à l'État . . . . .	»	6,000	9,000	15,000
c.	Droit proportionnel de 4 % sur les sommes adjudgées aux parties civiles . . . . .	»	1,000	2,000	3,000
d.	Produit des confiscations prononcées par les tribunaux . . . . .	»	1,000	2,000	3,000
e.	Autres recettes provenant de l'administration de la justice . . . . .	»	2,300	3,700	6,000
		»	16,300	24,700	41,000
					A REPORTER. . . . fr.

## DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1915.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1913.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	171,100 »	5,065,200 »	5,236,300 »	5,638,925 »	446,000 »	548,625 »	
8,261,500 »	»	»	8,261,500 »	7,072,000 »	1,189,500 »	»	
»	4,265,250 »	8,875,750 »	10,141,000 »	(1) 7,466,000 »	2,675,000 »	»	(1) Dont 7.216,000 francs provenant de l'article 9 de 1912 et 250,000 francs de l'article 20.
85,500 »	209,000 »	443,500 »	740,000 »	386,600 »	353,400 »	»	
»	»	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»	»	
»	16,300 »	24,700 »	41,000 »	33,000 »	8,000 »	»	
8,347,000 »	4,664,650 »	14,471,150 »	24,479,800 »	20,656,525 »	4,374,900 »	548,625 »	

## VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				
du	des					
Budget	recettes.					
					REPORT. . . . fr.	
15		Droits de chancellerie . . . . .				
			Budget général.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	Total.
a.		Délivrance de passeports, certificats, de vic et légalisation de signatures et documents . . . . .	»	500	1,500	2,000
b.		Taxes sur les brevets et dépôts d'actes (sociétés, etc.) . . . . .	»	1,000	4,000	5,000
c.		Frais d'actes notariés . . . . .	»	2,000	3,000	5,000
d.		Délivrance d'extraits d'actes de l'état-civil . . . . .	»	200	300	500
e.		Visa de la patente spéciale ou de la pièce d'identité établie par les ordonnances du 29 août 1896 et du 25 février 1898 . . . . .	»	100	100	200
f.		Visa de la patente de trafiquant établie par le décret du 22 mars 1910 . . . . .	»	300	700	1,000
g.		Autres recettes . . . . .	»	100	150	250
			»	4,200	9,750	13,950
14		Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers . . . . .				
a.		Remboursement de transports par chemin de fer . . . . .	»	»	6,000	6,000
b.		Transports par bateaux . . . . .	»	3,000	3,000,000	3,003,000
c.		Frais de cabine et d'entretien à bord des vapeurs de l'État . . . . .	»	»	200,000	200,000
d.		Transports par chariots ou par caravanes pour compte de tiers . . . . .	»	2,000	28,000	30,000
e.		Frais de remorquage . . . . .	»	»	6,000	6,000
f.		Usage du raccordement de Léopoldville (gare) à Léo (quai) (voie ferrée) . . . . .	»	»	10,000	10,000
g.		Frais d'emmagasinage et de manipulation . . . . .	»	»	50,000	50,000
h.		Produit d'arrangements avec des sociétés . . . . .	480,000	»	»	480,000
			480,000	5,000	3,300,000	3,785,000
15		Recrutement et engagement de travailleurs . . . . .				
a.		Taxe de permis de recrutement . . . . .	»	2,500	7,500	10,000
b.		Visa de contrats de louage de service . . . . .	»	5,000	15,000	20,000
			»	7,500	22,500	30,000
						A REPORTER. . . . fr.

## DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1915.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1913.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,347,000 »	1,661,650 »	14,471,150 »	24,479,800 »	20,636,525 »	4,371,900 »	548,625 »	
»	4,200 »	9,750 »	13,950 »	7,350 »	6,600 »	»	
480,000 »	5,000 »	3,300,000 »	3,785,000 »	2,827,000 »	958,000 »	»	
»	7,500 »	22,500 »	30,000 »	70,000 »	»	40,000 »	
8,827,000 »	1,678,350 »	17,803,400 »	28,308,750 »	23,560,875 »	5,336,500 »	588,625 »	

## VOIES ET MOYENS. — DEVELOPPEMENTS

ARTICLES	LITTERA	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
du	des				
Budget	recettes.				
					REPORT. . . . fr.
16		Vente de produits de l'agriculture . . . . .			
			Autres territoires		
		Budget général.	Katanga.	de la Colonie.	Total.
	<i>a.</i>	Café . . . . .	»	»	20,000
	<i>b.</i>	Cacao . . . . .	»	»	20,000
	<i>c.</i>	Essences diverses récoltées au Jardin botanique d'Eala. . . . .	»	»	100
	<i>d.</i>	Caoutchouc des plantations . . . . .	»	»	10,000
	<i>e.</i>	Vente des produits des cultures vivrières et potagères. . . . .	»	10,000	15,000
	<i>f.</i>	Vente de bétail . . . . .	»	10,000	25,000
			»	20,000	90,100
					110,100
17		Produit du portefeuille . . . . .			
		Dividendes et intérêts revenant aux actions et obligations faisant partie du portefeuille de la Colonie et remboursement d'obligations . . . . .			
		26,250	»	»	26,250
18		Produits divers et accidentels . . . . .			
	<i>a.</i>	Main-d'œuvre et matériaux divers fournis par les ateliers de l'Etat. Vente d'objets divers. Produit des rebuts de la poste. Vente de registres, imprimés, abonnements à des publications du Gouvernement, vente de cartes, planches. etc. . . . .	10,000	10,000	30,000
	<i>b.</i>	Produit de services publics de l'Etat (voirie, distribution d'eau, frais d'inhumation, frais d'analyses aux laboratoires du Gouvernement, etc.) . . . . .	»	5,000	30,000
	<i>c.</i>	Amendes administratives et retenues opérées sur le traitement des agents par mesure disciplinaire . . . . .	»	5,000	10,000
	<i>d.</i>	Recette provenant de l'hospitalisation des agents de la Colonie et des particuliers, dans les établissements hospitaliers desservis par les Sœurs Franciscaines à Boma, Bauana et Léopoldville . . . . .	»	»	50,000
	<i>e.</i>	Recette de la même nature pour les hôpitaux du Vice-Gouvernement du Katanga. . . . .	»	10,000	»
	<i>f.</i>	Autres recettes . . . . .	100,000	25,000	75,000
			110,000	55,000	195,000
					360,000
19		Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial. . . . .			
					A REPORTER. . . . fr.

## DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1913.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1913.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,927,000 »	1,678,350 »	17,803,400 »	28,308,750 »	23,560,875 »	5,336,500 »	588 625 »	
»	20,000 »	90,100 »	110,100 »	100,000 »	10,100 »	»	
26,250 »	»	»	26,250 »	157,700 »	»	131,450 »	
110 000 »	55,000 »	195,000 »	360,000 »	1,524,100 »	»	1,164,100 »	
8 000 »	»	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
8,971,250 »	1,753,350 »	18,088,500 »	28,813,100 »	23,350,675 »	5,346,600 »	1,884,175 »	

## VOIES ET MOYENS. — DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES du Budget.	LITTERA des recettes.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				
					REPORT. . . . fr.	
20		Intérêts des fonds avancés . . . . .				
			Budget général.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	Total.
a.		Intérêt 3 1/4 % du fonds de construction de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. . . . .	150,000	»	»	150,000
b.		Intérêt 4 % sur les avances faites au Comité spécial du Katanga . . . . .	400,000	»	»	400,000
			550,000	»	»	550,000
21		Produit de la vente de marchandises en magasin au Congo . . . . .				
22		Produit de la réalisation du stock d'ivoire qui se trouvera en magasin à Anvers à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1913 . . . . .				
23		Produit de la réalisation du stock de caoutchouc qui se trouvera en magasin au Congo, en cours de transport et en magasin à Anvers le 1 <sup>er</sup> janvier 1913 . . . . .				
24		Valeur du stock d'or en magasin ou en cours de transport dans la Colonie ou en mer à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1913 . . . . .				
25		Droit de statistique, taxe de surveillance des entrepôts particuliers et pour travaux extraordinaires . . . . .				
a.		Droit par colis déclaré en douane . . . . .	»	200,000	800,000	1,000,000
b.		Taxe de surveillance des entrepôts particuliers et travaux extraordinaires . . . . .	»	2,500	7,500	10,000
			»	202,500	807,500	1,010,000
26		Exploitation des mines . . . . .				
		Produit de la vente d'or provenant des mines . . . . .	3,780,000	»	»	3,780,000
						TOTAL. . . . fr.

N. B. — La classification des produits dans les trois sections du Budget des Voies et Moyens est provisoire. Elle sera l'objet d'un remaniement pour le budget de 1914 qui verra certains articles disparaître, notamment les articles 22, 23, 24 et 25.

## DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1913.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE 1913.				ÉVALUATIONS adoptées pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL par crédit.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,971,250 »	1,753,350 »	18,088,500 »	28,813,100 »	25,350,675 »	5,346,600 »	1,884,175 »	
550,000 »	»	»	550,000 »	500,000 »	50,000 »	»	
500,000 »	»	»	500,000 »	3,000,000 »	»	2,500,000 »	
3,125,000 »	»	»	3,125,000 »	4,090,625 »	»	965,625 »	
1,500,000 »	»	»	1,500,000 »	4,979,744 »	»	3,479,744 »	
1,140,000 »	»	»	1,140,000 »	1,140,000 »	»	»	
»	202,500 »	807,500 »	1,010,000 »	»	1,010,000 »	»	
3,780,000 »	»	»	3,780,000 »	3,420,000 »	360,000 »	»	
				2,886,595 <sup>(1)</sup>		2,886,595 »	
19,866,250 »	1,955,850 »	18,896,000 »	40,418,100 »	45,367,639 »	6,766,600 »	11,716,139 »	

(<sup>1</sup>) Article 16 du Budget de 1912 : « Vente de produits du domaine : impôts en nature, produits récoltés » La recette n'a plus été reproduite en 1913 par suite de l'abandon complet à l'initiative privée de la récolte des produits dans les terres domaniales, et de l'ivoire autre que celui remis à titre de taxe.

46

**BUDGET**

DES

**DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE**

**POUR L'EXERCICE 1913.**

---

**BEGROOTING**

VAN DE

**GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

**DÉPENSES ORDINAIRES.****GEWONE UITGAVEN.****PROJET DE LOI.****WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre  
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit  
sera présenté, en Notre nom, aux Cham-  
bres législatives par Notre Ministre des  
Colonies.

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Congo belge pour l'exer-  
cice 1913 est fixé, pour les dépenses  
ordinaires, à la somme de cinquante  
millions neuf cent trente trois mille  
soixante-quatre francs (50,933,064 fr.).

**ART. 2.**

Les opérations relatives à la liquida-  
tion et à l'ordonnancement des dépenses  
pourront se prolonger jusqu'au 31 oc-  
tobre de l'année qui suit l'exercice en  
cours.

**ART. 3.**

Notre Ministre des Colonies est auto-  
risé par la présente loi, à créer, à con-  
currence de l'excédent éventuel des

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van  
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in On-  
zen naam, door Onzen Minister van  
Koloniën aan de Wetgevende Kamers  
ter overweging aangeboden worden.

**ARTIKEL EÉN.**

De Begrooting van Belgisch-Congo  
voor het dienstjaar 1913 wordt vast-  
gesteld, voor de gewone uitgaven, op de  
som van vijftig millioen negen honderd  
drie en dertig duizend vier en zestig  
frank (50,933,064 frank).

**ART. 2.**

De handelingen betreffende de afre-  
kening en de betalingsbevelen kunnen  
verlengd worden tot den 31<sup>sten</sup> October  
van het jaar dat op het loopende dienst-  
jaar volgt.

**ART. 3.**

Onze Minister van Koloniën wordt  
door de tegenwoordige wet gemach-  
tigd, schatkistbiljetten voor korten

dépenses ordinaires sur les voies et  
moyens, des Bons du Trésor à court  
terme, pour compte du Congo belge.

termijn uit te geven voor rekening van  
Belgisch-Congo, tot beloop van het  
gebeurlijk teveel der gewone uitgaven  
op de middelen.

## ART. 4.

La présente loi sera obligatoire en  
Belgique et au Congo belge le 1<sup>er</sup> jan-  
vier 1913.

Donné à Ciergnon, le 24 octobre  
1912.

## ART. 4.

Deze wet zal in België en in Belgisch-  
Congo den 1<sup>sten</sup> Januari 1913 verbind-  
dend zijn.

Gegeven te Ciergnon, den 24<sup>en</sup> October  
1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :  
*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>Services d'Afrique.</b>			
1	Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	19,208,939 »	
2	Salaires, entretien, frais de recrutement et de rapatriement du personnel noir en général : soldats, artisans et travailleurs. Traitements des chefs et sous-chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs. Salaires et entretien des détenus et internés . . . . .	7,163,236 »	
3	Mobilier général de la Colonie : objets d'ameublement, d'éclairage, de cuisine, de table, de couchage et de campement. Matériel et fournitures de bureau. Fournitures classiques et matériel scolaire. Instruments de précision, de dessin, de topographie, de photographie, de météorologie. Médailles, acquits métalliques, matériel pour l'enregistrement de l'ivoire et la perception de l'impôt en numéraire. Frais d'impression et de publication. Frais de correspondance, de transmission de télégrammes, d'encaissement d'effets. Fournitures pour la photographie. Frais de timbres et de copies d'actes. Bibliothèques, etc. . . . .	966,300 »	
4	Matériel spécial ou technique des divers services : habillement, équipement, armement. Réparations et entretien de bateaux; renouvellement. Taxes maritimes. Location de bateaux. Entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques. Achat d'animaux, de plantes et de graines. Entretien de routes. Bicyclettes. Matériel dactyloscopique. Poids, mesures, étalons, outillage de laboratoire. Produits chimiques et pharmaceutiques. Instruments de chirurgie et de laboratoire. Matériaux divers pour les travaux publics et les bâtiments. Location de bâtiments, etc. . . . .	2,519,720 »	
5	Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie . . . . .	2,217,364 »	
6	Fret. Transports. Transbordements et manipulation. Frais divers . . . . .	1,140,716 »	
7	Droits d'entrée et de transit. . . . .	338,793 »	
			33,555,068 »
A REPORTER. . . . . fr.			33,555,068 »

## BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913.

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel .	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>—</b>			
<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>			
<b>Diensten in Afrika.</b>			
1	Wedden van en vergoedingen aan het personeel. Kosten van vertoonmaking, van werving en van beroepsonderwijs . . . . .	19,208,939 »	
2	Dagloon, onderhoud, kosten van werving en van terugvoer naar de geboortestreek van het negerpersoneel in 't algemeen : soldaten, ambachtslieden en arbeiders. Wedden der inlandse hoofden en onderhoofden en dagloon van de boden aan de inlandse hoofden toegevoegd. Geschenken aan de hoofden. Dagloon en onderhoud der gevangenen en opgesloten . . . . .	7,163,236 »	
3	Algemeene menbilering der Kolonie : menbelstukken, verlichtingstoestellen, keuken- en tafelerief, beddegoed en voorwerpen voor legerplaatsen. Kantoomaterieel en kantoorbehoeften. Schoolbehoeften en schoolmaterieel. Juiste waarnemings- tuigen, teekengerief en werktuigen voor topografie, fotografie en meteorologie. Medailles, metalen kwijtingsbewijzen, materieel voor het registreeren van het ivoor en het innen der belasting in muntspeciën. Kosten voor drukwerk en uitgaven. Kosten voor briefwisseling voor overzending van telegrammen en het innen van effecten. Fotografie-behoeften. Kosten voor zegels en voor afschriften van akten. Boekerijen, enz. . . . .	966,300 »	
4	Bijzonder of technisch materieel der verscheiden diensten : kleeding, uitrusting, wapens. Herstelling en onderhoud van booten; vernieuwing. Zeevaarttaksen. Huur van booten. Onderhoud van telegraaf- en telefoonlijnen. Aankoop van dieren, planten en zaden. Onderhoud van wegen. Rijwielen. Materieel voor dactyloscopie. Gewicht- maten, ijkmaten, laboratoriumgerief. Scheikun- dige en artseneijkundige producten. Werktuigen voor beekunde en laboratorium. Verscheiden materialen voor de openbare werken en de gebouwen. Huur van gebouwen, enz. . . . .	2,519,720 »	
5	Reiskosten van het personeel der verscheiden diensten in de Kolonie . . . . .	2,217,364 »	
6	Scheepsuur. Vervoer. Overschepping en hanteering. Verscheiden kosten . . . . .	1,140,716 »	
7	Rechten van in- en doorvoer. . . . .	338,793 »	
			33,555,068 »
	<b>OVER TE DRAGEN. . . . fr</b>		33,555,068 »

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913 (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.		33,555 068 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse.</b>		
8	Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades. Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	220,500 »	
9	Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc.	43,000 »	
10	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant . . . . .	6,000 »	
11	Fret et transports . . . . .	20,000 »	
12	Droits d'entrée . . . . .	8,500 »	
			298,000 »
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<b>Mines.</b>		
13	Traitements et indemnités du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	552,500 »	
14	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement . .	789,300 »	
15	Imprimés, registres et fournitures de bureau. Frais de courriers et de correspondances . . . . .	8,535 »	
16	Outillage, matériel et divers. . . . .	129,000 »	
17	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	136,500 »	
18	Fret et transports . . . . .	195,220 »	
19	Droits d'entrée . . . . .	23,940 »	
			1,834,995 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	<b>Impôt indigène.</b>		
20	Rémunération et dépenses diverses . . . . .	201,770 »	
21	Fret et transports . . . . .	131,000 »	
22	Droits d'entrée et droits de sortie . . . . .	129,212 »	
			461,982 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.</b>		
23	Frais d'envois de numéraire . . . . .	150,000 »	
			150,000 »
	A REPORTER . . . fr.		36,300,045 »

## BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. . . . . fr.		33,555,068 »
	<b>II<sup>o</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Gasthuizen der Regeering door geestelijken bediend.</b>		
8	Tegemoetkomingen aan de kloosterzusters. Kosten van onderhoud der zieken. Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel . . . . .	220,500 »	
9	Materieel, meubelen, heekundige werktuigen, geneesmiddelen, wijn, minerale waters, enz . . . . .	43,000 »	
10	Reiskosten der kloosterzusters welke zich naar Congo begeven of daaruit terugkeeren . . . . .	6,000 »	
11	Scheepshuur en vervoerkosten. . . . .	20,000 »	
12	Invoerrechten . . . . .	8,500 »	
			298,000 »
	<b>III<sup>o</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Mijnen.</b>		
13	Jaarwedden van, vergoedingen aan het blank personeel. Kosten van werving en van beroepsonderwijs . . . . .	552,500 »	
14	Dagloonen en onderhoud van het negerpersoneel. Kosten van werving en van terugvoer naar de geboortestreek . . . . .	789,300 »	
15	Drukwerk, registers en kantoorbehoefden. Kosten van koerier en briefwisseling . . . . .	8,535 »	
16	Gereedschap, materieel en verscheiden . . . . .	129,000 »	
17	Reiskosten van het personeel van Afrika . . . . .	136,500 »	
18	Scheepshuur en vervoerkosten . . . . .	195,220 »	
19	Invoerrechten . . . . .	23,940 »	
			1,834,995 »
	<b>IV<sup>o</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Inlandsche belasting.</b>		
20	Vergelding en verscheiden uitgaven . . . . .	201,770 »	
21	Scheepshuur en vervoerkosten . . . . .	131,000 »	
22	In- en uitvoerrechten. . . . .	129,212 »	
			461,982 »
	<b>V<sup>o</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Muntwezen. — Toezending van geld.</b>		
23	Kosten voor toezending van geld . . . . .	150,000 «	
			150,000 »
	OVER TE DRAGEN. . . . . fr.		36,300,045 »

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913 (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . .		36,300,045 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>Cultes.</b>		
24	Subsides aux missionnaires et divers. . . . .	762,900 »	762,900 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<b>Instruction publique.</b>		
25	Traitements et indemnités du personnel blanc. . . . .	124,850 »	
26	Entretien du personnel blanc . . . . .	224,000 »	
27	Subsides aux écoles agréées et autres établissements d'instruction. . . . .	31,000 »	376,850 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<b>Bienfaisance.</b>		
28	Bienfaisance publique au Congo . . . . .	10,000 »	10,000 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<b>Musée de Tervueren.</b>		
29	Traitements et indemnités du personnel . . . . .	104,880 »	
30	Frais de route et de séjour des membres de la Commission de surveillance, de la Commission de géologie, du personnel et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger . . . . .	10,200 »	
34	Matériel : entretien des locaux et des collections. Éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Photographie. Laboratoire. Études. Bibliothèque. Annales Publications et divers . . . . .	107,700 »	222,780 »
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<b>École coloniale.</b>		
32	Traitements et indemnités du personnel . . . . .	48,724 »	
33	Matériel : entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. Divers . . . . .	163,550 »	212,274 »
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	<b>École de médecine tropicale.</b>		
34	Traitements et indemnités du personnel . . . . .	62,957 »	
35	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers . . . . .	19,000 »	81,957 »
	A REPORTER . . . fr.		37,966,806 »

## BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1915 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT . . . fr		36,300,045 »
	<b>VI<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Eerediensten</b>		
24	Onderstandsgelden aan zendingen en verscheiden . . . . .	762,900 »	762,900 »
	<b>VII<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Openbaar Onderwijs</b>		
25	Jaarwedden van en vergoedingen aan het blank personeel . . . . .	121,850 »	
26	Onderhoud van het blank personeel . . . . .	224,000 »	
27	Toelagen aan de aangenomen scholen en andere onderwijsgestichten . . . . .	31,000 »	376,850 »
	<b>VIII<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Weldadigheid.</b>		
28	Openbare weldadigheid in Congo . . . . .	10,000 »	10,000 »
	<b>IX<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Museum van Tervueren.</b>		
29	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel . . . . .	104,880 »	
30	Reis- en verblijfkosten der leden van de Commissie van toezicht, van de Commissie van aardkunde, van het personeel en van de geleerden naar het Museum geroepen. Zendingen in den vreemde . . . . .	10,200 »	
31	Materieel : onderhoud der lokalen en der verzamelingen. Verlichting en verwarming der lokalen. Meubelen. Fotografie. Laboratorium. Studiën. Boekery. Annalen. Uitgaven en verscheiden . . . . .	107,700 »	222,780 »
	<b>X<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Koloniale School.</b>		
32	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel . . . . .	48,724 »	
33	Materieel : onderhoud, verlichting en verwarming der lokalen. Meubelen. Boekery. Vergoedingen aan de leerlingen. Verscheiden . . . . .	163,550 »	212,274 »
	<b>XI<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>School voor tropische geneeskunde.</b>		
34	Jaarwedden van en vergoedingen aan het personeel . . . . .	62,957 »	
35	Materieel. Meubelen. Boekery. Werken van het laboratorium. Verscheiden . . . . .	19,000 »	81,957 »
	OVER TE DRAGEN. . . . . fr.		37,966,806 »

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913 (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . . fr.		37,966.806 »
<b>CHAPITRE XII.</b>			
<b>Dépenses relatives à divers services.</b>			
36	Subsides pour fêtes publiques : fête du 1 <sup>er</sup> juillet et fête du Roi. Distinctions honorifiques, médailles pour noirs, etc. . . . .	19,000 »	
37	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers . . . . .	11,200 »	
38	Rémunération du délégué de la Colonie résidant à Capetown. . . . .	10,000 »	
39	Impression de cahiers de charges, avis, plans et documents divers. pour les adjudications de fournitures; publicité, abonnement aux journaux relatifs aux adjudications et divers . . . . .	2,500 »	
40	Entretien des passagers blancs à bord des vapeurs du Haut-Congo. (Service de la marine.) . . . . .	200,000 »	
41	Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques. Impression de valeurs postales. Frais de transit de correspondances postales et télégraphiques et paiement d'indemnités pour la perte de colis postaux et d'envois recommandés . . . . .	234,500 »	
42	Service des mandats-poste ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	11,950 »	
43	Frais d'entretien et d'exploitation de stations de télégraphie sans fil . . . . .	469,500 »	
44	Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes . . . . .	10,000 »	
45	Expositions locales . . . . .	2,000 »	
46	Bourse du travail du Katanga . . . . .	50,000 »	
47	Frais de justice ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	87,000 »	
48	Allocations aux membres et secrétaires du Conseil colonial et dépenses diverses . . . . .	56,123 »	
49	Commission pour la protection des indigènes . . . . .	20,000 »	
50	Conseil supérieur . . . . .	2,300 »	
51	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi, indemnités à des fonctionnaires de l'ancien Etat du Congo . . . . .	49 000 »	
52	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents ou à leurs veuves . . . . .	13,100 »	
53	Allocations de retraite et pensions. . . . .	1,488,300 »	
54	Indemnités aux médecins agréés et à divers . . . . .	10 750 »	
55	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i> . . . . .	10,000 »	
56	Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial. . . . .	6,000 »	
57	Subvention à la Villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie . . . . .	41,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	2,804,223 »	37,966,806 »

## BEGROOTING VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
	<b>OVERDRACHTEN . . . . . fr.</b>		37,966,806 »
	<b>XII<sup>o</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Uitgaven betreffende verscheiden diensten.</b>		
36	Toelagen voor openbare feesten : feest van 1 Juli en feest van den Koning. Eervolle onderscheidingen, medailles voor negers, enz. . . . .	19,000 »	
37	Wedden, dagloonen en verzekering van het personeel voor den dienst der inpakkingen te Antwerpen aangesteld . . . . .	11,200 »	
38	Vergeldingen aan den afgevaardigde der Kolonie te Kaapstad gevestigd . . . . .	10,000 »	
39	Het drukken der lastkohiers berichten, plannen en verscheiden documenten voor de aanbestedingen van leveranties; bekendmakingen, inschrijvingen op de dagbladen betreffende de aanbestedingen en verscheiden . . . . .	2,500 »	
40	Onderhoud der blanke passagiers aan boord der stoombooten van den Boven Congo. (Dienst der scheepvaart) . . . . .	200,000 »	
41	Kosten van overseizing der telegrammen van Belgisch-Congo, en van telefoon- en radiotelegraafberichten. Het drukken van postwaarden. Doorvoerkosten van poststukken en telegraafberichten en betaling van schadevergoedingen voor het verlies van postcolli en aangeteekende stukken . . . . .	234,500 »	
42	Dienst der postmandaten (onbegrensd krediet). . . . .	11,950 »	
43	Kosten van onderhoud en van uitbating der standplaatsen voor draadlooze telegrafie . . . . .	469,500 »	
44	Vergoedingen en premiën om de inlandsche markten te bevorderen . . . . .	10,000 »	
45	Plaatselijke tentoonstellingen . . . . .	2,000 »	
46	Werkbeurs van Katanga . . . . .	50,000 »	
47	Gerechtskosten (onbegrensd krediet). . . . .	87,000 »	
48	Tegemoetkomingen aan de leden en sekretarissen van den Kolonialen Raad en verscheiden uitgaven . . . . .	56,123 »	
49	Commissie voor de bescherming der inlanders . . . . .	20,000 »	
50	Hoogere Raad . . . . .	2,300 »	
51	Vergoedingen voor beschikbaarheid tengevolge van ambtsafschaffing; vergoedingen aan ambtenaren van den gewezen Congostaat. . . . .	49,000 »	
52	Wedden, pensioenen en hulpgelden aan zekere gewezen beambten of aan hunne weduwen toegekend . . . . .	13,100 »	
53	Rustgelden en pensioenen . . . . .	1,488,300 »	
54	Vergoedingen aan de aangestelde geneesheeren en verscheiden . . . . .	10,750 »	
55	Uitgave van het <i>Bulletin de colonisation comparée</i> . . . . .	10,000 »	
56	Onderstandsgelden aan menschevriende instellingen, aan werken tot algemeene verspreiding of aan andere die het belang der Kolonie beoogen . . . . .	6,000 »	
57	Toelage aan de Koloniale Villa en kosten voor verblijf in 't gasthuis van beambten der Kolonie . . . . .	41,000 »	
	<b>OVER TE DRAGEN. . . . . fr.</b>	2,804,223 »	37,966,806 »

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913 (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	2,804,223 »	37,966,806 »
58	Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'État Indépendant du Congo à la Belgique . . . . .	175,000 »	
59	Missions d'études. Indemnités. Frais de voyage et de séjour et dépenses diverses. . . . .	50,000 »	
60	Office colonial. Publication des renseignements commerciaux et industriels. Achat de documents, échantillons, etc. . . . .	10,000 »	
			3,039,223 »
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	<b>Service de la Caisse d'épargne. des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.</b>		
61	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne . . . . .	85,000 »	
62	Intérêts des cautionnements déposés en numéraire ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	10,000 »	
63	Intérêts et amortissements de la Dette consolidée. . . . .	5,392,535 »	
64	Intérêts des bons du Trésor émis et à émettre. — Intérêts et commissions en Banque ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	2,465,500 »	
65	Sommes destinées à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888 ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	50,000 »	
66	Minimum d'intérêt plus l'amortissement en 49 ans garanti par le Trésor de la Colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge « Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains » ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	4,620,000 »	
67	Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique . . . . .	50,000 »	
			9,673,035 »
	<b>CHAPITRE XIV.</b>		
	<b>Dépenses imprévues.</b>		
68	Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves, enfants ou parents qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .	15,000 »	
69	Indemnités aux blancs ou aux noirs, pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendie, etc.) . . . . .	10,000 »	
70	Frais de procédure ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	10,000 »	
71	Achat de décorations des ordres coloniaux . . . . .	10,000 »	
72	Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la Colonie ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	30,000 »	
73	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .	5,000 »	
			80,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.		50,759,064 »

## BEGROOTING VAN BELGISCH - CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
	<b>OVERDRACHT. . . . . fr.</b>	2,804,223 »	37,966,806 »
58	Verplichtingen opgesomd in bijlage II der Akte gevoegd bij het Verdrag tot afstand van den Onafhankelijken Congostaat aan België . . . . .	175,000 »	
59	Studiezendingen. Vergoedingen. Reis- en verblijfskosten en verscheiden uitgaven . .	50,000 »	
60	Koloniaal Ambt. Uitgave der « Renseignements commerciaux et industriels ». Aankoop van documenten, stalen, enz. . . . .	10,000 »	
			3,039,223 »
	<b>XIII<sup>e</sup> HOOFDSTUK</b>		
	<b>Dienst der Spaarkas, der interesten van leeningen en der gewaarborgde kapitalen.</b>		
61	Interesten der kapitalen der Spaarkas . . . . .	85,000 »	
62	Interesten der borgtochten neergelegd in geld (onbegrensd krediet) . . . . .	10,000 »	
63	Interesten en uitdelgingen der Gevestigde Schuld . . . . .	5,392,535 »	
64	Interesten der uitgegeven en uit te geven Schatkistbiljetten. Interesten en bankcommissie (onbegrensd krediet) . . . . .	2,465,500 »	
65	Sommen bestemd om de gebeurlijke ontoereikendheid aan te vullen van het uitdelgingsfonds der aandeelleening van 1888 (onbegrensd krediet) . . . . .	50,000 »	
66	Minimuminterest en uitdelging in 99 jaar gewaarborgd door de Schatkist der Kolonie aan de kapitaal-aandeelen der Belgische Naamlooze Vennootschap « Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains » (onbegrensd krediet). . . . .	1,620,000 »	
67	Verscheiden algemeene kosten betreffende den dienst der Openbare Schuld . . . .	50,000 »	
			9,673,035 »
	<b>XIV<sup>e</sup> HOOFDSTUK.</b>		
	<b>Onvoorziene uitgaven.</b>		
68	Hulpgelden te verleenen aan beambten of gewezen beambten van Afrika, aan hunne weduwen, kinderen of bloedverwanten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de familiën der afgestorven beambten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden.	15,000 »	
69	Vergoedingen aan blanken of aan negers voor een of ander schade, toevallige verliezen (brand, enz.) . . . . .	10,000 »	
70	Kosten van rechtspleging (onbegrensd krediet) . . . . .	10,000 »	
71	Aankoop van eere-teekens der koloniale orden . . . . .	10,000 »	
72	Vergoedingen te betalen uit hoofde van verantwoordelijkheid van den openbaren vervoerdienst door de Kolonie ondernomen (onbegrensd krediet). . . . .	30,000 »	
73	Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet aangegeven . . . . .	5,000 »	
			80,000 »
	<b>OVER TE DRAGEN. . . . . fr.</b>		50,759,064 »

## BUDGET DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1913 (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		50,759,064 »
	<b>CHAPITRE XV.</b>		
	<b>Remboursements.</b>		
74	Restitutions de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers . . . . .	59,000 »	
78	Déficits de comptes. Régularisations . . . . .	15,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.)		74,000 »
	<b>CHAPITRE XVI.</b>		
	<b>Assurances.</b>		
76	Assurances maritimes . . . . .	100,000 »	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.		100,000 »
			50,933,064 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

J. RENKIN.

## BEGROOTING VAN BELGISCH - CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913 (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. . . . . fr.	. . . . .	50,759,064 »
	XV <sup>e</sup> HOOFDSTUK. Terugbetalingen.		
74	Teruggave van rechten, belastingen en taksen ten onrechte ontvangen. Ontheffing van boeten. Terugbetaling van sommen die zijn bevonden aan derden te behooren . . . . .	59,000 »	
75	Tekort van rekenplichtigen. Regelingen . . . . .	15,000 »	74,000 »
	(De kredieten op voorgaande hoofdstuk gebracht zijn onbegrensd.)		
	XVI <sup>e</sup> HOOFDSTUK. Verzekeringen.		
76	Zeeverzekeringen . . . . .	100,000 »	100,000 »
	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN . . . . . fr.	. . . . .	50,933,064 »

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit  
van 24<sup>e</sup> October 1912.

**ALBERT.**

Van 's Konings wege :  
De Minister van Koloniën,  
**J. RENKIN.**

62

DÉVELOPPEMENTS  
DES  
DÉPENSES ORDINAIRES  
POUR L'EXERCICE 1913

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>							
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>							
<b>Services d'Afrique.</b>							
1		Traitements et indemnités du personnel. Frais de représentation, de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .					
<b>I. — Budget général.</b>							
a.		Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	Gouvernement et Vice- Gouvernement généraux.	Gouverneur général . . . . .	1	54,000			
		Vice-Gouverneurs généraux . . . . .	2	48,500 à 52,500	119,500	122,500	242,000
		Inspecteur d'État . . . . .	1	35,000			
		Commissaire général . . . . .	1	21,000			
	Secrétariat général.	Secrétaires généraux . . . . .	2	20,000	59,800	137,400	197,200
		Agents d'administration et commis . . . . .	16	6,000 à 14,000			
	Direction de la Justice et de l'Instruction publique.	Directeurs . . . . .	2	17,000	79,000	175,000	254,000
		Sous-directeurs . . . . .	2	13,000			
		Agents d'administration . . . . .	13	9,000 à 14,000			
		Commis-chefs . . . . .	9	7,500			
		Commis . . . . .	5	6,000 à 6,500			
	Direction de l'Intérieur.	Directeur . . . . .	1	17,000	33,600	150,200	183,800
		Contrôleurs de la comptabilité . . . . .	3	12,000			
		Agents d'administration et commis . . . . .	13	6,000 à 14,000			
		A REPORTER. . . . . fr.			291,900	585,100	877,000
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>							

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 <sup>(1)</sup> »	»	1,356,111 »	(1) Crédits alloués en 1912, aux articles 1, 2, 9, 16, 23, 29, 36, 47, 66, 73, 85, 94 et 111.
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
					REPORT. . . . fr		
		REPORT. . . . fr.	. . . . .	. . . . .	291,900	385,100	877,000
		Direction des Finances.					
		Directeurs . . . . .	2	17,000 à 20,000			
		Sous-directeurs . . . . .	2	13,000			
		Contrôleurs suppléants . . . . .	2	11,000			
		Receveurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	11,000			
		Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	10,000	139,500	250,000	389,500
		Vérificateurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9	9,000			
		Commis-chefs . . . . .	9	7,500			
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	14	6,500			
		Commis de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	6,000			
		Direction de l'Industrie et du Commerce.					
		Directeurs . . . . .	2	17,000			
		Commis-chefs . . . . .	2	7,500			
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	6,500	36,500	46,600	83,100
		Commis de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	6,000			
		Commis noirs . . . . .	2	1,800			
		Direction de l'Agriculture.					
		Directeur . . . . .	1	17,000			
		Sous-directeur . . . . .	1	13,000			
		Chef de culture . . . . .	1	8,000 à 11,000			
		Agents d'administration . . . . .	5	9,000 à 11,000	57,500	101,500	159,000
		Vétérinaires . . . . .	2	11,000 à 12,000			
		Commis . . . . .	4	6,000 à 7,500			
		Clercs noirs . . . . .	2	1,200			
		Direction de la Marine et des Tra- vaux publics.					
		Directeurs . . . . .	2	17,000			
		Agents d'administration et com- mis . . . . .	11	6,000 à 11,000	55,600	78,400	134,000
		A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	. . . . .	581,000	1,061,600	1,642,600
					A REPORTER . . . . fr.		

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
					REPORT. . . . . fr		
		REPORT. . . . . fr.			581,000	1,061,600	1,642,600
	Direction de la Force publique.	Commandant de la Force pu- blique . . . . .	1	37,400			
		Majors . . . . .	3	15,000			
		Capitaines . . . . .	4	14,000	65,925	163,125	229,050
		Lieutenants . . . . .	3	12,000			
		Agents militaires ou sous-offi- ciers . . . . .	4	6,000 à 7 500			
	Conservation des Titres fonciers.	Conservateurs des Titres fonciers.	2	17,000 à 20,000			
		Géomètre principal . . . . .	1	12,000	29,000	50,000	79,000
		Géomètres de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	10,000			
		Imprimerie : typographes . . . . .	4	6,500 à 10,000	»	31,000	31,000
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. . . . .			2,000	2,100	4,100
		Augmentations de traitement. . . . .			7,000	9,750	16,750
		Frais de représentation et indemnité de nourriture . . . . .			25,990	42,000	67,990
		Indemnités de l'officier d'ordonnance et du secrétaire particulier du Gouverneur général. . . . .			»	2,400	2,400
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			7,800	17,100	24,900
		Indemnités de logement . . . . .			6,000	9,480	15,480
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .			40,300	»	40,300
		Indemnités diverses . . . . .			2,800	800	3,600
					767,815	1,389,355	2,157,170
					A REPORTER . . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1943.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
b.		Force publique:					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Capitaines et commandants . . . . .	36	14,000			3,985,650
		Lieutenants . . . . .	135	12,000			
		Agents militaires ou sous-officiers . . . . .	225	6,000 à 7,500			
		Chefs comptables militaires . . . . .	30	7,500			
		Armuriers . . . . .	24	6,000			
		Indemnité au capitaine Joubert . . . . .			3,000	»	3,000
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			6,000	28,800	34,800
		Indemnités de logement . . . . .			1,000	6,500	7,500
					479,225	3,531,725	4,030,950
c.		Marine et hydrographie:					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Hydrographes . . . . .	2	20,000	26,775	1,494,225	1,521,000
		Directeur . . . . .	1	47,000			
		Contrôleur-inspecteur . . . . .	1	15,000			
		Chef de section . . . . .	1	14,000			
		Capitaines de steamer et capitaines pilotes . . . . .	44	7,500 à 14,000			
		Inspecteurs-mécaniciens . . . . .	2	12,000			
		Inspecteurs-mécaniciens adjoints . . . . .	1	10,000			
		Mécaniciens . . . . .	72	7,500 à 9,600			
		Chaudronniers-monteurs . . . . .	6	7,500 à 8,000			
		Charpentiers de marine . . . . .	4	6,500 à 7,800			
		Ajusteurs-monteurs . . . . .	4	7,000 à 8,000			
		Artisans divers . . . . .	9	6,500 à 7,800			
		Agents d'administration . . . . .	11	9,000 à 11,000			
		Commis et dessinateurs . . . . .	12	6,000 à 7,500			
		Personnel de réserve nécessaire pour rem- placer en temps utile les agents décédés ou en congé. . . . .	23	6,000 à 20,000			
		A REPORTER . . . . fr.			26,775	1,494,225	1,521,000
		A REPORTER . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	26,775	1,494,225	1,521,000		
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	270	9,600	9,870		
		Indemnité spéciale accordée au Commissaire de district du Moyen-Congo .	»	8,000	8,000		
		Gratifications et primes de rendement au personnel . . . . .	1,000	25,000	26,000		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	600	11,570	12,170		
		Indemnités de logement . . . . .	900	3,000	3,900		
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .	1,000	»	1,000		
			30,545	1,548,395	1,578,940		
		d. Service d'entretien des télégraphes et téléphones. Routes pour automobiles. Chemins de fer et autres moyens de transport :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Ingénieur chef de service . . . . .	1	16,000 à 20,000			
		Ingénieurs chefs ou sous-chefs de section . . . . .	3	10,000 à 16,000			
		Agents d'administration . . . . .	1	9,000 à 11,000			
		Conducteurs ou surveillants de travaux . . . . .	2	7,000 à 8,800			
		Chefs d'atelier . . . . .	2	8,000			
		Ajusteurs-monteurs . . . . .	3	7,000			
		Mécaniciens-chauffeurs . . . . .	12	7,000 à 8,000	24,000	360,250	384,250
		Poseurs de ligne ou de voie . . . . .	19				
		Charpentiers . . . . .	2	6,500 à 7,800			
		Maçon . . . . .	1				
		Commis . . . . .	4				
		Personnel de réserve pour remplacer en temps utile les agents décédés ou en congé . . . . .	6	6,500 à 16,000			
		A REPORTER. . . . fr.			24,000	360,250	384,250
		A REPORTER. . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CREDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		DESIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . fr.	24,000	360,250	384,250		
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	150	2,800	2,950		
		Gratifications et primes de rendement aux chauffeurs . . . . .	1,000	4,000	5,000		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	600	4,200	4,800		
		Indemnités de logement . . . . .	600	1,600	2,200		
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .	5,475	»	5,475		
		Indemnités représentatives de monture ou de vélo à certains fonctionnaires et agents . . . . .	2,000	7,000	9,000		
			33,825	379,850	413,675		
c.		Douane et impôts :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Contrôleurs . . . . .	4	12,000	245,700	1,600,019	1,845,719
		Contrôleurs suppléants . . . . .	5	11,000			
		Receveurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	11,000			
		Receveurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	10,000			
		Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	14	10,000			
		Vérificateurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	23	9,000			
		Commis-chefs . . . . .	42	7,500			
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	67	6,500			
		Commis de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	21	6,000			
		Agents à admettre dans le courant de l'année.	75	6,000 à 7,500			
		Personnel de réserve nécessaire pour assurer en temps utile le remplacement des agents décédés ou en congé . . . . .	57	6,000 à 20,000			
		Préposés des douanes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	1,200 à 1,800			
		Préposés des douanes de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	20	800 à 1,000			
		Clercs et auxiliaires . . . . .	50	1,200			
		A REPORTER . . . fr.			245,700	1,600,019	1,845,719
					A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	



## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,563,030 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,563,030 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	»	339,500	339,500		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	»	5,400	5,400		
		Indemnités de logement . . . . .	»	2,200	2,200		
		Indemnités diverses . . . . .	»	2,400	2,400		
			»	349,500	349,500		
		g. Postes, télégraphes, téléphones, radiotélégraphie. Exploitation.					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Contrôleurs . . . . .	2	12,000	174,750	277,200	451,950
		Contrôleurs suppléants . . . . .	2	11,000			
		Percepteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	11,000			
		Percepteurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	7	10,000			
		Percepteurs suppléants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11	9,000			
		Percepteurs suppléants de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	13	7,500			
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	6,500			
		Commis de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	6,000			
		Agents noirs . . . . .	17	1,200 à 2,500			
		Opérateurs pour les essais de télégraphie sans fil . . . . .			22,375	44,750	67,125
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			2,400	3,600	6,000
		Indemnités de logement . . . . .			1,500	1,500	3,000
					201,025	327,050	528,075
		REPORT. . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 x	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.																																																																																																																						
h.		REPORT . . . fr																																																																																																																						
Justice :		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="502 616 614 638">GRADES.</th> <th data-bbox="774 593 869 672">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="893 593 1013 672">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1053 616 1141 638">Katanga.</th> <th data-bbox="1173 593 1268 672">Autres territoires de la Colonie.</th> <th data-bbox="1300 616 1372 638">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Procureurs généraux . . . . .</td> <td>2</td> <td>30,000 à 40 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Substituts du procureur général . . . . .</td> <td>2</td> <td>18,000 à 29,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Procureurs du Roi . . . . .</td> <td>7</td> <td>18,000 à 25,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Substituts du procureur du Roi . . . . .</td> <td>23</td> <td>13,000 à 20,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Présidents d'appel . . . . .</td> <td>2</td> <td>30,000 à 40,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juges d'appel . . . . .</td> <td>4</td> <td>22,000 à 29 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juges d'appel suppléants . . . . .</td> <td>2</td> <td>18,000 à 25,000</td> <td>328,500</td> <td>847,000</td> <td>1,175,500</td> </tr> <tr> <td>Juges de 1<sup>re</sup> instance . . . . .</td> <td>7</td> <td>18,000 à 25,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juges de 1<sup>re</sup> instance suppléants . . . . .</td> <td>8</td> <td>13,000 à 20 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magistrats à titre provisoire . . . . .</td> <td>17</td> <td>11,000 à 12,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Greffiers, greffiers adjoints, commis-greffiers, secrétaires et commis du Parquet . . . . .</td> <td>48</td> <td>1,800 à 6,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitement . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>2,000</td> <td>14,250</td> <td>16,250</td> </tr> <tr> <td>Frais d'enseignement professionnel . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>»</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation au personnel judiciaire . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>3,600</td> <td>12,600</td> <td>16,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>3,000</td> <td>1,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour cherté de vivres . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>61,200</td> <td>»</td> <td>61,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>404,300</td> <td>880,950</td> <td>1,285,250</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Procureurs généraux . . . . .	2	30,000 à 40 000				Substituts du procureur général . . . . .	2	18,000 à 29,000				Procureurs du Roi . . . . .	7	18,000 à 25,000				Substituts du procureur du Roi . . . . .	23	13,000 à 20,000				Présidents d'appel . . . . .	2	30,000 à 40,000				Juges d'appel . . . . .	4	22,000 à 29 000				Juges d'appel suppléants . . . . .	2	18,000 à 25,000	328,500	847,000	1,175,500	Juges de 1 <sup>re</sup> instance . . . . .	7	18,000 à 25,000				Juges de 1 <sup>re</sup> instance suppléants . . . . .	8	13,000 à 20 000				Magistrats à titre provisoire . . . . .	17	11,000 à 12,000				Greffiers, greffiers adjoints, commis-greffiers, secrétaires et commis du Parquet . . . . .	48	1,800 à 6,000				Augmentations de traitement . . . . .			2,000	14,250	16,250	Frais d'enseignement professionnel . . . . .			»	100	100	Frais de représentation au personnel judiciaire . . . . .			6,000	6,000	12,000	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			3,600	12,600	16,200	Indemnités de logement . . . . .			3,000	1,000	4,000	Indemnités pour cherté de vivres . . . . .			61,200	»	61,200				404,300	880,950	1,285,250
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																																																																			
Procureurs généraux . . . . .	2	30,000 à 40 000																																																																																																																						
Substituts du procureur général . . . . .	2	18,000 à 29,000																																																																																																																						
Procureurs du Roi . . . . .	7	18,000 à 25,000																																																																																																																						
Substituts du procureur du Roi . . . . .	23	13,000 à 20,000																																																																																																																						
Présidents d'appel . . . . .	2	30,000 à 40,000																																																																																																																						
Juges d'appel . . . . .	4	22,000 à 29 000																																																																																																																						
Juges d'appel suppléants . . . . .	2	18,000 à 25,000	328,500	847,000	1,175,500																																																																																																																			
Juges de 1 <sup>re</sup> instance . . . . .	7	18,000 à 25,000																																																																																																																						
Juges de 1 <sup>re</sup> instance suppléants . . . . .	8	13,000 à 20 000																																																																																																																						
Magistrats à titre provisoire . . . . .	17	11,000 à 12,000																																																																																																																						
Greffiers, greffiers adjoints, commis-greffiers, secrétaires et commis du Parquet . . . . .	48	1,800 à 6,000																																																																																																																						
Augmentations de traitement . . . . .			2,000	14,250	16,250																																																																																																																			
Frais d'enseignement professionnel . . . . .			»	100	100																																																																																																																			
Frais de représentation au personnel judiciaire . . . . .			6,000	6,000	12,000																																																																																																																			
Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			3,600	12,600	16,200																																																																																																																			
Indemnités de logement . . . . .			3,000	1,000	4,000																																																																																																																			
Indemnités pour cherté de vivres . . . . .			61,200	»	61,200																																																																																																																			
			404,300	880,950	1,285,250																																																																																																																			
i.		Industrie, commerce, immigration :																																																																																																																						
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="502 1624 614 1646">GRADES.</th> <th data-bbox="774 1601 869 1680">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="893 1601 1013 1680">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1053 1624 1141 1646">Katanga.</th> <th data-bbox="1173 1601 1268 1680">Autres territoires de la Colonie.</th> <th data-bbox="1300 1624 1372 1646">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> <td>12,000</td> <td rowspan="4">50,000</td> <td rowspan="4">65,000</td> <td rowspan="4">115,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>3</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>4</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs . . . . .</td> <td>3</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Clercs noirs . . . . .</td> <td>2</td> <td>1,500</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A REPORTER . . . . . fr.</td> <td></td> <td></td> <td>50,000</td> <td>65,000</td> <td>115,000</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Inspecteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	12,000	50,000	65,000	115,000	Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3	11,000	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	10,000	Sous-inspecteurs . . . . .	3	9,000	Clercs noirs . . . . .	2	1,500				A REPORTER . . . . . fr.			50,000	65,000	115,000																																																																																	
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																																																																			
Inspecteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	12,000	50,000	65,000	115,000																																																																																																																			
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3	11,000																																																																																																																						
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	10,000																																																																																																																						
Sous-inspecteurs . . . . .	3	9,000																																																																																																																						
Clercs noirs . . . . .	2	1,500																																																																																																																						
A REPORTER . . . . . fr.			50,000	65,000	115,000																																																																																																																			
		A REPORTER. . . . . fr.																																																																																																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
		REPORT . . . . fr.					
		DÉSIGNATION.	Katanga	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	50,000	65,000	115,000		
		Augmentations de traitement . . . . .	4,500	5,000	9,500		
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	1,800	1,800	3,600		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	1,800	2,000	3,800		
		Indemnités de logement . . . . .	8,000	2,500	10,500		
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .	11,500	"	11,500		
			77,600	76,300	153,900		
<b>II. — Budget local.</b>							
j.		Service territorial et service administratif :					
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		<i>Service territorial.</i>					
		Inspecteurs d'État . . . . .	2	35,000			
		Commissaires généraux et commissaires de district . . . . .	21	16,000 à 20,000			
		Adjoints supérieurs . . . . .	22	15,000			
		Chefs de zone, chefs de secteur et administrateurs territoriaux . . . . .	145	10,000 à 12,000			
		Chefs de poste et agents territoriaux . . . . .	225	7,000 à 8,000			
		Commissaires et sous-commissaires de police . . . . .	31	7,000 - 8,000	889,300	3,965,000	4,854,300
		Agents de réserve . . . . .	100	"			
		<i>Service administratif.</i>					
		Sous-directeurs . . . . .	2	13,000			
		Contrôleurs de la comptabilité, administrateurs territoriaux et commis . . . . .	73	6,000 à 12,000			
		Agents de réserve . . . . .	15	"			
		Clercs noirs . . . . .	68	"			
		A REPORTER. . . . . fr.			889,300	3,965,000	4,854,300
						A REPORTER . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208 939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.					
					REPORT. . . fr		
		DESIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.		
		REPORT. . . . fr.	889,300	3,963,000	4,854,300		
		Indemnité annuelle à Piani Sangha . . . . .	»	1,500	1,500		
		Frais de représentation des inspecteurs d'État, des commissaires généraux et de district . . . . .	3,600	28,800	32,400		
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	7,200	30,800	38,000		
		Indemnités de logement . . . . .	9,400	9,000	18,400		
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .	174,230	»	174,230		
			1,083,730	4,033,100	5,118,830		
k.	Hygiène :						
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Médecin en chef . . . . .	1	20,000 à 24,000			
		Médecins-inspecteurs . . . . .	4	17,000 à 20,400			
		Id. chefs de service . . . . .	7	16,000 à 19,200			
		Id. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	14,000 à 16,800	99,500	524,500	624,000
		Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	13	12 000 à 14,400			
		Pharmacien . . . . .	1	10,000			
		Commis . . . . .	8	6,000 à 7,000			
		Personnel de réserve pour assurer en temps utile le remplacement des agents décédés ou en congé. . . . .			24,000	50,900	74,900
		Indemnités aux médecins agréés à Matadi et à Thysville . . . . .			»	3,600	3,600
		Honoraires à des médecins étrangers pour soins donnés aux agents de la Colonie . . . . .			500	3,000	3,500
		Indemnités aux médecins mariés accompagnés de leur femme . . . . .			1,200	3,000	4,200
		Indemnités de logement . . . . .			250	750	1,000
		Indemnités de cherté de vivres . . . . .			15,330	»	15,330
					140,780	589,750	730,530
					A REPORTER . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,411 »	
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,411 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.																																																																																						
		REPORT. . . . fr.																																																																																						
l.		Travaux publics :																																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Katanga.</th> <th style="width: 10%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef de section principal . . . . .</td> <td>1</td> <td>16,000 à 19,200</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de section . . . . .</td> <td>1</td> <td>10,000 à 12,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conducteurs de travaux . . . . .</td> <td>3</td> <td>8,000 à 9,600</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillants de travaux . . . . .</td> <td>7</td> <td>7,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis-dessinateur . . . . .</td> <td>1</td> <td>7,800 à 8,400</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tailleur de pierre et carrier . . . . .</td> <td>2</td> <td></td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle;">" }</td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle;">270,400</td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle;">270,400</td> </tr> <tr> <td>Maçons . . . . .</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forgerons et mécaniciens . . . . .</td> <td>3</td> <td>6,500 à 7,800</td> </tr> <tr> <td>Charpentiers menuisiers . . . . .</td> <td>7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Peintres, plombiers . . . . .</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel de réserve pour remplacer en temps utile les agents décédés ou en congé . . . . .</td> <td>3</td> <td>6,500 à 19,200</td> </tr> <tr> <td>Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>"</td> <td>13 200</td> <td>13,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>"</td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>"</td> <td>700</td> <td>700</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>"</td> <td>290,300</td> <td>290,300</td> </tr> </tbody> </table>						GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Chef de section principal . . . . .	1	16,000 à 19,200				Sous-chef de section . . . . .	1	10,000 à 12,000				Conducteurs de travaux . . . . .	3	8,000 à 9,600				Surveillants de travaux . . . . .	7	7,000				Commis-dessinateur . . . . .	1	7,800 à 8,400				Tailleur de pierre et carrier . . . . .	2		" }	270,400	270,400	Maçons . . . . .	5		Forgerons et mécaniciens . . . . .	3	6,500 à 7,800	Charpentiers menuisiers . . . . .	7		Peintres, plombiers . . . . .	2		Personnel de réserve pour remplacer en temps utile les agents décédés ou en congé . . . . .	3	6,500 à 19,200	Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .			"	13 200	13,200	Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			"	6,000	6,000	Indemnités de logement . . . . .			"	700	700				"	290,300	290,300
GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																																			
Chef de section principal . . . . .	1	16,000 à 19,200																																																																																						
Sous-chef de section . . . . .	1	10,000 à 12,000																																																																																						
Conducteurs de travaux . . . . .	3	8,000 à 9,600																																																																																						
Surveillants de travaux . . . . .	7	7,000																																																																																						
Commis-dessinateur . . . . .	1	7,800 à 8,400																																																																																						
Tailleur de pierre et carrier . . . . .	2		" }	270,400	270,400																																																																																			
Maçons . . . . .	5																																																																																							
Forgerons et mécaniciens . . . . .	3	6,500 à 7,800																																																																																						
Charpentiers menuisiers . . . . .	7																																																																																							
Peintres, plombiers . . . . .	2																																																																																							
Personnel de réserve pour remplacer en temps utile les agents décédés ou en congé . . . . .	3	6,500 à 19,200																																																																																						
Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .						"	13 200	13,200																																																																																
Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .						"	6,000	6,000																																																																																
Indemnités de logement . . . . .						"	700	700																																																																																
						"	290,300	290,300																																																																																
m.		Service des terres :																																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">GRADES.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Katanga.</th> <th style="width: 10%;">Autres territoires de la Colonie.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Géomètres principaux . . . . .</td> <td>2</td> <td>12,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>17</td> <td>10,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>14</td> <td>9,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>22</td> <td>7,500</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">90,300</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">465,500</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">555,800</td> </tr> <tr> <td>Id. de 4<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>4</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>Personnel de réserve nécessaire pour assurer en temps utile le remplacement des agents décédés ou en congé . . . . .</td> <td>15</td> <td>6,500 à 17,000</td> </tr> <tr> <td>A REPORTER. . . . fr.</td> <td></td> <td></td> <td>90,300</td> <td>465,500</td> <td>555,800</td> </tr> </tbody> </table>						GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.	Géomètres principaux . . . . .	2	12,000				Id. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	17	10,000				Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	14	9,000				Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	22	7,500	90,300	465,500	555,800	Id. de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	6,500	Personnel de réserve nécessaire pour assurer en temps utile le remplacement des agents décédés ou en congé . . . . .	15	6,500 à 17,000	A REPORTER. . . . fr.			90,300	465,500	555,800																																							
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.																																																																																			
Géomètres principaux . . . . .	2	12,000																																																																																						
Id. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	17	10,000																																																																																						
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	14	9,000																																																																																						
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	22	7,500	90,300	465,500	555,800																																																																																			
Id. de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	6,500																																																																																						
Personnel de réserve nécessaire pour assurer en temps utile le remplacement des agents décédés ou en congé . . . . .	15	6,500 à 17,000																																																																																						
A REPORTER. . . . fr.						90,300	465,500	555,800																																																																																
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,440 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565,050 »	»	1,356,111 »	
12 472 679 »	1 328 440 »	5 407 850 »	19 208 939 »	20 565 050 »	»	1 356 111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	90,300	465,500	555,800
		Augmentations de traitement . . . . .	10,000	20,000	30,000
		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	800	1,400	2,200
		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .	1,800	4,800	6,600
		Indemnités de logement . . . . .	1,000	1,000	2,000
			103,900	492,700	596,600
		Salaires, entretien, frais de recrutement et de rapatriement du personnel noir en général : soldats, artisans et travailleurs. Traitements des chefs et sous-chefs indigènes et salaires des messagers attachés aux chefferies indigènes. Cadeaux aux chefs. Salaires et entretien des détenus et internés . . . . .			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux . . . . .	15,500 <sup>(2)</sup>	28,500 <sup>(2)</sup>	44,000 <sup>(2)</sup>
		2° Secrétariat général . . . . .	»	»	»
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique . . . . .	2,770	7,000	9,770
		4° Direction de l'Intérieur . . . . .	»	»	»
		5° Direction des Finances . . . . .	1 520	3,790	5,310
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce . . . . .	2,000	1,130	3,130
		7° Direction de l'Agriculture . . . . .	1,500	10,500	12 000
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics . . . . .	»	»	»
		9° Direction de la Force publique . . . . .	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers . . . . .	1,110	2,060	3,170
			24,400	52,980	77,380
		A REPORTER. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
12,472,679 »	1,328,410 »	5,407,850 »	19,208,939 »	20,565 050 »	»	1 356,111 »	
4,289,907 »	608,524 »	2,264,805 »	7,163,236 »	6,420,823 <sup>(1)</sup> »	742,411 »	»	( <sup>1</sup> ) Crédits alloués en 1912 aux articles : 3, 4, 10, 17, 24, 30, 37, 49, 67, 74, 87, 93, 96, 103 et 112.
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,655 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	( <sup>2</sup> ) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
				REPORT	fr.
b.		Imprimerie de Boma . . . . .	»	9,735	9,735
c.		Service de la Force publique :			
		Solde et allocations diverses, entretien du personnel noir de la Force publique, frais de recrutement et de rapatriement (à l'exception de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs africains, dont les dépenses sont supportées par le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre) . . . . .	351,000	1,320,000	1,671,000
d.		Service de la marine et de l'hydrographie :			
		Salaires et entretien des artisans et travailleurs des équipages des bateaux, des travailleurs des dépôts de bois pour le chauffage des bateaux . . . . .	28,500	471,477	499,977
e.		Service d'entretien des télégraphes et téléphones, routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1° Salaires et entretien du personnel noir des lignes télégraphiques et téléphoniques . . . . .	»	113,120	113,120
		2° Personnel noir attaché aux services des transports par automobiles et à l'entretien de la route de l'Uelé et à l'exploitation du chemin de fer du Mayumbe . . . . .	5,000	108,795	113,795
		3° Personnel noir affecté aux transports généraux : payeurs, courriers, convoyeurs, gardiens de gîtes d'étapes, conducteurs de chariots, etc. . . . .	300,000	900,000	1,200,000
			305,000	1,121,915	1,426,915
f.		Service des douanes et des impôts :			
		Salaires et entretien des travailleurs des postes fiscaux . . . . .	29,480	41,330	70,810
g.		Service de l'agriculture :			
		Salaires payables en numéraire, nourriture, objets de couchage et d'habillement des travailleurs noirs affectés à l'entretien et au développement normal des centres agricoles et d'élevage . . . . .	»	225,300	225,300
h.		Service d'exploitation des postes, télégraphes, téléphones et de la radio-télégraphie :			
		Salaires, et entretien des porteurs et distributeurs de courriers et du personnel des embarcations du service postal et télégraphique . . . . .	177,430	68,500	245,930
				A REPORTER.	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,655 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,411 »	
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,655 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,411 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
i.		Service de la justice :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service . . . . .	13,230	47,000	60,230
j.		Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service. . . . .	1,500	1,130	2,630
<b>II. — Budget local.</b>					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
k.		Service territorial :			
		1 <sup>o</sup> Traitements des chefs et sous-chefs indigènes. Salaires des messagers indigènes attachés aux chefferies et des travailleurs des postes chargés des communications à faire aux chefs. Cadeaux aux chefs . . . . .	50,000	300,000	350,000
		2 <sup>o</sup> Salaires et entretien des noirs attachés au Service territorial et administratif . . . . .	128,500	575,000	703,500
		3 <sup>o</sup> Frais de recrutement des miliciens et travailleurs; indemnités aux chefs, dots pour femmes de miliciens . . . . .	10,000	40,000	50,000
			188,500	915,000	1,103,500
l.		Service de la police territoriale :			
		Soldes et allocations, entretien des noirs faisant partie de la police territoriale. . . . .	176,000	660,000	836,000
m.		Service de l'hygiène :			
		Salaires et entretien des infirmiers attachés aux hôpitaux, au laboratoire de Léopoldville, au lazaret de Banana, à la pharmacie de Boma, à l'école des infirmiers; des infirmiers attachés aux léproseries, entretien des malades . . . . .	36,500	146,700	183,200
A REPORTER. . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL. par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,655 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,655 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
				REPORT. . . . fr	
n.		Service des travaux publics :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service . . . . .	62,932	188,793	251,725
o.		Service des terres :			
		Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service . . . . .	37,408	132,196	169,604
p.		Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds :			
		1° Salaires et entretien du personnel noir attaché à ce service . . . . .	18,500	27,800	46,300
		2° Salaires et entretien des détenus noirs de la classe d'amendement . . . . .	365	2,000	2 365
		3° Entretien des détenus blancs . . . . .	30,000	11,000	41,000
		4° Entretien des détenus et internés noirs . . . . .	46,919	82 816	129,735
			95,784	123,616	219,400
q.		Service de l'instruction publique :			
		Traitements et entretien des instituteurs noirs chargés de donner les cours dans les écoles et des élèves des écoles professionnelles; allocations et entretien des élèves . . . . .	11,400	98,500	109,900
5		Mobilier général de la Colonie : objets d'ameublement, d'éclairage, de cuisine, de table, de couchage et de campement. Matériel et fournitures de bureau. Fournitures classiques et matériel scolaire. Instruments de précision, de dessin, de topographie, de photographie, de météorologie. Médailles, acquits métalliques, matériel pour l'enregistrement de l'ivoire et la perception de l'impôt en numéraire. Frais d'impression et de publication. Frais de correspondance, de transmission de télégrammes, d'encaissement d'effets. Fournitures pour la photographie. Frais de timbres et de copies d'actes. Bibliothèque, etc. . . . .			
					A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
16,762,586 »	1,936,934 »	7,672,653 »	26,372,175 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	
536,350 »	85,425 »	344,525 »	966,300 »	( <sup>1</sup> )	»	»	( <sup>1</sup> ) Voir article suivant.
17,298,936 »	2,022,359 »	8,017,180 »	27,338,475 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.	Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :				
	1°	Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux . . . . .	(1) 67,000	(1) 58,000	(1) 125,000
	2°	Secrétariat général . . . . .	»	»	»
	3°	Direction de la Justice et de l'Instruction publique . . . . .	2,800	4,400	7,200
	4°	Direction de l'Intérieur . . . . .	»	»	»
	5°	Direction des Finances . . . . .	4,500	12,000	16,500
	6°	Direction de l'Industrie et du Commerce . . . . .	1,300	900	2,200
	7°	Direction de l'Agriculture . . . . .	1,000	1,500	2,500
	8°	Direction de la Marine et des Travaux publics . . . . .	»	»	»
	9°	Direction de la Force publique . . . . .	»	»	»
	10°	Conservation des Titres fonciers . . . . .	6,800	9,200	16,000
			83,400	86,000	169,400
b.	Imprimerie de Boma :				
		Fournitures diverses . . . . .	»	29,000	29,000
c.	Service de la Force publique :				
		Registres et livrets pour la tenue du service. Fournitures classiques pour les cours institués dans les camps. . . . .	1,800	12,000	13,800
d.	Service de la marine et de l'hydrographie :				
		Mobilier, matériel d'éclairage, ustensiles de cuisine, service de table, objets de couchage, drapeaux, pavillons, livres de bord, livrets, registres, imprimés, etc. . . . .	400	52,000	52,400
		A REPORTER . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,298,936 »	2,022,359 »	8,017,180 »	27,338,475 »	26,985,875 »	742,411 «	1,356,411 »	
17,298,936 »	2,022,359 »	8 017,180 »	27,338,475 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,411 »	

(\*) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

**BUDGET DE L'EXERCICE 1913.**

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.</b>			
		REPORT. . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
e.		Service de la douane et des impôts :			
		1° Fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campe- ment, impression du <i>Recueil administratif</i> . . . . .	9,500	48,000	57,500
		2° Fournitures pour la comptabilité générale. . . . .	3,200	3,800	7,000
			42,700	51,800	64,500
f.		Service de l'agriculture :			
		Fournitures de bureau, frais de publication et d'expédition de bulle- tins et notices, instruments de précision, de météorologie, de topo- graphie, de photographie; mobilier de bureau et ameublement, objets de campement, de table, etc. . . . .	»	48,000	48,000
g.		Postes, télégraphes, téléphones et radiotélégraphie. Exploitation :			
		Matériel de bureau, mobilier, fournitures de bureau, menues dépenses des services, etc. . . . .	21,408	52,542	73,650
h.		Service de la justice :			
		Fournitures de bureau, machines à écrire, matériel de campement, ustensiles de ménage, d'éclairage, etc. . . . .	11,300	27,300	38,600
i.		Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :			
		Livres, reliures, abonnements à des ouvrages et mobilier pour biblio- thèques. . . . .	10,000	37,000	47,000
<b>II. — Budget local.</b>					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
j.		Service territorial et service administratif :			
		Fournitures pour l'application des décrets (médailles, livrets d'identité, poinçons, registres, marques). Registres, imprimés, fournitures de bureau, instruments de précision pour les districts et pour le service, etc. . . . .	22,900	81,350	104,250
<b>A REPORTER. . . . fr</b>					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,298,936 »	2,022,359 »	8,017,180 »	27,338,475 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	
17,298,936 »	2,022,359 »	8,017,180 »	27,338,475 »	26,985,875 »	742,411 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
k.		Service de la police territoriale :			
		Registres et livrets pour la tenue du service, fournitures classiques pour les cours institués dans les camps, etc. . . . .	4,200	10,000	14,200
l.		Service de l'hygiène :			
		Mobilier destiné aux hôpitaux, léproseries, etc ; objets de couchage, de table, de cuisine; buanderies; habillements; couvertures . . . . .	4,000	10,900	14,900
m.		Service des travaux publics :			
		Fournitures pour dessinateurs, publications techniques, instruments de précision, imprimés spéciaux, photographie, médailles pour travailleurs. Mobilier, ameublement, objets de couchage, ustensiles de cuisine, de table, matériel d'éclairage, pétrole, etc. Tentes, objets de campement, cantines portatives, drapeaux, etc. . . . .	22,500	178,000	200,500
n.		Service des terres :			
		Fournitures de bureau, instruments de précision, mobilier, objets de campement, etc. . . . .	14,300	38,200	52,500
o.		Service de l'état civil et des successions :			
		Fournitures de bureau, frais de timbre pour copies d'actes de décès et divers . . . . .	4,525	6,075	10,600
p.		Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds :			
		Mobilier, ustensiles de ménage, fournitures de bureau, etc. . . . .	6,000	»	6,000
q.		Service de l'instruction publique :			
		Matériel scolaire et fournitures diverses y relatives . . . . .	10,000	20,000	30,000
4		Matériel spécial ou technique des divers services: habillement, équipement, armement. Réparations et entretien de bateaux; renouvellement. Taxes maritimes. Location de bateaux. Entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques. Achat d'animaux, de plantes et de graines. Entretien de routes. Bicyclettes. Matériel dactyloscopique Poids, mesures, étalons, outillage de laboratoires. Produits chimiques et pharmaceutiques Instruments de chirurgie et de laboratoire. Matériaux divers pour les travaux publics et les bâtiments. Location de bâtiments, etc. . . . .			
			A REPORTER . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
17,298,936 »	2,022,359 »	8,017 180 »	27,338,475 »	26.985.875 »	742,411 »	1,356,111 »	
1.622.070 »	200.228 »	697,422 »	2.519,720 »	3,427,200 <sup>(1)</sup> »	58,820 »	»	
18.921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30.413,075 »	801.231 »	1,356,111 »	

(1) Crédits demandés sous les articles 3 et 4 pour 1913. fr. 3,486,020 »  
 Crédits alloués pour ces mêmes objets en 1912 sous les  
 articles 5 (lit. a, b, c, e, f, g), 11, 12, 18, 25 (lit. a,  
 c, d, e, f, g), 31, 38, 48, 50, 54, 66, 69 (partie), 75  
 (lit. a, b, c), 82, 88, 97, 105, 113 et 117 . . . . . 3,427,200 »  
 58,820 »

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement : Entretien du palais et des autos du Vice-Gouvernement du Katanga . . . . .	5,200	»	5,200
		2° Entretien du parc gouvernemental de Boma . . . . .	»	1,000	1,000
		3° Direction de la Justice (bicyclettes) . . . . .	400	»	400
		4° Direction de l'industrie et du commerce . . . . .	600	»	600
			6,200	1,000	7,200
b.		Service de la Force publique :			
		1° Armement : armes, munitions, buffleteries, rechanges, outillage, matières d'entretien et réparation des armes . . . . .	73,800	170,000	243,800
		2° Habillement et équipement des hommes de la Force publique (insignes, chiffres et lettres à marquer, outillage et accessoires pour les ateliers, clairons, tambours, instruments de musique, partitions, réparation des instruments) . . . . .	64,800	358,500	423,300
			138,600	528,500	667,100
c.		Service de la marine et de l'hydrographie :			
		1° Entretien des bateaux, combustibles, rechanges, tôles, boiseries, toitures, matières d'entretien pour les bateaux, outillage et matières premières pour les ateliers de réparations; frais de réparations, outillage et matériel pour les dépôts de bois . . . . .	4,000	370,300	374,300
		2° Achat sur place de matériaux et de matières d'entretien. Frais de mise en cale sèche, à Loanda, des steamers ayant à subir des réparations. Taxes maritimes diverses . . . . .	2,900	100,000	102,900
		3° Redevance à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains pour la location de trois vapeurs de 500 tonnes naviguant sur le Haut-Congo . . . . .	»	172,500	172,500
			6,900	642,800	649,700
		A REPORTER. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,921,006 »	2,222,587 »	8 714,602 »	29 858,195 »	30 413 075 »	801,231 »	1,356,111 »	
18,921 006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30 413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie	TOTAL.
d.		Service d'entretien des télégraphes et téléphones. Chemins de fer. Routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1° Appareils, rechanges, outillage et matières d'entretien pour télégraphes et téléphones. . . . .	1,200	20,000	21,200
		2° Matériel et outillage pour ponts métalliques, rechanges pour automobiles et le matériel roulant du chemin de fer. Réparation des colis abîmés en cours de transport, achat de hâches, de matières, de rechanges pour le matériel de transport et bicyclettes, de harnachements, d'essence, huiles pour les autos, etc. . . . .	13,500	135,150	148,650
		3° Entretien des lignes et bureaux télégraphiques et téléphoniques par la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga . . . . .	25,000	"	25,000
			39,700	155,150	194,850
e.		Service de la douane et des impôts :			
		1° Uniformes pour préposés des douanes . . . . .	1,000	2,120	3,120
		2° Matériel et outillage des postes fiscaux . . . . .	8,000	8,000	16,000
			9,000	10,120	19,120
f.		Service de l'agriculture :			
		1° Achat d'animaux et d'oiseaux de basse-cour . . . . .	"	3,000	3,000
		2° Instruments de chirurgie vétérinaire et de pansage, produits pharmaceutiques et antiseptiques, sel gemme, etc. . . . .	"	6,000	6,000
		3° Matériel, outils, instruments aratoires, machines agricoles, harnachement et accessoires nécessaires pour l'entretien des plantations, la récolte, la préparation et l'utilisation des produits agricoles dans les centres de culture et d'élevage, achat de plantes, graines, frais d'expertise et d'analyse de produits agricoles et d'éléments divers, frais d'expédition de ces produits . . . . .	"	30,000	30,000
		4° Matériaux nécessaires à l'entretien des habitations occupées par le personnel blanc et des installations et bâtiments agricoles. (Magasins, hangars, étables, écuries, bergeries, etc.) . . . . .	"	12,000	12,000
		5° Entretien des chemins et routes carrossables ou autres à l'usage des centres de culture et d'élevage . . . . .	"	3,000	3,000
			"	54,000	54,000
g.		Service de la justice :			
		Toges pour greffiers, écharpes pour magistrats, etc., bicyclettes et réparations, matériel dactyloscopique . . . . .	2,600	2,300	4,900
			A REPORTER. . . fr		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	
18,921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	<i>h.</i>	Service de l'Industrie, du commerce et de l'immigration :			
		Poids et mesures, étalons, poinçons, outillage des laboratoires de Boma et d'Elisabethville, outillage des bureaux de renseignements, de pesage et de vérification des produits d'exportation, matériel de pesage, poutils bascule, etc., des marchés couverts; achat d'échantillons; bicyclettes pour inspecteurs et frais de réparation; pharmacies portatives; frais d'emballage . . . . .	14,700	10,500	25,200
		II. — Budget local.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	<i>i.</i>	Service territorial et service administratif :			
		Chaines, carcans, etc., pour punis disciplinaires. Écharpes pour commissaires de police . . . . .	1,600	1,650	3,250
	<i>j.</i>	Service de la police territoriale :			
		1° Armement : armes, munitions, buffleteries, rechanges, outillage, matières d'entretien et de réparation d'armes . . . . .	10,000	60,000	70,000
		2° Habillement et équipement des hommes de la police territoriale (insignes, chiffres et lettres à marquer, outillage et accessoires pour les ateliers, clairons, tambours, instruments de musique, partitions, réparation des instruments) . . . . .	23,200	181,000	214,200
			43,200	241,000	284,200
	<i>k.</i>	Service de l'hygiène :			
		1° Produits chimiques et pharmaceutiques, vaccin, instruments de chirurgie, pansements et appareils . . . . .	88,600	255,500	344,100
		2° Caisnes et troussees de chirurgie pour médecins, microscopes et accessoires de laboratoire, pharmacies portatives . . . . .	10,000	25,000	35,000
		A REPORTER. . . . fr.	98,600	280,500	379,100
		A REPORTER. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	
18,921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	98,600	280,500	379,100
		3° Envoi de pétrole pour assainissement des stations . . . . .	1,000	4,000	5,000
		4° Exécution des mesures sanitaires dans les ports . . . . .	»	2,000	2,000
			99,600	286,500	386,100
l.		Service des travaux publics :			
		1° Matériaux divers, matières d'entretien, outils et objets envoyés d'Europe pour l'usage, la mise en bon état des distributions d'eau, de l'éclairage, de la voirie, des égouts, des ateliers, des hangars, des magasins, usines, scieries, machines, outillage, chantiers, tramways, raccordement et voies ferrées, des cours d'eau avec leurs dépendances, des cimetières, des lazarets, des établissements sanitaires et hospitaliers, des établissements d'instruction, des prisons, des tribunaux, casernes, logements, pigeonniers, cures, chapelles, etc. . . . .	20,000	60,000	80,000
		2° Matériaux divers, etc., pour l'installation et l'entretien des camps et des postes, l'amélioration des habitations pour blancs et noirs, etc.	17,500	52,500	70,000
		3° Achat de matériaux sur place, frais d'entretien du raccordement du chemin de fer de Léopoldville à Kinshasa; entretien des voies de portage et des gîtes d'étape . . . . .	7,500	22,500	30,000
		4° Outils, cercueils, croix funéraires, objets divers pour le service des inhumations . . . . .	1,250	3,750	5,000
		5° Location de bâtiments . . . . .	1,250	3,750	5,000
			47,500	142,500	190,000
m.		Service des terres :			
		Achat de bicyclettes et réparations. . . . .	2,000	»	2,000
n.		Service de l'état civil et des successions :			
		Caisses de successions et autres emballages . . . . .	400	1,000	1,400
o.		Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds :			
		1° Outils, menottes, chaînes, cadenas, carcans, etc. . . . .	2,000	10,600	12,600
		2° Habillement et équipement des gardiens et internés . . . . .	3,928	14,172	18,100
			5,928	24,772	30,700
			À REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES. »		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	4,356,111 »	
18 921,006 »	2,222,587 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	4,356,111 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
5		Frais de voyage du personnel des différents services de la Colonie . . . . .			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	
				TOTAL.	
	<i>a.</i>	Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux (*) . . . . .	8,000	14,500	22,500
		2° Secrétariat général . . . . .	»	»	»
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique . . . . .	22,500	10,080	32,580
		4° Direction de l'Intérieur . . . . .	»	»	»
		5° Direction des Finances . . . . .	29,300	23,130	52,430
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce . . . . .	10,000	6 500	16,500
		7° Direction de l'Agriculture . . . . .	12,000	10,000	22,000
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics . . . . .	»	»	»
		9° Direction de la Force publique. . . . .	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers . . . . .	24,400	3,680	28,080
			106 200	67,890	174,090
	<i>b.</i>	Imprimerie de Boma. . . . .	»	3,375	3,375
	<i>c.</i>	Service de la Force publique . . . . .	32,400	251,000	283,400
	<i>d.</i>	Service de la marine et de l'hydrographie. . . . .	2,600	153,220	155,820
	<i>e.</i>	Service d'entretien des télégraphes et téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport. . . . .	4,800	45,000	49,800
	<i>f.</i>	Service de la douane et des impôts. . . . .	110,500	200,000	310,500
	<i>g.</i>	Service de l'agriculture (y compris les indemnités de voyage et de sejour au personnel chargé d'acheter, d'expertiser ou de surveiller l'expédition de plantes, graines, animaux, matériel agricole destiné aux stations . . . . .	»	32,200	32,200
	<i>h.</i>	Service d'exploitation des postes, télégraphes, téléphones et radiotélé- graphie. . . . .	40,360	32 814	73,174
	<i>i.</i>	Service de la justice. . . . .	52 500	92,920	145,420
	<i>j.</i>	Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration . . . . .	14 500	9,000	23,500
					A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
18,921,006 »	2,222,387 »	8,714,602 »	29,858,195 »	30,413,075 »	801,231 »	1,356,111 »	
1,251,279 »	225,385 »	740,500 »	2,217,364 »	2,400,470 <sup>(1)</sup> »	»	183,106 »	(1) Crédits alloués en 1912, aux articles 6, 13, 19, 26, 33, 39, 52, 70, 78, 91, 98, 108, 118.
20,172,285 »	2,448,172 »	9,455,102 »	32,075,559 »	32,813,545 »	801,231 »	1,539,217 »	(2) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et des Tra- vaux publics et de la Force publique.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		<b>II. — Budget local.</b>			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	k.	Service territorial et service administratif . . . . .	150,000	450,000	600,000
	l.	Service de la police territoriale. . . . .	16,100	125,000	141,100
	m.	Service de l'hygiène . . . . .	12,000	30,400	42,400
	n.	Service des travaux publics. . . . .	»	40,300	40,300
	o.	Service des terres . . . . .	32,485	73,000	107,485
	p.	Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds (Le personnel de ce service est rattaché au service de la justice). . . . .	»	»	»
	q.	Service de l'instruction publique . . . . .	15,000	19,800	34,800
6		Fret. Transports. Transbordements et manipulation. Frais divers. . . . .			
		<b>I. — Budget général.</b>			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :			
		1° Gouvernements et Vice-Gouvernements généraux :			
		Fret . . . . .	(2) 1,500	(2) 3,300	(2) 4,800
		Transports . . . . .	15,000	5,250	20,250
		2° Secrétariat général . . . . .	»	»	»
		A REPORTER. . . . fr.	16,500	8,550	25,050
		A REPORTER. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,172,285 »	2,448,172 »	9,455,102 »	32,075,559 »	32,813,545 »	801,231 »	1,539,217 »	
719,751 »	82,210 »	338,755 »	1,140,716 »	1,172,915 <sup>(1)</sup> »	»	32,199 »	(1) Crédits alloués en 1912. aux articles 7, 14, 20, 27 (partie) 34, 40, 53, 71, 79, 83, 92, 99, 107 et 119.
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	(2) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et des Tra- vaux publics et de la Force publique.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1943.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	16,500	8,530	25,050
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique :			
		Fret . . . . .	330	440	770
		Transports . . . . .	650	880	1,530
		4° Direction de l'Intérieur . . . . .	»	»	»
		5° Direction des Finances :			
		Fret. . . . .	450	520	970
		Transports . . . . .	4,000	3,000	7,000
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce :			
		Fret . . . . .	1,500	1,000	2,500
		Transports . . . . .	3,500	1,500	5,000
		7° Direction de l'Agriculture . . . . .	1,000	1,500	2,500
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics . . . . .	»	»	»
		9° Direction de la Force publique . . . . .	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers :			
		Fret . . . . .	80	100	180
		Transports . . . . .	1,250	»	1,250
			29,260	17,490	46,750
b.		Imprimerie de Boma . . . . .	»	6,500	6,500
c.		Service de la Force publique :			
		1° Fret . . . . .	5,600	44,900	50,500
		2° Transports . . . . .	18,800	150,400	169,200
			24,400	195,300	219,700
			A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL. par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . . fr.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
d.		Service de la marine et de l'hydrographie :			
		1° Fret . . . . .	»	84,200	84,200
		2° Transports . . . . .	2,000	88,327	90,327
		3° Frais à payer du chef des transports de Léopoldville-gare à Léopoldville-quai des marchandises appartenant à des tiers et facturés à la Colonie. (Ces frais sont récupérés au Budget des Voies et Moyens, art. 14.) . . . . .	»	10,000	10,000
			2,000	182,527	184,527
e.		Service d'entretien des télégraphes, téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport :			
		1° Fret . . . . .	8,300	24,050	32,350
		2° Transports . . . . .	18,100	58,700	76,800
			26,400	82,750	109,150
f.		Service de la douane et des impôts :			
		1° Fret . . . . .	2,400	2,880	5,280
		2° Transports . . . . .	14,500	31,500	46,000
			16,900	34,380	51,280
g.		Service de l'agriculture :			
		1° Fret . . . . .	»	13,000	13,000
		2° Transports . . . . .	»	36,000	36,000
			»	49,000	49,000
h.		Service d'exploitation des postes, télégraphes, téléphones et radio- télégraphie :			
		Fret et transports . . . . .	5,860	17,804	23,664
		A REPORTER. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CREDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
			REPORT.	fr	
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
i.		Service de la justice :			
		1° Fret . . . . .	1,200	3,850	5,050
		2° Transports . . . . .	2,420	7,730	10,150
			3,620	11,580	15,200
j.		Service de l'industrie, du commerce et de l'immigration :			
		1° Fret . . . . .	2,500	2,500	5,000
		2° Transports . . . . .	5,500	3,500	9,000
			8,000	6,000	14,000
<b>II. — Budget local.</b>					
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
k.		Service territorial et service administratif :			
		1° Fret . . . . .	7,200	18,000	25,200
		2° Transports . . . . .	25,000	85,000	110,000
			32,200	103,000	135,200
l.		Service de la police territoriale :			
		1° Fret . . . . .	2,800	22,500	25,300
		2° Transports . . . . .	9,400	75,200	84,600
			12,200	97,700	109,900
			A REPORTER. . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,574,416 »	
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,574,416 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
m.		Service de l'hygiène :			
		1° Fret . . . . .	3,000	8,245	11,245
		2° Transports . . . . .	4,500	10,270	14,770
			7,500	18,515	26,015
n.		Service des travaux publics :			
		1° Fret . . . . .	5,000	28,750	33,750
		2° Transports . . . . .	8,165	50,495	58,660
			13,165	79,245	92,410
o.		Service des terres :			
		1° Fret . . . . .	195	525	720
		2° Transports . . . . .	3,750	11,200	14,950
			3,945	11,725	15,670
p.		Service de l'état civil et des successions :			
		Fret et transports . . . . .	500	1,000	1,500
q.		Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds :			
		Fret et transports . . . . .	9,700	13,000	22,700
r.		Service de l'instruction publique . . . . .	3,000	14,550	17,550
			A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801,231 »	1,571,416 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
7		Droits d'entrée et de transit . . . . .			
		I. — Budget général.			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Administrations centrales à Boma et à Elisabethville :			
		1° Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux . . . . .	(2) 4,314	(2) 7,625	(2) 11,939
		2° Secrétariat général . . . . .	»	»	»
		3° Direction de la Justice et de l'Instruction publique . . . . .	400	530	930
		4° Direction de l'Intérieur . . . . .	»	»	»
		5° Direction des Finances . . . . .	600	1,600	2,200
		6° Direction de l'Industrie et du Commerce . . . . .	1,000	500	1,500
		7° Direction de l'Agriculture . . . . .	500	500	1,000
		8° Direction de la Marine et des Travaux publics . . . . .	»	»	»
		9° Direction de la Force publique . . . . .	»	»	»
		10° Conservation des Titres fonciers . . . . .	675	825	1,500
			7,489	11,580	19,069
b.		Imprimerie de Boma . . . . .	»	3,500	3,500
c.		Service de la Force publique . . . . .	8,000	65,300	73,300
d.		Service de la marine et de l'hydrographie . . . . .	528	30,000	30,528
e.		Service d'entretien des télégraphes et téléphones, chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport . . . . .	1,800	10,400	12,200
f.		Service de la douane et des impôts . . . . .	2,200	7,300	9,500
g.		Service de l'agriculture . . . . .	»	10,300	10,300
			A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
20,892,036 »	2,530,382 »	9,793,857 »	33,216,275 »	33,986,460 »	801 231 »	1,371,416 »	
178,727 »	32,610 »	127,456 »	338,793 »	409,865 <sup>(1)</sup> »	»	71,072 »	(1) Crédits alloués en 1912, aux articles 8, 15, 21, 28 (partie), 35, 41, 54, 72, 80, 84, 93, 100, 109 et 120.
21,070,763 »	2,562,992 »	9,921,313 »	33,555,068 »	34,396,325 »	801,231 »	1,642,488 »	(2) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les Directions de l'Intérieur, de la Marine et des Tra- vaux publics et de la Force publique.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		REPORT. . . . fr			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
h.		Service d'exploitation des postes, télégraphes, téléphones et radiotélégraphie . . . . .	4,780	6,580	11,360
i.		Service de la Justice . . . . .	1,400	4,570	5,970
j.		Service de l'Industrie, du Commerce et de l'Immigration . . . . .	2,000	1,000	3,000
		<b>II. — Budget local.</b>			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
k.		Service territorial et service administratif . . . . .	14,000	34,061	48,061
l.		Service de la police territoriale . . . . .	4,000	32,700	36,700
m.		Service de l'hygiène . . . . .	8,000	23,825	31,825
n.		Service des travaux publics . . . . .	2,600	21,400	24,000
o.		Service des terres . . . . .	1,725	4,575	6,300
p.		Service de l'état civil et successions . . . . .	25	75	100
q.		Service des prisons et des maisons de travail pour vagabonds . . . . .	4,060	5,000	9,060
r.		Service de l'Instruction publique . . . . .	1,200	5,820	7,020
		<b>TOTAL DU CHAPITRE . . . . fr.</b>			

## DÉVELOPPEMENTS. – DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		INCRÉMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
21,070,763 »	2,562,992 »	9,921,313 »	33,555,068 »	34,396,325 »	801,231 »	1,642,488 »	
21,070,763 »	2,562,992 »	9,921,313 »	33,555,068 »	34,396,325 »	801,231 »	1,642,488 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse.</b>					
8		Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades. Salaires et entretien du personnel noir . . . . .			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Allocations aux religieuses . . . . .	30,000	45,600	75,600
	b.	Redevances à payer aux missions pour l'entretien des malades européens à Banana, Boma et Léopoldville . . . . .	»	69,900	69,900
	c.	Frais d'entretien des malades hospitalisés à Elisabethville par la Colonie . . . . .	30,000	»	30,000
	d.	Subsides aux missionnaires soignant les indigènes dans leurs hôpitaux. . . . .	»	30,000	30,000
	e.	Indemnités aux missionnaires de toutes confessions, suivant un stage au laboratoire de Léopoldville, dans le but de coopérer à la lutte contre la maladie du sommeil. . . . .	»	5,000	5,000
	f.	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	2,500	7,500	10,000
			62,500	158,000	220,500
9		Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc. . . . .	10,000	33,000	43,000
10		Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant. . . . .	2,000	4,000	6,000
11		Fret et transports . . . . .			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises destinées aux divers services de ce chapitre. . . . .	»	3,000	3,000
	b.	Transport des marchandises destinées à l'établissement de Léopoldville. . . . .	»	2,000	2,000
	c.	Transport des marchandises destinées à l'établissement d'Élisabethville. . . . .	15,000	»	15,000
			15,000	5,000	20,000
A REPORTER. . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CREDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFERENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	62,500 »	138,000 »	220,500 »	143,300 »	77,000 »	»	
»	10,000 »	33,000 »	43,000 »	43,000 »	»	»	
»	2,000 »	4,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	15,000 »	5,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	89,500 »	200,000 »	289,500 »	212,500 »	77,000 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
12		Droits d'entrée . . . . .			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
		Droits d'entrée afférents aux marchandises dont il est question au présent chapitre . . . . .	2,500	6,000	8,500
			TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.		
		<b>CHAPITRE III.</b>			
		<b>Mines.</b>			
15		Traitements et indemnités du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
a.		Directeur . . . . .	1	illimité.	
		Sous-directeur . . . . .	2	25,000	
		Agents techniques . . . . .	3	16,000	
		Ingénieurs . . . . .	7	12,000	
		Médecin . . . . .	1	12,000	
		Agents d'administration de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	11,000	
		Agent d'administration de 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	9,000	
		Mécanicien de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	9,000	536,000
		Conducteurs de travaux . . . . .	5	8,000	
		Commis-chef . . . . .	1	7,500	
		Surveillants de travaux . . . . .	5	7,000	
		Éleveurs-cultivateurs . . . . .	3	7,000	
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	6,500	
		Forgerons . . . . .	2	6,500	
		Charpentiers . . . . .	5	6,500	
		Personnel de réserve . . . . .	»	15,000	
b.		Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .			10,000
c.		Indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme . . . . .			5,500
d.		Indemnités de logement . . . . .			1,000
					A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	89,500 »	200,000 »	289,500 »	212,500 »	77,000 »	»	
»	2,500 »	6,000 »	8,500 »	8,500 »	»	»	
»	92,000 »	206,000 »	298,000 »	221,000 »	77,000 »	»	
552,500 »	»	»	552,500 »	542,000 »	10,500 »	»	
552,500 »	»	»	552,500 »	542,000 »	10,500 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
14		Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement. . . . .
15		Imprimés, registres et fournitures de bureau. Frais de courriers et de correspondance. . . . .
16		Outillage, matériel et divers . . . . .  Outillage d'exploitation minière, de charpenterie, de forge; instruments de précision; armement pour la défense personnelle des agents et pour la défense des chantiers. Frais d'analyses et divers. Mobilier général, objets de campement, de couchage, d'éclairage, de lingerie et de cuisine; médicaments. Matériel agricole et semences pour les exploitations minières et salifères. Médicaments nécessaires au personnel travaillant dans les exploitations minières de Nebula et de la Moto.
17		Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .
18		Fret et transports . . . . .  Transport en Afrique des imprimés, registres, fournitures de bureau, outillage, matériel et divers. Transport en Afrique de l'or provenant des mines de Kilo et de la Moto. Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises du présent chapitre et fret sur l'or envoyé des exploitations précitées. Indemnités aux convoyeurs d'or.
19		Droits d'entrée . . . . .  Droits d'entrée afférents aux marchandises dont il est question au présent chapitre.
		TOTAL DU CHAPITRE . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CREDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
552,500 »	»	»	552,500 »	542,000 »	10,500 »	»	
789,300 »	»	»	789,300 »	690,000 »	99,300 »	»	
8,535 »	»	»	8,535 »	5,000 »	3,535 »	»	
129,000 »	»	»	129,000 »	119,000 <sup>(1)</sup> »	10,000 »	»	(1) Crédits alloués en 1912, aux articles 28 (litt. b), 58 et 69 (partie).
136,500 »	»	»	136,500 »	73,779 »	62,721 »	»	
195,220 »	»	»	195,220 »	181,508 <sup>(2)</sup> »	13,712 »	»	(2) Crédits alloués en 1912, aux articles 27 (partie) et 60.
23,940 »	»	»	23,940 »	14,135 <sup>(3)</sup> »	9,805 »	»	(3) Crédits alloués en 1912, aux articles 28 (partie et 61.
1,834,995 »	»	»	1,834,995 »	1,625,422 »	209,573 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>Impôt indigène.</b>		
20		Rémunération et dépenses diverses . . . . .
	a.	Indemnités à payer aux indigènes ou aux particuliers qui remettent aux autorités de l'ivoire provenant d'éléphants tués en cas de légitime défense ou trouvés morts . . . . . 17,500 »
	b.	Achats d'acquets métalliques, de coffres-forts et de matériel accessoire pour la perception de l'impôt en argent. Matériel pour l'enregistrement de l'ivoire . . . . . 110,445 »
	c.	Mobilier général, objets de campement, de couchage, d'éclairage, de lingerie et de cuisine pour contrôleurs et collecteurs de l'impôt indigène. . . . . 45,000 »
	d.	Fournitures de bureau, imprimés, registres. Frais de publication et de correspondance . . . . . 16,355 »
	e.	Frais d'emballage des marchandises figurant au présent chapitre et des produits à expédier en Europe pour compte de la Colonie . . . . . 12,500 »
21		Fret et transports . . . . .
		Fret de mer et frais accessoires en Europe sur les marchandises destinées aux divers services de ce chapitre. Transport, en Afrique, de ces articles. Fret et transport des produits exportés pour compte de la Colonie.
22		Droits d'entrée et droits de sortie . . . . .
		Droits d'entrée sur les marchandises dont il est question au présent chapitre. Droits de sortie sur les produits exportés par la Colonie.
TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.</b>		
25		Frais d'envois de numéraire . . . . .
	a.	Emballage, manutention et mise à bord. . . . . fr. 25,000 »
	b.	Fret et assurance . . . . . 50,000 »
	c.	Transport . . . . . 50,000 »
	d.	Frais divers, commissions de banque, etc. . . . . 25,000 »
TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
201,770 »	»	»	201,770 »	893,835 »	»	692,065 »	
131,000 »	»	»	131,000 »	610,642 »	»	479,642 »	
129,212 »	»	»	129,212 »	381,938 »	»	252,726 »	
461,982 »	»	»	461,982 »	1,886,415 »	»	1,424,433 »	
150,000 »	»	»	150,000 »	470,500 »	»	320,500 »	
150,000 »	»	»	150,000 »	470,500 »	»	320,500 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>Cultes.</b>		
24		Subsides aux missionnaires et divers . . . . .
	a.	Subsides aux Missions de Scheut . . . . . fr. 110,000 »
		Id. aux Pères Blancs . . . . . 60,000 »
		Id. aux Jésuites . . . . . 40,000 »
		Id. aux Prémontrés . . . . . 65,000 »
		Id. aux prêtres du Sacré-Cœur . . . . . 65,000 »
		Id. aux Rédemptoristes . . . . . 30,000 »
		Id. aux Trappistes . . . . . 55,000 »
		Id. aux Franciscaines . . . . . 35,000 »
		Id. aux prêtres de Mill-Hill. . . . . 25,000 »
		Id. aux Sœurs de Notre-Dame. . . . . 35,000 »
		Id. aux Sœurs du Sacré-Cœur de Marie . . . . . 10,000 »
		Id. aux Pères du Saint-Esprit. . . . . 20,000 »
		Id. aux Sœurs de la Charité] . . . . . 12,000 »
		Id. à la Baptist Missionary Society . . . . . 2,500 »
		Id. aux Bénédictins . . . . . 25,000 »
		Id. aux Capucins . . . . . 40,000 »
		Id. aux Filles de la Croix . . . . . 15,000 »
		Id. à l'ouvroir du Sacré-Cœur . . . . . 1,000 »
		645,500 »
	b.	Entretien de deux cures au Katanga . . . . . 16,400 »
	c.	Subsides nouveaux aux Dominicains . . . . . 50,000 »
		Id. aux Capucins (subside supplémentaire) . . . . . 10,000 »
		60,000 »
	d.	Envoi de deux nouveaux prêtres séculiers au Katanga (voyage, traitement, indemnités) . . . . . 21,000 »
	e.	Imprévus . . . . . 20,000 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
762,900 »	»	»	762,900 »	675,000 »	87,900 »	»	
762,900 »	»	»	762,900 »	675,000 »	87,900 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		<b>CHAPITRE VII.</b>			
		<b>Instruction publique.</b>			
25		Traitements et indemnités du personnel blanc . . . . .			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
	a.	Traitements des professeurs et instituteurs attachés aux établissements d'instruction . . . . .	13,000	42,000	55,000
	b.	Allocations aux religieux chargés de donner les cours dans les écoles.	17,000	31,000	48,000
	c.	Traitements de congé . . . . .	»	1,000	1,000
	d.	Indemnité à un professeur marié . . . . .	»	600	600
	e.	Indemnités au personnel . . . . .	2,500	6,500	9,000
	f.	Équipement du personnel . . . . .	2,250	6,000	8,250
			<b>34,750</b>	<b>87,100</b>	<b>121,850</b>
26		Entretien du personnel blanc . . . . .	92,000	132,000	224,000
27		Subsides aux écoles agréées et autres établissements d'instruction. . . . .	12,000	19,000	31,000
		<b>TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.</b>			
		<b>CHAPITRE VIII.</b>			
		<b>Bienfaisance.</b>			
28		Bienfaisance publique au Congo . . . . .			
		<b>TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.</b>			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		ORIENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	34,750 »	87,100 »	121,850 »	102,000 »	19,850 »	»	
»	92,000 »	132,000 »	224,000 »	140,000 »	84,000 »	»	
»	12,000 »	19,000 »	31,000 »	28,000 »	3,000 »	»	
»	138,750 »	238,100 »	376,850 »	270,000 »	106,850 »	»	
»	5,000 »	5,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
104,880 »	»	»	104,880 »	85,600 »	19,280 »	»	
104,880 »	»	»	104,880 »	85,600 »	19,280 »	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
104,880 »	»	»	104,880 »	85,600 »	19,280 »	»	
10,200 »	»	»	10,200 »	10,200 »	»	»	
107,700 »	»	»	107,700 »	115,700 (1)	»	8,000 »	(1) Crédits alloués en 1912 aux articles 116 et 123.
222,780 »	»	»	222,780 »	211,500 »	19,280 »	8,000 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
		<b>CHAPITRE X.</b>			
		<b>École coloniale.</b>			
32		Traitements et indemnités du personnel . . . . .			
	a.	Indemnités du personnel enseignant :			
		GRADES.	Nombre d'agents	Indemnités annuelles.	Dépenses.
		Professeurs . . . . .	9	1,000 à 3,000	28,984 »
		Conférencier . . . . .	1	800	
		Chargés de cours . . . . .	10	600 à 2,000	
		Instructeur militaire . . . . .	1	884	
		Frais de déplacement et de séjour à Bruxelles d'un professeur habitant Anvers . . . . .			1,000 »
	b.	Traitements et indemnités des gens de service :			
		1 <sup>o</sup> Traitement d'un fentier et indemnité à un huissier de l'Administration centrale . . . . .			1,740 »
		2 <sup>o</sup> Traitement d'une nettoyeuse . . . . .			820 »
		3 <sup>o</sup> Traitement d'un concierge . . . . .			180 »
	c.	Indemnités aux examinateurs . . . . .			4,000 »
	d.	Augmentations de traitement ou d'indemnités; indemnités pour travaux extraordinaires, etc. . . . .			12,000 »
33		Matériel. Entretien. Éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. Divers . . . . .			
	a.	Éclairage et chauffage, eaux, téléphone, entretien et produits à ce destinés . . . . .			5,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles . . . . .			2,800 »
	c.	Matériel et fournitures de bureau . . . . .			5,000 »
	d.	Bibliothèque . . . . .			500 »
	e.	Indemnités aux élèves pour frais de séjour à Bruxelles . . . . .			150,000 »
	f.	Divers . . . . .			250 »
		TOTAL DU CHAPITRE. . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		ACCOMPLISSEMENT.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
48,724 »	»	»	48,724 »	30,200 »	9,524 »	»	
163,550 »	»	»	163,550 »	215,550 »	»	52,000 »	
212,274 »	»	»	212,274 »	254,750 »	9,524 »	52,000 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
<b>CHAPITRE XI.</b>					
<b>École de médecine tropicale.</b>					
54		Traitements et indemnités du personnel . . . . .			
	a.	Indemnités du personnel enseignant :			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Indemnités annuelles.	Dépenses.
		Professeurs. . . . .	6	2,000 à 6,500	25,000 »
		Indemnités de déplacement et de séjour à un professeur habitant Liège. . . . .			2,057 »
		Indemnités de déplacement aux professeurs qui font des excursions avec les élèves . . . . .			500 »
		Indemnités aux professeurs chargés des analyses de produits etc. intéressant l'hygiène ou la salubrité publique . . . . .			1,200 »
	b.	Traitements des gens de service :			
		Traitements d'un huissier, d'une nettoyeuse, d'un concierge et d'un garçon de laboratoire . . . . .			5,200 »
	c.	Augmentations de traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et frais d'examen . . . . .			4,000 »
	d.	Indemnités aux élèves . . . . .			23,000 »
53		Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers . . . . .			
	a.	Entretien des bâtiments, éclairage et chauffage . . . . . fr.			9,000 »
	b.	Matériel scientifique et scolaire, fournitures de bureau, imprimés, impressions . . . . .			2,700 »
	c.	Mobilier, achat et entretien des meubles . . . . .			3,000 »
	d.	Bibliothèque . . . . .			1,000 »
	e.	Travaux de laboratoire . . . . .			3,000 »
	f.	Divers. Frais de transports, ports de lettres, télégrammes et autres menues dépenses . . . . .			300 »
TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.					

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
62,957 »	»	»	62,957 »	30 250 »	32,707 »	»	
19,000 »	»	»	19,000 »	33,800 »	»	14,800 »	
81,957 »	»	»	81,957 »	64,050 »	32,707 »	14,800 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.			
<b>CHAPITRE XII.</b>					
<b>Dépenses relatives à divers services.</b>					
36		Subsides pour fêtes publiques : Fête du 1 <sup>er</sup> juillet et fête du Roi. Distinctions honorifiques, médailles pour noirs, etc. . . . .			
37		Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers.			
38		Rémunération du délégué de la Colonie résidant à Capetown. . . . .			
39		Impression de cahiers de charges, avis, plans et documents divers, pour les adjudications de fournitures; publicité, abonnement à des journaux relatifs aux adjudications et divers . . .			
40		Entretien des passagers blancs à bord des vapeurs du Haut-Congo (service de la marine) . . .			
41		Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques. Impression de valeurs postales. Frais de transit de correspondances postales et télégraphiques et paiement d'indemnités pour la perte de colis postaux et d'envois recommandés . . . . .			
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.	TOTAL.
a.		Frais de transmission de télégrammes. Communications téléphoniques et radiotélégraphiques . . . . .	102,500	108,000	210,500
b.		Réimpression de valeurs postales . . . . .	2,500	5,000	7,500
c.		Frais de transport . . . . .	11,000	4,000	15,000
d.		Indemnités pour perte d'envois recommandés et de colis postaux . . .	500	1,000	1,500
			116,500	118,000	234,500
A REPORTER. . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
»	10,500 »	8,500 »	19,000 »	8,500 <sup>(1)</sup> »	10,500 »	»	(1) Crédit alloué en 1912 à l'article 5 (litt. d).
11,200 »	»	»	11,200 »	9,000 »	2,200 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	»	10,000 »	»	
2,500 »	»	»	2,500 »	»	2,500 »	»	
200,000 »	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
234,500 »	»	»	234,500 »	163,250 <sup>(2)</sup> »	71,250 »	»	(2) Crédits alloués en 1912 aux articles 75 (litt. d, e /) et 76.
458,200 »	10,500 »	8,500 »	477,200 »	180,750 »	296,450 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
42		Service des mandats-poste ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .		
		Commissions dues aux offices de la Belgique et de la Rhodésie du Sud du chef de règlement des comptes des mandats internationaux émis par la Colonie.		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie.
				TOTAL.
	a.	Échange avec la Belgique . . . . .	1,250	10,000
	b.	Avec la Rhodésie du Sud . . . . .	700	»
			1,950	10,000
				11,950
43		Frais d'entretien et d'exploitation des stations de télégraphie sans fil . . . . .	128,500	341,000
				469,500
44		Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes . . . . .	3,000	7,000
				10,000
45		Expositions locales. . . . .	2,000	»
				2,000
46		Bourse du travail du Katanga . . . . .	50,000	»
				50,000
47		Frais de justice ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .		
		DÉSIGNATION.	Katanga.	Autres territoires de la Colonie
				TOTAL.
	a.	Frais de voyage des magistrats et agents de la justice (voyages pour enquêtes et sessions périodiques) . . . . .	8,000	19,000
	b.	Frais de déplacement des témoins et prisonniers (prévenus et condamnés). . . . .	4,000	6,000
	c.	Frais de voyage et divers des prévenus et condamnés arrêtés en Belgique et envoyés au Congo pour être jugés ou pour purger leur peine . . . . .	2,800	3,200
	d.	Frais d'entretien des témoins et prévenus. Couvertures pour témoins judiciaires. Frais divers de justice. Honoraires des médecins, traducteurs, interprètes, etc. . . . .	5,000	24,000
	e.	Paiement des payeurs, porteurs. Voyages à bord des vapeurs des Sociétés, etc. . . . .	5,000	10,000
			24,800	62,200
				87,000
				A REPORTER. . . . fr

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
458,200 »	40,000 »	8,500 »	477,200 »	180,730 »	296,430 »	»	
11,950 »	»	»	11 950 »	7,500 »	4,450 »	»	
469,500 »	»	»	469,500 »	405 000 »	64,500 »	»	
»	3,000 »	7,000 »	10,000 »	15,000 »	»	5,000	
»	2,000 »	»	2 000 »	»	2,000 »	»	
»	50,000 »	»	50,000 »	100,000 »	»	0,000 »	
87,000 »	»	»	87,000 »	87,000 <sup>(1)</sup> »	»	»	( <sup>1</sup> ) Crédit alloué en 1912 à l'article 89 (lit. b, c, d, e, f).
1,026,650 »	65,500 »	13,500 »	1,107,650 »	795,250 »	367,400 »	55,000 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr.
48		Allocations aux membres et secrétaires du Conseil colonial et dépenses diverses . . . . .	
	a.	Allocations aux membres et secrétaires. . . . .	fr. 35,000 »
	b.	Abonnements aux chemins de fer et frais de séjour . . . . .	4,873 »
	c.	Rédaction, impression du compte rendu analytique et frais de bureau . . . . .	16,250 »
49		Commission pour la protection des indigènes . . . . .	
50		Conseil supérieur . . . . .	
	a.	Indemnité au greffier . . . . .	fr. 1,800 »
	b.	Allocation à l'huissier audiencier . . . . .	200 »
	c.	Frais de voyage des membres . . . . .	300 »
51		Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi. Indemnités à des fonctionnaires de l'ancien État du Congo . . . . .	
52		Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents ou à leurs veuves . . . . .	
55		Allocations de retraite et pensions . . . . .	
		Allocations en capital et suppléments à verser en cas de décès des agents de la Colonie conformément aux dispositions du décret du 2 mai 1910 relatives aux pensions de retraite du personnel.	
54		Indemnités aux médecins agréés et à divers . . . . .	
55		Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i> . . . . .	
56		Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial. . . . .	
57		Subvention à la Villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie . . . . .	
	a.	Subvention à la Villa coloniale . . . . .	fr. 25,000 »
	b.	Frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie dans des établissements autres que la Villa coloniale et que ceux desservis au Congo par les Sœurs Franciscaines . . . . .	16,000 »
			À REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
1,026,650 »	65,500 »	15,500 »	1,107,650 »	795,250 »	367,400 »	55,000 »	
56,123 »	»	»	56,123 »	56,123 »	»	»	
20,000 »	»	»	20,000 »	12,000 »	8,000 »	»	
2,300 »	»	»	2,300 »	2,300 <sup>(1)</sup> »	»	»	( <sup>1</sup> ) Crédits alloués en 1912 aux articles 85 (lit /, g) et 89 (lit. a).
49,000 »	»	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
13,400 »	»	»	13,400 »	13,740 »	»	640 »	
1,488,300 »	»	»	1,488,300 »	1,488,300 <sup>(2)</sup> »	»	»	( <sup>2</sup> ) Crédits alloués en 1912 aux articles 86 (partie) et 152
10,750 »	»	»	10,750 »	9,750 »	1,000 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	»	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
41,000 »	»	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
2,723,223 »	65,500 »	15,500 »	2,804,223 »	2,483,463 »	376,400 »	55,640 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
58		Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique . . . . .
	a.	Rente affectée au paiement des indemnités annuelles et viagères allouées aux administrateurs et au personnel de la Fondation de la Couronne suivant dispositions du décret du 24 décembre 1901 . . . . . fr. 60,000 »
	b.	Subvention annuelle de la Congrégation des missionnaires de Séciat . . . . . 65,000 »
	c.	Obligations résultant du décret du 23 décembre 1901, article 6, sub. 4, relatives aux collections coloniales de Laeken . . . . . 50,000 »
59		Missions d'études. Indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses . . . . .
60		Office colonial. Publication des renseignements commerciaux et industriels. Achat de documents, échantillons, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>Service de la Caisse d'épargne, des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.</b>		
61		Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne . . . . .
62		Intérêts de cautionnements déposés en numéraire ( <i>non limitatif</i> ). . . . .
63		Intérêts et amortissement de la Dette consolidée . . . . .
	a.	Emprunt 2.50 % de 1887 . . . . . 10,555 »
	b.	Id. 4 % de 1896-1898 . . . . . 560,000 »
	c.	Id. 1 % amortissable de 1901 . . . . . 2,041,820 »
	d.	Id. 5 % de 1904 . . . . . 900,000 »
	e.	Id. 4 % de 1906 . . . . . 1,600,000 »
	f.	Id. 4 % amortissable de 1909 . . . . . 280,160 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.			TOTAL par article.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.				AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
2,723,223 »	65,500 »	15,500 »	2,804,223 »	2,483,463 »	376,400 »	55,640 »	
175,000 »	»	»	175,000 »	175,000 »	»	»	
50,000 »	»	»	50,000 »	115,000 »	»	65,000 »	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
2,958,223 »	65,500 »	15,500 »	3,039,223 »	2,783,463 »	376,400 »	120,640 »	
85,000 »	»	»	85,000 »	80,000 »	5,000 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
5,392,535 »	»	»	5,392,535 »	4,992,885 »	399,650 »	»	
5,487,535 »	»	»	5,487,535 »	5,082,885 »	404,650 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. . . . fr
64		Intérêts des Bons du Trésor émis et à émettre. Intérêts et commissions en banque ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	
		Les intérêts afférents aux Bons du Trésor actuellement en circulation s'élèveront à 1,925,500 francs.	
		Arrêté royal du 19 octobre 1911 : 3,000,000 à 3.75 % . . . . . fr.	112,500 »
		Arrêté ministériel du 19 novembre 1911 : 6,000,000 à 3.75 % . . . . .	225,000 »
		Id. du 19 décembre 1911 : 3,000,000 à 3.75 % . . . . .	112,500 »
		Id. du 5 février 1912 : 6,000,000 à 3.75 % . . . . .	225,000 »
		Id. du 29 mars 1912 : 3,000,000 à 4 % . . . . .	200,000 »
		Id. du 12 avril 1912 : 2,000,000 à 4 % . . . . .	80,000 »
		Id. du 19 id. 4,000,000 à 4.25 % . . . . .	170,000 »
		Id. du 20 id. 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 23 id. 625,000 à 4 % . . . . .	25,000 »
		Id. du 25 id. 1,300,000 à 4 % . . . . .	52,000 »
		Id. du 26 id. 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 26 id. 1,125,000 à 4 % . . . . .	45,000 »
		Id. du 4 mai 1912 : 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 7 id. 600,000 à 4 % . . . . .	24,000 »
		Id. du 11 id. 4,000,000 à 4 % . . . . .	160,000 »
		Id. du 14 id. 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 23 id. 2,000,000 à 4 % . . . . .	80,000 »
		Id. du 15 juin 1912 : 1,000,000 à 4 % . . . . .	40,000 »
		Id. du 17 id. 2,500,000 à 4 % . . . . .	100,000 »
		Id. du 1 <sup>er</sup> juillet 1912 : 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 1 <sup>er</sup> id. 500,000 à 4 % . . . . .	20,000 »
		Id. du 12 octobre 1912 : 3,000,000 à 4.25 % . . . . .	127,500 »
		Intérêts prêt Bunge et Co, 1,200,000 francs (réduit à 600,000 francs au 1 <sup>er</sup> janvier 1913, quatre annuités de 150,000 francs ayant été payées) :	
		Échéance au 13 avril 1913 . . . . .	13,500 »
		Échéance au 13 octobre 1913 . . . . .	13,500 »
		Part d'intérêt sur les Bons du Trésor à émettre en 1913 . . . . .	540,000 »
65		Somme destinée à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888 ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	
			A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouver- nement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
5,487,535 »	»	»	5,487,535 »	5,082,885 »	404,650 »	»	
2,465,500 »	»	»	2,465,500 »	1,105,000 »	1,360,500 »	»	
50,000 »	»	»	50,000 »	120,000 »	»	70,000 »	
8,003,035 »	»	»	8,003,035 »	6,307,885 »	1,705,150 »	70,000 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
66		Minimum d'intérêt plus l'amortissement en nonante-neuf ans garanti par le Trésor de la Colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge <i>Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains</i> par la convention annexée au décret du 24 décembre 1901. (Ce crédit n'est pas limitatif, et les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette convention) . . . . .
67		Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique . . . . .  (Frais divers de confection de titres. Achat du matériel nécessaire à leur contrôle. Vérification et signature des titres. Frais divers de placement. Matériel nécessaire au tirage au sort des obligations. Frais occasionnés par les tirages. Courtage sur titres rachetés en Bourse. Frais occasionnés par le remboursement des titres et le paiement des intérêts à Paris. Anéantissement de titres. Registres, imprimés, matériel et fournitures de bureau nécessaires au service de la Dette publique et au service des cautionnements, etc.)  TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.
CHAPITRE XIV.		
<b>Dépenses imprévues.</b>		
68		Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves, enfants ou parents qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .
69		Indemnités aux blancs ou aux noirs pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendie, etc.) . . . . .
A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL. par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
8,003,035 »	»	»	8,003,035 »	6,307,885 »	1,765,150 »	70,000 »	
1,620,000 »	»	»	1,620,000 »	1,450,000 »	170,000 »	»	
50,000 »	»	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
9,673,035 »	»	»	9,673,035 »	7,807,885 »	1,935,150 »	70,000 »	
15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	»	10,000 »	»	
25,000 »	»	»	25,000 »	15,000 »	10,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
70		Frais de procédure ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .
71		Achat de décorations des ordres coloniaux . . . . .
72		Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la Colonie ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .
73		Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.
		CHAPITRE XV.
		<b>Remboursements.</b>
74		Restitutions de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers . . . . .
75		Déficits de comptables. Régularisations . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.
		CHAPITRE XVI.
		<b>Assurances.</b>
76		Assurances maritimes . . . . . Assurance de numéraire, valeurs ou métaux précieux.
		TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1913.				CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
Budget général.	BUDGETS LOCAUX.		TOTAL par article.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	Vice-Gouvernement du Katanga.	Autres territoires de la Colonie.					
25,000 »	»	»	25,000 »	15,000 »	10,000 »	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	5,000 »	25,000 »	30,000 »	25,000 »	5,000 »	»	
5,000 »	»	»	5,000 »	10,000 »	»	5,000 »	
50,000 »	5,000 »	25,000 »	80,000 »	70,000 »	15,000 »	5,000 »	
»	5,000 »	54,000 »	59,000 »	40,000 »	19,000 »	»	
»	5,000 »	10,000 »	15,000 »	5,000 »	10,000 »	»	
»	10,000 »	64,000 »	74,000 »	45,000 »	29,000 »	»	
100,000 »	»	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
100,000 »	»	»	100,000 »	100,000 »	»	»	

160

## RÉCAPITULATION

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Traitements et indemnités du personnel.
<b>Dépenses ordinaires.</b>		
I	Gouvernement et Vice-Gouvernement généraux . . . . . fr.	212,000 »
	Secrétariat général . . . . .	197,300 »
	Direction de la Justice et de l'Instruction publique . . . . .	254,000 »
	Id. de l'Intérieur . . . . .	183,800 »
	Id. des Finances . . . . .	389,300 »
	Id. de l'Industrie et du Commerce . . . . .	83,400 »
	Id. de l'Agriculture . . . . .	159,000 »
	Id. de la Marine et des Travaux publics . . . . .	134,000 »
	Id. de la Force publique . . . . .	229,050 »
	Conservation des Titres fonciers . . . . .	79,600 »
Imprimerie . . . . .	31,000 »	
	<b>473,320 (*)</b>	
	<b>TOTAUX DES ADMINISTRATIONS CENTRALES. . . fr.</b>	<b>2,457,470 »</b>
	Force publique . . . . .	4,030,950 »
	Marine et hydrographie . . . . .	4,578,940 »
	Entretien des télégraphes et téléphones. Chemins de fer, routes automobiles et autres moyens de transport. . . . .	413,675 »
	Douane. — Impôts . . . . .	4,073,219 »
	Agriculture . . . . .	349,300 »
	Exploitation des postes, télégraphes, téléphones, radiotélégraphie . . . . .	528,073 »
	Justice . . . . .	1,283,230 »
	Industrie — Commerce — Immigration . . . . .	453,900 »
	Service territorial et administratif . . . . .	5,418,830 »
	Police territoriale . . . . .	»
	Hygiène . . . . .	730,530 »
	Travaux publics . . . . .	290,300 »
	Service des terres. — Cadastre . . . . .	596,600 »
	État civil et successions . . . . .	»
	Prisons et maisons de travail pour vagabonds . . . . .	»
	Instruction publique. (Voir en outre chapitre VII ci-après.) . . . . .	»
	<b>TOTAUX DES ARTICLES 1 à 7 ET DU CHAPITRE I. . . fr.</b>	<b>19,208,939 »</b>
II	Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse (art. 8 à 12) . . . . .	220,300 (*)
III	Mines (art. 13 à 19) . . . . .	552,300 »
IV	Impôt indigène. — Rémunération (art. 20 à 22) . . . . .	»
V	Fabrication de monnaies — Envois de numéraire (art. 23) . . . . .	»
VI	Cultes (art. 24) . . . . .	»
VII	Instruction publique (art. 25 à 27) . . . . .	421,830 »
VIII	Bienfaisance (art. 28) . . . . .	»
IX	Musée de Tervueren (art. 29 à 31) . . . . .	104,880 »
X	École coloniale (art. 32 et 33) . . . . .	48,724 »
XI	École de médecine tropicale (art. 34 et 35) . . . . .	62,957 »
XII	Dépenses relatives à divers services (art. 36 à 60) . . . . .	»
XIII	Service de la Caisse d'épargne des intérêts des emprunts et des capitaux garantis (art. 61 à 67) . . . . .	»
XIV	Dépenses imprévues (art. 68 à 73) . . . . .	»
XV	Remboursements (art. 74 et 75) . . . . .	»
XVI	Assurances (art. 76) . . . . .	»
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX DES CHAPITRES. . . fr.</b>	<b>20,320,350 »</b>

(\*) Ce chiffre représente la totalité des indemnités diverses allouées au personnel des administrations centrales et détaillées au littéra *a, in fine*, de l'art. 1er.

(\*\*) Y compris des dépenses d'autre nature.

## DÉVELOPPEMENTS. — RÉCAPITULATION.

Salaire et entretien du personnel noir.	Mobilier général.	Matériel spécial.	Frais de voyage.	Fret et transports.	Droits d'entrée.	Mobilier ou matériel des chapitres II, IX, X et XI	Autres dépenses.	TOTAL des dépenses par chapitre.
44,000 (²)	125,000 (²)	5,200 »	22,500 (²)	25,050 (²)	11,939 (²)	»	»	475,689 »
»	»	»	»	»	»	»	»	197,200 »
9,770 »	7,200 »	400 »	32,580 »	2,300 »	930 »	»	»	307,180 »
»	»	»	»	»	»	»	»	183,600 »
5,310 »	16,500 »	»	52,430 »	7,970 »	2,200 »	»	»	473,910 »
3,130 »	2,200 »	600 »	16,500 »	7,500 »	1,500 »	»	»	114,530 »
12,000 »	2,500 »	1,000 »	22,000 »	2,500 »	1,000 »	»	»	200,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	134,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	229,050 »
3,170 »	16,000 »	»	28,080 »	1,430 »	1,500 »	»	»	129,180 »
9,735 »	29,000 »	»	3,375 »	6,500 »	3,500 »	»	»	83,110 »
»	»	»	»	»	»	»	»	175,520 (¹)
87,115 »	198,400 »	7,200 »	177,465 »	53,250 »	22,569 »	»	»	2,703,169 »
1,671,000 »	13,500 »	667,100 »	283,400 »	219,700 »	73,300 »	»	»	6,959,250 »
499,977 »	52,400 »	649,700 »	155,820 »	184,927 »	30,528 »	»	»	3,151,892 »
1,426,915 »	»	194,850 »	49,800 »	109,150 »	12,200 »	»	»	2,206,590 »
70,810 »	64,500 »	19,120 »	310,500 »	51,280 »	9,500 »	»	»	2,500,929 »
225,500 »	48,000 »	54,000 »	32,200 »	49,000 »	10,300 »	»	»	768,300 »
215,930 »	73,650 »	»	73,174 »	23,664 »	11,360 »	»	»	955,853 »
60,230 »	38,500 »	4,900 »	115,420 »	15,200 »	5,970 »	»	»	1,555,570 »
2,630 »	47,000 »	25,200 »	23,500 »	14,000 »	3,900 »	»	»	269,250 »
1,103,500 »	101,250 »	3,250 »	600,000 »	135,200 »	45,061 »	»	»	7,110,091 »
836,030 »	11,200 »	284,200 »	141,100 »	109,900 »	36,700 »	»	»	1,419,100 »
183,200 »	14,900 »	386,100 »	42,400 »	26,015 »	31,825 »	»	»	1,414,970 »
251,725 »	200,500 »	190,000 »	40,300 »	92,410 »	24,000 »	»	»	1,089,235 »
169,604 »	52,500 »	2,000 »	107,485 »	15,670 »	6,300 »	»	»	950,159 »
»	10,600 »	1,400 »	»	1,500 »	100 »	»	»	13,600 »
219,100 »	6,000 »	30,700 »	»	22,700 »	9,060 »	»	»	287,860 »
169,900 »	30,000 »	»	34,800 »	17,550 »	7,020 »	»	»	199,270 »
7,163,236 »	966,300 »	2,519,720 »	2,217,364 »	1,140,716 »	338,793 »	»	»	33,555,068 »
»	»	»	6,000 »	20,000 »	8,500 »	43,000 »	»	298,000 »
789,300 »	8,535 »	129,000 »	136,500 »	195,220 »	23,940 »	»	»	1,834,995 »
»	»	»	»	131,000 »	129,212 »	»	201,770 »	461,982 »
»	»	»	»	»	»	»	150,000 »	150,000 »
»	»	»	»	»	»	»	762,900 »	762,900 »
»	»	»	»	»	»	»	224,000 »	376,850 »
»	»	»	»	»	»	»	31,000 »	10,000 »
»	»	»	10,200 »	»	»	407,700 »	»	222,780 »
»	»	»	»	»	»	163,550 »	»	212,274 »
»	»	»	»	»	»	19,000 »	»	81,957 »
»	»	»	»	»	»	»	3,039,223 »	3,039,223 »
»	»	»	»	»	»	»	9,673,035 »	9,673,035 »
»	»	»	»	»	»	»	80,000 »	80,000 »
»	»	»	»	»	»	»	74,000 »	74,000 »
»	»	»	»	»	»	»	100,000 »	100,000 »
7,952,536 »	974,835 »	2,648,720 »	2,370,064 »	1,486,936 »	500,445 »	333,250 »	14,315,928 »	50,933,064 »

(²) Y compris les dépenses pour le Secrétariat et les directions de l'Intérieur, de la Marine et des Travaux publics et de la Force publique.

164

# TABLEAU

PRÉSENTANT

LA COMPARAISON DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913  
AVEC CEUX ALLOUÉS EN 1912.

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
<b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>Service territorial et administratif d'Afrique.</b>			
1	Traitements, indemnités et frais de représentation du Gouverneur général, des Vice-Gouverneurs généraux et des Inspecteurs d'Etat . . . . .	440,400 »	
2	Traitements, indemnités et entretien du personnel du service territorial et du service administratif attaché à l'administration des districts et aux sièges du gouvernement local à Boma et à Elisabethville. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	6,523,000 »	
	(Crédit supplémentaire) . . . . .	(237,000 »)	
3	Traitements des chefs et sous-chefs indigènes. Salaires des messagers indigènes attachés aux chefferies et des travailleurs des postes chargés des communications à faire aux chefs . . . . .	650,000 »	
4	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	750,000 »	
5	Matériel : Fournitures de bureau, instruments de précision, marques et insignes divers, allocations et subsides, divers . . . . .	186,000 »	
6	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	642,000 »	
	(Crédit supplémentaire) . . . . .	(97,500 »)	
7	Fret et transports . . . . .	140,000 »	
8	Droits d'entrée . . . . .	51,000 »	
			9,748,900 »
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>Force publique et Police noire.</b>			
9	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. . . . .	4,380,000 »	
10	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement. . . . .	2,507,000 »	
11	Armement : Armes, munitions, buileteries, recharges, outillage, matières d'entretien et de réparation d'armes . . . . .	313,800 »	
12	Habillement et équipement. Instruments de musique, registres, imprimés et divers . . . . .	662,500 »	
13	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	424,500 »	
14	Fret et transports . . . . .	354,600 »	
15	Droits d'entrée . . . . .	120,300 »	
			8,762,700 »
	A REPORTER . . . fr.		18,481,600 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913.		<i>Observations.</i>
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
312,990 »		
5,686,150 »		
350,000 »		
759,735 »		
278,200 »		
628,875 »		
146,500 »		
54,500 »		
	8,243,950 »	
4,260,000 »		
2,507,000 »		
313,800 »		
667,500 »		
424,500 »		
329,600 »		
110,000 »		
	8,612,400 »	
. . . . .	16,826,350 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1919.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		18,481,600 »
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<b>Marine et Hydrographie.</b>		
16	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	1,993,850 »	
17	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	530,300 »	
18	Entretien des bateaux, rechanges, combustible, etc. Location de bateaux . . . . .	677,300 »	
19	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	232,150 »	
20	Fret et transports . . . . .	191,300 »	
21	Droits d'entrée . . . . .	87,900 »	
22	Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la Colonie. (Crédit non limitatif). . . . .	25,000 »	3,727,800 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	<b>Hygiène.</b>		
23	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	625,700 »	
24	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	113,200 »	
25	Médicaments, instrument de chirurgie, matériel, etc. . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	310,000 » (10,100 »)	
26	Frais de voyage du personnel d'Afrique. . . . .	42,400 »	
27	Fret et transports . . . . .	19,535 »	
28	Droits d'entrée . . . . .	30,065 »	1,151,000 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>Travaux publics.</b>		
29	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	290,300 »	
30	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	251,725 »	
31	Matériaux et outils d'Europe pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et pour l'exécution de travaux divers. Location d'immeubles. . . . .	200,000 »	
32	Mobilier et objets de campement . . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	211,000 » (29,500 »)	
33	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	40,300 »	
34	Fret et transports . . . . .	142,660 »	
35	Droits d'entrée . . . . .	30,000 »	1,165,485 »
	<b>A REPORTER . . . . fr.</b>		<b>24,525,885 »</b>

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
. . . . .	16,826,350 »	
1,578,940 »		
499,977 »		
902,100 »		
155,820 »		
184,527 »		
30,528 »		
30,000 »		
	3,381,892 »	
730,530 »		
183,200 »		
403,000 »		
42,400 »		
26,135 »		
32,065 »		
	1,417,330 »	
290,300 »		
251,725 »		
200,000 »		
240,500 »		
40,300 »		
112,660 »		
30,000 »		
	1,165,485 »	
. . . . .	22,794,057 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	Report. . . . . fr		24,525,885 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>Télégraphes et Téléphones, Chemins de fer, Routes automobiles et autres moyens de transport.</b>		
36	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . .	267,500 »	
37	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	475,000 »	
38	Matériel et outillage pour les lignes téléphoniques et télégraphiques, le service des transports par automobiles, chariots; animaux de bât ou de trait et autres moyens. . . . .	155,000 »	
39	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	41,500 »	
40	Fret et transports . . . . .	94,500 »	
41	Droits d'entrée . . . . .	22,000 »	
(4)	Transports généraux . . . . .		1,055,500 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<b>Établissements hospitaliers du Gouvernement pourvus de l'assistance religieuse.</b>		
42	Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades. Salaires et entretien du personnel noir. . . . .	143,500 »	
43	Matériel, mobilier, instrument de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc. . . . .	43,000 »	
44	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant . . . . .	6,000 »	
45	Fret et transports . . . . .	20,000 »	
46	Droits d'entrée . . . . .	8,500 »	221 000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<b>Douane. — Impôts. — Cadastre.</b>		
47	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	2,808,200 » (127,100 »)	
48	Uniformes pour préposés des douanes . . . . .	1,500 »	
49	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	247,300 »	
50	Matériel : Registres et imprimés, fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campement . . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	155,500 » (5,000 »)	
51	Impression de travaux cartographiques. Impression de cahiers des charges, avis et plans relatifs à l'adjudication publique de terres domaniales . . . . .	3,500 »	
52	Frais de voyage du personnel d'Afrique. . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	500,000 » (54,000 »)	
53	Fret et transports . . . . .	74,250 »	
54	Droits d'entrée . . . . .	37,000 »	4,013,350 »
	A REPORTER . . . . . fr.		29,845,735 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

C. ÉDITS DEMANDÉS POUR 1913		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
	22,791,057 »	
404,675 »		
226,915 »		
203,850 »		
49,800 »		
403,150 »		
12,200 »		
1,200,000 »		
	2,206,590 »	(1) Crédits groupés
220,500 »		
43,000 »		
6,000 »		
20,000 »		
8,500 »		
	298,000 »	
3,040,319 »		
3,420 »		
248,894 »		
164,000 »		
3,500 »		
498,495 »		
76,350 »		
19,500 »		
	4,054,178 »	
	29,340,825 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		29,815,735 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<b>Mines.</b>		
55	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. . . . .	542,000 »	
56	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement . . . . .	690,000 »	
57	Imprimés et fournitures de bureau . . . . .	5,000 »	
58	Outillage, matériel et divers. . . . .	107,000 »	
59	Frais de voyage du personnel d'Afrique. . . . .	73,779 »	
60	Fret et transports . . . . .	181,388 »	
61	Droits d'entrée . . . . .	13,893 »	
			1,613,062 »
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<b>Impôt indigène. — Rémunération.</b>		
62	Rémunération aux indigènes et dépenses diverses . . . . .	893,835 »	
63	Fret et transports . . . . .	610,642 »	
64	Droits d'entrée, droits de sortie, impôt général et taxe de plantation . . . . .	381,938 »	
			1,886,415 »
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	<b>Fabrication de monnaies. — Envois de numéraire.</b>		
65	Frais de fabrication de billon et d'envois de numéraire. . . . .	470,500 »	
			470,500 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	<b>Agriculture.</b>		
66	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. . . . .	483,400 »	
67	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	377,800 »	
68	Matériel, imprimés, fournitures de bureau, frais de publication, de traduction, etc. . . . .	30,000 »	
69	Entretien et développement des plantations et des troupeaux; installations et bâtiments agricoles. Outillage et matériel. Instruments de précision et de météorologie. Achat de plantes, de semences potagères et autres. Frais d'analyses. Divers . . . . .	133,000 »	
70	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	50,700 »	
71	Fret et transports . . . . .	73,400 »	
72	Droits d'entrée . . . . .	17,450 »	
			1,165,750 »
	A REPORTER . . . . fr.		34,951,462 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913.		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912.	Total par chapitre	
	29,349,825 »	
552,500 »		
789,300 »		
8,535 »		
117,000 »		
136,500 »		
195,100 »		
23,700 »		
	1,822,635 »	
201,770 »		
431,000 »		
129,242 »		
	461,982 »	
150,000 »		
	150,000 »	
533,500 »		
237,300 »		
33,500 »		
83,000 »		
53,200 »		
51,500 »		
41,300 »		
	1,003,300 »	
	32,787,742 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT . . . fr.		34,951,462 »
	<b>CHAPITRE XIII</b> <b>Postes et Télégraphes.</b>		
73	Traitements, indemnités et entretien du personnel des bureaux de postes et télégraphiques (Le service est fait en partie par des agents de l'Administration de l'Intérieur et des Finances) . . . . .	527,000 »	
74	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	125,000 »	
75	Transports des correspondances et matériel postal . . . . .	117,650 »	
76	Frais de transmission de télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques . . . . . (Crédit supplémentaire). . . . .	75 000 » 65,000 »	
77	Service des mandats-poste (crédit non limitatif) . . . . .	7,500 »	
78	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	50,080 »	
79	Fret et transports . . . . .	21,790 »	
80	Droits d'entrée . . . . .	11,990 »	
81	Frais d'entretien et d'exploitation de stations de radiotélégraphie . . . . .	405,000 »	
			1406,010 »
	<b>CHAPITRE XIV.</b> <b>État civil et Successions.</b>		
»	Traitements, indemnités et entretien du personnel. (Le service est fait par les agents d'autres services.) . . . . .	»	
82	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	12,500 »	
83	Fret et transports . . . . .	2,000 »	
84	Droits d'entrée . . . . .	100 »	
			14,700 »
	<b>CHAPITRE XV.</b> <b>Justice.</b>		
85	Traitements, indemnités et frais de représentation du personnel, frais de premier équipement et d'enseignement professionnel. — Entretien du personnel administratif. . . . .	1,126,900 »	
86	Allocations de retraite au personnel judiciaire . . . . .	205,500 »	
87	Salaires et entretien du personnel noir de la Justice. . . . .	72,000 »	
88	Matériel des services judiciaires . . . . .	64,000 »	
89	Frais de justice (crédit non limitatif). . . . .	87,300 »	
90	Entretien du personnel judiciaire . . . . .	460,000 »	
91	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	151,320 »	
92	Fret et transports . . . . .	24,000 »	
93	Droits d'entrée . . . . .	9,300 »	
			2,200,320 »
	A REPORTER . . . fr.		38,572,492 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CREDITS DEMANDÉS POUR 1913.		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
	32,787 742 »	
528,075 »		
245 930 »		
97,650 »		
210 500 »		
41,930 »		
73,174 »		
23,664 »		
14,360 »		
469,500 »		
	1 674 803 »	
»		
42,000 »		
1 500 »		
400 »		
	13.600 »	
1,573,560 »		
»		
70,000 »		
51,100 »		
87,300 »		
»		
478.000 »		
17 500 »		
6,900 »		
	1,984 360 »	
	36,437,505 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		38,512 492 »
	<b>CHAPITRE XVI.</b>		
	<b>Prisons.</b>		
94	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc des prisons . . . . .	28,300 »	
95	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	37,300 »	
96	Salaires et entretien des détenus . . . . .	135 700 »	
97	Matériel spécial aux prisons. Habillement, équipement des gardiens. Habillement des détenus . . . . .	36,800 »	
98	Frais de voyage du personnel des prisons . . . . .	4,800 »	
99	Fret et transports . . . . .	21,500 »	
100	Droits d'entrée . . . . .	8,600 »	
			273,000 »
	<b>CHAPITRE XVII.</b>		
	<b>Cultes.</b>		
101	Subsides aux missionnaires et divers . . . . .	675,000 »	
			675,000 »
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
	<b>Instruction publique.</b>		
102	Traitements et indemnités du personnel blanc . . . . .	102,000 »	
103	Salaires et entretien du personnel noir. Indemnités aux élèves. . . . .	117,500 »	
104	Entretien du personnel blanc . . . . .	140,000 »	
105	Matériel scolaire. . . . .	31,500 »	
	(Credit supplémentaire) . . . . .	(20 000 »)	
106	Subsides aux écoles agréées . . . . .	28,000 »	
107	Fret et transports . . . . .	22,000 »	
108	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	25,520 »	
109	Droits d'entrée . . . . .	9 000 »	
			495,520 »
	<b>CHAPITRE XIX.</b>		
	<b>Bienfaisance.</b>		
110	Bienfaisance publique au Congo . . . . .	10 000 »	
			10,000 »
	A REPORTER. . . . fr.		10,026 012 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913.		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
	36,457,505 »	
»		
46,300 »		
173,100 »		
36,700 »		
»		
22,700 »		
9,060 »		
	287,860 »	
762,900 »		
	762,900 »	
121 850 »		
109,900 »		
224,000 »		
30,000 »		
31,000 »		
17,550 »		
34,800 »		
7,020 »		
	576 120 »	
10,000 »		
	10,000 »	
	38,094,385 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT . . . fr.		40,026,012 »
	<b>CHAPITRE XX.</b>		
	<b>Industrie. — Commerce. — Immigration.</b>		
141	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel . . . . . (Crédit supplémentaire) . . . . .	231,400 » (15,000 »)	
142	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .	41,000 »	
143	Matériel et fournitures de bureau. Mobilier, objets de campement et divers . . .	51,700 »	
144	Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes . . . . .	15,000 »	
145	Subside à la « Bourse du Travail du Katanga » . . . . .	100,000 »	
146	Service photographique . . . . .	5,000 »	
147	Bibliothèques de la Colonie . . . . . (Crédit supplémentaire) . . . . .	25,000 » (30,000 »)	
148	Frais de voyage du personnel d'Afrique . . . . .	44,700 »	
149	Fret et transports . . . . .	21,500 »	
140	Droits d'entrée et de transit . . . . .	5,400 »	
(1)	Expositions locales . . . . .		352,700 »
	<b>CHAPITRE XXI.</b>		
	<b>Musée de Tervueren.</b>		
121	Traitements et indemnités du personnel . . . . . (Crédit supplémentaire) . . . . .	77,100 » (8,500 »)	
122	Frais de route et de séjour des membres de la Commission de surveillance, de la Commission de géologie, du personnel et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger . . . . .	10,200 »	
123	Matériel, entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Annales. Publications de vulgarisation, monographies, ouvrages de linguistique. — Divers . . . . .	110,700 »	206,500 »
	<b>CHAPITRE XXII.</b>		
	<b>École coloniale.</b>		
124	Traitements et indemnités du personnel . . . . .	39,200 »	
125	Matériel, entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves. — Divers . . . . .	215,550 »	254,750 »
	A REPORTER . . . fr.		41,039,962 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913.		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912	Total par chapitre.	
	38,094,385 »	
262,900 »		
5,700 »		
28,000 »		
10,000 »		
50,000 »		
»		
47,000 »		
40,000 »		
21,500 »		
4,500 »		
2,000 »		(1) Article nouveau.
	471,660 »	
104,880 »		
10,200 »		
107,700 »		
	222,780 »	
48,724 »		
163,550 »		
	212,274 »	
	39,001,099 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		41,039,962 »
	<b>CHAPITRE XXIII.</b>		
	<b>École de médecine tropicale.</b>		
126	Traitements et indemnités du personnel . . . . . (Crédit supplémentaire) . . . . .	29,600 » (650 »)	
127	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers . . . . . (Crédit supplémentaire) . . . . .	6,550 » (27,230 »)	64,050 »
	<b>CHAPITRE XXIV.</b>		
	<b>Dépenses relatives à divers services.</b>		
128	Allocations aux membres et secrétaires du Conseil colonial et dépenses diverses . . . . .	56,123 »	
129	Commission pour la protection des indigènes . . . . .	12,000 »	
130	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi . . . . .	49,000 »	
131	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents des services d'Afrique ou leurs veuves . . . . .	13,740 »	
132	Allocations de retraite et pensions . . . . .	1,356,800 »	
133	Indemnités aux médecins agréés et à divers . . . . .	9,750 »	
134	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i> . . . . .	10,000 »	
135	Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial . . . . .	6,000 »	
136	Subvention à la Villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie . . . . .	41,000 »	
137	Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique . . . . .	175,000 »	
138	Missions d'études. Indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses . . . . .	115,000 »	
139	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers . . . . .	9,000 »	
140	Publications des <i>Renseignements commerciaux et industriels</i> . . . . .	10,000 »	
141	Subside pour la constitution d'un Fonds spécial destiné à faire des avances aux agents partant . . . . .	100,000 »	
(1)	Impressions de cahiers de charges . . . . .		
(1)	Rémunération du délégué de la Colonie à Capetown . . . . .		
			1,963,413 »
	A REPORTER . . . . fr.		43,067,425 »

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912.	Total par chapitre.	
. . . . .	39,001,099 »	
69,957 »		
19,000 »		
	81,957 »	
86,123 »		
20,000 »		
49,000 »		
13,100 »		
1,488,300 »		
10,750 »		
10,000 »		
6,000 »		
41,000 »		
175,000 »		
50,000 »		
11,200 »		
10,000 »		
»		
2,500 »		(1) Articles nouveaux
10,000 »		
	1,952,973 »	
. . . . .	41,036,029 »	

Tableau présentant la comparaison des crédits

Articles du Budget de 1912.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOQUÉS EN 1912.	
		Montant des crédits par article.	Total par chapitre.
	REPORT . . . . . fr.		43,067,425 »
	<b>CHAPITRE XXV.</b>		
	<b>Service de la Caisse d'épargne, des intérêts des emprunts et des capitaux garantis.</b>		
142	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne . . . . .	80,000 »	
143	Intérêts de cautionnements déposés en numéraire. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	40,000 »	
144	Intérêts et amortissements de la Dette consolidée . . . . .	4,992,885 »	
145	Intérêts des Bons du Trésor émis et à émettre. — Intérêts et commissions en Banque. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,408,000 »	
146	Somme destinée à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	420,000 »	
147	Minimum d'intérêt plus l'amortissement en 99 ans garanti par le Trésor de la Colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge C <sup>o</sup> des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains par la convention annexée au décret du 24 décembre 1901. (Ce crédit n'est point limitatif et les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette convention.) . . . . .	1,450,000 »	
148	Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique . . . . .	50,000 »	
			7,807,885 »
	<b>CHAPITRE XXVI.</b>		
	<b>Dépenses imprévues.</b>		
149	Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves ou enfants qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .	15,000 »	
150	Frais de procédure. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	40,000 »	
151	Achat de décorations des ordres coloniaux . . . . .	10,000 »	
(1)	Indemnités aux blancs ou aux noirs pour dommages quelconques, pertes accidentelles (incendie, etc.) . . . . .	»	
152	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	10,000 »	
			45,000 »
	<b>CHAPITRE XXVII.</b>		
	<b>Remboursements.</b>		
153	Restitution de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remises d'amendes. Remboursements de sommes reconnues appartenir à des tiers . . . . .	40,000 »	
154	Déficits de comptables. Régularisations . . . . .	5,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.)		45,000 »
	<b>CHAPITRE XXVIII.</b>		
	<b>Assurances.</b>		
155	Assurances maritimes . . . . .	100,000 »	
			100,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES.</b> . . . . . fr.		51,065,310 (2)

demandés pour 1913 avec ceux alloués en 1912.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1913.		Observations.
Montant des crédits correspondant aux articles du Budget de 1912.	Total par chapitre.	
	44,036,029 »	
85,000 »		
10,000 »		
5,392,535 »		
2,465,500 »		
50,000 »		
1,620,000 »		
50,000 »		
	9,673,035 »	
15,000 »		
10,000 »		
10,000 »		
10,000 »		(1) Article nouveau.
5,000 »		
	50,000 »	
59,000 »		
45,000 »		
	74,000 »	
100,000 »		
	100,000 »	
	50,933,064 »	

(2) Y compris 726,800 francs de crédits supplémentaires accordés par des arrêtés royaux en date des 21 mai et 2 octobre 1912.

184

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

---

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

## BUITENGEWONE UITGAVEN.

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre  
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit  
sera présenté, en Notre nom, aux Cham-  
bres législatives par Notre Ministre des  
Colonies.

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Congo belge pour  
l'exercice 1913 est fixé, pour les dé-  
penses extraordinaires, à la somme de  
quinze millions vingt-quatre mille vingt  
franes vingt et un centimes, ci . . .  
. . . . . fr. 15,024,020 21

## ART. 2.

Les dépenses extraordinaires inscrites  
au tableau ci-annexé seront couvertes  
au moyen d'un emprunt.

## ART. 3.

Notre Ministre des Colonies est auto-  
risé par la présente loi à créer, à con-  
currence de l'emprunt à contracter, des  
Bons du Trésor pour compte du Congo

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van  
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in  
Onzen naam, door Onzen Minister van  
Koloniën aan de Wetgevende Kamers  
ter overweging aangeboden worden.

## ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van Belgisch-Congo  
voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld,  
voor de buitengewone uitgaven, op  
vijftien millioen, vier en twintig duizend  
twintig frank een en twintig centiemen  
maakt . . . . fr. 15,024,020 21

## ART. 2.

De buitengewone uitgaven, in de hier-  
bij gevoegde tabel aangeteekend, zullen  
door eene leening gedekt worden.

## ART. 3.

Het is Onzen Minister van Koloniën  
door de tegenwoordige wet geoorloofd,  
tot een beliep der aan te gane leening  
en voor rekening van Belgisch-Congo,

belge, portant intérêt et payables à une échéance ne pouvant dépasser cinq ans.

ART. 4.

Il pourra être fait des imputations pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1913, sur les crédits ouverts à l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire, en Belgique et au Congo belge, le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

Donné à Ciergnon, le 24 octobre 1912.

Schatkistbiljetten uit te geven, welke interest opbrengen en betaalbaar zijn op eenen vervaldag die vijf jaren niet mag te boven gaan.

ART. 4.

Te rekenen van 1<sup>sten</sup> Januari 1913 zullen er gedurende vijf jaar op de kredieten, verleend bij artikel 1 der tegenwoordige wet, imputaties kunnen gedaan worden. Op het einde van elk dienstjaar zullen de beschikbare overschotten op het volgend jaar overgedragen worden.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal in België en in Belgisch-Congo den 1<sup>sten</sup> Januari 1913 verbindend zijn.

Gegeven te Ciergnon, den 24<sup>n</sup> October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE  
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.
1	Musée du Congo belge. . . . .	200,000 »
2	Annuités diverses. . . . .	292,250 24
3	Cinquième annuité du Fonds spécial de 50,000,000 de francs créé par le § 5 de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique . . . . .	3,300,000 »
4	Prospections minières. — Création et installation de chantiers d'exploitation	553,820 »
5	Création de centres agricoles et d'élevage. . . . .	981,500 »
6	Colonisation agricole. . . . .	433,000 »
7	Missions d'études relatives à l'industrie de la pêche . . . . .	119,950 »
8	Mission de délimitation Katanga-Rhodésie. . . . .	700,000 »
9	Mission de recherches de la flore . . . . .	50,000 »
10	Exposition de Gand : Complément au crédit de 1912 . . . . .	136,000 »
11	Force publique : Armement et équipement. . . . .	500,000 »
12	Marine et hydrographie . . . . .	720,000 »
13	Télégraphes et téléphones . . . . .	180,000 »
14	Aviation . . . . .	100,000 »
15	Travaux publics divers . . . . .	5,857,500 »
16	Avances au Comité spécial du Katanga en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> de la Con- vention du 25 juin 1905 . . . . .	900,000 »
TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE . . . . . fr		15,024,020 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 octobre 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

**J. RENKIN.**

**BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN  
VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen.	AANWIJZING DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.
1	Museum van Belgisch-Congo . . . . .	200,000 »
2	Verscheiden annuïteiten . . . . .	292,250 21
3	Vijfde annuïteit van het Bijzonder Fonds van 50,000,000 frank verwekt door § 5 van artikel 4 der Akte gevoegd bij het Afstandsverdrag van Congo aan België. . . . .	3,300,000 »
4	Prospectie van mijnen. — Oprichting en instelling van ontginningswerken .	553,820 »
5	Stichting van centra voor landbouw en veeteelt. . . . .	981,500 »
6	Landbouwkolonisatie. . . . .	433,000 »
7	Studiezendingen betreffende de nijverheid der visscherij. . . . .	119,950 »
8	Zending ter grensbepaling van Kataanga-Rhodesia . . . . .	700,000 »
9	Zending voor 't opzoeken der flora . . . . .	50,000 »
10	Tentoonstelling van Gent : Aanvullend krediet voor 1912. . . . .	136,000 »
11	Landmacht : Wapening en uitrusting . . . . .	500,000 »
12	Zeewezen en waterstaat. . . . .	720,000 »
13	Telegrafen en telefonen . . . . .	180,000 »
14	Vliegkunst . . . . .	100,000 »
15	Verscheiden openbare werken. . . . .	5,857,500 »
16	Voorschot aan het Bijzonder Comité van Katanga ter uitvoering van artikel één der Overeenkomst van 25 Juni 1903 . . . . .	900,000 »
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO. fr		15,024,020 21

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit  
van den 24<sup>n</sup> October 1912.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE,  
De Minister van Koloniën,  
**J. RENKIN.**

(190)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DES**

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**

**POUR L'EXERCICE 1913.**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>		
<b>Services divers.</b>		
1		<b>Musée du Congo belge . . . . .</b>  Expéditions scientifiques au Congo. Achat de collections et d'œuvres d'art en Europe et en Afrique. Achèvement du fonds de bibliothèque scientifique. Achèvement de l'aménagement des sections de photographie et des sciences morales et politiques. Honoraires de l'architecte, du chef des travaux d'aménagement. Indemnités. Matériel et fournitures. Fret, transports et droits d'entrée.
2		<b>Annuités diverses . . . . .</b>  a. Annuités : Prêt Bunge & Co, 5 <sup>e</sup> annuité . . . . . fr. 150,000 » b. Id. Rachat allége <i>Utile</i> , 19 <sup>e</sup> annuité . . . . . 2,607 88 c. Id. Reprise du tramway de Boma et propriété « British Congo Company », 20 <sup>e</sup> annuité. . . . . 13,352 32 d. Id. Rachat du pier de Boma, 14 <sup>e</sup> annuité . . . . . 3,776 40 e. Id. Rachat hôtel Magasins généraux, à Boma, 17 <sup>e</sup> annuité . . . . . 23,546 16 f. Id. Rachat du vapeur <i>Roi des Belges</i> , 16 <sup>e</sup> annuité. . . . . 8,218 75 g. Id. Rachat de la flottille de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo . . . . . 90,748 70
3		<b>Cinquième annuité du Fonds spécial de 50 millions de francs créé par le troisième paragraphe de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique. . . . .</b>
4		<b>Prospections minières. Création et installation de chantiers d'exploitation . . . . .</b>  a. Régions minières Kilo-Moto : Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel blanc. Transports, salaires, entretien, frais de recrutement et de rapatriement du personnel noir. Outillage, matériel et dépenses diverses . . . . . fr. 445,050 » b. Région salifère de Nyangwe : Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel blanc. Transports, salaires, entretien, frais de recrutement et de rapatriement du personnel noir. Outillage, matériel et dépenses diverses . . . . . 108,770 »
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	<i>Observations.</i>
200,000 »	
292,250 21	
3,300,000 »	
553,820 »	
4,346,070 21	



DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1913.	<i>Observations.</i>
4 346,070 21	
981,500 »	
433,000 »	
119,950 »	
700,000 »	
6,580,520 21	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
9		Mission de recherches de la flore . . . . . Traitement et indemnités, frais de voyage, objets de campement; dépenses de matériel, fret, transports, droits d'entrée et dépenses diverses.			
10		Exposition de Gand. (Complément au crédit de 1912.) . . . . . Participation officielle du Congo belge à l'exposition de Gand: dépenses diverses se rapportant à cet objet et notamment celles d'aménagement et de construction du pavillon colonial, du panorama et des dioramas.			
11		Force publique: armement et équipement. Réarmement: achat d'armes, de munitions, buffle-teries, rechanges et accessoires. Divers. Frais d'essai, fret, transports et droits d'entrée . . . . .			
12		Marine et hydrographie . . . . .			
	<i>a</i>	Personnel pour les travaux hydrographiques dans le Bas-Congo et le Haut-Congo, ainsi que pour le remontage des nouvelles unités :			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	
				Dépenses.	
		Hydrographes ou officiers de marine . . . . .	3	12,000 à 16,000	192,000
		Géomètres ou conducteurs . . . . .	3	8,500 à 14,000	
		Commis dessinateurs . . . . .	3	7,000	
		Chaudronniers-monteurs . . . . .	6	7,500 à 9,600	
		Ajusteurs-monteurs . . . . .	3	7,000 à 8,000	
		Chaudronnier en cuivre . . . . .	1	Id.	
		Charpentier de marine . . . . .	1	6,500 à 7,800	
		Personnel de relève . . . . .	4	6,500 à 16,000	
	<i>b</i>	Frais de recrutement, de voyage, d'enseignement professionnel, indemnités aux agents mariés accompagnés de leur femme; indemnités de logement et primes de rendement . . . . .			30,000
	<i>c</i>	Salaires et entretien du personnel noir . . . . .			70,000
	<i>d</i>	Achat de bateaux et d'embarcations. . . . .			298,000
	<i>e</i>	Matériel, instruments, chaînes, balises, outillage pour le service hydrographique et frais de montage . . . . .			60,000
	<i>f</i>	Fret et transports. . . . .			60,000
	<i>g</i>	Droits d'entrée . . . . .			10,000
		A REPORTER. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	<i>Observations.</i>
6,580,520 21	
50,000 »	
136,000 »	
500,000 »	
720,000 »	
7,986,520 21	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
15		<b>Télégraphes et téléphones. . . . .</b>	
	a.	Établissement et entretien de réseaux téléphoniques urbains, de lignes télégraphiques et téléphoniques extra-urbaines. Etablissement d'autres réseaux . . . . .	60,000 »
	b.	Installation d'une ligne de Kambove à Bukama. . . . .	120,000 »
14		<b>Aviation . . . . .</b>	
		Aviation et autres nouveaux moyens de communication pouvant intéresser la Colonie. Achat de matériel, d'avions, hangars, matières de rechanges, etc., fret, transports et droits d'entrée. Subsidés; missions.	
15		<b>Travaux publics divers. . . . .</b>	
	a.	Grosses réparations, amélioration et agrandissement des bureaux, magasins, ateliers, etc., ainsi que des logements du personnel blanc et de couleur par l'emploi de matériaux durables. . . . .	151,280 »
	b.	Construction d'habitations nouvelles, d'annexes et de bâtiments pour les divers services : intérieur, force publique, justice, santé, cultes, finances, cadastre, titres fonciers, travaux publics, marine, agriculture, commerce, industrie, mines, etc.; casernes, camps pour soldats, policiers et travailleurs, fret, frais de transport, droits d'entrée compris . . . . .	1,998,510 »
	c.	Amélioration et construction de voies de navigation, de piers, de quais, de ponts, de routes, de rues, de trottoirs, de pavage, d'égouts, de filets d'eau, de puits, de réservoirs, de citernes, de distribution d'eau et d'éclairage, de tramways, etc.; fret, frais de transport droits d'entrée compris . . . . .	1,510,010 »
	d.	Travaux hygiéniques : comblement de marais, exhaussement de terrains inondés, assèchements, drainages, débroussements, pétrolage, lazarets, villages-lazarets, fours à incinérer les immondices, assainissement des villages, latrines pour indigènes, cimetières communaux, etc. . . . .	135,000 »
	e.	Personnel pour les travaux susmentionnés (blanc et noir). . . . .	1,912,700 »
	f.	Fret, frais de transport et droits d'entrée des matériaux d'Europe destinés aux travaux d'amélioration et de réparation mentionnés ci-dessus . . . . .	150,000 »
16		<b>Avances au Comité spécial du Katanga, en exécution de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention du 25 juin 1903 . . . . .</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. . . . .</b>			<b>fr.</b>

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	<i>Observations.</i>
7,986,520 21	
180,000 »	
100,000 »	
5,857,500 »	
900,000 »	
15,024,020 21	

(1)

( ANNEXE AU N° 5 )

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1912-1913.

Administration du Congo belge.

Beheer van Belgisch-Congo.

RAPPORT DE 1912.

VERSLAG VAN 1912.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le rapport ci-annexé, sur l'Administration du Congo belge, sera présenté, en Notre nom, par Notre Ministre des Colonies, aux Chambres législatives.

Donné à Ciergnon, le 24 octobre 1912.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het hierbij behoorend verslag betreffende het Beheer van Belgisch-Congo zal in Onzen naam, door Onzen Minister van Koloniën, aan de Wetgevende Kamers aangeboden worden.

Gegeven te Ciergnon, den 24<sup>n</sup> October 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Koloniën,*

J. RENKIN.

2

## RAPPORT PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES

CONFORMÉMENT

aux prescriptions de l'article 37 de la loi du 18 octobre 1908.

---

Nous avons l'honneur de présenter aux Chambres, au nom du Roi, le rapport annuel sur l'Administration du Congo belge prescrit par l'article 37 de la loi du 18 octobre 1908.

### 1. — SITUATION POLITIQUE.

---

#### 1. — Administration centrale.

L'organisation des services de l'Administration centrale a subi des remaniements au cours de l'exercice écoulé.

La création d'une seule direction de comptabilité rattachée à la direction générale des Finances a réalisé l'unité des services de comptabilité. Cette organisation, consacrée par arrêté royal du 14 février 1912, facilite les relations de l'Administration avec la Cour des Comptes. Elle permettra de réaliser, dans la suite, une économie de personnel.

\*  
\* \*

Le barème des traitements du personnel du Département a été relevé par l'arrêté royal du 29 mars dernier.

#### 2. — Administration locale.

L'arrêté royal du 27 mai 1912 donne au Gouverneur général diverses attributions réservées jusqu'alors au Ministre, notamment le droit de nommer toutes les catégories d'agents civils dont le traitement initial est de 9,000 francs.

Un stage est désormais imposé à tous les agents de la Colonie. Cette mesure assure un meilleur recrutement du personnel.

Le Gouverneur général est autorisé à démissionner d'office, pour cause d'inaptitude au service d'Afrique, les fonctionnaires et agents qui ne sont pas nommés par arrêtés royaux. Pour éviter tout arbitraire, une commission composée de fonctionnaires statue sur les cas d'inaptitude au service.

Le Gouverneur général sera désormais chargé d'élaborer un projet de budget local, qui servira de base à l'établissement du budget définitif. Une Commission du Budget a été instituée à Boma; elle fonctionnera sous la présidence du Gouverneur général et comprendra les chefs de service de l'administration locale. Les commissaires de district lui feront parvenir leurs prévisions budgétaires de recettes et de dépenses. On commencera l'application de ces règles en 1913.

\*  
\* \*

L'arrêté royal du 28 mars 1912 réorganise l'administration territoriale de la Colonie.

Le Congo est divisé en vingt-deux districts qui seront subdivisés eux-mêmes en « territoires ». Le « territoire » constituera désormais la plus petite division territoriale administrée par un blanc. L'administrateur territorial, assisté d'agents territoriaux, administre le territoire sous la direction immédiate du commissaire de district, assisté lui-même d'un adjoint supérieur et d'administrateurs territoriaux ambulants.

Les territoires de l'ancien district du Katanga, auquel on a rattaché la partie méridionale du district du Kasai, plus facilement et plus rapidement accessible par le sud, sont divisés en quatre districts et constituent le Vice-Gouvernement général du Katanga, dont le chef-lieu est Elisabethville.

La diminution de l'étendue du district permettra au chef de mieux administrer son territoire. Et la suppression des grades de chefs de secteur et de chefs de zone donnera plus de souplesse à l'action de l'administration et mettra en contact direct avec les indigènes des fonctionnaires mieux préparés que les chefs de poste actuels.

Cette réorganisation sera mise en vigueur à mesure que le Gouverneur général estimera possible l'application des dispositions nouvelles sans trop forte aggravation des dépenses.

Dans l'esprit du Gouvernement, l'ensemble de ces mesures a pour but de commencer l'évolution décentralisatrice qui est dans le vœu de l'opinion publique.

\*  
\* \*

Le haut personnel a subi des modifications importantes.

M. le lieutenant général baron Wahis a offert la démission de ses fonctions de Gouverneur général : celle-ci a été acceptée par un arrêté royal du 20 mai 1912.

Un arrêté royal de la même date a nommé Gouverneur général M. le Vice-Gouverneur général Fuchs.

Un Vice Gouverneur général a été adjoint au chef du gouvernement local.  
 Au 1<sup>er</sup> octobre 1912, l'effectif des fonctionnaires et agents au service de la Colonie s'élevait à 2,636. Il se décompose comme suit :

CATÉGORIES.	Agents ressortissant au Gouvernement de Boma.	Agents ressortissant au Vice-Gouvernement général du Katanga.	TOTAUX.
Gouverneur général . . . . .	1	»	1
Vice-Gouverneurs généraux . . . . .	1	1	2
Inspecteurs d'État . . . . .	1	1	2
Commandant de la Force publique . . . . .	1	»	1
Directeurs . . . . .	7	4	11
Sous-Directeurs . . . . .	3	2	5
Commissaires généraux et commissaires de district . . . . .	9	1	10
Magistrats . . . . .	52	14	66
Agents de l'ordre judiciaire . . . . .	39	17	56
Ingénieurs et prospecteurs . . . . .	23	»	23
Géomètres du cadastre . . . . .	54	12	66
Adjoints supérieurs . . . . .	10	»	10
Chefs de zone . . . . .	8	3	11
Chefs de secteur . . . . .	70	14	84
Officiers de la Force publique . . . . .	141	27	168
Agents du service agricole . . . . .	113	37	150
Ingénieurs, conducteurs et surveillants de travaux . . . . .	82	9	91
Médecins . . . . .	44	15	59
Pharmaciens . . . . .	12	2	14
Contrôleurs, contrôleurs suppléants et receveurs des impôts . . . . .	21	8	29
Vérificateurs et commis des impôts . . . . .	164	34	198
Contrôleur des postes, percepteurs, percepteurs suppléants et commis des Postes et Télégraphes . . . . .	25	12	37
Agents du service administratif . . . . .	222	22	244
Agents du service territorial . . . . .	160	58	218
Capitaines de steamer . . . . .	54	»	54
Agents de diverses catégories . . . . .	528	111	639
Fonctionnaires et agents en congé . . . . .	351	36	387
TOTAUX . . . . .	2,196	440	2,636

Le personnel du Comité spécial du Katanga, repris au service de la Colonie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1910, est compris dans ce tableau.

L'an dernier, l'effectif total s'élevait à 2,386 agents; l'augmentation est donc de 10 %.

Le personnel attaché aux Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands-Laës africains, construits en régie par l'État, se compose de :

- 1 ingénieur en chef;
- 11 ingénieurs;
- 7 chefs et sous-chefs de section;
- 25 conducteurs et surveillants de travaux;
- 1 directeur;
- 24 agents administratifs;
- 15 agents au service de la Marine;
- 5 médecins;
- 148 agents de diverses catégories,

soit au total 237 agents qui ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus.

#### PENSION DES AGENTS DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION.

Les délais fixés par les décrets des 25 avril 1910 et 4 février 1912 pour le dépôt des demandes de pensions civiles sont expirés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1912.

Le nombre total des demandes parvenues au Ministère des Colonies s'élève à 1,155. — 724 ont été avisées favorablement et ont donné lieu à l'octroi de pensions s'élevant à fr. 520,646.69. — 26 pensionnés sont décédés à ce jour; leurs pensions se montaient à fr. 18,148.50.

Le Roi, donnant un nouveau témoignage de bienveillance à l'ancien personnel, a décidé d'affecter le crédit qui deviendrait disponible sur le fonds des pensions à des secours temporaires aux agents de l'ancienne administration qui sont dignes d'intérêt, mais ne réunissent pas les conditions légales pour obtenir la pension.

#### *Allocations accordées aux veuves ou parents d'agents décédés de l'ancienne administration.*

A la date du 15 septembre 1912, cent trente-trois allocations avaient été accordées pour une somme de 48,830 francs.

#### PENSION DES AGENTS DE LA COLONIE.

Un décret du 31 juillet 1912 a complété le décret du 2 mai 1910 sur les pensions des fonctionnaires et agents de la Colonie et l'a mis en concordance avec le statut du personnel. Les stagiaires n'auront droit à la pension qu'en cas d'accident ou d'infirmités contractées en service. Mais le complé-

ment de réserve, prévu au décret du 2 mai 1910, est accordé dans les mêmes conditions aux ayants droit des agents stagiaires.

Lorsque l'agent est nommé à titre définitif, la période de stage entre en ligne de compte pour établir son droit à la pension et en déterminer le montant.

La pension des agents qui continuent leurs services à la Colonie après leur terme d'engagement de dix ans est réglée par le même décret.

Depuis la mise en vigueur du décret sur les pensions et jusqu'au 13 septembre 1912, des allocations d'un import total de 49,000 francs ont été accordées à 44 agents relevés de leurs fonctions pour raison de santé.

A la même date et en vertu du décret du 2 mai 1910, la réserve de 50 agents décédés a été majorée à concurrence d'une somme de fr. 196,840,87.

### 3. — Conseil colonial.

Au cours de l'année 1911-1912, le Conseil colonial a tenu vingt-trois séances. Il a examiné et approuvé les décrets et projets de décret suivants :

Trois projets de décret approuvant l'octroi de permis spéciaux de recherches minières, conformément aux dispositions du décret du 16 décembre 1910.

Un projet de décret relatif à la donation de 7 hectares 50 ares de terrain à la *Foreign Christian Missionary Society*.

Un projet de décret approuvant certaines modifications apportées à la convention du 18 janvier 1910 conclue entre le Comité spécial du Katanga, d'une part, et la Compagnie foncière agricole et pastorale, d'autre part.

Un projet de décret fixant à 3,750 hommes le contingent à recruter pour la Force publique en 1912.

Un projet de décret modifiant la législation sur les armes à feu.

Un projet de décret modifiant le décret du 17 août 1910 sur le contrat de louage de services et le recrutement des travailleurs.

Un projet de décret étendant le délai fixé pour l'introduction des demandes de pensions civiles.

Un projet de décret organisant une procédure spéciale pour la répression de certaines infractions prévues par le décret du 17 août 1910 sur le contrat de louage de services et le recrutement des travailleurs.

Un projet de décret attribuant à la mission des RR. PP. Rédemptoristes 151 hectares 14 ares 9 centiares 84 à Tumba; 87 hectares 57 ares 14 centiares 74 à Kimpese et 36 hectares à Kionzo.

Un projet de décret approuvant la vente à la *Congo Balolo Mission* d'un terrain d'une superficie de 10 hectares.

Un projet de décret approuvant diverses concessions de terrains accordées par le Comité spécial du Katanga.

Un projet de décret prescrivant des mesures d'exécution prévues par la Convention de Genève du 6 juillet 1906 pour l'amélioration du sort des blessés et malades en temps de guerre.

Un projet de décret déterminant le régime applicable aux sociétés civiles à but lucratif.

Un projet de décret ajoutant au Code civil le chapitre I d'un titre relatif aux biens et aux différentes modifications de la propriété.

Un projet de décret approuvant la Convention conclue le 25 avril 1912 entre le Gouvernement du Congo belge et la Société internationale forestière et minière du Congo et portant concession de mines et de terres.

Deux projets de décret approuvant :

1° La convention du 2 avril 1912 conclue entre le Comité spécial du Katanga et la *Deutsche Bank* (succursale de Bruxelles);

2° La convention du 25 avril 1912 conclue entre le dit Comité et un groupe constitué par MM. Bénard et Jarislawsky, le Comptoir national d'escompte de Paris et la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France.

Un projet de décret modifiant le ressort des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et d'appel dans la Colonie.

Un projet de décret relatif à la coupe de bois dans les forêts domaniales.

Un projet de décret approuvant diverses concessions et cessions de terres consenties par le Gouverneur général à Boma.

Un projet de décret approuvant le contrat conclu, le 25 janvier 1912, entre le Gouverneur général de la Colonie et la *Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap* et portant notamment diverses concessions de terrains.

Un décret pris d'urgence le 25 juin 1912 adaptant la législation de la Colonie à sa nouvelle organisation territoriale.

Un décret pris d'urgence le 25 juin 1912 appliquant l'arrêté royal du 27 mars 1912 aux fonctionnaires et agents de la Force publique.

Un projet de décret soumettant les fonctionnaires et agents de la Force publique à un règlement disciplinaire.

Un projet de décret relatif aux livres de commerce.

Un projet de décret relatif aux pensions des fonctionnaires et agents de la Colonie.

Un projet de décret approuvant une ordonnance du Vice-Gouverneur général du Katanga sur les mesures destinées à prévenir les disettes de vivres.

Un projet de décret réglant le statut des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Un avant-projet de décret réglant l'organisation judiciaire du Congo a été soumis à l'appréciation du Conseil. Une Commission spéciale fut chargée de l'étudier. Elle a fait rapport sur la partie du projet relative au statut des

fonctionnaires et agents de l'ordre judiciaire. Le Gouvernement a accueilli toutes les suggestions de la Commission et a formulé un projet définitif que le Conseil a approuvé.

Le Gouvernement a trouvé dans le Conseil colonial le concours le plus précieux pour l'étude des importantes questions de législation qui s'imposent à son attention et la préparation de leur solution.

\*  
\* \*

A l'occasion de la réélection d'un conseiller élu par le Sénat, l'interprétation de l'article 24 de la Charte coloniale relatif à l'ordre de sortie des conseillers coloniaux a donné lieu à des difficultés. Un projet de loi a été déposé déterminant qu'en cas de vacance d'un mandat, avant l'expiration du terme, par démission, décès ou autrement, le nouveau conseiller achève le mandat de celui qu'il remplace. Ce projet a été voté par le Sénat; il est actuellement soumis aux délibérations de la Chambre des Représentants.

#### 4. — Justice.

Le nombre de tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et d'appel n'a pas été augmenté. Le décret du 18 juin 1912 s'est borné à modifier le ressort de ces diverses juridictions pour l'harmoniser avec les nouvelles subdivisions administratives du territoire.

Deux nouveaux tribunaux territoriaux ont été institués à Luebo (Kasai) et Lisala (Bangala). Des magistrats de parquet ont été envoyés en résidence dans des régions éloignées du siège des tribunaux, de façon à hâter l'accomplissement des devoirs d'instruction et à faciliter l'exercice du pouvoir judiciaire.

Le nombre de magistrats était en 1911 de 77. Il est actuellement de 84, dont 61 Belges, 9 Italiens, 9 Norvégiens, 2 Suisses, 1 Danois, 1 Roumain et 4 Français.

Le décret du 9 février 1912 modifié par celui du 25 juin 1912 a attribué compétence aux administrateurs territoriaux pour juger les infractions prévues par l'article 38 du décret du 17 août 1910, commises par les engagés au service des particuliers.

Le décret du 20 août 1912 règle le statut du personnel judiciaire. Il détermine les conditions de nomination, les traitements, pensions, congés, démissions et mises en disponibilité des magistrats de carrière.

Les statistiques judiciaires pour les années 1910 et 1911 figurent aux annexes I à V.

Les statistiques pour 1911 accusent une forte augmentation des condamnations. La seule conclusion à en tirer, c'est que grâce à une occupation plus complète du pays et à une meilleure organisation judiciaire, des

infractions qui restaient ignorées auparavant sont actuellement soumises aux tribunaux.

L'augmentation du nombre des affaires civiles et commerciales soumises aux tribunaux révèle le développement économique de la Colonie. Les procès dans lesquels les noirs sont demandeurs sont jusqu'à présent peu nombreux. La simple intervention des magistrats du parquet comme protecteurs des indigènes suffit en général à garantir les intérêts des noirs.

Au cours des années 1910 et 1911, le pouvoir judiciaire métropolitain a été saisi, en exécution de l'article 30 de la Charte coloniale, d'infractions commises au Congo par des Européens.

### 5. — Service pénitentiaire.

La mise à exécution de l'ordonnance du 22 juin 1911, dont l'économie a été exposée dans le rapport précédent, a fait augmenter dans de fortes proportions la population de certaines maisons d'arrêt érigées en maisons centrales. L'administration a dû améliorer et agrandir les prisons. Elle étudie en ce moment la reconstruction de plusieurs maisons centrales.

Un agent chargé exclusivement de la direction du service pénitentiaire a été mis à la tête de chacune des maisons centrales de Boma, Elisabethville, Lusambo, Niangara et Stanleyville. Cette mesure améliore l'organisation du service pénitentiaire.

Le Gouvernement a donné des instructions précises en Afrique pour l'application éventuelle de la libération conditionnelle.

Une série de réformes sont en ce moment à l'étude. Elles concernent les soins à donner aux prisonniers malades, le régime des détenus préventifs, la séparation effective des différentes catégories de prisonniers, la réorganisation du service de direction et d'inspection des prisons, la réduction des écritures administratives, l'unification et la codification des dispositions réglementaires.

### 6. — Vagabondage et mendicité.

Le décret du 23 mai 1896 avait prévu l'établissement de maisons ou ateliers de travail où seraient internés les vagabonds mis à la disposition du Gouvernement. Une ordonnance du 16 avril 1912 du Vice-Gouverneur général du Katanga vient d'instituer un atelier de ce genre à Tshinsangwe, à 37 kilomètres d'Elisabethville, sur la route de Lukafu. Les internés sont tenus à des travaux de culture, d'entretien, de nettoyage, de débroussement. Certains peuvent être astreints à des travaux d'utilité publique.

L'administration se propose de poursuivre avec plus de sévérité l'application des dispositions du décret du 23 mai 1896 sur le vagabondage.

## 7. — État civil.

La population de race blanche établie dans la Colonie au 1<sup>er</sup> janvier 1911 (annexes VI et VII) était de 4,003 personnes, dont 2,432 Belges (60.75 %), contre 3,399, dont 1,928 Belges (56.74 %), au 1<sup>er</sup> janvier 1910. L'accroissement total de la population blanche a été de 17.77 % pendant l'année 1910. Pendant la même période, la population belge s'est accrue de 26.14 %.

Le plus fort accroissement de la population blanche au cours de l'année 1910 s'est produit au Katanga. Au 1<sup>er</sup> janvier 1910, il y avait 361 blancs au Katanga. Au 1<sup>er</sup> janvier 1911, la population blanche y était de 747 personnes dont 313 Belges, soit une augmentation de 106.9 %. Pendant l'année 1911, l'accroissement a été plus considérable. De renseignements tout récents il résulte que la population blanche du Katanga était, au 1<sup>er</sup> janvier 1912, de 1,760 personnes (dont 907 Belges), soit une augmentation de 135.6 % sur 1910 et de 387.5 % sur 1909. A titre purement documentaire, il est utile de signaler que la population blanche d'Élisabethville comprenait, au 1<sup>er</sup> janvier 1912, 1,132 personnes dont 519 Belges; il y avait 137 femmes, parmi lesquelles 79 Belges, et 44 enfants, dont 14 Belges, 7 garçons et 7 filles.

Les annexes nos VIII à XI donnent les renseignements complets sur la population blanche du Congo belge, non compris le Katanga.

On y voit qu'il y avait dans ces territoires 295 personnes du sexe féminin dont 170 de nationalité belge. A titre de comparaison, notons que les personnes du sexe féminin recensées les années antérieures étaient, dans toute la Colonie, au nombre de :

146	en 1901 ;
162	en 1903 ;
174	en 1904 ;
185	en 1905 ;
167	en 1906 ;
192	en 1907 ;
217	en 1908.

Près de 40 % des blancs avaient moins de deux ans de séjour dans la Colonie; 20 % de la population blanche environ y avait plus de sept ans de séjour.

Parmi les 780 personnes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1911, se trouvaient dans la Colonie depuis moins d'un an, il y avait 608 Belges, soit près de 78 %; 70 % des personnes qui, à la même date, se trouvaient dans la Colonie et y avaient au moins un an de séjour, mais moins de deux ans, étaient Belges (345 sur 492). La comparaison de ces proportions avec la part contributive de résidents blancs de nationalité belge, dans la population blanche de la Colonie (60.75 %), est un indice du progrès accompli par l'idée coloniale en Belgique depuis l'annexion.

Le chiffre des décès survenus en 1910 parmi les blancs résidant dans la Colonie est de 113, ce qui ramène le taux de la mortalité à 3,325 % contre 2,621 % en 1909. Il n'y a toutefois pas lieu de s'alarmer de cet accroissement. Des écarts se produiront encore pendant longtemps d'une année à l'autre. Ils tiennent à plusieurs raisons, dont la plus importante est le nombre restreint des blancs résidant au Congo. Quelques décès de plus ou de moins déterminent des écarts considérables dans le taux de la mortalité.

Le tableau publié en annexe n° XII montre la répartition de la population et des décès, d'après la nationalité et par district en 1910.

Les tableaux publiés en annexe n°s XIII à XVII indiquent les causes de décès, la durée du séjour des défunts dans la Colonie, leur âge, leur sexe, leur profession.

Onze personnes du sexe féminin sont décédées au Congo en 1910, dont quatre enfants, deux religieuses et trois missionnaires protestantes.

\*  
\* \* \*

Il existe actuellement dans la Colonie 113 bureaux d'état civil, dont 31 principaux et 82 auxiliaires, et 43 bureaux pour l'immatriculation de la population non indigène.

Le Gouvernement a décidé la création successive d'un office d'état civil dans tous les postes administratifs de la Colonie. Des bureaux auxiliaires seront créés partout où l'utilité s'en fera sentir, dans les postes fiscaux et les centres agricoles, au siège des camps d'instruction, dans les postes de missions, etc. Seront seuls investis des fonctions d'officiers principaux de l'état civil les agents placés à la tête des postes administratifs.

## 8. — Immigration.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1910 au 30 juin 1912, 434 personnes de nationalité belge, dont 265 hommes, 89 femmes et 80 enfants, ont immigré au Katanga avec l'assistance du Gouvernement.

Elles se répartissent comme suit :

### A. — D'après la profession :

Agriculteurs . . . . .	41
Artisans . . . . .	189
Professions diverses . . . . .	35
	<hr/>
	265

### B. — D'après le pays de provenance :

de Belgique . . . . .	426
de la République Argentine . . . . .	2
de l'Afrique australe . . . . .	6
	<hr/>
	434

Quatre-vingt-deux de ces immigrants ont quitté le Katanga; 77 sans esprit de retour. Les 5 autres sont rentrés au pays pour y chercher leur famille. Le chiffre des départs est inférieur aux prévisions.

Il est à noter que tous les immigrants rapatriés ont pu, après quelques mois de séjour au Katanga, payer sur leurs économies leur voyage de retour.

Les colons prospèrent : plus de 30 familles d'artisans occupent une maison et un lopin de terre à titre de propriétaires ou de locataires.

Les 189 artisans sont presque tous des ouvriers du bâtiment, il y a 92 menuisiers-charpentiers; 53 maçons, 11 briquetiers, 10 plombiers-zingueurs, 10 mécaniciens, 8 ajusteurs-monteurs, 2 peintres, 1 forgeron, 1 boulanger, 1 typographe.

Les ouvriers les plus demandés durant la présente saison sèche sont les maçons.

Les 35 immigrants exerçant des professions diverses, comprennent : 12 entrepreneurs, 3 coiffeurs, 2 architectes, 1 imprimeur, 2 cordonniers, 2 cuisiniers, 5 terrassiers, 2 mineurs, 2 tailleurs, 3 dessinateurs-géomètres, 1 comptable.

Le bureau d'immigration du Ministère des Colonies a reçu, depuis la création du service de l'immigration, environ 2,000 demandes. Il n'est donné suite qu'à celles qui répondent aux besoins du marché du travail, indiqués périodiquement par le Gouvernement local. Le départ des ménages est encouragé, l'expérience ayant démontré que l'isolement est défavorable aux colons. L'administration a construit vingt maisons ouvrières à Elisabethville et les a cédées aux colons les plus méritants, avec facilités de paiement. On attend l'établissement du régime hypothécaire actuellement à l'étude pour tenter de résoudre le problème des habitations ouvrières.

L'administration s'efforce de favoriser l'accès des femmes et filles de colons à certains emplois dont la rétribution peut être d'un précieux secours dans les ménages.

Une école primaire, dirigée par les Pères Salésiens, a été ouverte à Elisabethville le 1<sup>er</sup> février 1912. Des cours du soir pour adultes ont été organisés.

\*  
\* \*

Les colons belges d'Elisabethville ont fondé deux sociétés d'utilité et d'agrément. La plus ancienne, dénommée le « Cercle Concordia », a créé une section de mutualité destinée à secourir ses membres en cas de maladie et d'accident. Le Gouvernement encouragera cette initiative en s'inspirant des règles adoptées dans la Métropole en matière de mutualités.

\*  
\* \*

Le dépôt d'immigrants subsiste, mais l'administration essaie de loger pendant quinze jours les nouveaux immigrants chez les particuliers déjà établis.

### 9. — Police de l'immigration.

A la date du 1<sup>er</sup> juillet 1912 et en exécution du décret du 21 mars 1910, les immigrants renvoyés du territoire congolais ou empêchés d'y pénétrer, par application de l'article 1<sup>er</sup>, étaient au nombre de :

5 en 1910, dont 2 Européens et 3 noirs.  
24 en 1911, dont 18 Européens et 6 noirs.  
11 en 1912, tous Européens.

Dans presque tous les cas la décision de l'autorité fut motivée par l'impossibilité où se trouvaient les immigrants de justifier de moyens d'existence suffisants. D'autres ont été expulsés comme vivant de la prostitution ou pour avoir encouru des condamnations du chef d'infractions qui donnent lieu à extradition.

Trois immigrants en 1911 et deux en 1912 ont été contraints de sortir de la Colonie par application de l'article 3 du décret précité. Les intéressés étaient tous Européens.

### 10. — Situation politique intérieure.

La situation politique intérieure a été bonne dans son ensemble.

Des reconnaissances nombreuses ont été entreprises dans diverses parties du territoire. En général, elles se sont effectuées pacifiquement.

Quelques-unes cependant ont été attaquées, et la troupe, en état de légitime défense, a dû faire usage des armes.

Depuis le dernier rapport, vingt-huit opérations de police ont été faites et neuf opérations militaires ordonnées.

Voici l'énumération complète des opérations militaires :

1. — Dans le district du Bas-Congo, région de Luozi, pour procéder à l'arrestation des meurtriers d'un chef indigène. Le but a été atteint rapidement et sans effusion de sang.

2. — Dans l'Uele, contre des chefs de race azande et plus spécialement contre le sultan Sasa.

Les raisons et les premiers résultats de cette opération ont été exposés dans le rapport de l'an dernier. La campagne contre Sasa, momentanément suspendue, a été reprise après la saison des pluies. Dès le mois de mars dernier, les fils de Sasa ont fait leur soumission; quelques semaines plus tard, vers la mi-mai, le chef lui-même était capturé.

Le chef ZUNET, dont la puissance était détruite et qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier au parquet de Niangara. La justice statuera sur son sort.

3. — Dans le district de Stanleyville, contre les Wadjenje de la région de Babagulu. Cette opération est terminée.

4. — Dans la zone de l'Huri, région du Lac Albert, contre Djulu, chef walendu. Depuis de longues années, ce chef maintenait dans un état de trouble permanent toute la région de Mahagi et menaçait l'ordre et la sécurité dans la région minière peu distante de Kilo. Djulu a fait sa soumission.

5. — Dans la région de Ponthierville, contre le chef Djiko. Une reconnaissance organisée entre la Lova et la rive occidentale du Kivu pour l'installation d'un nouveau poste et la création d'une route de pénétration fut violemment attaquée. L'opération militaire qui fut ordonnée à la suite de ces faits aboutit à l'arrestation de Djiko et à la soumission de la région. Le chef Djiko est décédé peu de temps après des suites de maladie.

6. — Dans le district du Kasai, une opération de police menée, concurremment avec des opérations judiciaires, contre les Bakete a dû être transformée en opération militaire. Le Département n'en connaît pas encore les résultats.

7. — Dans le district du Kasai, une opération de police fut entreprise dans la région de Kole pour arrêter les auteurs de nombreux meurtres. Cette opération a été transformée en opération militaire, au début du mois de mai dernier, à la suite du meurtre d'un blanc.

8. — Contre les villages Bongina, Bilima, Bimbitu, Bagaie et toute la tribu des Babanga dans le district de l'Ubangi; les chefs babanga ont fait leur soumission assez rapidement.

9. — Au mois de février dernier, la nouvelle se répandait en Europe que des troubles graves étaient survenus dans la région de Boga-Lac Albert. Au début du mois de décembre 1911, en effet, des chefs wahema, qui secondaient avec intelligence l'autorité territoriale dans l'occupation et l'organisation de la région, avaient été massacrés par les Walendu. Les autorités prirent immédiatement les dispositions que les circonstances commandaient. Une opération militaire fut ordonnée et rapidement menée. Les Walendu coupables furent arrêtés et livrés à la justice. Les autres firent leur soumission.

L'opération militaire entreprise contre le chef Kasongo Niembo au Katanga, renseignée dans le rapport de 1911, n'est pas encore terminée. Selon toute vraisemblance, la situation se dénouera pacifiquement.

L'opération contre Magbwa-Magbwa a pris fin sans que le féticheur ait pu être arrêté. Le calme est rétabli dans la région.

L'opération militaire entreprise, en juin 1911, dans la zone du Bomokandi, région de Gombari, n'a été portée à la connaissance du Gouvernement qu'après la publication du dernier rapport. Elle fut ordonnée contre des sous-chefs monvu qui provoquaient du désordre dans leur chefferie et refusaient de reconnaître l'autorité de leur chef. Elle a mis fin, en quelques jours, à l'état

de trouble de la région. Quelques sous-chefs, parmi les plus compromis, ont été relégués à Bambili.

### 11. — Chefferies indigènes.

L'organisation des chefferies indigènes se poursuit normalement. Près de 2,800 chefferies et sous-chefferies ont été constituées par application du décret du 2 mai 1910. L'institution ne donne cependant pas encore tous les résultats qu'on en attendait. Beaucoup de chefs manquent d'autorité réelle, d'activité ou d'énergie. Beaucoup n'apprécient pas l'importance des mesures nouvelles.

Les chefferies organisées, hormis celles du Katanga, se répartissent comme suit :

DISTRICTS.	CHEFFERIES.	POPULATION.
Bas-Congo . . . . .	196	145,859
Moyen-Congo. . . . .	196	67,131
Kwango . . . . .	42	28,141
Lac Léopold II . . . . .	177	129,074
Équateur . . . . .	265	291,160
Bangala . . . . .	227	281,125
Ubangi . . . . .	49	42,209
Aruwimi . . . . .	202	87,519
Uele . . . . .	246	199,740
Kasai . . . . .	233	478,726
Stanleyville . . . . .	863	529,696
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2,696</b>	<b>2,250,380</b>

#### *Application du décret du 5 juillet 1910 sur la relégation.*

La peine de la relégation prévue par le décret du 5 juillet 1910 a été appliquée en 1911 à 54 personnes (chefs, sous-chefs, notables et simples sujets indigènes), qui se répartissent comme suit :

UELE . . . . .	2 chefs, 3 sous-chefs, 10 notables et 24 indigènes.
KASAI . . . . .	1 chef, 2 sous-chefs et 7 indigènes.
ARUWIMI . . . . .	1 sous-chef.
STANLEYVILLE . . . . .	2 sous-chefs.
BANGALA . . . . .	2 indigènes.

La durée de la relégation est très variable. Les indigènes relégués ont pu être assez rapidement autorisés à rentrer dans leur village d'origine. Ces mesures produisent un effet salutaire sur les indigènes trop turbulents.

## 12. — Force publique.

Un décret pris d'urgence le 25 juin 1912 a donné le caractère législatif aux dispositions de l'arrêté royal du 27 mars 1912 (Statut du personnel), en tant qu'elles s'appliquent aux fonctionnaires et aux agents de la Force publique.

Ce décret, approuvé par le Conseil colonial, était nécessaire, attendu que, d'après les principes d'interprétation admis lors de la discussion de la loi coloniale combinés avec les dispositions des articles 118 et 121 de la Constitution, les règles concernant l'avancement, les droits et obligations des militaires sont de la compétence exclusive du pouvoir législatif.

Un arrêté royal du 11 janvier 1912 a institué une Commission pour la réorganisation de la Force publique, en vue d'assurer une meilleure instruction de la troupe, une meilleure utilisation des effectifs et une meilleure occupation du territoire. La Commission a terminé ses travaux et déposé son rapport qui est soumis à l'examen des services du Département.

L'effectif de la Force publique est de 17,833 hommes, comme en 1911, dont 1,900 au Katanga et 15,933 dans le reste de la Colonie.

L'effectif organique des unités est le suivant :

	Hommes.
État-major . . . . .	} 45
École des candidats sergents comptables . . . . .	
École des armuriers noirs . . . . .	
Corps de réserve . . . . .	250
Compagnie d'artillerie et du génie . . . . .	250
Compagnie du Bas-Congo . . . . .	325
Id. du Moyen-Congo . . . . .	200
Id. du Kwango . . . . .	800
Id. du Lac Léopold II . . . . .	500
1 <sup>re</sup> Id. de l'Équateur (Ruki) . . . . .	} 900
2 <sup>e</sup> Id. id. (Tshuapa) . . . . .	
Id. de la Maringa Lopori . . . . .	450
Id. de l'Ubangi . . . . .	600
Id. des Bangala . . . . .	800
Id. du Rubi . . . . .	500
Id. de l'Uere-Bili . . . . .	700
Id. de la Gurba-Dungu . . . . .	550
Id. du Bomokandi . . . . .	500
Id. de réserve de l'Uele. . . . .	250
Id. de l'Aruwimi. . . . .	500
Id. des Stanley-Falls . . . . .	550

	Hommes.
Compagnie du Haut-Ituri . . . . .	650
Id. de Ponthierville . . . . .	600
Id. du Maniema . . . . .	638
Id. du Kivu . . . . .	750
Id. des Chemins de fer des Grands Lacs .	175
1 <sup>re</sup> Id. du Kasai (Lusambo) . . . . .	650
2 <sup>e</sup> Id. id. (Luluabourg) . . . . .	800
Troupes du Katanga . . . . .	1,900
Camps d'instruction . . . . .	3,000

Le décret du 11 décembre 1911 a fixé à 3,750 hommes le contingent à recruter pour la Force publique durant l'année 1912 contre 3,375 en 1911, soit une augmentation de 375 hommes nécessaire pour maintenir l'effectif organique de 17,833 hommes.

Le recrutement de la Force publique s'est effectué régulièrement.

En 1911, la proportion des rengagements est passée de 40 % à 57.7 %. Il semble qu'elle se soit encore accrue cette année.

L'habillement de la troupe a été amélioré. Le Gouvernement a envoyé 25,000 costumes en toile, 5,800 costumes en serge, 31,000 fez, 16,000 vareuses en tricot, 20,500 couvertures, 100 capotes de guérite et 60 blouses d'armuriers.

L'armement et l'équipement se complètent progressivement. Il a été expédié à cet effet 3,000 équipements de buffleteries pour fusils Mauser et Albin, 6,000 gourdes en aluminium avec banderoles, 6,000 besaces avec banderoles, 2,500 machettes, 2,500 sacs-valises, 2,500 toiles imperméables d'une brasse carrée destinées à procurer aux hommes un abri pour camper; 3,650 gaines pour machettes seront envoyées ultérieurement.

Le matériel de tir a été complété.

Le Gouvernement compte renforcer l'armement des troupes au moyen de canons de montagne de 7.5, pouvant être transportés à dos de mulets ou roulés, et de fusils-mitrailleuses Madsen, destinés à remplacer les mitrailleuses trop lourdes actuellement en usage.

Un nouveau camp d'instruction a été créé à Lusambo; son effectif sera de 250 recrues.

L'école des candidats sergents comptables et l'école des armuriers noirs donnent de bons résultats. Pendant le premier trimestre 1912, 15 élèves ont suivi les cours de l'école des armuriers noirs; 3 se trouvaient dans les conditions pour être nommés aides-armuriers à la fin du deuxième trimestre.

Onze élèves ont suivi les cours des candidats-sergents comptables. Pendant l'année scolaire 1911-1912, 9 ont satisfait aux épreuves.

Un corps de 100 cyclistes noirs, armés du pistolet automatique Mauser, a été créé au Katanga.

Les bicyclettes avec pièces de rechange et accessoires, destinés à ce corps, ont été acquis sur l'annuité de 3,300,000 francs mise à la disposition du Roi.

### 13. — Police territoriale

Il existe actuellement des corps de police territoriale dans les districts de l'Équateur, de la Lulonga, du Maiema, du Bas-Congo, du Moyen-Congo et à Elisabethville.

La Commission de réorganisation de la Force publique propose d'étendre cette organisation en créant un corps de police territoriale d'un effectif de 6,000 hommes chargé de la protection immédiate des postes, des missions de police et des escortes.

L'effectif de la Force publique proprement dite serait ramené à 12,000 hommes.

## II. — SITUATION ÉCONOMIQUE.

### 1. — Domaine.

#### A. — TERRES ET FORÊTS DOMANIALES.

L'exploitation en régie des terres domaniales a pris fin définitivement.

Malgré les résultats encourageants qu'ont donnés les essais d'exploitation des forêts à caoutchouc par la main-d'œuvre volontaire, le Gouvernement a mis fin à ces expériences.

\*  
\* \*

*Ivoire.* — Le remplacement de la taxe en nature sur l'ivoire par une redevance fixe en numéraire fait actuellement l'objet d'études qui, selon les prévisions, aboutiront rapidement.

^  
\* \*

*Compagnie des Grands Lacs.* — La somme versée à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains sur les bénéfices réalisés par la vente des produits des territoires exploités par l'État pour compte commun avec la Société, en vertu de la convention du 4 janvier 1902, s'est élevée pendant l'année 1914 à fr. 202,232.63.

\*  
\* \*

Le Gouvernement négocie actuellement avec la Compagnie des Grands Lacs la libération des terres attribuées à la Compagnie en vertu de la convention de 1902.

\* .

*Coupes de bois.* — Les décrets du 7 juillet 1898 et du 3 décembre 1909 sur les coupes de bois ont été remplacés par le décret du 4 juillet 1912. Le nouveau décret n'est qu'une partie du Code forestier en voie de préparation. Il règle notamment la coupe des bois de chauffage.

Le système de ce décret est dominé par les principes qui régissent le décret du 22 mars 1910 sur la récolte des produits végétaux dans les terres domaniales.

Aux indigènes congolais qui ne font pas eux-mêmes de l'exploitation industrielle il donne toute liberté de couper, dans les forêts domaniales non louées ou concédées, le bois de chauffage nécessaire à leur usage personnel ou à l'usage d'autrui.

Les autres personnes ne peuvent couper ce bois, le faire couper ou l'acquérir des indigènes s'ils ne sont munis d'un permis de coupe délivré contre redevance. Le bois de chauffage destiné aux usages domestiques peut être acquis sans permis.

Le régime nouveau est très favorable au commerce; les entrepreneurs de transports bénéficieront d'un dégrèvement considérable.

\* .

*Vente et location de terres.* — La loi du 5 mars 1912 a facilité les opérations de cessions et de concessions de terres domaniales.

La compétence du pouvoir exécutif est actuellement limitée par les maxima suivants :

10 hectares pour les terres urbaines ;

10 hectares pour les terres rurales cédées ou concédées autrement qu'aux conditions générales et suivant le tarif prévu par les règlements sur la vente et la location des terres ;

500 hectares pour les terres rurales cédées ou concédées à titre onéreux aux conditions générales et suivant le tarif prévu par les règlements sur la vente et la location des terres.

Du 16 juin 1911 au 1<sup>er</sup> juillet 1912, il a été conclu, en dehors des territoires du Vice-Gouvernement général du Katanga, vingt-neuf contrats de vente de terrains domaniaux et cent quarante-six contrats de location.

Il a été fait donation des parcelles suivantes :

1<sup>o</sup> 7 hectares 50 ares, situés à Monieka, à la Foreign Christian Missionary Society ;

2<sup>o</sup> 1 hectare, situé à Kasongo, à la Société des missionnaires d'Afrique « Pères Blancs » ;

3<sup>o</sup> 5 ares, situés à Shonzo, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes ;

4° 154 hectares 14 ares 9 centiares 84/100, situés à Tumba, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes;

5° 87 hectares 57 ares 14 centiares 74/100, situés à Kimpese, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes;

6° 36 hectares, situés à Kionzo, à la Mission des Révérends Pères Rédemptoristes.

En outre, il a été conclu :

Un contrat d'occupation provisoire et six contrats d'échange de terrains.

Tous les terrains vendus ou loués l'ont été pour l'installation de factoreries, sauf deux terrains, l'un de 9 hectares 65 ares, l'autre de 20 hectares, destinés à l'établissement de missions religieuses, et six terrains d'une superficie totale de 43 hectares 70 ares 80 centiares, destinés à des exploitations agricoles et à de petites cultures vivrières.

Un planteur demande actuellement 10,000 hectares de terres en plusieurs blocs dans la région du Mayumbe. Les contrats d'occupation provisoire seront conclus dès que les opérations relatives aux droits d'occupation des indigènes seront terminées.

\*  
\* \*

Pendant la même période de temps, les contrats de vente ou de location de terrains enregistrés dans les territoires du Vice-Gouvernement général du Katanga se sont élevés à 102 se répartissant comme suit :

Élisabethville :

Vente de terrains. . . . .	81
Location de terrains . . . . .	19

Koni-Hill::

Vente de terrains. . . . .	1
----------------------------	---

Kongolo :

Vente de terrains. . . . .	1
----------------------------	---

B. — MINES.

*Mines exploitées en régie.*

La production des mines de Kilo en 1911 a été de 639 kilogrammes contre 876 kilogrammes en 1910. La diminution est due, ainsi que le prévoyait le rapport de l'an dernier, à l'épuisement de certains chantiers.

La situation pour l'exercice en cours est plus satisfaisante; le rendement s'est relevé sensiblement. Toutefois, la Direction des mines en Afrique est encore aux prises avec certaines difficultés pour l'établissement définitif des

appareils de la méthode hydraulique et le montage de la drague aurifère, dont l'emploi doit amener une augmentation de production.

Les travaux de prospection entrepris dans le Chari inférieur et le Nizi y ont fait découvrir des alluvions aurifères.

A la suite de prospections volantes effectuées dans le bassin de l'Ituri, il a été décidé de soumettre cette région à l'étude, dès que le personnel, occupé actuellement à des travaux plus urgents, pourra en être chargé.

L'exploitation compte 30 agents blancs et 2,500 travailleurs.

L'exploitation de la Moto, qui débuta en novembre 1911, n'a cessé de progresser et donne actuellement une production mensuelle moyenne de 14 kilogrammes. Kilo n'a donné au début, pendant la même période, qu'une production mensuelle de 2<sup>kil.</sup>500. La comparaison de ces chiffres témoigne de l'activité apportée à l'exploitation des chantiers de la Moto et permet de bien augurer de l'avenir.

Les prospections ont été menées de front avec les travaux d'exploitation. Des recherches effectuées font prévoir l'existence d'autres régions aurifères à l'est de la Moto.

L'effectif des mines de la Moto est de 12 agents blancs et de 1,400 travailleurs.

#### *Salines de Nyangwe.*

Le Gouvernement n'a reçu jusqu'à présent, relativement aux salines de Nyangwe, que des renseignements d'ordre purement scientifique. Ils ne permettent pas de formuler une appréciation sur la possibilité de leur exploitation.

#### *Exploitation et recherches minières par des sociétés ou par des particuliers.*

La recherche des mines se poursuit au Katanga. De nombreux permis spéciaux de recherches ont été délivrés au cours de l'année écoulée et soumis à l'approbation du pouvoir législatif. Le rapport du président du Comité spécial du Katanga ci-annexé (annexe n° XVIII) contient des indications détaillées à cet égard.

Les travaux de prospection entrepris dans d'autres régions de la Colonie par la Société internationale forestière et minière du Congo, par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains et par la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga se poursuivent activement.

\*  
\*  
\*

La Société internationale forestière et minière, tout en continuant l'exploitation minière au nord du 5° parallèle sud (Haute-Tele), s'est spécialement attachée à la prospection des territoires situés au sud de ce parallèle.

Les travaux de prospection ont été poussés avec grande activité, particulièrement dans la région du Haut-Kasai où des alluvions diamantifères

ont été reconnues sur une grande étendue, englobant les bassins des rivières Lubembe, Longatchimo et Tshikapa. Avant de pouvoir se prononcer sur l'exploitabilité de ces terrains, il sera nécessaire d'attendre l'achèvement des travaux actuellement en cours.

Dans le Bas-Congo, plusieurs sondages ont été effectués près de Tshí-panga, en vue de la découverte de grès bitumeux et asphaltiques et de pétrole. Les indications obtenues sont encourageantes.

L'exploitation des alluvions aurifères que cette Société a entreprise dans la Haute-Tele depuis l'année dernière a donné 22 kilogrammes d'or en 1911 et 25 kilogrammes pour le premier trimestre de cette année. Environ 400 indigènes sont employés dans cette exploitation.

Le personnel blanc employé aux travaux de prospection par la Société internationale forestière et minière comporte environ 40 agents.

Les dépenses effectuées jusqu'à ce jour par la Société pour les recherches minières se montent à 4,000,000 de francs. Pour faire face à ces dépenses, la Société a porté son capital à 8,000,000 de francs en mai dernier.

Une convention du 13 juin 1912 a rectifié la délimitation des territoires faisant l'objet d'un droit de recherches minières en faveur de la Société.

\* \*

La Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains a découvert des graviers aurifères vers la frontière orientale, mais leur importance ne permet pas actuellement une exploitation fructueuse. Les recherches sont poursuivies en ce moment à l'ouest du lac Kivu. D'autre part, une mission continue l'exploration des terrains de schistes bitumineux situés le long et à l'est du fleuve; les indications recueillies au sujet de l'étendue et de la profondeur de la couche bitumineuse sont favorables.

\* \*

La Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a envoyé, au cours de l'année écoulée, une nouvelle mission de prospection dans le Haut-Kasai.

#### C. — CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer de Matadi au Stanley-Pool.* — Diverses modifications ont été apportées aux tarifs de transport sur ce chemin de fer par application des conventions existantes.

Voici les réductions opérées au 1<sup>er</sup> juillet dernier :

Bagages, 10 %; étoffes et tissus, pagnes, provisions, vivres, conserves, 20 %; couleurs, vernis, huiles et graisses industrielles, 30 %; farines, 40 %; poisson séché ou salé, viande salée, chickwangles, riz, matériel agricole,

matériel industriel, steamers et pièces de rechange pour steamers, 33 %; animaux vivants, sucre, sel, couvertures au tarif de fr. 0.50 la tonne kilométrique, 50 %; grains, graines, plantes, semences, engrais chimiques et sacs vides, 65 %.

De sérieuses réductions ont été consenties sur les tarifs de transport des fûts démontés destinés à contenir l'huile de palme, des trains Renard, des automobiles, des huiles de pétrole lourdes destinées au chauffage et à l'assainissement et des briquettes de charbon.

\*  
\* \*

Les frais de manutention et de traction sur raccordement ont été abaissés respectivement de 71 % et de 50 %.

\*  
\* \*

La taxe de fr. 0.60 par 100 kilogrammes, qui était perçue pour l'utilisation des piers de la Compagnie à Matadi, a été supprimée.

\*  
\* \*

Les deux classes existant pour le transport de voyageurs aux tarifs de 200 francs et de 25 francs pour le parcours de Matadi-Léopoldville sont remplacées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1912 par trois classes aux tarifs de 200 francs, 65 francs et 20 francs. Les billets aller-retour sont tarifés à 300 francs, fr. 97.50 et 30 francs.

D'autre part, la Compagnie a créé pour la première et la deuxième classe des abonnements généraux, valables pendant un an sur toute la longueur de la ligne. Les prix sont de 1,800 francs pour la première classe et 600 francs pour la seconde classe.

\*  
\* \*

Le développement économique des régions avoisinant la ligne a porté la Compagnie à établir deux nouvelles gares : à Sona-Bata au kilomètre 302 et à Kasangulu au kilomètre 345.

\*  
\* \*

A Matadi, le nouveau pier de 110 mètres est achevé. On est occupé aux travaux de reliement de l'ancien pier au nouveau; quand ils seront achevés, les quais d'accostage des grands vapeurs auront un développement de 310 mètres; ils seront portés dans la suite à 510 mètres.

\*  
\* \*

Des essais de chauffage des locomotives au pétrole lourd ont été faits et ont donné de bons résultats.

\*  
\* \*

Le tableau ci-dessous donne un résumé du mouvement des transports des dernières années :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1908	Kilogrammes. 34,393,010	27,237	66	288	27	10,985,330 11	3,113,199 81
1909	35,203,260	28,868	66	290	27	10,573,493 93	3,309,642 27
1910	43,705,460	30,474	66	290	27	11,058,584 51	3,437,191 24
1911	55,179,270	39,893	77	338	29	12,516,655 44	3,858,534 09
1912 (1)	30,011,410	22,271	77	403	29	6,654,310 89	2,157,000 80

(1) Premier semestre.

\*  
\* \*

*Chemin de fer du Katanga.* — Les travaux entrepris en vue de prolonger le chemin de fer du Katanga, d'Élisabethville vers Kambove (162 kilomètres), sont menés activement.

Ils ont nécessité l'émission d'une quatrième tranche de 10 millions de francs de l'emprunt de 150 millions de francs. Cette émission a été autorisée par arrêté royal du 15 avril 1912.

Il résulte des derniers renseignements reçus qu'au 30 juin les défrichements avaient été exécutés jusqu'au kilomètre 130. Les terrassements étaient terminés jusqu'au kilomètre 116. La pose de la voie et de la ligne télégraphique a atteint, fin juillet, le kilomètre 108. A mesure que la voie est posée, on entreprend l'établissement des ouvrages d'art définitifs; c'est ainsi qu'en juillet et août derniers on a commencé les maçonneries des ponts de la Safumwango et de la Lufira.

Les bâtiments des stations des kilomètres 34 et 69 sont construits ainsi que les installations pour l'alimentation en eau aux kilomètres 17 et 62.

La Compagnie estime que le rail atteindra Kambove vers la fin de cette année ou au commencement de 1913.

\*  
\* \*

Diverses améliorations ont été apportées au règlement d'exploitation de la section du Chemin de fer du Katanga comprise entre la frontière et Élisabethville.

La plus importante a trait aux transports de la houille et des minerais dont les tarifs peuvent être abaissés aux taux très favorables de fr. 0.045 et de fr. 0.035 par tonne kilométrique.

\*  
\* \*

Les chiffres ci-dessous donnent un résumé de l'exploitation de la ligne :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1910 (1)	Tonnes. 1,925	1,033	4	63	1	143,740 48	185,986 08
1911	96,626	13,902	8	60	3	2,404,931 21	1,668,973 96
1912 (2)	43,493	8,709	9	161	3	726,804 13	1,027,523 94

(1) Deux mois d'exploitation.  
(2) Premier semestre.

Le tracé de la troisième section du chemin de fer allant de Kambove à Bukama est terminé. Les travaux d'implantation de l'axe du chemin de fer sont commencés à Kambove, et une seconde brigade d'étude les attaquera bientôt du côté de Bukama.

\*  
\* \*

*Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.* — Le projet de ligne du Bas-Congo au Katanga comportait la création d'une voie ferrée de 773 kilomètres de longueur entre Bukama et Lukengo, sur le Sankuru. Le chemin de fer trouvait son prolongement naturel dans les rivières Sankuru, Kasai et le fleuve Congo jusqu'à Léopoldville.

Mais la voie ainsi conçue présente un double inconvénient. Elle n'aurait qu'un caractère provisoire et elle ne desservirait pas les régions méridionales de la Colonie. C'est avec le souci de faire œuvre durable et d'achever l'occupation effective de toute cette région que le Gouvernement s'est décidé à faire étudier un nouveau tracé au sud de la voie Kasai-Sankuru.

Cette ligne, d'environ 1,900 kilomètres, se détacherait du chemin de fer du Congo à Dolo, traverserait le Kwango vers le parallèle 4°30', le Kasai près de son confluent avec la Lulua, passerait près de Luebo et de Lulua-bourg, traverserait le Sankuru vers le 7° parallèle et aboutirait à Bukama pour se souder au chemin de fer du Katanga. Ce tracé se confondrait jusque vers 6°30' de latitude, c'est-à-dire sur plus de 500 kilomètres, avec le premier projet dont il a été question, et il permettrait éventuellement d'établir des raccordements vers Lusambo.

La Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a pris les mesures nécessaires pour entamer les études sur les 1,300 kilomètres nouveaux que comporte le tracé du sud. Elles pourront être achevées, croit-on, dans l'espace de deux années.

Il nous paraît inutile d'insister sur l'extrême importance de cette ligne,

qui assurerait l'occupation des territoires du sud de la Colonie et la mise en valeur de cette immense partie du Congo, et relierait au plus tôt, par une ligne directe, les ports du Bas-Congo au Katanga et à l'Afrique du Sud.

Les solutions définitives doivent être réservées jusqu'à l'achèvement des études dont la conclusion sera formulée avant que le rail n'arrive à Bukama.

\*  
\* \* \*

*Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.* — Les travaux du troisième tronçon de la ligne du Lualaba au lac Tanganika se poursuivent.

Au 1<sup>er</sup> mai 1912, les études définitives étaient terminées jusqu'au kilomètre 175 ; la plate-forme était achevée jusqu'au kilomètre 128 et le rail avait atteint le kilomètre 36. La pose du rail va être poussée plus rapidement, parce que l'accroissement de la flottille du Haut-Congo permet d'accélérer les transports de matériel.

Le tableau ci-après donne un résumé des transports effectués sur les deux premières sections exploitées :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses (*).
				Marchandises.	Voyageurs.		
1909	Kilogrammes. 40,060,634	14,920	»	»	»	417,431 »	»
1910	41,829,483	15,260	»	»	»	224,560 »	»
1911 (1)	18,382,900	25,097	15	184	5	549,958 »	»

(1) Comprenant les transports sur la ligne Kindu-Kongolo ouverte à l'exploitation provisoire en mars 1911.  
(2) Il n'a pas encore été possible de faire la ventilation des dépenses de construction et d'exploitation.

\*  
\* \* \*

*Chemin de fer du Mayumbe.* — Le rail est arrivé au kilomètre 105 à 2 kilomètres de Benza Masola, poste de l'importante plantation de l'Ursélia. Les terrassements sont attaqués jusqu'au kilomètre 111.

Tout fait prévoir que pour la fin de 1912 le rail sera arrivé au kilomètre 114, centre important de production de noix palmistes et d'huile de palme.

L'exploitation se fait dès à présent jusqu'au kilomètre 100, et une ordonnance vient de fixer les tarifs de transports qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 1912.

De nombreux ponts ont été lancés sur les petites rivières qui sillonnent le tracé du rail.

L'étude se continue vers Ganda-Sundi.

De nouvelles locomotives de 25 tonnes circulent sur le premier tronçon

et le prolongement. De nouveaux wagons de voyageurs plus confortables et de nombreux fourgons sont déjà en circulation.

Un abaissement notable des tarifs du railway est à l'étude.

Le tableau ci-dessous donne un résumé de l'exploitation de la ligne :

ANNÉES.	TRANSPORTS.		MATÉRIEL ROULANT.			SITUATION FINANCIÈRE.	
	Marchandises.	Voyageurs.	Locomotives.	Wagons.		Recettes.	Dépenses.
				Marchandises.	Voyageurs.		
1908	Kilogrammes. 2,022,740	1,748	8	58	2	131,509 43	122,043 14
1909	2,629,790	2,855	8	58	3	163,018 78	109,413 44
1910	3,512,144	2,353	8	55	4	227,271 40 <sup>(1)</sup>	202,118 67
1911	4,851,183	1,653	8	51	5	340,573 32	265,176 13

(1) Y compris 26,288 francs de recettes diverses.

## 2. — Agriculture.

### MÉTÉOROLOGIE.

Le tableau ci-dessous donne le résumé des observations pluviométriques faites en 1911 dans douze postes de la Colonie.

Tableau des précipitations atmosphériques durant l'année 1911.

MOIS DE L'ANNÉE.	Boma.	Kitobola.	Eala.	Musa.	Likimi.	Yambala.	Dundu-Sama.	Mobwasa.	Bomaneh.	Mogandjo.	Romée.	Avakabi.
Janvier . .	41,9	30,0	82,4	19,5	24,2	148,9	48,0	144,1	151,7	203,3	156,7	40,0
Février . .	32,5	89,9	255,6	26,5	82,0	29,0	41,9	34,2	37,9	3,5	0,0	47,0
Mars . . .	134,0	255,7	113,9	0,0	75,0	90,1	69,1	166,6	338,0	36,5	81,2	342,9
Avril . . .	130,7	123,3	141,2	82,0	256,8	237,5	284,6	161,5	109,0	102,1	224,6	313,2
Mai . . . .	6,6	64,3	148,0	36,0	113,3	161,4	98,5	189,8	213,9	179,9	121,1	147,0
Juin . . . .	1,9	0,0	117,3	141,3	181,4	70,6	100,5	150,9	103,8	46,8	173,4	198,0
Juillet . . .	0,0	0,0	113,2	86,0	212,0	72,9	84,0	80,9	91,3	216,1	60,5	80,3
Août . . . .	1,5	0,0	68,4	294,0	338,8	310,2	160,0	201,6	94,4	174,6	58,6	270,5
Septembre .	28,8	18,9	328,2	245,7	247,9	180,3	195,5	173,3	102,5	140,3	63,5	108,3
Octobre . .	47,5	88,3	341,3	320,7	189,6	181,7	300,4	281,1	183,0	211,8	227,1	181,9
Novembre .	212,4	219,5	201,6	104,4	124,4	154,1	147,5	262,5	143,4	281,2	318,6	110,5
Décembre .	268,9	153,8	144,7	72,1	17,2	2,3	16,8	8,1	72,1	40,9	61,5	52,3
TOTAUX	876,7	1043,7	2055,8	1428,2	1862,6	1649,0	1546,8	1854,6	1641,0	1637,0	1546,8	1891,9

On s'occupe actuellement d'ériger une station sismographique à Elisabethville.

#### JARDIN COLONIAL.

Le Jardin colonial augmente ses collections de plantes et de graines d'espèces susceptibles d'être introduites au Congo. Il a notamment commandé en Italie et en Floride une collection d'environ 960 plantes greffées des meilleures variétés d'orangers, de mandariniers, de citronniers, de pamplemousses, de limettiers, etc. ; 760 plantes ont été expédiées au Congo en septembre dernier.

De nouvelles variétés de choix de cannes à sucre ont été acquises par le Jardin colonial. Jusqu'à présent, il a été expédié au Congo, environ 1,460 plantes appartenant à 15 variétés différentes originaires des Indes néerlandaises, des îles Hawaï, d'Égypte, de Surinam, de la Barbade, du Japon et de la Martinique.

Plusieurs commandes importantes de bonnes variétés de manguiers greffés et de bananiers ont été faites aux États-Unis d'Amérique, à la Martinique, en Algérie et aux Indes néerlandaises.

Quinze variétés de manioe et quatre variétés de patates douces cultivées aux Indes néerlandaises, sont arrivées au Jardin colonial. Une grande partie pourra encore être réexpédiée au Congo au cours de cette année.

Quelques plants d'*Agave Zapupe*, variétés *Fina* et *Azul*, cultivés au Mexique, ainsi que des *Agave cantala* cultivés aux Indes néerlandaises, sont prêts à être expédiés au Congo.

Du Gouvernement des Indes néerlandaises est arrivée une importante collection de graines de différentes espèces de caféiers sélectionnées. Environ 2,000 plants provenant de ces graines, pourront être expédiés sous peu au Congo et permettront de poursuivre cette sélection.

Outre ces espèces de grandes cultures, le Jardin colonial a reçu environ 4,000 plantes et graines appartenant à 300 espèces utiles.

De plus, un fonctionnaire du service de l'Agriculture s'est rendu aux Indes néerlandaises et anglaises pour y acquérir des plantes et des graines de tous végétaux utiles non encore introduits au Congo et susceptibles d'être cultivés.

Le Jardin colonial possède actuellement 625 espèces économiques, dont 75 originaires du Congo, et 200 espèces botaniques ou ornementales également originaires du Congo.

Depuis le mois de janvier, le Jardin colonial a expédié au Congo 39 caisses de plantes, 258 colis de graines dont 207 caisses de pommes de terre pour les fermes du Katanga.

#### RECHERCHES SCIENTIFIQUES.

Un laboratoire de chimie agricole vient d'être créé à Elisabethville. Un autre sera installé prochainement à la station agricole de Zambi; il remplacera celui d'Eala.

Ces deux laboratoires seront pourvus d'un matériel perfectionné pour des études agrogéologiques.

Un agent de l'Administration centrale a été chargé d'une mission d'études en Hongrie, en Allemagne et en Russie; il se rendra ensuite dans la Colonie, afin de procéder à l'installation du laboratoire agrogéologique et aux premières études des sols.

Les recherches effectuées par l'entomologiste attaché au Jardin d'essais de Congo da Lemba ont permis de déterminer les insectes nuisibles au caféier, au *Manihot Glaziovii*, au citronnier, au maïs, etc. Les chefs de plantations des régions du Mayumbe ont été instruits par lui, au cours d'un voyage qu'il entreprit dans cette partie de notre Colonie sur les moyens de destruction des insectes nuisibles aux plantations de cacaoyers.

#### PLANTATIONS ET CULTURES.

*Essences à caoutchouc.* — Les chiffres suivants donnent l'extension prise cette année par les plantations d'arbres à caoutchouc dans les principales stations de la Colonie.

	Chiffres de 1910.	Derniers renseignements au 1 <sup>er</sup> août 1912.															
Ganda-Sundi . . . . .	540 hectares.	690 hectares.															
Lonoli . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>23.5 id.</td> <td>51.5 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>5.98 id.</td> <td>5.98 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	23.5 id.	51.5 id.	Funtumia . . . . .	5.98 id.	5.98 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>8 id.</td> <td>125 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	8 id.	125 id.						
Hevea . . . . .	23.5 id.	51.5 id.															
Funtumia . . . . .	5.98 id.	5.98 id.															
Hevea . . . . .	8 id.	125 id.															
Djombo . . . . .	8 id.	125 id.															
Musa . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td rowspan="2">22.7 id.</td> <td rowspan="2">39.28 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	22.7 id.	39.28 id.	Funtumia . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>1 id.</td> <td>3 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>99 id.</td> <td>99 id.</td> </tr> <tr> <td>Manihot. . . . .</td> <td>2 id.</td> <td>83 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	1 id.	3 id.	Funtumia . . . . .	99 id.	99 id.	Manihot. . . . .	2 id.	83 id.		
Hevea . . . . .	22.7 id.	39.28 id.															
Funtumia . . . . .																	
Hevea . . . . .	1 id.	3 id.															
Funtumia . . . . .	99 id.	99 id.															
Manihot. . . . .	2 id.	83 id.															
Bokala . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>1 id.</td> <td>3 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>99 id.</td> <td>99 id.</td> </tr> <tr> <td>Manihot. . . . .</td> <td>2 id.</td> <td>83 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	1 id.	3 id.	Funtumia . . . . .	99 id.	99 id.	Manihot. . . . .	2 id.	83 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>4 id.</td> <td>28 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>54.46 id.</td> <td>54.46 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	4 id.	28 id.	Funtumia . . . . .	54.46 id.	54.46 id.
Hevea . . . . .	1 id.	3 id.															
Funtumia . . . . .	99 id.	99 id.															
Manihot. . . . .	2 id.	83 id.															
Hevea . . . . .	4 id.	28 id.															
Funtumia . . . . .	54.46 id.	54.46 id.															
Dundu-Sana. . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>31.16 id.</td> <td>105.50 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>8.27 id.</td> <td>102.25 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	31.16 id.	105.50 id.	Funtumia . . . . .	8.27 id.	102.25 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>35.26 id.</td> <td>35.86 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>4.46 id.</td> <td>24.18 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	35.26 id.	35.86 id.	Funtumia . . . . .	4.46 id.	24.18 id.			
Hevea . . . . .	31.16 id.	105.50 id.															
Funtumia . . . . .	8.27 id.	102.25 id.															
Hevea . . . . .	35.26 id.	35.86 id.															
Funtumia . . . . .	4.46 id.	24.18 id.															
Mobwasa. . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>2.5 id.</td> <td>27 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>2.20 id.</td> <td>2.20 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	2.5 id.	27 id.	Funtumia . . . . .	2.20 id.	2.20 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>20.32 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>141.6 id.</td> <td>141.6 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.	Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.			
Hevea . . . . .	2.5 id.	27 id.															
Funtumia . . . . .	2.20 id.	2.20 id.															
Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.															
Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.															
Likimi . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>20.32 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>141.6 id.</td> <td>141.6 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.	Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.						
Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.															
Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.															
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															
Yambata . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>20.32 id.</td> </tr> <tr> <td>Funtumia . . . . .</td> <td>141.6 id.</td> <td>141.6 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.	Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.						
Hevea . . . . .	0 id.	20.32 id.															
Funtumia . . . . .	141.6 id.	141.6 id.															
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															
Gazi . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.									
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															
Yangambi . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.	<table border="0"> <tr> <td>Hevea . . . . .</td> <td>0 id.</td> <td>30 id.</td> </tr> </table>	Hevea . . . . .	0 id.	30 id.									
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															
Hevea . . . . .	0 id.	30 id.															

Il sera procédé à des expériences de saignées sur le *funtumia*, d'après la nouvelle méthode du docteur Christy.

Un agent du service de l'Agriculture a été envoyé aux Indes pour se spécialiser dans la culture de l'hevea.

*Lianes à caoutchouc.* — L'entretien d'un certain nombre de plantations de lianes a été confié aux indigènes. La récolte leur sera éventuellement abandonnée.

*Cacaoyers.* — La cacaoyère de Ganda-Sundi comprend actuellement 331,4 hectares. La pépinière renferme 24,600 plants.

*Cotonniers.* — Les variétés égyptiennes cultivées par les indigènes des régions situées au nord-est de Boma semblent convenir le mieux pour le Mayumbe. De nouveaux envois de graines des variétés *Takawi-Ashmouni*, *Assil*, *Sakkelarides* ont été faits récemment.

*Plantes textiles diverses.* — On continue la propagation du Sisal et du Chanvre de Maurice dont il existe à présent plus de 50,000 plants à Kalamu.

On poursuit les essais d'acclimatation au Congo d'autres plantes fibreuses, telles que la ramie, l'*Urena lobata*, le Jute. Des tiges sèches de plantes provenant du Congo sont soumises à l'examen de spécialistes pour étudier le meilleur mode d'extraction des fibres.

Deux cents kilogrammes de graines de kapok (*Eriodendron anfractuosum*) de la variété de Java ont été expédiés récemment au Congo.

Un agent de la Colonie étudie, dans l'Afrique orientale anglaise et allemande, les procédés de culture des plantes à fibres.

*Elaïs.* — Le Département étudie les mesures propres à enrayer l'abatage irraisonné du palmier *Elaïs*.

*Riz.* — Les essais exécutés à Kitobola, en 1911, sur la culture du riz ont fait ressortir la supériorité des variétés de marais cultivées en irrigation sur les variétés de montagne. Le riz de marais a donné environ 4,000 kilos à l'hectare, alors que la production de la variété de montagne ne dépassait guère 2,000 kilos.

Une quarantaine de variétés sélectionnées de riz de Ceylan viennent d'être envoyées à Kitobola pour y être soumises à de nouveaux essais.

*Cultures vivrières.* — Les cultures vivrières doivent être développées dans les régions où les populations indigènes ne sont pas à même de ravitailler le personnel ou ont de l'aversion pour tout travail agricole.

En général, les marchés indigènes sont suffisamment approvisionnés pour ravitailler nos postes. Les autorités locales encouragent par tous les moyens

la création de marchés périodiques. Les agronomes ont pour instructions d'aider les indigènes à développer et à améliorer leurs moyens de production des plantes alimentaires. Des champs d'expérience seront spécialement affectés, dans les stations agricoles, à l'étude des variétés de plantes indigènes ou étrangères. L'agent envoyé aux Indes pour réunir des collections de graines et plantes utiles est chargé de faire l'acquisition d'importants lots de plantes vivrières que l'on tentera d'acclimater dans notre Colonie.

On étudie méthodiquement à Eala divers types de manioc pour les sélectionner et en augmenter la production.

De nouvelles variétés de cannes à sucre, bananiers, arbres fruitiers divers, tels que dattiers, orangers, oliviers, etc., ont été introduits au Congo.

Le Gouvernement vient de décider l'établissement, dans les stations agricoles situées sur le fleuve, à proximité des principaux centres, de cultures expérimentales de légumes dont les produits seront vendus au public à des prix modérés. Ces cultures seront maintenues jusqu'à ce que des entreprises privées de culture maraîchère soient en mesure de livrer des légumes au public.

Des graines potagères ont été remises aux travailleurs de Boma, Coquilhatville, Stanleyville, qui désirent cultiver des légumes pour en faire le commerce.

*Plantes fourragères.* — Une série de plantes fourragères a été introduite. Elle comprend les espèces suivantes : sainfoin, trèfle des sables, lentille, luzerne ordinaire et arborescente, *Lespedeza striata*, chou fourrager, betterave, *Desmodium tortuosum*, sorgho, millet, ajonc nain, fenu-grec, etc. Il importe, en effet, de rechercher expérimentalement quelles sont, pour les régions propres à l'élevage, les plantes fourragères convenant au sol et au climat.

*Cultures diverses.* — Le Gouvernement fait distribuer aux indigènes des diverses régions voisines de Boma des graines de Soja. Cette légumineuse fournit un aliment de valeur. Elle pourrait être introduite dans la rotation des cultures indigènes, spécialement avec le cotonnier.

Le directeur du Jardin d'essais de Congo da Lemba a été chargé d'établir une plantation d'essai de colatier.

#### FORÊTS.

Deux ingénieurs forestiers ont été envoyés à la Colonie : l'un étudie dans le Bas-Congo les peuplements forestiers, leur aménagement, leur exploitation et les réserves qu'il y aurait lieu d'y établir; l'autre réside au Katanga, y étudie les essences indigènes et y a déjà établi de vastes pépinières des essences forestières les plus réputées des Colonies étrangères : les pins, sapins, cédres, eucalyptus y poussent à merveille.

## ÉLEVAGE.

Le recensement du bétail appartenant à la Colonie, au 1<sup>er</sup> janvier 1912, était le suivant :

Bovidés . . . . .	5,356
Equidés . . . . .	299
Capridés . . . . .	3,221
Ovidés . . . . .	2,003
Suidés . . . . .	61
Éléphants . . . . .	33
Lapins . . . . .	40
Volailles . . . . .	2,065

Les recherches zootechniques sur l'acclimatation et la reproduction des diverses espèces animales importées ont été poursuivies à Zambé. Le plan de ces recherches comprend actuellement les trois sections suivantes :

- 1° la section des bovidés;
- 2° la section des équidés;
- 3° la section du petit bétail.

I. — La section des bovidés porte ses expériences sur :

- a) le croisement du bétail indigène avec les taureaux belges;
- b) l'acclimatation et la reproduction du bétail belge;
- c) le bétail breton;
- d) le bétail du Dahomey;
- e) le bétail Zébu des Indes.

II. — La section des équidés fait des recherches sur :

- a) la production du cheval léger du Sénégal;
- b) l'élevage de l'âne italien, poitevin et sénégalais;
- c) la production mulassière.

III. — La section du petit bétail porte ses essais sur :

- a) l'élevage du porc belge;
- b) la production de la chèvre laitière des Flandres;
- c) la production de la race de volaille dite coucou de Malines.

Cent cinquante ânes reproducteurs de race italienne, importés l'année dernière à Zambé, ont été répartis entre les stations d'élevage de Dolo, de Luluabourg et de Nyangwe.

Les difficultés de communications ont décidé le Gouvernement à céder aux indigènes et aux missions désireux de s'occuper d'élevage, le bétail que la Colonie possédait dans les régions du nord et de l'est.

En exécution de cette décision, la Colonie a remis dans le courant de cette année :

a) *Aux indigènes :*

525 têtes de gros bétail et  
600 têtes de petit bétail;

b) *Aux missions :*

160 têtes de gros bétail,  
130 têtes de petit bétail,  
22 ânes,  
5 porcs.

Le cadre du service vétérinaire a été modifié. Il comprendra 15 vétérinaires dont 2 inspecteurs attachés aux services agricoles à Boma et à Elisabethville.

Deux vétérinaires ont été désignés pour suivre, au laboratoire de Prétoria, les travaux de microscopie et de bactériologie relatifs aux maladies tropicales des animaux domestiques. L'un d'eux visitera aussi le laboratoire de Nairobi.

Une nouvelle réglementation de la police sanitaire vétérinaire au Congo belge a été élaborée.

#### COLONISATION AGRICOLE.

Les premiers colons agricoles sont arrivés au Katanga dans le courant du 4<sup>e</sup> trimestre 1911. Il s'y trouve notamment 10 familles d'agriculteurs belges comprenant en tout 33 personnes.

En règle générale, la santé des colons est bonne : l'indisposition dont certains d'entre eux ont souffert au début de leur séjour dans la Colonie est imputable à l'inobservance des règles les plus élémentaires d'hygiène.

L'expérience acquise au cours de la dernière année semble prouver que la colonisation agricole présente de sérieuses chances de succès au Katanga.

Les résultats obtenus sont encourageants. Il est exact qu'ils ont exigé de sérieuses dépenses, mais il ne serait pas logique de baser des conclusions sur les sacrifices qu'exige nécessairement la mise en train de la colonisation agricole dans un pays hier encore livré à la sauvagerie. Il faut se garder ici des déductions trop théoriques. Le but à atteindre est que le Katanga pourvoie par ses propres moyens à l'alimentation de la population en céréales, fruits, légumes, etc.

Les expériences faites nous permettent de croire que, si les circonstances ne sont pas trop défavorables, ce résultat pourrait être réalisé en sept ou huit ans, peut-être même plus rapidement.

Avec les moyens mécaniques dont nous disposons actuellement, nous

pouvons déboiser et labourer 150 hectares de forêt par an. Depuis le début de nos travaux, plus de cent hectares ont été ainsi préparés. Le coût du défrichement, déboisement et labourage compris, est de 420 francs environ par hectare. Mais ce prix pourra être réduit grâce à une meilleure utilisation de l'outillage et à la réduction probable du coût de la main-d'œuvre exagéré pendant les deux derniers exercices. Il y a en outre vers le Nord une part importante de terres non boisées dont le défrichement exigera beaucoup moins de dépenses et s'opérera bien plus rapidement.

La quantité de terres fertiles est certainement suffisante. L'impossibilité actuelle de conserver du gros bétail empêchera, dit-on, les cultivateurs d'avoir à leur disposition les engrais nécessaires pour conserver aux terres leur fécondité. Il existe heureusement des moyens de parer à cette difficulté, notamment par la jachère, la sidération et les irrigations.

L'expérience poursuivie jusqu'ici montre que la culture des légumes offre des ressources, même dans la situation actuelle où la colonisation est, somme toute, peu avancée. Tous les colons qui ont fait preuve d'énergie ont vu prospérer leurs affaires. Quelles raisons y aurait-il de révoquer en doute la possibilité d'étendre progressivement les cultures au fur et à mesure de l'augmentation de la population blanche et de la main-d'œuvre indigène.

Certes les résultats obtenus jusqu'ici l'ont été grâce au puissant appui que le Gouvernement prête aux colons. On n'a pas manqué de dire que pareille colonisation est artificielle. C'est une erreur évidente. Dans la situation qui se présentait au début, il n'était pas possible d'agir autrement que l'a fait l'administration, et le Gouvernement est d'avis qu'abandonner actuellement les colons à eux-mêmes serait une faute irrémédiable.

Il est indispensable de maintenir l'effort tenté jusqu'ici. Tout annonce qu'il aboutira au résultat poursuivi.

La *Compagnie agricole et pastorale du Congo* est entrée en liquidation. Cette Société a rendu de sérieux services à la colonisation, mais la tâche qu'elle s'était imposée exigeait des fonds trop considérables. La Colonie a donc racheté les onze fermes et le dépôt d'immigrants que possédait la Compagnie. Plusieurs de ces fermes, situées à proximité d'Élisabethville, sont déjà exploitées par les colons qui avaient été provisoirement installés dans les fermes de stage de Bellefontaine et de Nieuwdorp.

L'État a aussi racheté les fermes de la Kafubu et de la Munama appartenant à la Société commerciale et minière du Congo. La ferme de la Kafubu sera confiée à des colons, tandis que celle de la Munama servira de ferme expérimentale.

L'étendue moyenne des fermes cédées aux colons est de 60 à 80 hectares.

La tsétsé, qui existe aux environs d'Élisabethville et dans la région qui avoisine le chemin de fer, fait obstacle à l'élevage du cheval et du bœuf. Mais la chèvre résiste assez bien aux trypanosomes. L'exemple des pays voisins prouve d'ailleurs que la mouche disparaît devant l'occupation blanche et la civilisation. Actuellement elle ne se rencontre qu'exception-

nellement à Elisabethville et, par suite des déboisements, elle a beaucoup diminué à Bellefontaine et Welgelegen.

Une fois organisée, la colonisation agricole pourra être développée au fur et à mesure des besoins grandissants de l'industrie locale et de l'extension des voies de communication.

#### CULTURES INDIGÈNES.

Le service de l'Agriculture poursuit dans toutes les régions de la Colonie son enquête sur les cultures indigènes. A l'aide des renseignements obtenus jusqu'à présent, on a pu dresser des cartes indiquant la répartition des principales cultures indigènes.

Un ingénieur agricole, docteur en sciences, a été envoyé au Mayumbe pour étudier l'agriculture indigène et les maladies des plantes.

#### MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE.

Le nombre de stations agricoles a été réduit dans des proportions notables. Celles qui étaient situées dans les régions éloignées ont été abandonnées ; leur outillage aurait, en effet, été trop coûteux et presque impossible, par suite de l'absence de voies de communication (1). Cette mesure a eu pour conséquence une réduction très importante de l'effectif des travailleurs noirs, qui est tombé de 11,900 à 7,300 unités. Toute la main-d'œuvre agricole sera ainsi concentrée sur quelques stations importantes situées dans les régions à accès facile.

#### MISSION LEPLAE.

Le directeur général de l'Agriculture est retourné au Katanga achever la mission qui lui avait été confiée l'an dernier.

Le programme de cette année comporte :

- 1° L'inspection des travaux de colonisation agricole exécutés au Katanga depuis son départ ;
- 2° La reprise des fermes de la Pastorale ;
- 3° La création de nouveaux villages et l'installation de colons ;
- 4° La prospection des régions colonisables au nord d'Elisabethville (Kambove, Monts Kundelungu, Plateau de la Manika) ;
- 5° L'inspection des plantations laticifères du Congo.

---

(1) Quatorze stations agricoles ou d'élevage ont été supprimées :

Vankerckhovenville, Doruma, Niangara ; Romée, Irumu, Nya-Lukemba, Avakubi ; Madibi ; Katoko-Kombe ; Bolia ; Libenge ; Bokatola, Mondombe, Waka.

### 3. — Travaux publics.

#### PERSONNEL.

L'effectif du personnel des Travaux publics n'a pas subi de modifications sensibles.

#### TRAVAUX.

L'exécution des travaux inscrits au programme du Gouvernement a été continuée. Une commission examine actuellement les rapports et projets de la commission envoyée en 1914 pour étudier les grands travaux de voirie et autres à exécuter dans les principales localités de la Colonie. L'objectif du Gouvernement est d'arrêter des projets dont l'exécution se poursuivra méthodiquement sans que les modifications inévitables du personnel influe en rien sur la direction générale des travaux, comme cela s'est trop souvent produit jusqu'ici.

\*  
\* \*

*Logements du personnel.* — Les vingt maisons dont la construction, à Boma, a été confiée à l'initiative privée seront achevées à la fin de cette année.

Les travaux pour la construction des camps des soldats, travailleurs et policemen, à Boma, sont activement poussés. Les matériaux nécessaires à l'agrandissement des locaux gouvernementaux sont sur place. Les travaux seront confiés à l'industrie privée. Les adjudications auront lieu à bref délai.

Les conditions de logement des agents dans les autres stations de la Colonie ont été fort améliorées. Nombre de constructions ont été érigées en matériaux du pays. Il a été envoyé, pour les stations de Matadi, Thysville et Kinshassa, vingt maisons démontables en tôles embouties, à double paroi.

\*  
\* \*

Un hôtel pour le Vice-Gouverneur général a été érigé à Elisabethville par les soins du Gouvernement. La construction de trente maisons pour le logement du personnel y a été décidée; elle sera confiée à l'industrie privée.

\*  
\* \*

*Port de Léopoldville.* — Les travaux d'installation de la cale de montage de Léopoldville sont en cours.

Une Commission chargée de l'examen des questions relatives aux ports de la Colonie s'est occupée de l'établissement d'un port au Stanley-Pool. Il

a été décidé de créer un port commercial à Kinshassa et d'y envoyer à bref délai un quai flottant avec outillage perfectionné pour la manutention des produits et des marchandises en transit.

\*  
\*  
\*

*Postes de transit.* — Les postes de transit de Mushie, Bandundu, Bumba et Irebu ont été pourvus de magasins métalliques. D'autres postes ont reçu des tôles ondulées pour la couverture des magasins en briques existants.

\*  
\*  
\*

*Travaux d'assainissement.* — Les travaux d'assainissement, de comblement des marais et des lagunes, d'installation de distributions d'eau, etc., se continuent. De notables quantités de terre ont été déversées dans les marais de Banana, de Boma, de Coquilhatville. Ces travaux ont sensiblement amélioré la situation de ces stations.

La distribution d'eau de Léopoldville a été agrandie. Boina sera pourvu sous peu d'une nouvelle canalisation-mère de 250 millimètres de diamètre.

Des puits ont été construits à Inongo, Stanleyville et Élisabethville. On étudie l'établissement d'une distribution d'eau dans cette dernière localité.

Des ordres ont été donnés aux autorités pour qu'il soit procédé partout aux recherches et travaux nécessaires à l'approvisionnement en eau potable.

\*  
\*  
\*

*Routes.* — La route Kilo-Lac Albert est achevée. Les transports, par la Côte orientale, des charges à destination de la région minière du Haut-Ituri sont ainsi facilités.

Au mois de mars 1912, la plate-forme de la route Stanleyville-Avakubi était achevée sur une longueur de 37 kilomètres.

Le poste agricole de Kitobola sera relié à la station de chemin de fer de Tumba par une route carrossable pourvue de ponts métalliques. Les transports s'y feront par train routier.

\*  
\*  
\*

Les travaux de construction de la route d'Élisabethville à Kambove, qui ont fait l'objet d'une adjudication au Katanga, sont en voie d'exécution.

#### 4. — Transports.

Les transports par voie de terre s'effectuent sans trop de difficultés dans la majeure partie du territoire.

Sous l'effort de l'Administration, le portage diminue.

La mise en service des six camions à essence expédiés en 1911 pour assurer les transports entre Buta et l'Uele n'a pu avoir lieu aussi tôt qu'on l'avait espéré, parce que la baisse des eaux dans le Rubi a retardé le transport des appareils.

Les transports par chariots attelés de mulets entre Titule et Angodia, dans l'Uele, ont donné de bons résultats. Les mulets achetés sur place s'étant trouvés trop faibles, un premier envoi de forts mulets du Poitou a été fait en mars dernier à titre d'essai.

Le Gouvernement avait conclu avec une firme des arrangements pour l'expédition, par la voie du Nil, des marchandises destinées au Haut-Uele. Ces transports ont dû être suspendus; leur prix de revient était excessif.

L'Administration utilise aussi le chemin de fer de Dar-es-Salam-Tabora pour les expéditions à destination des régions voisines des lacs Tanganika et Moero.

Dans le nord du Katanga, les transports restent très coûteux et très difficiles, surtout à cause de la multiplicité des entreprises.

\*  
\*  
\*

Le mouvement des transports entre la Belgique et le Congo, non compris les transports pour compte des sociétés et des particuliers, s'établit comme suit pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1910 au 1<sup>er</sup> juillet 1911 :

a) Pour le compte du Gouvernement :

1° 23,996 tonnes via Anvers-Boma;

2° 405 tonnes via Mombasa et l'Uganda et via Dar-es-Salam, pour les territoires du Kivu et de l'Ituri ;

3° 8 tonnes par la voie du Nil ;

4° 218 tonnes pour le Katanga, via Capetown ;

5° 12 tonnes pour le Katanga, via Mombasa, l'Uganda et l'Afrique orientale allemande ou via Dar-es-Salam.

b) Pour le compte de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains :

6,597 tonnes.

En tout : 31,236 tonnes, contre 38,599 1/2 tonnes du 1<sup>er</sup> juillet 1910 au 1<sup>er</sup> juillet 1911.

La diminution est due surtout à l'interruption momentanée des expéditions de rails pour les chemins de fer des Grands Lacs.

La durée du voyage à l'aller des steamers du service régulier Anvers-Congo a été réduite d'un jour par suite de la suppression de l'escale de Santa-Cruz de Ténériffe. Le voyage aller s'effectue actuellement en dix-huit jours. Il serait à désirer que la durée du voyage fût encore réduite, car la

rapidité plus grande des communications avec la Métropole permettrait de tenter de nouvelles exportations, dont la réussite aurait une très heureuse influence sur la situation économique de la Colonie et spécialement du Bas-Congo.

Selon le lieu de destination, les expéditions d'Europe vers le Katanga se font par quatre voies différentes :

- a) Par Boma, via Pania-Mutombo et Kabinda ;
- b) Par Boma, via Stanleyville et Kongolo ;
- c) Par le Sud de l'Afrique, via Capetown ;
- d) Par la Côte orientale d'Afrique, via Dar-es-Salam et Moliro.

Le Gouvernement a dû renoncer provisoirement à utiliser la voie de Beira, à cause de l'encombrement de cette voie et des retards qui s'y produisaient.

Un délégué du Gouvernement, de nationalité belge, établi à Capetown, est chargé d'assister les agents de la Colonie et les émigrants belges qui se rendent par cette voie au Katanga, ou qui en reviennent.

## 5. — Navigation.

### NAVIGATION MARITIME.

Le tableau ci-après donne le mouvement comparatif à l'entrée des ports de Banana et de Boma en 1911 et 1910 :

Années.	BANANA.				BOMA.			
	Navires au long cours.		Bâtiments de cabotage.		Navires au long cours.		Bâtiments de cabotage.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1911	134	373,331	128	6,182	117	435,941	90	9,378
1910	119	321,253	142	11,175	103	280,411	124	15,158

Le service hydrographique du Bas-Congo a fonctionné régulièrement. Le pilotage a été régulièrement assuré malgré la présence souvent simultanée de plusieurs bateaux dans les eaux du fleuve. Les travaux de dragage exécutés à Fetish-Rock ont facilité le passage des steamers de mer remontant et descendant le fleuve.

L'accident arrivé au *Bruxellesville*, le 14 février 1912, s'est produit parce

que ce steamer s'était écarté de la passe. Il n'a pas eu de conséquences graves.

Au mois de juin 1912, il s'est formé, aux abords du nouveau pier de Matadi, un dépôt de sable qui gênait l'accostage des grands steamers. La drague *Mateba*, après un travail de onze jours, a rétabli une situation normale. Ce point est à surveiller.

La drague *Boma*, outillée pour refouler à la rive les sables extraits du lit du fleuve, a commencé le remblayage des marais.

#### NAVIGATION FLUVIALE.

Des arrêtés ministériels des 29 décembre 1911 et 28 février 1912 ont modifié et complété les dispositions réglementant les transports publics effectués par les vapeurs de la Colonie dans le Bas-Congo.

Un arrêté ministériel du 28 février 1912 a déterminé les tarifs pour les transports entre Léopoldville et les localités situées sur certains affluents de la rivière Kasai. Ces tarifs ont été mis en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> mai.

Par un arrêté du 27 février dernier, le Ministre des Colonies a donné pouvoir au Vice-Gouverneur général du Katanga de fixer les tarifs et les conditions des transports sur les lacs Tanganika et Moëro par les bateaux de la Colonie. Les mesures nécessaires ont été prises par une ordonnance du 1<sup>er</sup> mai dernier, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

Le Gouvernement entend favoriser les entreprises privées de navigation fluviale, sans négliger le développement de sa propre flottille. L'avenir de la Colonie exige que l'on travaille sans relâche à faciliter les transports et donc à diminuer les tarifs.

La flottille du Haut-Congo s'est accrue par la mise en service de cinq vapeurs de 13 tonnes (type Auxiliaire) et de deux vapeurs de 22 tonnes (type Délivrance) dont le montage ou l'envoi étaient annoncés dans le rapport de l'an dernier.

On monte au Stanley-Pool le vapeur de 200 tonnes destiné au service du Kasai et un steamer de 500 tonnes appartenant à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains; ce steamer était primitivement destiné au bief du Lualaba supérieur. La Compagnie des Grands Lacs vient encore d'expédier un autre vapeur de 500 tonnes. Ainsi la flottille dont le Gouvernement disposera sur le Haut-Congo comprendra sous peu cinq steamers de 500 tonnes, dont trois pris en location à la Compagnie des Grands Lacs.

\*  
\* \*

Voici la composition actuelle de la flottille :

TYPES.	Nombre.	Tonnage.	BATEAUX		Observations.
			en service.	en remontage au Congo.	
<b>Haut-Congo.</b>					
Kintambo . . . . .	5 <sup>(1)</sup>	500	3	2	<sup>(1)</sup> Dont 3 appartenant au chemin de fer du Congo supérieur et pris en location par la Colonie.
Remorqueur avec barge . . .	2	350	2	»	
Remorqueur avec barge . . .	1	70	1	»	
Luxembourg . . . . .	1	200	»	1	
Brabant . . . . .	3	150	3	»	
Ville de Bruxelles . . . . .	4	35	4	»	
de Kempenaar . . . . .	1	30	1	»	
Délivrance . . . . .	11	22	11	»	
Auxiliaire . . . . .	5	13	5	»	
Ville de Hasselt . . . . .	5	5	5	»	
Remorqueur avec allèges . . .	3	5	3	»	
Dérocheur. . . . .	1	»	1	»	
Dragueur . . . . .	1	»	1	»	
Baleinières diverses. . . . .	253 <sup>(2)</sup>	1 à 10	175	77	
<b>Bas-Congo.</b>					
Cockerill . . . . .	1	250	1	»	<sup>(2)</sup> Y compris celles des districts.
Wall . . . . .	1	200	1	»	
Héron . . . . .	1	115	1	»	
Hirondelle . . . . .	1	100	1	»	
Prince Baudouin . . . . .	1	9	1	»	
Divers . . . . .	7	2 à 5	7	»	
Baleinières diverses . . . . .	50	1 à 3	50	11	
Drague « Matéba » . . . . .	1	»	1	»	
Drague « Boma » . . . . .	1	»	1	»	
Prince Léopold . . . . .	1	10	1	»	
<b>Katanga.</b>					
Alexandre Delcommune . . . . .	1	30	1	»	
Émile Wangermée . . . . .	1	10	1	»	
Baleinières . . . . .	6	2-3	3	3	
<b>Matériel fluvial en commande :</b>					
Un bateau-postal « Belgica » pour le Haut-Congo.					
Deux chaloupes à vapeur					
Deux chalands-logement					
} pour le service hydrographique du Haut-Congo.					
Un bateau-pilote pour le service hydrographique du Bas-Congo.					

Le bateau à moteur Diesel et à marche rapide « Belgica », commandé, d'après les ordres du Roi, sur le Fonds spécial, n'a pas encore été essayé sur l'Escaut.

L'Administration centrale projette la construction d'un bateau de 800 à 1,000 tonnes, destiné aux gros transports. Plusieurs bateaux de petit tonnage seront encore nécessaires pour compléter la flottille réduite par suite de la remise à la Compagnie du Congo belge de cinq petits vapeurs appartenant aux Sociétés *Abir* et *S. C. A.*

La Colonie a commandé 106 embarcations métalliques d'un tonnage variant de 1  $\frac{1}{2}$  à 10 tonnes. Ces petites embarcations, dont plusieurs ont déjà été expédiées, sont nécessaires pour assurer les transports locaux et remplacer les pirogues indigènes qui résistent peu à l'usage.

Deux chaloupes à vapeur et deux chalands-logement pour le service hydrographique du Haut-Congo seront expédiés sous peu.

\*  
\* \*

Pendant l'année 1911, le mouvement des ports du Stanley-Pool (Léopoldville et Kinshassa) s'établit comme suit :

Marchandises : A la montée, 18,223 tonnes.

A la descente, 3,777 tonnes.

Ces chiffres indiquent, sur 1910, une majoration de 2,207 tonnes à la montée et 786 tonnes à la descente.

En 1911, de plus grandes quantités de marchandises ont pu être transportées, grâce à la mise en service d'un nouveau steamer de 500 tonnes. Les améliorations diverses apportées dans le service de la marine ont aussi permis de réduire la durée des voyages des vapeurs et d'augmenter, par conséquent, la capacité de transport de la flottille.

Une crise de transports s'est produite à Léopoldville. Elle n'est pas complètement conjurée. En juin dernier, le stock de marchandises en souffrance au Stanley-Pool s'élevait encore à 3,000 tonnes environ, se composant surtout de gros matériel pour les chemins de fer du Congo supérieur. C'est pourquoi le nouveau steamer de 500 tonnes destiné d'abord au Lualaba supérieur a été lancé sur le bief Léo-Stanleyville. Il importe avant tout d'assurer la régularité des transports sur le premier bief.

Il sera nécessaire d'augmenter encore la flottille de la Colonie pour faciliter l'évacuation des marchandises.

L'augmentation projetée du tonnage des bateaux exige la construction d'une cale flottante pour les grandes unités. Les matériaux destinés à ce travail quitteront l'Europe à la fin de 1912.

\*  
\* \*

Le service des transports sur les biefs navigables du Lualaba, exécuté par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs

africains, a, jusqu'à présent, répondu entièrement aux besoins du trafic. Le remorqueur et la barge de 375 tonnes qui donneront à la flottille du bief Ponthierville-Kindu une capacité de transport en rapport avec celle de la section Léopoldville-Stanleyville ont été expédiés.

Sur le bief Kongolo-Bukama, la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains possède tout le matériel de transport dont il a été question au rapport de l'an dernier, moins le steamer de 500 tonnes qui, par suite de décisions ultérieures, a été affecté à la section Léopoldville-Stanleyville. On monte le vapeur de 50 tonnes, à marche rapide, destiné au transport des passagers. Enfin, un remorqueur et deux barges de 200 tonnes chacune seront encore mis en montage à Kongolo vers la fin de 1942.

\*  
\* \*

Les travaux du service hydrographique se poursuivent activement et méthodiquement sur le grand bief Léopoldville-Stanleyville. On prévoit que le premier balisage sera terminé pour la fin de 1943.

\*  
\* \*

Les travaux d'amélioration et d'approfondissement des passes du bief de Kongolo-Bukama se poursuivent normalement.

\*  
\* \*

Jusqu'à ce jour, la Compagnie a envoyé au Congo, pour le service du fleuve : 6 barges, 6 remorqueurs, 9 sternwheels, 4 baleinières, 2 slips et accessoires et 1 dérocheuse à pilon.

Ce matériel est réparti comme suit :

Sur le bief Ponthierville-Kindu : 3 sternwheels, 2 remorqueurs, 4 barges et 1 dérocheuse à pilon.

Sur le bief Kongolo-Bukama : 3 sternwheels, 4 remorqueurs, 2 barges et 4 baleinières.

Sur le bief Léopoldville-Stanleyville : 3 sternwheels de 500 tonnes.

Les deux slips seront établis à Ponthierville et à Kongolo.

## 6. — Postes et télégraphes.

### SERVICE POSTAL.

Le tableau suivant donne un résumé des statistiques postales se rapportant à l'année 1944 :

	LETTRES ORDINAIRES.		CARTES POSTALES.		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTALS.	Envois recommandés compris dans les totaux.	Colis postaux
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.							
A. Service intérieur . . .	133,194	2,884	31,175	332	49,934	5,227	498	178.183	401,427	7,886	2,995
B. Service international :											
a) Réception . . .	570,340	3,117	33,708	339	434,745	15,922	5,826	1,799	1,069,816	48,126	12,636
b) Expédition . . .	601,648	5,494	290,756	4,628	96,762	7,321	2,148	1,079	1,009,836	58,339	314
c) Transit . . .	5,395	275	3,176	»	6,244	»	831	23	15,964	806	»

Les annexes (n<sup>os</sup> XIX et XX) donnent le mouvement des objets postaux expédiés du Congo belge en 1911 d'après les pays de destination, et un tableau comparatif du mouvement postal depuis 1886.

Les objets postaux expédiés et reçus par la Colonie en 1911 sont au nombre de 401,427 en service interne et de 2,095,616 en service international, contre 284,869 et 1,392,800 en 1910.

Cet accroissement considérable est la conséquence de l'extension prise par le commerce dans tout le territoire de la Colonie.

Le nombre et la valeur des mandats-poste échangés en service international accusent également une augmentation énorme sur les chiffres de 1910 : 11,555 mandats pour une valeur de fr. 2,836,454.03 en 1911 contre 5,459 mandats pour une valeur de fr. 1,058,684.65 en 1910.

Le service des mandats-poste internes a pris aussi une grande extension. Il a été émis, en 1911, 3,096 mandats pour une valeur de fr. 1,012,572.55 contre 894 mandats pour une valeur de fr. 134,724.29 en 1910.

Pour éviter les envois d'espèces entre percepteurs des postes et entre comptables de la Colonie, un service de mandats-poste officiels a été créé par un arrêté ministériel du 18 août 1911.

Une convention a été conclue avec la Rhodésie du Sud pour l'échange des mandats-poste entre les deux pays et entre le Congo belge et les différents pays de l'Afrique du Sud.

Le service des boîtes pour le retrait des correspondances, dont les bons résultats à Elisabethville et à Boma ont été indiqués l'an dernier, a été étendu aux bureaux de Matadi, Léopoldville et Kinshasa.

La sous-perception établie à Kinshasa a été érigée en office d'échange en vue d'assurer une réexpédition plus rapide des courriers à destination des localités du Haut-Congo.

La sous-perception d'Uvira a été érigée en office d'échange.

De nouvelles sous-perceptions postales ont été créées à Madimba, Monveda, Ponhierville, Bambili, Niangara, Kasindi, Bukama, Dilolo, Bandundu

Kongolo, Lukula, Kabinda, Kiambi, Baya et Étoile du Congo, ce qui porte à 49, dont 9 offices d'échange, le nombre des bureaux de postes de la Colonie.

Le service postal ambulante qui fonctionne régulièrement entre Banana et Matadi sera organisé entre Léopoldville et Stanleyville dès que le bateau-poste en construction sera mis en service.

Les recettes postales comparatives de 1910 et 1911 se décomposent comme suit :

	1911.	1910.
a) Vente de timbres et cartes postales . . . . .	269,244 90	280,791 15
b) Bonifications des administrations étrangères. . . . .	56,588 82	56,588 82
c) Taxes d'envoi de colis postaux. . . . .	16,446 35	13,468 »
d) Taxes sur mandats-poste . . . . .	30,681 05	9,283 70
TOTAUX . . . . .	372,961 12	360,131 67

Il résulte à première vue de cette comparaison que la progression des recettes n'est pas proportionnelle à l'accroissement du trafic en 1911. Mais il n'en est rien. Le chiffre des recettes de 1910 comprenait les taxes perçues pour les télégrammes et les communications téléphoniques acquittées à cette époque en timbres-poste. Le montant de ces taxes rentrait par conséquent dans les recettes postales. En 1911, les recettes télégraphiques et téléphoniques font l'objet d'une comptabilité distincte.

Si de la recette totale de 1910 on déduit la part afférente au service des télégraphes et des téléphones, soit fr. 42,055.70, on voit que la comparaison des recettes postales s'établit comme suit :

1911	1910
Fr. 372,961.12.	Fr. 318,075.97.

Il est également intéressant de noter que la vente de valeurs postales à Bruxelles n'a atteint en 1911 que fr. 8,342.70 contre fr. 51,518.75 en 1910.

Constatons enfin que la réduction des taxes postales réalisées par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1909 n'a pas affecté les recettes. Le service postal proprement dit avait produit, en 1909, fr. 310,807.87. Les recettes de 1911 accusent sur ces chiffres une augmentation de fr. 62,152.25.

## SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE, TÉLÉPHONIQUE ET RADIOTÉLÉGRAPHIQUE.

Les lignes en exploitation ont fonctionné normalement.

La ligne terrestre Boma-Banana a été mise en exploitation et ouverte au public. Elle a fonctionné en même temps que le service radiotélégraphique.

Le placement du fil se poursuit le long des chemins de fer en construction : au Mayumbe, à la troisième ligne du chemin de fer du Congo supérieur et au chemin de fer d'Élisabethville-Kambove-Bukama.

On pose un second fil sur la ligne Léopoldville-Coquilhatville pour faciliter la transmission des messages.

Une ligne télégraphique de l'État a été établie entre Sakania-frontière et Élisabethville. Un embranchement sera construit reliant Élisabethville à l'Étoile du Congo.

La ligne du Katanga est reliée au réseau de l'Afrique du Sud. Les communications internationales sont assurées par un accord avec la Rhodésie du Nord.

Une convention a été conclue, le 18 janvier 1912, avec le Portugal pour l'établissement d'une ligne entre Matadi et Noqui. Ainsi la Colonie disposera d'une nouvelle voie pour l'échange de télégrammes internationaux. La ligne Matadi à Noqui aura 7<sup>kil</sup>5 de longueur.

Des bureaux télégraphiques et téléphoniques publics ont été créés à Kinshasa et à Madimba dans le Moyen-Congo, à Élisabethville, Baya, Shinsenda et Sakania au Katanga. Un service public d'abonnement au téléphone fonctionne dans les localités de Boma, Matadi, Thysville, Kinshasa et Léopoldville.

\*  
\* \*

Les résultats des essais de télégraphie sans fil qui se poursuivent dans la Colonie à l'initiative du Roi sont encourageants. Il est probable que sous peu Boma sera relié à Élisabethville par la radiotélégraphie.

Les postes de Banana et de Boma fonctionnent régulièrement. Ils permettent l'acheminement, par l'intermédiaire des postes radiotélégraphiques de Brazzaville et de Pointe Noire, des télégrammes internationaux par les câbles français concurremment avec les lignes terrestres de l'Afrique équatoriale française. Des stations de radiotélégraphie sont installées à Banana, Boma, Léopoldville, Coquilhatville, Lisala, Stanleyville, Lova, Kindu, Kongolo, Kikondja et Élisabethville.

Les postes de Boma, Banana, Stanleyville, Lova, Kindu sont mis en exploitation. Ceux de Kongolo, Kikondja et Élisabethville sont terminés et procèdent à des essais dont les résultats sont très satisfaisants. L'établissement prochain de communications régulières entre Stanleyville et Élisabethville est certain. Élisabethville a déjà pu communiquer avec Kongolo. Lova a perçu des signaux lancés de Stanleyville à Lisala. Actuellement les efforts se portent sur la section Coquilhatville-Stanleyville. On n'a pu encore assurer entre ces postes la communication régulière pendant le jour. On considère cependant qu'avant peu cette difficulté disparaîtra. Dès ce

moment la liaison Boma-Élisabethville sera réalisée. Le poste côtier de Banana a communiqué avec la station de Swakopmund dans le Sud-Ouest africain allemand.

\* \* \*

Les recettes télégraphiques et téléphoniques se sont élevées en 1911 à la somme de fr. 53,230.55 contre fr. 42,053.70 en 1910.

Ces sommes se décomposent comme suit :

1911. —	Recettes télégraphiques . . . . .	fr.	51,602.80
	Recettes téléphoniques . . . . .		1,627.75
		fr.	53,230.55
1910. —	Recettes télégraphiques . . . . .	fr.	39,950.40
	Recettes téléphoniques . . . . .		2,103.60
		fr.	42,053.70

Ces chiffres ne comprennent pas les recettes des bureaux télégraphiques du Katanga dont l'exploitation par l'État n'a commencé que le 1<sup>er</sup> avril 1912.

La Colonie a adhéré, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912, à la Convention télégraphique internationale conclue à Saint-Petersbourg le 10/22 juillet 1875 et à la Convention de radiotélégraphie de Berlin du 3 novembre 1906. Elle était représentée à la Conférence de radiotélégraphie qui s'est tenue à Londres en juin dernier.

## 7. — Commerce et industrie.

### COMMERCE.

L'activité commerciale signalée l'an dernier, en 1911, s'est accrue par suite de l'ouverture des terres domaniales de la deuxième étape à l'exploitation libre. Les progrès n'apparaissent guère dans la statistique du commerce extérieur à cause de la baisse du caoutchouc, principal article d'exportation. Le nombre de factoreries est passé de 568 en 1911 à 807 en 1912. Le trafic du chemin de fer du Bas-Congo, qui avait passé de 44,000 tonnes en 1909-1910 à 55,000 en 1910-1911, accuse 30,027 tonnes pour le second semestre 1911 (1).

Six des principaux fabricants belges de tissus (cotonnades, couvertures, etc.), auxquels se sont joints d'autres industriels belges, ont entrepris d'ouvrir des agences dans la Colonie pour la vente de leurs produits. Leur établissement d'Élisabethville a donné, dès le premier mois (août 1912), des résultats satisfaisants. Vers la fin de l'année, ils établiront une deuxième agence à Kinshasa.

---

(1) Le tableau du mouvement des transports, inséré page 25, donne les chiffres par exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Des établissements de banque existent à Boma, Matadi, Kinshasa, Stanleyville et Élisabethville. D'autres sont projetés.

Le commerce du Katanga, dont le développement avait été exceptionnel en 1910-1911, a subi au début de l'année 1912 une crise prévue et, croyons-nous, salutaire. Elle était due à l'accumulation de marchandises, au manque de capital circulant, à la stagnation causée par l'arrêt momentané des travaux de l'Union minière. La situation est redevenue normale. La reprise des opérations industrielles permet d'envisager l'avenir avec confiance. 238 comptoirs, dont 85 belges, existent dans la région.

Un code de commerce est en voie d'élaboration. Les dispositions les plus urgentes relatives aux livres de commerce ont été prises par le décret du 31 juillet 1912. La législation sur la lettre de change et les sociétés commerciales est en voie de préparation. Le décret du 4 mai 1912 a étendu à toutes les sociétés civiles à but lucratif le régime du décret du 27 février 1887 relatif aux sociétés commerciales.

Par décret du 6 janvier 1912, les pouvoirs du Gouverneur général, en matière de réglementation du commerce des armes à feu, ont été étendus.

Le commerce de l'ivoire a été facilité par l'autorisation donnée aux natifs de verser en numéraire l'équivalent des prestations en nature, par la fixation d'une échelle d'équivalence et par l'abaissement du poids minimum des défenses susceptibles d'exportation.

La réforme des dispositions sur le commerce des spiritueux est à l'étude. Des négociations sont engagées avec les pays limitrophes et on n'attend que leur conclusion pour étendre la prohibition au Bas-Congo.

Le laboratoire de Boma pour l'analyse des produits fonctionne normalement; celui d'Élisabethville est en construction.

Des chambres de commerce se sont constituées à Boma, Matadi, Kinshasa, Stanleyville et Élisabethville. Celle d'Élisabethville organise une première exposition commerciale, sous les auspices du gouvernement local.

L'Administration s'efforce de faciliter les relations commerciales entre la Belgique et sa Colonie. A son intervention, la Compagnie maritime belge a, depuis le mois de février 1912, abaissé le tarif des frets. Le change de Belgique sur le Congo et réciproquement a été amélioré.

Des négociations sont engagées pour faciliter le transit à travers l'Afrique du Sud vers le Katanga. Les tarifs du Chemin de fer du Katanga ont été abaissés. Un service direct de petits paquets jusqu'à concurrence de 50 kilogrammes fonctionne entre la Belgique et le Katanga.

Les efforts faits pour encourager les marchés indigènes commencent à donner des résultats. Dans l'Uele notamment, où le commerce ambulante continue à jouer un rôle important, l'Administration accorde des primes aux natifs qui apportent sur les marchés des produits d'exportation. Elle renseigne exactement l'indigène sur la valeur de ces produits et cherche à assurer la sincérité des transactions. Divers terrains pour l'établissement de factoreries ont été concédés.

L'annexe n° XXI donne un aperçu de la situation économique des territoires de la Colonie.

## MOUVEMENT COMMERCIAL.

Le commerce général de la Colonie s'est chiffré en 1911 par fr. 138,346,609.06 <sup>(1)</sup> contre fr. 139,577,839.31 en 1910, soit une diminution de fr. 1,231,230.25, dont

Fr. 78,922,900.21 pour les exportations, contre fr. 95,598,697.56 soit une diminution de fr. 16,675,797.35 et

Fr. 59,423,708.85 pour les importations, contre fr. 43,979,141.75, soit une augmentation de fr. 15,444,567.10.

Le commerce spécial, qui comprend à la sortie les produits originaires de la Colonie et à l'entrée les marchandises déclarées en consommation et sorties de l'entrepôt, figure dans le total de fr. 138,346,609.06 pour fr. 103,736,310.20 contre 103,448,803.41 en 1910, soit une augmentation de fr. 287,506.79, dont fr. 54,021,484.04 pour les exportations contre fr. 66,602,295.23 en 1910, soit une diminution de fr. 12,580,811.19, et fr. 49,714,826.16 pour les importations contre fr. 36,846,508.18 en 1910, soit une augmentation de fr. 12,868,317.98.

La part contributive de la Belgique dans le commerce de la Colonie s'établit comme suit :

*Commerce général* : fr. 91,978,230.44 contre fr. 98,977,904.86 en 1910, soit une diminution de fr. 6,999,674.42; les chiffres se décomposent comme suit : fr. 56,747,904.63 pour les exportations contre fr. 69,747,149.79 en 1910, soit une diminution de fr. 12,999,245.16; fr. 35,230,325.81 pour les importations contre fr. 29,230,755.07 en 1910, soit une augmentation de fr. 5,999,570.74.

*Commerce spécial* : fr. 80,018,360.55 contre fr. 85,939,240.86 en 1910, soit une diminution de fr. 5,920,880.31, dont fr. 47,569,391.96, pour les exportations contre fr. 58,678,863.10 en 1910, soit une diminution de fr. 11,109,471.14; fr. 32,448,968.59 pour les importations contre fr. 27,260,377.76 en 1910, soit une augmentation de fr. 5,188,590.83.

La régression des exportations n'est pas l'indice d'un ralentissement d'activité. Elle vient surtout de la baisse de prix du caoutchouc. Bien que les quantités de caoutchouc sorties de la Colonie en 1911 ne soient que de 47 tonnes inférieures aux quantités exportées en 1910, leur valeur a diminué de 16,612,894 francs.

Un accroissement sensible de l'exportation du copal et du cuivre a compensé partiellement cette diminution. Il faut noter aussi que la diminution des exportations gouvernementales, conséquence du régime nouveau, et la suspension de la récolte dans diverses régions ont eu leur répercussion sur le total des exportations, qui par contre sera favorablement influencé

---

(1) Les chiffres de 1911 ne sont que provisoires. Ils ont été relevés dans les documents arrivés d'Afrique à ce jour. Les documents encore attendus peuvent les renforcer. Les chiffres de 1910 sont définitifs.

dans les exercices suivants par l'activité des factoreries nouvelles et le développement de l'industrie de l'huile.

L'annexe n° XXII donne le tableau récapitulatif du commerce spécial et du commerce général depuis 1899 et les valeurs des importations et des exportations en même temps que la part contributive de la Belgique dans le trafic.

L'annexe n° XXIII le tableau comparatif des quantités et de la valeur des produits exportés de la Colonie pendant les années 1910-1914 tant au commerce spécial qu'au commerce général.

L'annexe n° XXIV le tableau comparatif des valeurs respectives des principaux articles d'importation au commerce spécial pour les années 1910-1914.

L'annexe n° XXV le tableau des importations et de leur valeur par pays de provenance.

#### INDUSTRIE.

La grande industrie s'établit dans le Haut-Katanga. La fonderie de cuivre de la Lubumbashi, près d'Élisabethville, a produit, au cours de la campagne qui vient de prendre fin, environ 2,500 tonnes de cuivre. La première vente de métal a eu lieu à Anvers le 24 mars 1912; les lingots accusaient 95 1/2 % de cuivre et 1.84 % de cobalt. Les prix de vente ont été satisfaisants. Cette fabrication d'essai a démontré que les minerais du Katanga sont susceptibles d'une bonne fusion. Les exploitants s'occupent d'améliorer le rendement en perfectionnant les installations. Le prix de revient du minerai sera en outre considérablement réduit par l'utilisation de coke provenant des charbonnages de Wankie (Rhodésie). Avant la fin de l'année les travaux de construction d'un second four « water jacket » et d'une batterie de fours à coke seront entamés dans la banlieue d'Élisabethville (1).

L'industrie du bâtiment a été prospère pendant l'année 1911, particulièrement à Élisabethville où l'on estime à près de 3,000,000 de francs la valeur des bâtiments édifiés. Au début de 1912, une dizaine de briqueteries étaient en activité. La création d'une fabrique de ciment dans le Bas-Congo est prochaine.

La Société belge des huileries du Congo a construit une première usine en face de Lusanga (district du Kwango). Elle y occupe 300 travailleurs. Deux presses y sont en activité. Les premiers travaux de l'usine d'Alberta (district des Bangala) sont entamés.

Le personnel blanc de la Société au Congo comprenait au 30 juin dernier 19 belges, 15 anglais, 1 français, 1 suisse et 15 agents en mission temporaire. Les deux médecins au service de la Société sont de nationalité belge.

Le traitement mécanique du caoutchouc se fait dans deux usines du district du Kwango.

(1) Le rapport du comité spécial du Katanga (annexe n° XVIII) donne des renseignements détaillés sur l'activité de la Société *Union minière du Haut-Katanga*.

\* \*

A Boma s'est fondée une Société pour la fabrication des briques silico-calcaires et l'entreprise de constructions.

\* \*

La mission de pêche envoyée au Katanga, sous la direction de M. Goor avec le concours de l'*Ilbis*, a étudié les conditions du lac Moero, du Lualaba et de la Lufira. Un maître de pêche, membre de la mission, s'est installé comme colon à M'Pweto, où il exploite un poste de pêche. D'autres postes sont en voie de création sur les rives de la Lufira et du Luambo. Les études se poursuivent au lac Kisale. Le Gouvernement local estime que cette industrie contribuera à prévenir les disettes qui périodiquement désolent la région. La mission scientifique d'exploration des eaux congolaises, dirigée par le docteur Stappers, après avoir étudié le lac Moero, poursuit ses recherches sur le lac Tanganika.

\* \*

La Société d'études de pêcheries au Congo s'est constituée récemment à Bruxelles; son but est de pratiquer la pêche en haute mer et dans les eaux territoriales congolaises. Son siège d'exploitation est à Banana.

\* \*

Plusieurs demandes d'établissement de pêcheries à la balcine sont parvenues à l'Administration. Elles sont examinées par le Gouvernement local.

\* \*

Parmi les industries secondaires, on peut citer une imprimerie privée qui fonctionne avec succès au Katanga, et une brasserie établie dans le Bas-Congo. La fabrication d'alcool industriel pour petit moteur fait l'objet de recherches dont le succès favoriserait l'avenir de la petite industrie.

Enfin, l'industrie privée des transports sur le haut fleuve s'est fortement développée.

#### MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE.

Le Gouvernement poursuit l'application des mesures prises pour améliorer et régulariser l'emploi de la main-d'œuvre dans les agglomérations industrielles du Haut-Katanga. La crise de main-d'œuvre qu'elles traversent depuis deux ans tend à s'atténuer. Les opérations de recrutement ont été poursuivies en 1914 avec intensité.

Les dispositions législatives prises d'urgence par le Vice-Gouverneur, et partiellement ratifiées par décret, ont prévenu et réprimé les abus constatés de la part des recruteurs privés qui spéculaient sur la main-d'œuvre. La caution préalable de 1,000 à 25,000 francs, imposée aux recruteurs, a eu pour effet de diminuer le nombre de ces industriels. 131 permis de recrutement avaient été délivrés pendant les neuf premiers mois de 1914. Les mesures prises par l'autorité ont fait tomber ce nombre à 8 pendant les deux mois suivants. Deux permis ont été suspendus en 1914, 3 depuis

le 1<sup>er</sup> janvier 1912. Des poursuites ont été engagées contre treize recruteurs; plusieurs ont abouti à des condamnations.

Le souci de l'hygiène a forcé le Gouvernement à interdire les recrutements dans certaines régions.

La Bourse du travail du Katanga, qui vise à centraliser et à améliorer le recrutement, a consacré ses ressources à organiser le recrutement à distance, notamment dans le nord et l'ouest du Katanga. La Bourse compte actuellement 16 affiliés; elle a réparti, depuis sa fondation (septembre 1910) jusqu'au 20 juillet 1912, 3,497 travailleurs. Au cours des derniers mois, le recrutement mensuel a été de 1,000 ouvriers environ. La Bourse a créé à Bukama une succursale qui s'occupe spécialement des recrutements pour les travaux du chemin de fer. Les premiers recrutements opérés autour de Kikondja sont très satisfaisants. En octobre 1911, on estimait à 20,000 le nombre d'indigènes au service d'Européens au Katanga.

L'inspection de l'industrie a été réorganisée par ordonnance du 20 avril 1912. L'inspecteur de l'industrie concentre toutes les attributions relatives à la main-d'œuvre industrielle. Il délivre les permis de recrutement, vise les contrats, reçoit les déclarations d'accidents du travail, juge les conflits civils prévus par le décret du 17 août 1910 et exerce une surveillance spéciale sur les établissements dangereux et insalubres dont il fixe les conditions d'exploitation. C'est lui qui dirige le bureau des passeports où, pour réprimer les désertions et les débauchages, tout indigène résidant à Elisabethville doit être identifié par dactyloscopie.

Au cours du premier mois d'existence, le bureau d'identification des indigènes avait enregistré 1,400 natifs et délivré 3,100 livrets de travailleurs. Le Gouvernement local signale que ce bureau est un auxiliaire précieux du Service de l'inspection; il facilite la recherche des délinquants débauchés ou déserteurs.

Le décret du 9 janvier 1912, en facilitant la répression des violations du contrat de travail, a fait droit aux plaintes provoquées par les insuffisances du décret du 17 août 1910. Il donne, en cette matière, des pouvoirs juridictionnels aux autorités territoriales; il introduit une procédure simplifiée et il accorde aux maîtres le droit d'appréhender les délinquants et de les amener sur l'heure auprès du juge ou de l'officier de police judiciaire.

## 8. — Ravitaillement général. Salaires.

### RAVITAILLEMENT DU PERSONNEL BLANC.

Il n'a plus été fait d'envois pour le ravitaillement du personnel blanc.

Les agents ont eu la faculté d'acquérir, au prix de revient, les approvisionnements qui se trouvaient encore dans les magasins de la Colonie. Ils en ont en général peu profité, même ceux qui se trouvaient dans les régions où le commerce ne s'était pas encore établi. Il semble donc qu'ils n'ont guère rencontré de difficultés pour leur approvisionnement personnel.

Pour écouler le plus rapidement possible les marchandises qui restent en magasin et éviter leur détérioration, le Gouvernement en a autorisé la

vente à toutes les personnes désireuses d'en acheter, aux commerçants aussi bien qu'aux particuliers. Le montant des ventes de l'espèce avait atteint la somme de 750,000 francs environ au 1<sup>er</sup> avril 1912.

Le personnel résidant dans les postes du sud du Katanga, où le coût de la vie reste toujours très élevé, continue à recevoir une indemnité spéciale pour cherté de vivres.

#### RAVITAILLEMENT DES STEAMERS DU HAUT-CONGO.

Les vivres pour passagers et équipages des steamers du haut-fleuve et de ses affluents sont acquis au Congo même par voie d'adjudication.

#### RAVITAILLEMENT DU PERSONNEL NOIR.

Les vivres pour le personnel noir sont acquis dans toute la Colonie par voie d'achats directs faits aux indigènes. Il est fait exception pour le Bas-Congo, une partie du Moyen-Congo, une partie du district du Kwango et le sud du Katanga, où les vivres sont relativement rares.

Dans nombre de stations du Haut-Congo où il existe de petites cultures vivrières, les produits en sont remis aux travailleurs noirs.

Le Gouvernement a dû continuer les envois de riz et de poisson séché dans le Bas-Congo. La Société des pêcheries africaines, qui vient de se créer, pourra sans doute fournir, sous peu, le poisson nécessaire au personnel de la Colonie. Le riz est remplacé partiellement par des haricots achetés sur place ou à Saint-Paul-de-Loanda ou encore en Europe.

Des dispositions spéciales ont dû être prises pour assurer le ravitaillement du nombreux personnel noir résidant à Léopoldville. Par suite de la sécheresse qui a sévi au cours de l'année dernière, la production de chikwanges s'est considérablement restreinte, principalement dans la région de Madimba. Le prix a subi de ce fait une forte hausse. Pour parer à l'insuffisance de la production locale, le Gouvernement s'est trouvé dans la nécessité d'expédier à Léopoldville, pendant quelques mois, du riz acheté en Europe. Après la récolte de 1912, les apports de chikwanges du marché de Madimba ont été à ce point nombreux qu'ils ont dépassé pendant quelque temps la demande. Actuellement la situation est redevenue normale et Léopoldville est ravitaillé au moyen de vivres achetés aux marchés locaux et de riz provenant des districts du Kasai, des Bangala, de l'Uele et de Stanleyville.

La disette de vivres au Kwango a mis également le Gouvernement dans l'obligation de faire diriger sur cette région du riz acheté dans d'autres territoires de la Colonie.

Les denrées nécessaires à l'alimentation du nombreux personnel occupé dans le sud du Katanga proviennent de la Rhodésie. L'administration locale a envoyé dans la région un délégué qui s'est mis directement en rapport avec les producteurs et a conclu, à des prix avantageux, des marchés pour la fourniture de fortes quantités de maïs.

Les travailleurs des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains restent placés sous le régime spécial antérieur.

## SALAIRES DES TRAVAILLEURS NOIRS.

Une nouvelle classification a été établie afin d'améliorer les conditions des travailleurs noirs intelligents qui possèdent une sérieuse habileté professionnelle. Les travailleurs ordinaires, manœuvres, apprentis, demi-ouvriers et ouvriers dont le salaire maximum était antérieurement dans le Haut-Congo de 7 francs par mois pourront obtenir, suivant leur ancienneté, un salaire maximum de 10 francs, 15 francs et même 25 francs par mois. Les artisans indigènes seront payés sur le même taux que les artisans de la côte. Leur salaire pourra atteindre 40 francs, 45 francs et pour certains d'entre eux, les forgerons, les maçons, les charpentiers, aller jusqu'à 100 francs par mois.

## III. — SITUATION FINANCIÈRE.

## 1. — Budget.

Les résultats de l'exercice 1908 ont été publiés au rapport de l'an dernier et le compte transmis à la Cour des Comptes.

Les résultats de la vérification ne sont pas encore connus.

Le Département, désireux de simplifier et d'accélérer les opérations de vérification des comptes, s'est mis d'accord avec la Cour sur les mesures à prendre pour faciliter l'examen des pièces justificatives.

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1909.

La loi du 24 décembre 1908 arrête comme suit le Budget de l'exercice 1909 :

a) Recettes ordinaires . . . . fr.	36,094,036	»
b) Dépenses ordinaires . . . . .	36,094,036	»
c) Dépenses extraordinaires . . . . .	8,423,300	»

Des crédits supplémentaires ont été accordés par les arrêtés royaux des 19 août, 9 octobre et 19 octobre 1909, approuvés par les lois des 14 mars et 17 mai 1910 à concurrence de :

a) Pour les dépenses ordinaires . . . . .	3,202,050	»
b) Pour les dépenses extraordinaires . . . . .	850,000	»

Soit un total :

a) Pour les dépenses ordinaires . . . . .	39,296,086	»
b) Pour les dépenses extraordinaires . . . . .	9,273,300	»



## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1910.

La loi du 26 février 1910 a arrêté comme suit le Budget de l'exercice 1910 :

1° Recettes ordinaires . . . . fr.	40,145,305 »
2° Dépenses ordinaires . . . . .	40,487,814.52
3° Dépenses extraordinaires . . . .	33,356,775.24

La loi du 29 mars 1911 a approuvé les crédits ouverts par l'arrêté royal du 11 octobre 1910, savoir :

1° Pour les dépenses ordinaires . . . . .	192,000 »
2° Pour les dépenses extraordinaires . . . . .	403,000 »
Les crédits de l'extraordinaire reportés de l'exercice 1909 s'élèvent à	5,441,866.99

Soit un total de crédits pour le service ordinaire . . . . .	40,679,814.52
et pour les dépenses extraordinaires . . . . .	39,201,642.20

Pour les services ordinaires, les prévisions budgétaires fixaient à fr. 554,509.52 l'excédent des dépenses sur les recettes.

Les résultats définitifs de l'exercice 1910 ne peuvent encore être établis.

Mais les opérations relatives à cet exercice apparaissent dans la comptabilité clôturée le 31 décembre 1911. La vérification de la comptabilité de certains bureaux n'a pu être complètement terminée à ce jour; nous ne pouvons donc donner ici que les résultats approximatifs de l'exercice 1910.

Les recettes se sont élevées à fr. 44,336,348.44, dont le détail figure à l'annexe n° XXVIII. Elles dépassent de fr. 4,191,043.44 les prévisions budgétaires.

Les crédits ouverts pour les dépenses ordinaires ont été fixés à . . . . . fr.	40,679,814.52
Les dépenses mandatées sur ces crédits atteignent . . . . .	37,779,446.97

Soit un excédent des crédits sur les dépenses de . fr. 2,900,367.55

Le tableau (annexe n° XXIX) donne, par article du Budget, le montant des crédits et les dépenses effectuées à charge de ces crédits et la comparaison entre les prévisions et les faits réalisés.

Les crédits pour les dépenses extraordinaires de l'année 1910 s'élevaient à fr. 39,201,642.20, savoir :

1° Reliquats des crédits du Budget de 1909 . . . . . fr.	5,441,866.99
2° Crédits alloués en 1910 . . . . .	33,759,775.21

Les dépenses mandatées à charge de ces crédits atteignent fr. 10,324,602.56 se décomposant : en dépenses afférentes aux crédits reportés de 1909 . . . . .	2,652,607.97
et en dépenses incombant aux crédits alloués en 1910 . . . . .	7,671,994.59

Les crédits excèdent donc les dépenses respectivement de . . . . fr.	26,087,780.62	2,789,259.02
--	---------------	--------------

Soit un reliquat de crédit de fr. 28,877,039.64 à reporter à l'exercice 1911 en vertu de l'article 7 de la loi du 26 février 1910.

Les chiffres donnés dans le précédent rapport faisaient ressortir pour l'exercice 1910 un boni probable de fr. 4,287,199.26.

A l'heure actuelle, et sauf les rectifications secondaires que pourraient entraîner les demandes d'explications adressées aux bureaux d'Afrique, la situation de l'exercice 1910 se résume approximativement comme suit :

1° Recettes ordinaires . . . . . fr.	44,336,348.44
2° Dépenses ordinaires . . . . .	37,779,446.97
Soit un boni de . . . . . fr.	6,556,901.47
3° Dépenses extraordinaires . . . . .	10,324,602.56

#### RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1911.

Le Budget de l'exercice 1911 a été arrêté comme suit par la loi du 29 mars 1911 :

a) Recettes ordinaires . . . . fr.	40,869,700 »
b) Dépenses ordinaires . . . .	47,435,285 »

Les arrêtés royaux des 27 juin, 28 et 31 décembre 1911, approuvés par les lois des 5 mars et 19 mai 1912, ont ouvert des crédits supplémentaires à concurrence de . . . . .	889,985.41
---	------------

Soit un total de dépenses ordinaires de . . . . .	48,325,270.41
et un excédent probable de dépenses sur les recettes de . . . . .	7,455,570.41

La loi du 31 décembre 1910 a ouvert, pour les dépenses extraordinaires, des crédits à concurrence de . . . . . fr. 12,222,443.24

Les arrêtés royaux des 27 juin et 28 décembre 1911, approuvés par les lois des 5 mars et 19 mai 1912, ont accordé des suppléments de crédits pour . . . . . 304,000 »

Les crédits extraordinaires non utilisés des Budgets de 1909 et 1910 ont été reportés à 1911, conformément aux lois de budgets; ils s'élèvent à un total de . . . . . 28,877,039.64  
(une partie de ces crédits devenue sans emploi doit être annulée).

Les crédits disponibles pour les dépenses extraordinaires de 1911 atteignent donc un total de . . . . . fr. 41,403,482.85

Les résultats définitifs de 1911 ne pourraient être connus, puisque les opérations relatives à cet exercice se prolongent jusqu'au 31 octobre 1912 (article 4 de la loi budgétaire du 29 mars 1911).

Mais la situation provisoire (Annexe n° XXX) fait apparaître les chiffres suivants :

Les recouvrements effectués en Belgique au 31 août 1912 atteignaient . . . . . fr. 39,064,547.29

Les recettes effectuées en Afrique au 31 décembre 1911 s'élevaient à . . . . . 13,313,177.74

TOTAL. . . . . fr. 52,377,725.03<sup>(1)</sup>

Les dépenses mandatées en Belgique jusqu'au 31 août 1912 et au Congo jusqu'au 31 mars 1912 à charge des crédits des dépenses ordinaires de l'exercice 1911 s'élèvent à . . . . . fr. 41,616,689.78  
dont le détail figure à l'annexe n° XXXI.

La balance de ces chiffres donne le résultat suivant :

Recettes. . . . . fr. 52,377,725.03  
Dépenses . . . . . 41,616,689.78

ou un excédent provisoire de recettes sur les dépenses de . . . . . fr. 10,761,055.25

(1) Le chiffre des recettes d'Afrique ne comprend pas les recettes des bureaux suivants :

Albertville : toute l'année;

Kiambi et Kambove : juillet à décembre;

Dungu, Dobokelo, Kwesi : de septembre à décembre;

Avakubi : août;

Kabinda : octobre à décembre;

Niangara : octobre;

Coquilhatville : novembre;

Kiloango, Lusambo, Pweto, Sakania, Tshinsenda, Kalonga, Elisabethville, M'Baya, Sakabinda, Musofi et Dipudi : décembre.

On peut donc prévoir que cet exercice se soldera par un boni supérieur à 10,000,000 de francs.

Le total des crédits afférents aux dépenses extraordinaires de 1911 s'élèvent à . . . . . fr. 41,403,482.85

A charge de ces crédits des mandats ont été émis au 31 décembre 1911 à concurrence de . . . . . 21,086,701.97

Le reliquat des crédits soit. . . . . fr. 20,316,780.88

est à reporter à l'exercice 1912 sous réserve d'annulation des crédits devenus sans emploi.

### RÉSULTATS GLOBAUX DES EXERCICES 1908 A 1911.

Les résultats combinés des exercices 1908 à 1911 se présentent ainsi qu'il suit :

EXERCICES.	A. SERVICE ORDINAIRE.	
	Excédent de dépenses sur les recettes.	Excédent des recettes sur les dépenses.
1908 . . . . . fr.	2,987,068.94	»
1909 . . . . .	1,888,902.04	»
1910 (approximatif) . . . . .	»	6,556,904.47
1911 (provisoire) . . . . .	»	10,764,035.25
<b>TOTAUX. fr.</b>	<b>4,875,970.98</b>	<b>17,317,936.72</b>

Soit un excédent de recettes pour le service ordinaire de . . . fr.

12,441,965.74

### B. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

EXERCICES.	Montant des dépenses à payer par l'emprunt.
1908 . . . . . fr.	5,978,607.99
1909 . . . . .	3,831,433.02
1910 (approximatif) . . . . .	10,324,602.56
1911 (provisoire) . . . . .	21,086,701.97

Soit un total pour les dépenses extraordinaires de fr. 41,221,345.53

Les ressources spéciales créées pour faire face à ces dépenses extraordinaires au 31 décembre 1911, sont :

1° La partie de l'emprunt de 6,800,000 francs créée par arrêté royal

du 30 janvier 1909 et se rapportant aux dépenses extraordinaires de 1908 . . . . .	fr. 1,239,134.36
2° Les bons du Trésor en circulation au 31 décembre 1911 . . . . .	28,500,000 »
<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr. 29,739,134.36

L'excédent de dépenses extraordinaires sur les ressources spéciales s'élève à fr. 11,482,211.17.

ANNUITÉ PRÉVUE PAR L'ARTICLE 4 DE L'ACTE ADDITIONNEL AU TRAITÉ  
DE CESSION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO A LA BELGIQUE.

Il n'est pas encore possible de dresser le compte des annuités de 1909, 1910 et 1911, les crédits n'étant pas entièrement épuisés. Un arrêté royal en date du 26 février 1912 a d'ailleurs reporté à l'exercice 1912 les disponibles des annuités de 1909, 1910 et 1911.

L'article 3 du Budget extraordinaire de 1912 comprend un crédit de 3,300,000 francs représentant la quatrième annuité du Fonds spécial de 50,000,000 de francs.

Une décision royale a déterminé comme suit l'affectation de cette annuité :

1° Ristourné au Trésor colonial du montant des pensions civiles allouées par arrêté royal aux citoyens belges qui ont été au service de l'Association internationale africaine, de l'État Indépendant du Congo ou du Comité spécial du Katanga, dans les conditions prévues par le décret du 25 avril 1910 . . . . .	fr. 535,000 »
2° Secours aux veuves et parents besogneux des anciens agents belges décédés . . . . .	50,000 »
3° Indemnités de voyage aux femmes de magistrats, fonctionnaires, militaires ou autres agents du Gouvernement colonial, accompagnant leur mari au Congo . . . . .	50,000 »
4° Subsidés aux missions belges du Congo belge, spécialement aux missions enseignantes . . . . .	400,000 »
5° Hygiène du Congo belge; hôpitaux pour noirs et divers . . . . .	1,250,000 »
6° Bateau rapide . . . . .	600,000 »
7° Expériences et installations de télégraphie sans fil. . . . .	300,000 »
8° Frais généraux et usages à déterminer ultérieurement. . . . .	fr. 115,000 »
<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr. 3,300,000 »

## DETTE PUBLIQUE. EMPRUNTS. CAISSE D'ÉPARGNE.

*Dette publique.*

Depuis le dernier rapport, la Colonie a procédé, conformément à l'arrêté royal du 15 avril 1912, à l'émission, à concurrence d'un capital nominal de 10 millions de francs, d'une quatrième série d'obligations 4 % de l'emprunt de 150 millions de francs, créé par décret du 3 juin 1906. Cette nouvelle émission est destinée, au même titre que les précédentes, à alimenter le fonds de construction prévu par l'article 4 de la convention du 5 novembre 1906, chargeant notamment la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga de réaliser la participation financière de la Colonie dans la Compagnie du chemin de fer du Katanga. La partie émise de l'emprunt de 150 millions est ainsi portée à 40 millions. La quatrième émission a été négociée au cours de 93 %.

*Caisse d'épargne.*

Au 31 décembre 1910, la Caisse d'épargne de la Colonie était débitrice envers ses déposants d'une somme de fr. 3,658,407.45 qui, aux termes du traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, devra être remboursée par l'emprunt à concurrence d'une somme de fr. 2,928,596.34, représentant le solde de la Caisse au 31 décembre 1907.

*Bons du Trésor.*

Les Bons du Trésor en circulation à la date du dernier rapport s'élevaient au capital nominal de 16,000,000 de francs dont 6,000,000 de francs ont été renouvelés aux taux de 3.75 % par arrêté ministériel du 19 novembre 1911 et le restant remboursé aux échéances.

Depuis le dépôt du dernier rapport, la création des Bons du Trésor, détaillés ci-après, fut autorisée : 1° par les lois budgétaires des 24 décembre 1908, 26 février 1910, 31 décembre 1910 et 27 décembre 1911 pour couvrir des dépenses extraordinaires à concurrence de 36,450,000 francs ; 2° par application de l'article 4 de la Charte coloniale à concurrence de 3,000,000 de francs.

1°	Arrêté royal du 19 octobre 1911 (taux d'intérêt 3.75 %)	fr. 3,000,000
2°	Arrêté ministériel du 19 décembre 1911 (taux d'intérêt 3.75 %)	3,000,000
3°	Arrêté ministériel du 5 février 1912 (taux d'intérêt 3.75 %)	6,000,000
4°	Id. du 29 mars 1912 (taux d'intérêt 4 %)	5,000,000
5°	Id. du 12 avril 1912 ( id. )	2,000,000
6°	Id. du 19 avril 1912 (taux d'intérêt 4.25 %)	4,000,000

A REPORTER . . . fr. 23,000,000

			REPORT . . . fr.	23,000,000
7°	Arrêté ministériel du 20 avril 1912 (taux d'intérêt 4 %).			500,000
8°	Id. du 23 avril 1912 ( id. ).			625,000
9°	Id. du 25 avril 1912 ( id. ).			1,300,000
10°	Id. du 26 avril 1912 ( id. ).			500,000
11°	Id. du 26 avril 1912 ( id. ).			1,125,000
12°	Id. du 4 mai 1912 ( id. ).			500,000
13°	Id. du 7 mai 1912 ( id. ).			600,000
14°	Id. du 11 mai 1912 ( id. ).			4,000,000
15°	Id. du 14 mai 1912 ( id. ).			500,000
16°	Id. du 23 mai 1912 ( id. ).			2,000,000
17°	Id. du 15 juin 1912 ( id. ).			1,000,000
18°	Id. du 17 juin 1912 ( id. ).			2,500,000
19°	Id. du 1 <sup>er</sup> juillet 1912 ( id. ).			500,000
20°	Id. du 1 <sup>er</sup> juillet 1912 ( id. ).			500,000
			TOTAL. . . fr.	39,150,000

\*  
\* \*

En résumé, au 31 décembre 1914, le boni des quatre premiers exercices atteint fr. 12,441,975.74.

Il est vrai que la balance des comptes a été favorablement influencée par le versement de la Compagnie du Kasai. Mais, d'autre part, les travaux extraordinaires ont été payés en partie à l'aide de ressources ordinaires.

Le compte de 1912 pourra vraisemblablement être clôturé à l'aide des ressources de la Colonie.

Mais la situation financière de la Colonie reste affectée par les grandes réformes introduites depuis l'annexion, et l'exercice 1913 inaugure une période critique pendant laquelle l'équilibre budgétaire sera rompu.

Nos efforts doivent tendre à en limiter la durée.

Le premier moyen est l'économie dans les dépenses. Nous n'entendons point par là qu'il faille lésiner sur les dépenses. Au contraire. Il ne faut pas hésiter à faire les dépenses reconnues utiles au développement économique de la Colonie, mais poursuivre méthodiquement une meilleure utilisation des crédits. Il y a beaucoup à faire dans cette voie. Mais il faut du temps pour mettre les choses au point. On remarquera que, malgré l'inévitable augmentation des charges de la dette, la création des services de la télégraphie sans fil, etc., le total des évaluations des dépenses pour 1913 est à peu près le même qu'en 1912. C'est l'effet des mesures prises pendant l'exercice 1912.

Le deuxième moyen est d'assurer le meilleur rendement de nos sources de revenus. Nous exposons dans le paragraphe suivant les moyens mis en œuvre.

Enfin nous disposerons, selon toutes probabilités, de ressources importantes mais encore litigieuses, qui nous permettront de nous rapprocher de l'époque où la situation deviendra plus favorable.

## 2. — Régime fiscal.

### IMPÔTS ET DOUANES.

L'exploitation en régie du domaine assurait jadis à la Colonie des ressources presque suffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires. Cette exploitation a été supprimée.

Le développement économique de la Colonie exigeait cette mesure. Mais la source de revenus ainsi tarie n'a pu être remplacée que partiellement. Les principales bases d'imposition ont d'ailleurs été réduites pour favoriser le développement du commerce.

Le montant des rôles des impositions personnelles, pour l'exercice 1911, s'est élevé à fr. 574,649.74, dont fr. 114,776.48 pour les territoires du Katanga. Si l'on considère que cette année a vu la première application du décret du 17 mars 1910, on peut estimer que ces résultats sont satisfaisants.

Ces modifications importantes du régime fiscal ancien ont abouti à une diminution notable des ressources. Cette situation ne sera que passagère. Des indices certains de prospérité permettent de l'affirmer : Le produit des droits d'entrée a augmenté de plus de 55 % pour les marchandises autres que les alcools. La plus-value sur les alcools a été de 30 %.

Les recettes du chef de la taxe de plantation, des permis de récolte, etc., ont augmenté.

L'impôt indigène en argent ne pouvait fournir à l'origine qu'une compensation partielle à la suppression de l'impôt en nature, néanmoins son rendement a été très satisfaisant. En 1912 et 1913, le personnel des percepteurs aura été augmenté de 150 unités. Ces mesures, jointes à l'application générale de l'impôt en argent à toutes les régions du Congo, permettent de prévoir pour l'avenir une plus-value importante.

Le produit des douanes croitra avec le développement du commerce, et ce mouvement ascensionnel s'est déjà marqué dans les résultats actuellement constatés. Nous avons des raisons de croire que, sans exagérer le moins du monde la fiscalité, ni gêner le commerce honnête, rien que par une meilleure organisation des services, il serait possible d'accélérer ce mouvement. C'est pourquoi le Gouvernement a, par arrêté royal du 15 juin 1912, institué une Commission chargée d'étudier la réorganisation des services douaniers du Congo belge, afin de procéder à une révision du tarif des droits d'entrée et de sortie, d'assurer une perception plus générale et plus régulière des impôts par une occupation plus effective et une surveillance plus efficace des frontières de la Colonie. La Commission recherchera également les mesures propres à favoriser le commerce, notamment par la création d'entrepôts.

De nouveaux bureaux pour la perception des droits d'entrée et de sortie ont été créés, par ordonnance du 12 juillet 1912, dans les localités de Kalembe-Lembe, Luvungi, Nya-Lukemba, Kwidjwi, Bobandana, Rutschuru, Mahagi, Yakuluku, Bafuka, Monga, Mokwange, Yakoma, Ekuta, Imese, Yumbi et Lukolela. Les agents territoriaux établis dans les susdites localités ont été commissionnés en qualité de vérificateurs des impôts.

Les formalités douanières peuvent être accomplies également dans les bureaux fiscaux de Boma, Banana, Luani, Fundu-Zobe, Matadi, Kinshasa, Léopoldville, Kwamouth, Kabamba, Chutes François-Joseph, Irebu, Coquilhatville, Libenge, Banzyville, Doruma, Lueho, Irumu, Boga, Baraka, Goma, Beni, Uvira, Kasindi et Aba en vertu d'ordonnances antérieures.

Au Katanga, des bureaux existent à Albertville, Pweto, Moliro, Kibanga, Musofi, Elisabethville, Sakabinda, Sakania, Kalongo, Kongolo, Baya et Dipudi.

Ainsi se précise l'organisation d'une surveillance plus complète et plus active des frontières.

L'Administration étudie les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation fiscale de manière à atteindre toutes les formes de la richesse et à les faire participer aux charges de la Colonie.

\*  
\*  
\*

Le régime des armes à feu a été remanié par le décret du 6 janvier 1912. Il apporte trois modifications importantes à la législation sur la matière :

1° Les nouvelles dispositions donnent au Gouverneur général le droit, autrefois réservé au législateur, de déterminer par ordonnances révocables en tout temps les circonscriptions territoriales où seront autorisés l'importation, le transport, le trafic et la détention des fusils à silex non rayés et des poudres communes dites de traite. Le droit du Gouverneur général est évidemment subordonné aux accords internationaux et aux décrets existants ;

2° Le décret étend aux armes de traite l'obligation du permis de port d'armes et il modifie les conditions de l'octroi de ce permis. Les permis ne seront plus valables que pour un an, leur validité expirant le 31 décembre de l'année pour laquelle ils sont délivrés ;

3° Les pénalités sont renforcées.

Les mesures d'exécution de ce décret ont été prises par ordonnance du 16 avril dernier.

Une ordonnance du 16 mars 1912 autorise, dans le district du Kasai et dans une partie du district du Kwango jusqu'au 15 février 1913, le transport, la vente et la détention des fusils à silex non rayés et des poudres communes dites de traite.

## IMPÔT INDIGÈNE.

L'impôt a pu être perçu en argent dans le district du Lac Léopold II avant le 1<sup>er</sup> juillet 1911 dans les régions où la loi n'en faisait pas une obligation. De même, avant la date du 1<sup>er</sup> juillet 1912, l'impôt a été perçu en argent dans les régions de Banzyville, les postes de Mandungu, Mobwasa, Bengamissa, Yambuya, Lowa, Lokandu, ainsi que dans les terres attribuées à la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur au Grands Lacs africains, notamment à Bafwasende, Bafwaboli, Wandu, Wane Lukula, Irumu, Mawambi et Makala.

D'après les résultats connus, le rendement de l'impôt indigène pour 1911 atteindra les prévisions du budget.

Par une ordonnance du 22 août 1911, le Gouverneur général a fixé comme suit le taux de l'impôt principal à prélever en 1912 :

*District du Bas-Congo* : a) 9 francs, dans les chefferies relevant des bureaux de perception de Luozi, Thysville, Tumba et Kiloango ;  
b) 12 francs, dans les autres régions du district du Bas-Congo.

*District du Moyen-Congo* : 12 francs dans tout le district.

*District du Kwango* : 9 francs, dans tout le district.

*District du Kasai* : 1° Dans les régions situées au nord des rivières Sankuru et Lubefu et sur la rive droite de cette rivière jusqu'au Lomami :

a) 5 francs pour les contribuables dépendant des postes de perception de Lodja, Katoko-Kombe et Lubefu ;

b) 8 francs pour les contribuables dépendant des postes de Bena-Dibele, Kole, Loto et Lomela.

2° 9 francs dans les régions sud de la ligne formée par la rivière Kasai, Sankuru et Lubefu sauf dans le secteur de la Loange et la région de la Lubi-Bushimai où l'impôt sera de 6 francs.

*District du lac Léopold II* : a) 6 francs dans le secteur du lac et les régions relevant des postes de Tolo et de Kiri ;

b) 8 francs dans toutes les autres régions du district.

*District de l'Équateur* : a) 9 francs dans la région dépendant du bureau de perception de Coquilhatville et dans le secteur de la Haute-Tshuapa ;

b) 5 francs dans la zone de la Maringa-Lopori ;

c) 6 francs dans les autres parties du district de l'Équateur.

*District des Bangala* : a) 6 francs dans la zone de la Mongala ;

b) 12 francs dans les chefferies riveraines des postes de Nouvelle-Anvers et Lisala (rive droite) et dans les chefferies de Bumba aval, Bumba amont, Yamagwa (région palmiste) et les chefferies d'anciens soldats dépendant des postes de Nouvelle-Anvers, Lisala et Bumba ;

c) 10 francs dans les chefferies de l'intérieur de la rive droite des postes de Nouvelle-Anvers et de Lisala et dans les chefferies riveraines du poste de Lisala (rive gauche);

d) 8 francs dans les chefferies Moenge et Yankon, celles des anciens soldats de l'Itimbiri, dans la région de Bumba autre que celle citée ci-dessus (rive droite et rive gauche), dans les chefferies riveraines de la rive gauche du fleuve des postes de Nouvelle-Anvers et Busu-Melo;

e) 6 francs dans toutes les autres régions du district.

*District de l'Ubangi* : a) 10 francs dans le secteur de Banzyville et la région de Bwado;

b) 5 francs dans les autres parties du district.

*District de l'Aruwimi* : 8 francs dans toutes les régions soumises au décret du 2 mai 1910.

*District de l'Uele* : 5 francs dans la zone de la Gurba-Dungu.

*District de Stanleyville* : a) 5 francs dans la zone du Kivu à l'exception de la région dépendant du bureau de perception de Kalembe-Lembe, où l'impôt est fixé à 9 francs;

b) 6 francs dans les terres attribuées à la *Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains*;

c) 12 francs dans les régions dépendant des bureaux de perception de Stanleyville et de Yanonge;

d) 9 francs dans toutes les autres parties du district de Stanleyville où le décret du 2 mai 1910 est applicable.

Dans les régions qui, à partir du 1<sup>er</sup> juillet de cette année, ont été placées sous le régime du décret du 2 mai 1910, le taux de l'impôt principal a été fixé, par ordonnance du 15 mars 1912, à 5 francs dans la région visée du district de l'Ubangi et à fr. 2.50 dans toutes les autres régions.

Au Katanga, une ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1911 a fixé comme suit le taux de l'impôt principal à percevoir pour 1912 :

1° 12 francs dans la zone du Haut-Luapula;

2° 10 francs dans la zone du Tanganika-Moero;

3° 9 francs dans la zone de Lomami.

Le Gouverneur général a accordé de nouvelles exemptions temporaires d'impôt à diverses populations indigènes.

C'est ainsi que le Gouverneur général, par ordonnance du 16 mai 1911, a ramené à 6 francs le taux de l'impôt principal des populations des régions de la Lubi Bushimai atteintes de la maladie du sommeil. Des réductions d'impôt ont également été accordées en raison de la situation économique peu favorable de certaines régions :

Par ordonnance du 7 avril 1911, le taux de l'impôt principal dans les

régions du district du Kasai, délimitées au *littéra* A de l'article premier du décret du 22 mars 1910, a été réduit à 9 francs partout où il avait été fixé à 12 francs;

Par ordonnance du 7 avril 1911, il a été fait remise de l'impôt à tous les contribuables de ces régions qui, à la date du 1<sup>er</sup> mai 1911, ne s'étaient pas acquittés de l'impôt pour 1910;

Par ordonnance du 31 mai 1911, l'impôt a été réduit à 9 francs dans le district du Kwango.

Par ordonnance du 7 juin 1912, une mesure identique a été prise en faveur des populations de la zone du Maniema.

Le taux de l'impôt principal dans les territoires comprenant les chefferies de Mekwo et de Diaka (secteur de la Lufimi), district du Moyen-Congo, a été réduit à 9 francs. Une ordonnance du 21 mai dernier l'a ramené de 9 francs à 5 francs dans la région dépendant du poste de Kalembe-Lembe, et de 5 à 2 francs partout ailleurs dans la zone du Kivu. Par ordonnance du 7 juin 1912, le taux a été ramené de 8 à 4 francs dans la concession de 280,000 hectares de la Société Isangi.

De son côté, le Vice-Gouverneur général du Katanga a été amené à réduire le taux de l'impôt indigène dans certaines régions des territoires placés sous sa haute direction. Par ordonnance du 24 juillet 1911, il l'a réduit de 9 à 6 francs, pour l'exercice 1911, dans la zone du Lomami. Par une ordonnance du 14 août 1911, il a été ramené de 10 à 6 francs pour le secteur du Tanganika.

En général, la perception de l'impôt se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Les contribuables ont une tendance de plus en plus marquée à s'acquitter de leurs contributions en une seule fois, sans user de la faculté qu'ils ont de payer par acomptes.

L'impôt supplémentaire jouit, de la part des indigènes, d'une faveur telle que le Gouverneur général s'en est ému, et a ordonné une enquête pour rechercher les causes de cette situation. Il résulte des renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à présent que, loin d'atteindre la polygamie, l'impôt supplémentaire constituerait, aux yeux des natifs, une consécration officielle de leur situation polygame. Si des renseignements ultérieurs confirmaient ce fait, des mesures s'imposeraient.

Afin d'étendre autant que possible la perception, les adjoints aux chefs de poste ont été commissionnés comme collecteurs d'impôts.

### 3. — Monnaies.

Les rapports reçus des différents districts montrent qu'à de rares exceptions près l'indigène se familiarise avec la monnaie dont il comprend aisément l'usage.

En 1912, il a été introduit dans la Colonie, tant par le Gouvernement lui-même que par la Banque du Congo belge pour compte du Gouvernement, des pièces de nickel pour une valeur de . . . . . fr. 15,600 »

Des monnaies d'argent à effigie belge pour une valeur de . . . . . fr. 3,350,000 »

Soit au total pour . . . . . fr. 3,365,600 »

Fin août 1912, la Colonie avait en outre en dépôt à l'Hôtel des Monnaies des monnaies de nickel (pièces de 20, 10 et 5 centimes)

pour . . . . . fr. 639,200 »

Et des monnaies de cuivre (pièces de 2 et 1 centimes) 14,800 »

Soit au total pour . . . . . fr. 654,000 »

Ces réserves seront envoyées en Afrique au fur et à mesure des besoins.

En septembre dernier, il restait encore en circulation pour environ 430,000 francs de monnaies d'argent émises par l'État Indépendant du Congo. Le Gouvernement poursuit le retrait de ces monnaies, détenues surtout par les indigènes. Le délai fixé pour l'acceptation de ces pièces par les caisses publiques a de nouveau été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1913.

En exécution de la Convention du 7 juillet 1911, approuvée par décret du 18 juillet, la Banque du Congo belge a procédé à une émission de billets à concurrence de 10,000,000 de francs (dix millions) répartis comme suit entre ses diverses agences :

Matadi-Boma . . . . .	fr.	3,500,000	»
Kinshasa . . . . .		2,000,000	»
Stanleyville . . . . .		1,500,000	»
Élisabethville . . . . .		3,000,000	»

L'encaisse métallique de la Banque s'élevait à cette époque à environ 5,500,000 francs.

Le tableau ci-dessous indique les envois de monnaies faits en 1908, 1909, 1910 et 1911 par l'État ou la Banque du Congo belge d'accord avec le Gouvernement.

1908 . . . . .	fr.	203,000	»
1909 . . . . .		2,927,300	»
1910 . . . . .		6,725,400	»
1911 . . . . .		11,096,500	»
1912 (1) . . . . .		3,365,600	»
		<hr/>	
		24,317,800	»

(1) Jusqu'au 1<sup>er</sup> août.

#### IV. — SITUATION MORALE ET HYGIÉNIQUE.

##### 1. — Instruction publique.

Le rapport pour l'exercice 1911 annonçait l'ouverture des écoles de Lusambo et de Stanleyville; ces écoles fonctionnent dans de bonnes conditions.

L'école de Kabinda sera ouverte dès que les bâtiments en construction seront édifiés. Le personnel enseignant est sur place.

La capitale du Katanga possède deux écoles pour enfants européens des deux sexes. Les cours ont commencé dans des locaux provisoires. L'école des garçons compte 14 élèves et celle des filles 15 élèves. Des cours du soir sont suivis par 18 adultes européens. La construction des bâtiments est en voie d'exécution.

Des cours primaires et professionnels ont été institués à Elisabethville pour la population indigène. On y forme actuellement des menuisiers et des tailleurs; l'an prochain on y enseignera les métiers de mécanicien et de cordonnier. Les cours primaires comptent 60 élèves.

Une école primaire et professionnelle a été organisée à Buta; elle sera ouverte incessamment.

A la suite de nombreuses demandes faites par les chefs indigènes, la création d'une école pour fils de chefs à Stanleyville a été décidée. Il est vraisemblable que cette institution sera inaugurée en 1913. Le Gouvernement se propose d'ouvrir des écoles similaires dans d'autres régions.

Une école primaire pour externes, déjà fréquentée par une centaine d'élèves, a été annexée à la Colonie de Boma.

L'agrandissement de l'école de Léopoldville et le renforcement du personnel enseignant ont été décidés.

Le Gouvernement se propose d'installer une nouvelle école à Kinshasa, où le nombre d'enfants en âge d'école deviendra très important.

##### 2. — Œuvres scientifiques.

###### A. — MUSÉE DU CONGO BELGE, A TERVUEREN

Au 15 juillet 1912, le Musée de Tervueren avait reçu 78,946 visiteurs, dont 8,310 élèves des écoles.

Plusieurs savants français, anglais et allemands, une mission scientifique hollandaise l'ont visité. Une mission spéciale, envoyée par la Chambre de Commerce de Milan, est venue y étudier nos méthodes d'emballage.

Les services scientifiques se sont développés. La section des sciences natu-

relles a reçu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911 : 21,680 pièces zoologiques ou minéralogiques. Depuis la même date, la section d'ethnographie s'est accrue de 3,633 séries ethnographiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911 la section économique a enrichi ses collections de 210 produits nouveaux. Elle a répondu à 240 demandes de renseignements émanant de commerçants.

Le laboratoire de recherches expérimentales n'a pu encore être installé dans les locaux de l'ancien Musée. En attendant, un certain nombre d'analyses ont été faites par le petit laboratoire installé dans les bâtiments du Musée.

La Section des sciences morales et politiques est en voie d'organisation. Elle s'est augmentée de 207 objets (1911-1912), parmi lesquels toute la collection de peintures et de tableaux du Katanga par le peintre Dardenne (mission Lemaire), 8 œuvres de sculpture en ivoire et 44 moulages pris sur le vif au Congo par le sculpteur Matton. Cette dernière collection forme un document ethnographique de tout premier ordre qui n'a d'équivalent, croyons-nous, dans aucun Musée.

Un laboratoire de photographie et de micrographie a été organisé.

1,400 clichés photographiques environ ont été envoyés du Congo, dans le courant de l'année 1911 et 1912. Le Musée a reçu, en outre, 18 films cinématographiques et 66 rouleaux de phonographe. Ils proviennent, en grande partie, de la mission ethnographique de l'Uele-Ubangi. Les chants indigènes et les langues des tribus parcourues ont été notés.

Plusieurs manuscrits, destinés aux Annales du Musée, sont actuellement à l'impression. Un d'entre eux, dû à MM. Boulenger et Ansorge, décrivant quelques espèces nouvelles de poissons, vient de paraître.

Des expéditions scientifiques pour la récolte de collections destinées au Musée parcourent actuellement le Congo. Les plus importantes sont :

- 1° La mission ethnographique de l'Uele-Ubangi ;
- 2° La mission d'exploration des eaux intérieures du Congo actuellement au Katanga ;
- 3° La mission zoologique dirigée par M. le docteur C. Christy.

Une mission botanique est en préparation.

## B. — ÉCOLE COLONIALE.

L'École coloniale a été fréquentée, pendant les trois premières sessions de 1912, par 268 élèves se répartissant comme suit : 38 élèves à la section supérieure (officiers et diplômés) ; 192 à la section inférieure (sous-officiers et commis) ; 38 à la section juridique.

Le cadre du personnel administratif se complétant de plus en plus, on a pu réduire progressivement le nombre des élèves admis à suivre les cours et opérer une sélection parmi les candidats.

### C. — ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.

Les deux sessions de 1912 ont été suivies par 8 médecins, 4 missionnaires et 1 vétérinaire.

L'École de médecine tropicale se développe et se perfectionne. Les locaux actuels étant absolument insuffisants, l'École sera transférée sous peu dans un immeuble situé près du Parc de Saint-Gilles, donné à l'État par feu M. Duden. De vastes locaux permettront l'aménagement d'une salle de cours pratiques, d'un auditoire pour les cours théoriques, d'une salle de collections parasitologiques, entomologiques et pathologiques, d'une salle de stérilisation et de nettoyage, d'une bibliothèque-salle de lecture et d'un cabinet de consultations pratiques pour les maladies tropicales.

Par arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> mai 1912, il a été institué à l'École de médecine tropicale un examen spécial destiné à permettre aux médecins au service de la Colonie d'obtenir le grade de médecin-chef de service ou celui de médecin inspecteur.

A la date du 1<sup>er</sup> septembre 1912, trois médecins avaient subi cet examen avec succès.

### D. — BIBLIOTHÈQUES CONGOLAISES.

Les envois de livres de culture générale et de revues littéraires et scientifiques ont continué pendant l'année 1912. Des bibliothèques nouvelles ont été créées aux mines de la Moto et à Sakania (Katanga).

La bibliothèque d'Elisabethville, au développement de laquelle il est apporté un soin particulier, compte actuellement 850 volumes. Elle reçoit 48 revues et 24 journaux quotidiens. De mai 1911 à avril 1912, la salle de lecture a été fréquentée par 1,121 visiteurs; 407 lecteurs ont lu à domicile 1,468 volumes et 422 revues périodiques.

Toutes les bibliothèques sont fréquentées avec assiduité.

### 3. — Missions religieuses.

Les missions chrétiennes continuent à progresser.

La partie orientale de l'Uele a été détachée de la préfecture de l'Uele, administrée par les chanoines Prémontrés, pour constituer la préfecture apostolique de l'Uele oriental confiée aux Dominicains. Ceux-ci ont repris aux Prémontrés les missions d'Amadis et de Gumbari.

Les Pères Blancs se sont définitivement fixés à l'ouest du Lac Albert. Ils ont fondé des postes à Goli près Kilo et à Kabalo, sur le chemin de fer des Grands Lacs. Grâce à des débrousements considérables, leur grande mission de M'Pala, gravement menacée par la maladie du sommeil, peut être considérée comme sauvée.

Les Capucins, installés à Banzyville, vont fonder une seconde mission à Bandu. Leur tâche est entravée par la grande difficulté des transports.

Les Bénédictins établis à Guba et à Kapiri au Katanga ont été très éprouvés par la disette de vivres et de porteurs. Un prêtre belge pourvoit aux besoins spirituels des agriculteurs belges de Belle-Fontaine et de Nieuwdorp au milieu desquels il s'est établi.

Les Pères de Scheut ont établi deux missions nouvelles dans le district du lac Léopold II, à Bokoro et à Ibeke. Les indigènes de cette région ont bien accueilli leurs missionnaires.

Les nouvelles parvenues de toutes les autres missions, Rédemptoristes, Jésuites, Pères de Saint-Esprit, Mill-Hill, Prémontrés, Prêtres du Sacré-Cœur, sont bonnes.

On compte actuellement 78 postes de missions catholiques dans la Colonie. Par postes de missions, nous entendons les résidences fixes de missionnaires et non les postes de visites ou les résidences des catéchistes.

Après avoir envoyé des délégués au Congo pour étudier la possibilité de s'y fixer, deux nouvelles sociétés protestantes ont décidé de s'y établir : la Société belge de missions protestantes au Congo dans le nord du Katanga et la Methodist Episcopal Church, société américaine, à Wemba-Niama (nord-est du Kasai). Cette dernière a demandé un terrain. La Baptist Missionary Society a établi 2 nouveaux postes sur le second bief du fleuve entre Ponthierville et Kindu, à Mabondo et Waika. On compte actuellement 47 postes de missions protestantes.

Les missions rivalisent de zèle. Elles ne se contentent pas de se consacrer à l'œuvre de l'évangélisation proprement dite, mais s'adonnent de plus en plus à l'enseignement et à la lutte contre la maladie du sommeil. A Mpala, grâce aux débrousements, les Pères Blancs ont réussi à faire disparaître le fléau. De Kisantu, le Père Vande Ryst annonce que sur 542 individus examinés, au mois d'août dernier, pas un n'était contaminé.

Les Frères envoyés pour diriger les écoles nouvelles s'acquittent de leur tâche avec une compétence et un dévouement dignes d'éloges.

La commission chargée d'examiner les établissements d'instruction dit, en terminant son rapport : « En conclusion, la commission rend hommage au dévouement des Frères qui dirigent la colonie de Boma et sont arrivés à des résultats qui ont dépassé notre attente ».

#### 4. — Commission pour la protection des indigènes.

La loi du 5 mars 1912, qui modifie l'article 6 de la Charte coloniale relatif à la commission de protection des indigènes, donne au Roi le pouvoir de déterminer le nombre de membres, fixé à 7 par la loi du 18 octobre 1908.

La loi du 5 mars 1912 a également donné au Roi le pouvoir d'arrêter le règlement organique de la Commission, de diviser celle-ci en sous-commissions et d'arrêter le règlement organique de ces dernières.

En exécution de la loi du 18 octobre 1908, ainsi modifiée, le Roi a arrêté le règlement de la Commission, le 1<sup>er</sup> juin dernier. Un arrêté royal de même date a désigné pour faire partie de la Commission, outre le procureur général près le Tribunal d'appel de la capitale, président de droit :

MM. CERCKEL, P., directeur en Afrique de la Compagnie du Chemin de fer du Congo;

DE KEYSER, H., inspecteur général en Afrique de la Société anonyme des Huileries du Congo belge;

DERIKX, L., préfet apostolique de l'Uele;

DE VALERIOLA, D., directeur en Afrique de la Société commerciale et financière africaine;

R. P. DE VOS, S., préfet apostolique du Kwango;

M<sup>sr</sup> GRISON, G., vicaire apostolique des Falls;

HENRY, E.-J.-M., vice-gouverneur général;

le Rd. ROSS PHILLIPS, représentant légal de la Baptist Missionary Society;

le Rd. ROYAL DYE, représentant légal de la Foreign Christian Missionary Society;

M<sup>sr</sup> VAN RONSLÉ, évêque titulaire de Thymbrium, vicaire apostolique du Congo belge.

M<sup>sr</sup> GRISON a offert sa démission de membre de la Commission pour raison de santé.

La Commission se réunira à Banana en décembre prochain.

## 5. — Service médical et hygiène.

L'état sanitaire du personnel européen et du personnel indigène a été satisfaisant.

Pendant la saison des pluies 1911-1912, plusieurs cas de fièvre typhoïde, à évolution relativement bénigne, ont été constatés à Élisabethville.

La distribution d'eau potable projetée à Élisabethville et les travaux de voirie qu'on y exécute exerceront une heureuse influence sur l'état sanitaire.

On continue l'aménagement des lazarets que l'on annexe petit à petit aux hôpitaux ordinaires. L'encombrement des voies de transport n'a pas permis de réaliser partout les installations prévues. Les lazarets de Beni, Aba, Barumbu sont en construction. Ceux de Coquilhatville et Boma sont terminés. Une construction métallique a été élevée à Ihembo pour le logement des Sœurs. Des matériaux pour l'édification du logement des Sœurs du lazaret de Boma ont été expédiés. Les lazarets de la station sanitaire maritime de Banana, destinés aux maladies infectieuses, ont été convenablement aménagés.

Dix-sept constructions, dont 8 en pisé, ont été érigées ces derniers temps à Sankisia pour la mission scientifique du Katanga. Les constructions métalliques sont démontables et pourront servir ailleurs quand la mission aura terminé ses travaux.

Des puits à eau potable ont été creusés dans diverses localités.

Les distributions d'eau de Matadi et de Léopoldville ont été améliorées. Celle de Boma va être considérablement agrandie.

L'enlèvement des vidanges a été perfectionné à Boma où fonctionne maintenant le système « Talard ».

#### MALADIE DU SOMMEIL.

Le nombre des lazarets n'a pas varié. Il est de 27. L'emplacement d'un certain nombre de lazarets a été modifié.

La création des lazarets n'est pas une mesure essentielle de prophylaxie dans les régions où la maladie du sommeil est endémique. Ces établissements sont plutôt destinés à recueillir les patients au dernier stade de la maladie. Les autres malades n'y font qu'un séjour de peu de durée jusqu'à l'établissement du diagnostic. Le nombre des malades traités dans les lazarets, du 1<sup>er</sup> avril 1911 au 1<sup>er</sup> avril 1912, a été de 4,000 environ.

La prophylaxie médicamenteuse ambulatoire est très largement appliquée par nos médecins qui doivent rayonner autour de leurs postes. Ce mode de traitement est beaucoup mieux accepté par les indigènes. Le nombre de malades traités de cette façon du 1<sup>er</sup> avril 1911 au 1<sup>er</sup> avril 1912 est énorme. A Beni, notamment, on soigne 1,000 malades par semaine. Le traitement ambulatoire a une importance prophylactique incontestable. Il peut être appliqué par des non-médecins, notamment par des missionnaires, des agents ou des commerçants au courant de la méthode.

\*  
\* \*

Nous avons 31 brigades de débrousement avec un effectif de 1,711 hommes. Cet effectif sera considérablement augmenté l'an prochain.

Le déplacement des villages en des endroits éloignés des gîtes à tsé-tsé n'est pratiquement possible que dans les régions montagneuses, où les terrains élevés et sans glossines sont fertiles et habitables. On réunit souvent des petits villages en grandes agglomérations, qui sont mieux à même de s'entourer d'une zone débroussée, d'étendue suffisante.

Les stations d'observation destinées à surveiller le mouvement des populations indigènes et à coopérer à l'exécution des mesures prophylactiques contre la trypanose sont au nombre de 14. La station d'observation de Yambuya, peu importante, a été supprimée et une nouvelle station d'observation a été créée à Kinshasa pour la surveillance du mouvement intensif du Stanley-Pool.

La maladie du sommeil est en décroissance dans les districts du Bas-Congo, du Moyen-Congo, du Lac Léopold II, dans certaines régions du Kasai, du Maniema et aux environs de Yakoma.

Par contre, en d'autres régions, la maladie du sommeil a sévi en 1911 sous forme de vraie épidémie. Il en a été ainsi notamment dans les bassins de la Semliki, du lac Kivu, du Kwilu et du Kwango.

Quelques cas de maladie du sommeil se sont infiltrés le long du Bomu à la frontière de l'Afrique équatoriale française. Des médecins et un chef de station d'observation ont été envoyés pour faire une enquête et appliquer d'urgence les mesures les plus énergiques pour garantir les districts de l'Uele encore indemnes.

Une épidémie de trypanose se rapprochant de la trypanose humaine s'est déclarée à proximité de notre frontière sud-est, dans la Rhodésie anglaise, sur la rivière Luangwa et sur le lac Nyassa. Le Vice-Gouverneur général du Katanga a pris les mesures pour empêcher cette épidémie de pénétrer dans nos territoires. Une inspection médicale a été faite sur le Luapula plus spécialement menacé à cause de sa proximité avec la région atteinte.

Une partie des dépenses faites pour combattre la maladie du sommeil a été couverte au moyen d'une somme importante mise par le Roi à la disposition du Gouvernement sur le Fonds spécial. C'est grâce à ce subside que la lutte contre la maladie du sommeil a pu être continuée avec énergie et que nous avons pu enregistrer d'heureux résultats dans plusieurs régions.

D'autre part, Sa Majesté la Reine a mis à la disposition du Gouvernement une somme de 155,000 francs provenant de la vente de la « Fleur de la Reine » en 1911. Sa Majesté a bien voulu destiner ce fonds à l'érection à Léopoldville d'un lazaret modèle pour malades trypanosés, à l'instruction de vingt infirmiers à répartir dans les divers lazarets, et à l'achat d'instruments et de médicaments pour servir dans la lutte contre la maladie du sommeil. Ces instruments et ces médicaments seront confiés aux missionnaires de toutes confessions qui ont reçu la formation nécessaire à leur emploi judicieux.

#### LABORATOIRE DE LÉOPOLDVILLE.

Deux médecins sont attachés actuellement à l'établissement.

Pendant l'année écoulée, l'instruction pratique a été donnée à 8 médecins et 17 missionnaires.

Toutes les méthodes de traitement de la trypanose humaine sont étudiées et expérimentées au Laboratoire de Léopoldville. Aucune découverte thérapeutique n'a été faite ces derniers temps concernant la maladie du sommeil; s'il y a lieu de signaler quelques nouvelles médications, il faut toutefois remarquer qu'elles n'ont pas donné à l'expérience de résultats supérieurs à ceux que l'on obtenait déjà.

**MISSION SCIENTIFIQUE AU KATANGA.**

La mission a achevé ses travaux sur la trypanose humaine et animale. Elle a établi une carte de la dispersion de la maladie du sommeil et des glossines dans les régions du lac Kisale, du Lualaba et de ses affluents, en amont du lac. Elle a indiqué les villages à déplacer, les endroits à débrousser. Elle a aussi étudié, au point de vue des mesures à prendre contre la maladie du sommeil, le tracé de la ligne du chemin de fer Bukama-Kambove. D'après ses conclusions, il suffira de quelques travaux de minime importance pour écarter tout danger.

**COMMISSIONS D'HYGIÈNE.**

Les commissions d'hygiène des chefs-lieux de district surveillent l'exécution des mesures sanitaires dans les agglomérations importantes et dans leurs environs immédiats.

**HÔPITAUX POUR BLANCS ET NOIRS.**

Des travaux d'amélioration et d'agrandissement ont été faits aux hôpitaux suivants : Ponthierville, Lusambo, Libenge, Coquilhatville et Léopoldville. Un petit hôpital pour noirs a été construit à Maladi, où l'on érigea prochainement l'hôpital qu'on croyait édifier à Thysville. Des hôpitaux sont en construction à Inongo et à Basoko. Les hôpitaux prévus à Nouvelle-Anvers et Popokabaka seront construits respectivement à Lisala et à Bandundu.

D'importantes améliorations et des agrandissements ont été faits aux hôpitaux de Banana et de Boma.

**VACCINATION.**

Deux épidémies sérieuses de variole ont été signalées, l'une dans la région de Lusambo et l'autre dans celle de Kiambi-Pweto. Grâce au vaccin sec, on peut efficacement combattre cette redoutable affection. Par suite de la durée du voyage, ce vaccin n'a pu arriver en bon état à Baudoinville. La construction du chemin de fer évitera dans la suite ce genre de mécomptes. Partout ailleurs, même dans les parties les plus reculées de la Colonie, le vaccin sec a donné des résultats très favorables. Son rendement positif est en moyenne de 60 à 90 %. Le vaccin en pulpe n'est plus employé.

**LÈPRE.**

Il n'y a pas d'épidémies réelles à signaler. Quand le chemin de fer atteindra le Tanganika, il faudra probablement étudier l'installation d'une léproserie dans une île du lac. Actuellement un certain nombre de lépreux sont isolés et traités dans des annexes des hôpitaux pour noirs.

**MALARIA.**

La malaria a fortement diminué d'intensité grâce aux progrès de la prophylaxie.

Certaines régions de l'Uele et de l'Ituri semblent indemnes de malaria. A Banana, au Lac Léopold II, dans la Mongala et à Basoko, les cas sont presque toujours bénins. A Boma, Léopoldville, au Kwango, à l'Équateur, à Stanleyville, au Maniema, dans le bassin de la Semliki, les cas de malaria sont assez fréquents, mais rarement de nature maligne. A Libenge, on a eu en 1911 plusieurs cas pernicieux. La gravité et la fréquence de l'hémoglobinurie semblent également diminuer grâce à l'usage de la quinine préventive.

Le Gouvernement veille au comblement des marais et au bon entretien de la voirie dans les postes et les stations. Dans toutes les stations importantes se sont organisées des brigades antimalariennes. Le pétrolage de flaques d'eau se pratique de plus en plus.

**STATION SANITAIRE MARITIME DE BANANA. FIÈVRE JAUNE.**

Jusqu'à ce jour il n'a pas été constaté de cas de fièvre jaune dans la Colonie. Deux cas suspects survenus en février dernier n'étaient pas dus à la fièvre jaune, comme on l'avait craint d'abord.

L'appareil Marot pour la sulfuration des bateaux contaminés et suspects, installé à Banana, fonctionne bien. L'appareil devra être installé sur chaland pour que la sulfuration puisse se faire loin des rives.

**PERSONNEL MÉDICAL.**

L'effectif médical prévu en 1912 comprenait 78 médecins. Au 1<sup>er</sup> juillet 1912, il y avait 59 médecins en service dans la Colonie et 15 en congé. Soit au total 74 médecins; il en manquait donc 4.

L'augmentation du cadre médical s'impose pour la protection des régions de l'Uele et pour l'exécution régulière des mesures générales d'hygiène.

Le service administratif des établissements sanitaires, hôpitaux, lazarets, etc., est assuré par 8 commis européens.

Les missionnaires continuent à rendre de grands services dans la lutte contre la maladie du sommeil. 19 missionnaires possèdent un outillage microscopique et des médicaments pour combattre la maladie du sommeil.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 octobre 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies :*

**J. RENKIN.**

ANNEXES

80

## Annexe I.

ANNÉE 1910

## MATIÈRE RÉPRESSIVE

Statistique des condamnations prononcées par les juridictions  
du premier degré.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
Infraction à la réglementation sur l'abatage d'animaux . . . . .	1	»	»	»	1	1	»
Abus de confiance, détournement.	15	7	»	1	23	4	1
Anthropophagie. . . . .	2	3	»	»	5	»	»
Infraction à la législation sur les armes à feu . . . . .	17	26	»	»	43	5	2
Arrestation et détention arbi- traire . . . . .	47	10	»	15	72	4	»
Atteintes à la tranquillité pu- blique . . . . .	3	2	»	»	5	»	»
Atteinte à la liberté des cultes .	1	1	»	»	2	1	»
Attentat à la pudeur . . . . .	2	»	»	»	2	1	»
Assassinat . . . . .	13	7	»	»	20	1	»
Infraction à la législation sur la vente et le trafic des boissons alcooliques . . . . .	35	2	1	»	38	7	»
Infraction à la législation sur les caravanes de commerce. . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Infraction à la législation concer- nant la culture et l'usage du chanvre à fumer . . . . .	68	26	5	»	99	»	»
Infraction à la législation sur la chasse . . . . .	7	3	»	»	10	»	»
Coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner . . . . .	14	7	1	»	22	1	2
Coups et blessures . . . . .	125	71	18	41	255	50	9
Coups et blessures suivis d'inca- pacité de travail . . . . .	13	4	2	3	22	3	3
A REPORTER . . . . .	364	169	27	60	620	78	17

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORT. . . . .	364	169	27	60	620	78	17
Coups et blessures involontaires. . . . .	4	»	»	»	4	2	»
Coups avec préméditation. . . . .	6	»	»	»	6	»	»
Infraction à la réglementation sur le débit de viande . . . . .	1	»	»	»	1	2	»
Défaut de comparution. . . . .	1	6	»	»	7	»	»
Destruction de constructions . . . . .	4	1	»	»	5	»	»
Id. de plantations. . . . .	»	3	»	»	3	»	»
Id. de mobilier . . . . .	2	1	»	»	3	»	1
Id. d'animaux. . . . .	»	1	»	»	1	»	»
Divagation des animaux . . . . .	3	2	»	»	5	1	»
Désertion . . . . .	»	»	7	»	7	»	»
Détournement d'effets militaires . . . . .	»	»	3	»	3	»	»
Empoisonnement . . . . .	6	1	»	»	7	»	»
Épreuve du poison. . . . .	17	11	»	»	28	»	1
Escroquerie . . . . .	2	»	»	»	2	»	»
Extorsion . . . . .	5	»	»	»	5	1	1
Emploi d'armes sans ordre . . . . .	»	»	1	»	1	»	»
Faits de traite . . . . .	3	»	»	»	3	»	»
Faux témoignage . . . . .	4	»	»	»	4	»	»
Fausse déclaration d'état civil . . . . .	»	2	»	»	2	»	»
Faux et usage de faux. . . . .	»	»	3	»	3	»	»
Homicide involontaire. . . . .	6	1	1	2	10	2	»
Infraction aux règlements sur l'hygiène et la salubrité pu- blique . . . . .	4	12	»	2	18	»	»
Infraction aux règlements sur l'immatriculation. . . . .	3	»	»	3	6	6	»
Incendie . . . . .	7	»	1	»	8	1	1
Imputation calomnieuse . . . . .	1	1	»	»	2	»	»
Injures . . . . .	5	»	2	»	7	2	»
Insubordination. . . . .	»	»	24	»	24	»	»
Inobservance grave des consi- gnes . . . . .	»	»	11	»	11	»	»
Ivresse publique . . . . .	32	»	»	»	32	20	12
Infraction à la législation sur l'ivoire. . . . .	5	»	»	»	5	2	1
A REPORTER. . . . .	485	211	80	67	843	117	34

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORT . . . . .	485	211	80	67	843	117	34
Lésions involontaires . . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Infraction à la législation sur le louage de services . . . . .	16	4	»	»	20	»	»
Menaces . . . . .	3	»	3	»	6	1	»
Menaces de mort . . . . .	4	2	1	»	7	1	»
Meurtres . . . . .	104	63	4	»	171	3	22
Occupation de terres sans titre légal . . . . .	1	»	»	»	1	1	1
Outrages. . . . .	3	3	5	»	11	»	»
Outrages aux mœurs . . . . .	2	»	»	»	2	1	1
Outrages envers un supérieur. . . . .	»	»	1	»	1	»	»
Infraction à la législation sur les patentes de commerce . . . . .	1	»	»	1	2	1	»
Infraction à la législation sur les plantations de caoutchouc . . . . .	»	3	»	»	3	»	»
Provocation au meurtre . . . . .	»	1	1	»	2	»	»
Prostitution . . . . .	14	8	»	»	22	»	21
Rébellion . . . . .	6	7	5	»	18	»	»
Recel . . . . .	10	4	1	2	17	»	1
Infraction à la législation sur le recrutement des travailleurs . . . . .	1	»	»	»	1	1	»
Refus d'obéissance . . . . .	»	»	2	»	2	»	»
Révolte . . . . .	»	»	3	»	3	»	»
Subornation de témoins . . . . .	1	2	»	»	3	»	»
Tapage nocturne . . . . .	2	3	»	»	5	»	»
Tentative de meurtre . . . . .	8	1	1	»	10	»	»
Tentative d'avortement . . . . .	»	1	»	»	1	»	»
Vagabondage . . . . .	4	»	»	»	4	»	»
Viol . . . . .	6	1	1	»	8	»	»
Violation de domicile . . . . .	1	1	1	»	3	»	1
Voies de fait et violences légères.	3	4	»	»	7	»	»
Vol . . . . .	172	91	28	51	342	2	16
Vol avec violences . . . . .	1	»	»	»	1	»	1
Infraction aux règlements sur la voirie . . . . .	1	4	»	»	5	1	»
TOTAUX. . . . .	850	414	137	121	1,522	129	98

## Annexe II.

ANNÉE 1910

## MATIÈRE RÉPRESSIVE

## Statistique des condamnations prononcées par les juridictions d'appel.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condam- nations par défaut.
Abus de confiance, détournement.	5	»	5	2	»
Anthropophagie. . . . .	6	»	6	»	»
Infraction à la législation sur les armes à feu . . . . .	5	»	5	»	»
Arrestation et détention arbi- traire . . . . .	18	»	18	2	»
Atteinte à la liberté du commerce.	2	»	2	2	»
Assassinat . . . . .	24	»	24	»	»
Avortement . . . . .	1	»	1	»	»
Infraction à la législation sur le trafic et le débit des boissons alcooliques . . . . .	1	»	1	»	»
Infraction à la législation concer- nant la culture et l'usage du chanvre à fumer . . . . .	4	»	4	»	»
Coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner .	13	»	13	1	»
Coups et blessures . . . . .	31	»	31	5	5
Infraction à la réglementation sur le débit de viande . . . . .	1	»	1	3	»
A REPORTER. . . . .	111	»	111	15	5

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel,	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condam- nations par défaut.
Report. . . . .	111	»	111	15	5
Défaut de comparution . . .	1	»	1	1	»
Destruction de mobilier . . .	2	»	2	»	»
Empoisonnement . . . . .	1	»	1	»	»
Épreuve du poison . . . . .	13	»	13	»	»
Extorsion . . . . .	1	»	1	»	»
Faits de traite . . . . .	1	»	1	»	»
Faux . . . . .	1	»	1	1	»
Homicide involontaire. . . . .	3	»	3	2	1
Incendie. . . . .	1	»	1	»	»
Injures . . . . .	1	»	1	»	»
Ivresse publique . . . . .	2	»	2	1	»
Lésions corporelles . . . . .	1	»	1	2	»
Infraction à la législation sur le louage de services . . . . .	3	»	3	»	»
Menaces . . . . .	2	»	2	»	»
Meurtre . . . . .	74	5	79	»	»
Mutilation de cadavre : . . . .	2	»	2	»	»
Outrages . . . . .	1	»	1	»	»
Rébellion . . . . .	1	»	1	»	»
Recel. . . . .	6	»	6	1	»
Tortures corporelles . . . . .	1	»	1	»	»
Viol . . . . .	3	1	4	»	»
Vol . . . . .	25	3	28	1	1
TOTAUX . . . . .	257	9	266	24	7

## Annexe III.

ANNÉE 1911

## MATIÈRE RÉPRESSIVE

Statistique des condamnations prononcées par les juridictions  
du premier degré.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
Abus de confiance, détournement . . . . .	20	3	2	28	53	5	6
Anthropophagie. . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Infraction à la législation sur les armes à feu . . . . .	73	13	1	»	87	33	10
Arrestation et détention arbitraire . . . . .	59	23	»	10	92	10	5
Atteinte à la tranquillité publique et à la sûreté de l'Etat . . . . .	2	»	»	»	2	»	»
Atteinte à la liberté des cultes . . . . .	2	»	»	»	2	»	1
Attentat à la pudeur . . . . .	»	3	»	»	3	1	1
Assassinat . . . . .	30	13	7	»	50	»	3
Infraction à la réglementation sur les bâtisses . . . . .	8	»	»	»	8	6	»
Infraction à la législation sur le trafic et le débit des boissons alcooliques . . . . .	84	18	»	»	102	6	8
Infraction à la législation concernant la culture et l'usage du chanvre à fumer . . . . .	137	23	16	»	176	»	6
Infraction à la législation sur la chasse. . . . .	15	11	»	»	26	8	2
Coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner . . . . .	13	9	1	»	23	»	2
Coups et blessures. . . . .	273	77	19	50	419	85	16
Coups et blessures suivis d'incapacité de travail . . . . .	7	1	»	1	9	3	1
Coups et blessures involontaires. . . . .	3	»	»	2	5	»	»
Coups avec préméditation. . . . .	1	»	»	1	2	»	»
Infraction à la réglementation sur le débit de viande . . . . .	5	»	»	»	5	5	»
A REPORTER . . . . .	733	194	46	92	1,065	162	61

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORT. . . . .	733	194	46	92	1,065	162	61
Infraction à la législation sur les chefferies indigènes. . . . .	4	4	»	»	8	»	3
Défaut de comparution. . . . .	7	»	»	»	7	2	6
Destruction de constructions . . . . .	3	1	1	1	6	»	1
Destruction de mobilier . . . . .	3	»	»	»	3	»	»
Destruction d'animaux. . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Diffamation . . . . .	4	1	»	»	5	»	»
Divagation des animaux . . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Désertion . . . . .	»	»	8	»	8	»	1
Dénonciation calomnieuse . . . . .	1	1	1	»	3	»	»
Détournement d'effets militaires . . . . .	»	»	8	»	8	»	»
Dépréciation de monnaie nationale . . . . .	2	»	»	»	2	1	»
Débauchage d'engagés. . . . .	3	»	»	»	3	3	2
Epreuve du poison . . . . .	13	3	»	»	16	»	»
Escroquerie . . . . .	1	1	»	»	2	»	»
Extorsion . . . . .	5	»	»	»	5	2	»
Faits de traite . . . . .	2	»	»	»	2	»	»
Faux témoignage . . . . .	3	»	1	»	4	»	»
Fausse déclarations d'état civil . . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Faux et usage de faux . . . . .	11	»	»	»	11	5	»
Homicide involontaire . . . . .	18	13	1	»	32	3	1
Infraction à la réglementation sur la fermeture des bars . . . . .	68	5	»	»	73	88	12
Infraction à la législation sur l'hygiène et la salubrité pu- blique . . . . .	6	6	»	4	16	4	2
Infraction à la législation sur l'immatriculation. . . . .	8	»	»	»	8	7	5
Incendie . . . . .	10	5	1	»	16	1	»
Infraction aux règlements sur les inhumations . . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Injures . . . . .	24	3	2	1	30	11	2
Insubordination . . . . .	3	»	43	»	46	»	»
Inobservance grave des consi- gnes . . . . .	»	»	19	»	19	»	»
Ivresse publique . . . . .	123	2	6	4	135	71	22
Infraction à la législation sur l'ivoire. . . . .	8	2	»	»	10	3	»
A REPORTER . . . . .	1,067	241	137	102	1,547	363	118

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance.	Tribunaux territoriaux.	Conseils de guerre.	Officiers du ministère public.	TOTAL.	Nombre de condamnés de race européenne.	Nombre de condamnations par défaut.
REPORT . . . . .	1,067	241	137	102	1,547	363	118
Jeux de hasard . . . . .	19	4	»	»	23	12	5
Infraction à la législation sur le louage de services . . . . .	30	4	»	11	45	21	2
Mauvais traitements aux ani- maux . . . . .	1	»	»	»	1	»	1
Menaces . . . . .	6	1	5	»	12	»	»
Menaces de mort . . . . .	2	1	»	»	3	1	»
Meurtre . . . . .	68	33	4	»	105	1	5
Mutilation de cadavres. . . . .	3	»	»	1	4	»	2
Organisation de bandes hostiles .	7	»	»	»	7	»	»
Outrages . . . . .	15	3	»	»	18	12	3
Outrages aux mœurs . . . . .	6	»	»	»	6	3	»
Outrages envers un supérieur. .	2	»	»	»	2	1	1
Infraction à la législation sur le paiement des impôts . . . . .	7	»	»	»	7	»	2
Infraction à la législation sur les patentes de commerce . . . . .	1	1	»	»	2	»	»
Infraction à la législation sur les plantations de caoutchouc . . .	»	1	»	»	1	»	»
Infraction aux règlements sur la police des chemins de fer . . .	7	»	»	»	7	7	»
Prostitution . . . . .	6	2	»	»	8	»	1
Rébellion . . . . .	46	1	4	»	51	3	»
Infraction aux règlements con- cernant la tenue des registres d'hôtel. . . . .	4	»	»	»	4	4	»
Recel . . . . .	18	13	1	4	36	2	2
Tapage nocturne . . . . .	20	14	»	1	35	14	8
Tentative de meurtre . . . . .	4	2	2	»	8	1	»
Tromperie . . . . .	1	»	»	»	1	»	»
Viol . . . . .	5	1	1	»	7	1	1
Violation de domicile . . . . .	3	1	1	5	10	1	»
Voies de fait et violences légères.	11	1	»	»	12	2	1
Vol . . . . .	263	100	58	58	479	15	11
Vol avec violences . . . . .	9	»	»	»	9	2	»
Infraction aux règlements sur la voirie . . . . .	1	1	»	»	2	1	»
Vente de munitions appartenant à l'État. . . . .	»	»	2	»	2	»	»
TOTAUX . . . . .	1,632	425	215	182	2,454	467	163

## Annexe IV.

ANNÉE 1911

## MATIÈRE RÉPRESSIVE.

## Statistique des condamnations prononcées par les juridictions d'appel.

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condam- nations par défaut.
Abus de confiance, détournement . . . . .	4	1	5	»	»
Infraction à la législation sur les armes à feu . . . . .	5	»	5	»	»
Arrestation et détention arbitraire . . . . .	30	»	30	6	1
Atteinte à l'honneur . . . . .	1	»	1	»	»
Attentat à la pudeur . . . . .	1	»	1	»	»
Assassinat . . . . .	38	1	39	1	»
Infraction à la législation sur le trafic et le débit des boissons alcooliques . . . . .	7	»	7	4	2
Infraction à la législation concernant la culture et l'usage du chanvre à fumer . . . . .	13	»	13	»	»
Infraction à la législation sur la chasse . . . . .	1	»	1	1	1
Coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner . . . . .	10	»	10	»	»
Coups et blessures . . . . .	61	1	62	11	6
Coups et blessures involontaires . . . . .	3	1	4	4	1
Infraction à la réglementation sur le débit de viande . . . . .	1	»	1	1	»
Infraction à la législation sur les chefferies indigènes . . . . .	1	»	1	»	»
Défaut de comparution . . . . .	1	»	1	1	»
Destruction de mobilier . . . . .	6	»	6	»	»
<b>A REPORTER . . . . .</b>	<b>183</b>	<b>4</b>	<b>187</b>	<b>29</b>	<b>11</b>

QUALIFICATION DES INFRACTIONS RETENUES.	Tribunaux d'appel.	Conseils de guerre d'appel.	TOTAL.	Nombre des condamnés de race européenne.	Nombre de condam- nations par défaut.
REPORT. . . . .	183	4	187	29	11
Épreuve du poison . . . . .	18	»	18	»	»
Extorsion . . . . .	1	»	1	»	»
Évasion de détenu . . . . .	1	»	1	»	»
Faux . . . . .	1	»	1	3	1
Infraction à la réglementation sur la fermeture des bars . . . . .	1	»	1	1	»
Homicide involontaire . . . . .	1	»	1	»	»
Infraction à la législation sur l'immatriculation . . . . .	2	»	2	1	»
Incendie . . . . .	7	1	8	1	»
Injures . . . . .	4	»	4	2	»
Inobservance des consignes . . . . .	»	4	4	»	»
Ivresse publique . . . . .	10	»	10	7	2
Insubordination. . . . .	»	1	1	»	»
Infraction à la législation sur le louage de services . . . . .	1	»	1	1	»
Menaces . . . . .	1	»	1	»	»
Meurtre . . . . .	75	1	76	1	1
Mutilation de cadavre . . . . .	2	»	2	»	»
Outrages . . . . .	5	1	6	3	1
Outrages aux mœurs . . . . .	1	»	1	1	»
Rébellion . . . . .	2	2	4	»	»
Recel . . . . .	4	»	4	»	»
Révolte . . . . .	»	1	1	»	»
Tentative de meurtre . . . . .	10	1	11	»	»
Tentative d'empoisonnement. . . . .	1	»	1	»	»
Tortures corporelles . . . . .	2	»	2	1	»
Infraction à la législation contre la traite . . . . .	2	»	2	»	»
Vente d'effets militaires . . . . .	»	2	2	»	»
Viol . . . . .	3	»	3	»	»
Vol . . . . .	34	2	36	1	1
Vol avec violences . . . . .	3	»	3	»	1
Infraction à la réglementation de la voirie . . . . .	1	»	1	»	»
TOTAUX. . . . .	376	20	396	52	18

**Annexe V.****JURIDICTION CIVILE ET COMMERCIALE****Statistique des affaires jugées par les tribunaux de la Colonie.**

DÉSIGNATION DES JURIDICTIONS.	Nombre de jugements rendus.	Affaires dans lesquelles le demandeur était de race européenne.
<b>ANNÉE 1910</b>		
Tribunaux d'appel . . . . .	3	3
Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance. . . . .	35	35
<b>ANNÉE 1911</b>		
Tribunaux d'appel . . . . .	12	12
Tribunaux de 1 <sup>re</sup> Instance. . . . .	119	115

## Annexe VI.

## Répartition de la population de race blanche résidant dans la

DISTRICTS.	Belges.	Allemands.	Américains.	Anglais.	Argentins.	Autrichiens.	Brsilien.	Bulgare.	Danois.
Bas-Congo . . . . .	553	9	3	22	»	1	»	»	1
Moyen-Congo . . . . .	231	11	2	21	»	»	1	»	9
Kwango . . . . .	138	1	»	1	»	»	»	»	»
Lac Léopold II. . . . .	39	»	»	»	»	»	»	»	»
Équateur . . . . .	170	11	12	24	»	»	»	»	2
Bangala . . . . .	121	3	»	6	»	1	»	»	1
Ubangi . . . . .	36	1	»	»	»	»	»	»	»
Aruwimi . . . . .	69	5	»	3	»	»	»	3	1
Uele . . . . .	137	1	3	4	»	1	»	»	3
Stanleyville . . . . .	372	13	4	21	»	3	»	1	8
Kasai . . . . .	253	4	7	6	»	1	»	»	»
Katanga . . . . .	313	29	11	203	1	4	»	»	8
Totaux par nationalité . . . . .	2.432	88	44	311	1	11	1	4	33

**Colonie au 1<sup>er</sup> janvier 1911, par district, d'après la nationalité.**

	Espagnols.	Français.	Grecs.	Hollandais.	Italiens.	Luxembourgeois.	Norvégiens.	Portugais.	Roumains.	Russes.	Serbe.	Suédois.	Suisses.	Turcs.	Vénézuélien.	TOTAUX par district.
»	23	2	26	43	6	4	101	»	6	»	47	12	»	»	861	
1	9	»	9	15	3	7	60	»	23	»	32	8	»	»	442	
»	1	»	9	6	2	»	6	»	1	»	4	2	»	»	171	
»	»	»	3	2	»	1	»	»	1	»	1	4	»	»	51	
»	6	»	19	9	4	3	4	»	1	»	17	3	»	»	285	
»	3	»	5	7	»	»	13	»	2	»	9	4	»	»	177	
»	1	»	1	2	»	»	1	»	1	1	2	1	»	»	47	
»	4	»	1	2	3	1	1	»	2	»	6	1	»	»	99	
»	1	18	2	20	1	5	1	»	1	»	19	12	»	»	229	
»	9	»	14	44	8	15	»	»	5	»	40	16	»	»	573	
»	5	»	15	9	6	3	5	»	»	»	3	2	2	»	321	
1	15	29	17	56	»	1	3	8	19	»	8	6	14	1	747	
2	77	49	121	215	33	40	197	3	62	1	188	71	16	1	4.003	



au moins 20 blancs, au 1<sup>er</sup> janvier 1911, d'après la nationalité.

Français.	Grecs.	Hollandais.	Italiens.	Luxembourgeois.	Norvégiens.	Portugais.	Roumains.	Russes.	Suédois.	Suisses.	Turcs.	Vénézuélien.	Population blanche de chaque localité.
2	»	14	»	»	1	2	»	1	3	»	»	»	36
»	»	5	1	»	»	2	»	»	3	1	»	»	24
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	21
1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
5	»	5	14	2	2	35	»	4	14	6	»	»	390
»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	35
»	»	1	3	»	1	1	»	»	1	»	»	»	32
1	»	6	1	2	»	»	»	»	»	1	»	»	39
5	26	3	38	»	»	1	5	13	4	4	12	»	360
1	2	»	11	»	1	»	2	1	1	»	1	1	116
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
»	»	»	»	2	1	»	»	1	2	»	»	»	21
»	»	»	2	»	1	»	»	1	»	»	»	»	38
»	»	1	1	»	»	»	»	1	2	3	»	»	29
4	»	2	3	2	»	24	»	»	3	1	»	»	69
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22
5	»	6	3	»	3	27	»	21	26	7	»	»	231
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	21
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	20
1	»	1	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	25
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35
2	»	»	2	»	1	3	»	»	»	»	»	»	50
11	1	2	7	2	»	18	»	»	2	1	»	»	143
»	»	5	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	37
1	»	»	4	»	3	»	»	1	9	»	»	»	42
»	»	»	1	»	»	»	»	3	»	»	1	»	48
6	»	6	9	2	2	»	»	1	2	6	»	»	106
2	1	»	6	1	»	10	»	»	»	2	»	»	56

## Annexe VIII.

Répartition de la population de race blanche résidant dans la Colonie,  
et la durée du

NATIONALITÉS.	Moins de 1 an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.
Belges . . . . .	608	345	248	206	150	98	108	81	72	55
Allemands . . . . .	14	5	11	6	5	1	3	3	»	3
Américains . . . . .	6	6	10	1	5	2	»	1	»	»
Anglais . . . . .	16	24	12	15	9	5	»	3	»	1
Autrichiens . . . . .	1	1	2	»	»	1	»	»	»	»
Brésilien . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bulgare . . . . .	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Danois . . . . .	»	2	5	6	2	3	»	1	1	1
Espagnol . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Français . . . . .	21	8	8	4	5	2	6	»	1	1
Grecs . . . . .	1	1	4	1	3	»	1	2	»	»
Hollandais . . . . .	13	17	13	8	15	8	5	3	6	»
Italiens . . . . .	18	16	18	16	13	27	14	8	13	6
Luxembourgeois . . . . .	2	8	6	4	2	4	»	1	1	2
Norvégiens . . . . .	3	2	5	5	3	11	4	1	»	»
Portugais . . . . .	44	16	17	17	7	8	10	4	4	6
Russes . . . . .	7	11	7	5	2	3	4	1	»	2
Serbe . . . . .	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Suédois . . . . .	21	26	39	27	18	16	12	6	2	7
Suisses . . . . .	5	3	7	7	5	13	9	12	3	»
Turcs . . . . .	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»
Totaux d'après la durée du sejour dans la Colonie. . . . .	780	492	413	328	246	202	176	127	103	84

non compris le Katanga, au 1<sup>er</sup> janvier 1911, d'après la nationalité  
séjour dans la Colonie.

10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	14 ans.	15 ans.	16 ans.	17 ans.	18 ans.	19 ans.	20 ans et plus.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX par nationalité.
35	33	26	12	11	6	7	2	2	2	3	9	2,119
1	1	2	»	»	»	»	»	2	»	»	2	59
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	33
5	2	4	1	1	1	2	»	»	»	4	3	108
»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	7
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	25
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
1	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	20
1	1	3	2	2	1	1	»	»	2	1	2	104
5	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	1	159
2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	33
»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	2	39
8	2	6	2	»	»	»	2	1	»	7	33	194
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	43
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
2	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	180
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	65
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
63	44	47	22	18	9	12	4	5	4	15	62	3,256

**Annexe IX.****Répartition de la population de race blanche résidant dans la Colonie, non compris le**

DISTRICTS.	Moins de 1 an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.
Bas-Congo. . . . .	271	144	103	93	55	36	40	23	24	23
Moyen-Congo. . . . .	91	64	35	36	40	23	30	14	6	16
Kwango . . . . .	35	19	15	21	14	5	16	15	9	4
Lac Léopold II . . . . .	7	5	5	9	7	4	2	6	2	»
Équateur . . . . .	56	53	54	30	20	15	13	11	9	4
Bangala . . . . .	33	26	18	13	20	14	13	11	6	5
Ubangi. . . . .	21	8	5	3	3	3	1	1	1	1
Aruwimi . . . . .	28	14	15	13	8	9	3	2	3	1
Uele . . . . .	45	46	37	12	13	20	10	12	10	7
Stanleyville . . . . .	116	85	83	75	42	53	33	24	18	14
Kasai . . . . .	77	58	43	23	24	18	15	6	15	9
Totaux d'après la durée du séjour dans la Colonie . . .	780	492	413	328	246	202	176	127	103	84

Katanga, au 1<sup>er</sup> janvier 1911, par district, d'après la durée du séjour dans la Colonie.

10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	14 ans.	15 ans.	16 ans.	17 ans.	18 ans.	19 ans.	20 ans et plus.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX par district.
22	7	12	4	7	1	3	4	3	1	6	7	861
9	6	7	6	6	2	6	»	1	1	5	36	442
5	5	4	»	»	2	»	»	»	»	»	2	171
2	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	51
8	4	4	2	»	»	»	»	»	»	»	2	285
7	3	2	1	»	1	3	»	»	»	1	»	177
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47
»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	99
1	2	3	2	»	»	»	»	»	»	»	9	229
4	8	4	4	3	1	»	»	1	»	1	4	573
5	9	7	3	2	2	»	»	»	1	2	2	321
63	44	47	22	18	9	12	4	5	4	15	62	3,256

## Annexe X.

Répartition de la population de race blanche résidant dans  
par district, d'après la profession

DISTRICTS.	Agents de la Colonie et des chemins de fer des Grands-Lacs.		Commerçants, agents commerciaux et de sociétés.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Bas-Congo . . . . .	389	1	275	1
Moyen-Congo . . . . .	221	»	116	»
Kwango . . . . .	35	»	136	»
Lac Léopold II . . . . .	35	»	10	»
Équateur . . . . .	138	»	69	»
Bangala . . . . .	111	»	26	»
Ubangi . . . . .	34	»	7	»
Aruwimi . . . . .	43	»	45	»
Uele . . . . .	174	»	21	»
Stanleyville . . . . .	458	»	30	2
Kasai . . . . .	78	»	139	»
Totaux d'après la profession et le sexe . . . . .	1,716	1	874	3
	1,717		877	

la Colonie, non compris le Katanga, au 1<sup>er</sup> janvier 1911.  
et le sexe des résidents.

MISSIONNAIRES				PROFESSIONS DIVERSES.	SANS PROFESSION.		TOTAUX PAR DISTRICTS.		
CATHOLIQUES		PROTESTANTS			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL GÉNÉRAL.
Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.						
48	25	19	21	8	7	67	746	115	861
38	26	12	10	1	1	17	389	53	442
»	»	»	»	»	»	»	171	»	171
5	»	»	»	»	»	1	50	1	51
23	10	23	15	»	»	7	253	32	285
22	9	4	2	»	»	3	163	14	177
6	»	»	»	»	»	»	47	»	47
6	»	3	»	»	»	2	97	2	99
16	7	»	»	7	1	3	219	10	229
39	16	4	3	6	1	14	538	35	573
52	20	8	4	7	4	9	288	33	321
255	113	73	55	29	14	123	2,961	295	3,256
368		128		29	137		3,256		3,256
496									

## Annexe XI.

Répartition de la population de race blanche résidant dans la Colonie, non compris le Katanga, au 1<sup>er</sup> janvier 1911, par district, d'après l'état civil et le sexe des résidents.

DISTRICTS.	CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.		VEUFS OU DIVORCÉS.		TOTAUX PAR DISTRICTS.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL GÉNÉRAL.
Bas-Congo. . . . .	545	42	213	72	18	1	746	115	861
Moyen-Congo. . . . .	267	28	115	25	7	»	389	53	442
Kwango . . . . .	130	»	35	»	6	»	171	»	171
Laé Léopold II . . . . .	38	»	42	1	»	»	50	1	51
Équateur . . . . .	211	13	41	18	1	1	253	32	285
Bangala . . . . .	141	9	20	5	2	»	163	14	177
Ubangi. . . . .	39	»	7	»	1	»	47	»	47
Arawimi . . . . .	87	»	10	2	»	»	97	2	99
Uele . . . . .	185	7	33	3	1	»	219	10	229
Stanleyville . . . . .	425	19	104	16	9	»	538	35	573
Kasai . . . . .	255	24	28	9	5	»	288	33	321
Totaux d'après l'état civil et le sexe . . . . .	2,293	142	618	151	50	2	2,961	295	3,256
	2,435		769		52		3,256		3,256

**Annexe XII**

---

**Répartition de la mortalité parmi les blancs résidant au Congo,  
d'après la nationalité et par district, en 1910.**

## Annexe XII.

## Répartition de la mortalité parmi les blancs résidant au

DISTRICTS.	BELGES.		ALLE- MANDS.		AMÉRI- CAINS.		ANGLAIS		AUTRI- CHIENS.		DANOIS.		ESPA- GNOLS.		FRAN- ÇAIS		GRECS.		HOLLAN- DAIS.			
	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.		
Banana . . . . .	47	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	1	
Boma . . . . .	288	9	4	»	8	1	14	»	2	»	1	»	2	»	2	»	»	»	»	5	»	
Matadi et Cataractes . . . . .	162	1	8	»	6	»	13	2	1	»	»	»	»	»	6	»	2	»	»	8	1	
Stanley-Pool et Kwango . . . . .	250	9	14	»	6	»	28	»	»	»	13	»	»	»	7	1	1	»	»	14	2	
Lac Léopold II . . . . .	32	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Équateur . . . . .	175	8	12	»	12	»	24	1	»	»	5	»	»	»	10	»	»	»	»	14	1	
Bangala . . . . .	87	3	1	»	1	»	4	»	1	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	3	»	
Aruwimi . . . . .	54	3	1	»	»	»	4	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	1	1	1	»	
Ubangi . . . . .	48	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Uele . . . . .	111	4	3	»	»	»	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	25	»	»	3	»	
Lualaba-Kasai . . . . .	250	6	1	»	4	1	15	»	3	»	2	»	»	»	4	»	»	»	»	29	2	
Province orientale . . . . .	485	13	19	3	3	»	224	12	12	»	5	»	»	»	4	1	1	1	1	26	1	
TOTAUX . . . . .	(1) 1929	59	64	3	40	2	(2) 330	15	19	»	29	»	2	»	40	2	30	2	121	8	8	
Pourcentage de la morta- lité par nationalité . . . . .	3,059		4,688		5		4,545		»		»		»	5		6,667		6,612				

(1) Y compris 1 Congolais.

(2) Y compris 6 Australiens.

## Congo, d'après la nationalité et par district, en 1910.

ITA- LIENS.		Luxem- bourgeois.		NORVÉ- GIENS.		PORTU- GAIS.		ROU- MAIN.		RUSSES.		SERBES.		SUÉDOIS.		SUISSES		TURCS.		VÉNÉZUE- LIEN.		TOTAUX.		
Population.	Décès.	Population	Décès.	Population.	Décès	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Population.	Décès.	Pourcentage de la mortalité par district.
»	»	»	»	1	»	4	»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	46	1	2,174
16	»	5	»	5	»	40	3	»	»	12	»	»	»	18	2	8	»	»	»	»	»	430	15	3,488
36	»	6	1	»	»	49	»	»	»	»	»	»	»	33	2	»	»	»	»	»	»	330	7	2,121
25	1	5	»	3	»	59	»	»	»	36	4	1	»	36	»	6	»	1	»	»	»	505	17	3,366
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	36	1	2,778
4	1	2	»	»	»	4	»	»	»	3	»	»	»	16	»	6	»	»	»	»	»	287	11	3,833
11	»	»	»	7	»	4	»	»	»	5	1	1	»	7	»	8	»	»	»	»	»	144	4	2,778
5	»	4	»	3	»	»	»	»	»	2	»	»	»	3	1	5	»	»	»	»	»	85	5	5,882
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	26	2	7,692
19	»	1	»	5	»	2	»	»	»	2	»	»	»	11	3	16	»	11	1	»	»	214	8	3,738
11	»	4	1	3	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	3	»	»	»	»	»	333	10	3,003
51	1	8	»	16	»	4	»	1	»	6	»	2	»	74	»	20	»	1	»	1	»	963	32	3,323
183	3	35	2	43	»	167	3	1	»	68	5	5	»	207	8	72	»	13	1	1	»	3399	113	3,325
4,639		5,714		»		1,796		»		7,353		»		3,865		»		7,692		»				

**Annexe XIII. Décès de blancs survenus en 1910 dans les territoires de la Colonie,**

a) la nationalité des défunts; b) les districts dans lesquels sont survenus les décès; dans la Colonie et e) l'âge des

CAUSE DU DÉCÈS.	a) Nationalité des défunts.											b) Districts dans lesquels sont survenus les décès.															
	Belge.	Allemand.	Américain.	Anglais.	Français.	Grecque.	Hollandaise.	Italienne.	Luxembourgeoise.	Portugaise.	Russe.	Suédoise.	Turque.	Banana.	Boma.	Matadi.	Cataraetes.	Stanley-Pool.	Kwango oriental.	Lac Léopold II.	Equateur.	Bangala.	Aryvimi.	Ubangi.	Ucle.	Lalaba-Kasai.	Stanleyville.
Fièvres malarieuses.	41	»	2	1	»	»	1	»	»	2	1	1	»	1	6	1	»	1	»	»	2	3	»	»	1	2	2
Cachexie malarienne	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Fièvre bilieuse hémoglobinurique	14	»	»	»	»	2	1	2	1	»	2	»	»	3	1	»	2	»	»	2	»	1	1	3	6	3	
Anémie pernicieuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Erysipèle	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Pyohémie	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
Hémorragie	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Maladie du sommeil.	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Congestion	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	
Méningite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Tumeur cérébrale	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Apoplexie	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Paralyse	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
Béribéri	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Pneumonie	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Affection cardiaque	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Angine de poitrine	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	
Artériosclérose	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
Cancer de l'estomac	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ulcère de l'estomac	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dysenterie.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Abrès du foie.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Péritonite	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Néphrite	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Hydrargyrisme	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Maladies diverses et non spécifiées	1	»	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	
Accidents	6	1	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	3	»	»	»	»	1	2	
Suicides	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
Causes inconnues	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	
<b>TOTAUX</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>



**Annexe XIV. Décès de blancs survenus en 1910 dans les territoires de la Colonie, non compris le Katanga,  
d'après la durée du séjour dans la Colonie et par nationalité.**

NATIONALITÉ.	Moins d'un an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.	10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX
Belge. . . . .	12	9	14	4	3	4	2	2	1	»	2	»	1	1	»	52
Allemande . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Américaine . . . . .	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Anglaise . . . . .	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
Française . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Grecque . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Hollandaise . . . . .	1	»	1	1	»	2	1	»	»	»	»	1	»	»	»	7
Italienne . . . . .	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	3
Luxembourgeoise . . . . .	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Portugaise . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3
Russe. . . . .	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	5
Suédoise. . . . .	4	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
Turque . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>»</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>89</b>

N° 2  
( 108 )

**Annexe XV.**

Décès de blancs survenus en 1910 dans les territoires de la Colonie, non compris le Katanga, d'après l'âge des défunts au moment du décès et la durée du séjour dans la Colonie.

AGE.	Moins d'un an.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.	10 ans.	11 ans.	12 ans.	13 ans.	Durée du séjour inconnue.	TOTAUX.
Moins d'un an .	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
15 ans . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
20 ans à 24 ans .	8	3	5	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	19
25 ans à 29 ans .	4	1	6	5	3	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	23
30 ans à 34 ans .	3	»	3	4	3	4	2	1	»	»	1	1	»	»	2	24
35 ans à 39 ans .	2	2	1	»	»	2	»	1	»	»	1	»	1	1	»	11
40 ans à 44 ans .	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	5
45 ans à 49 ans .	»	1	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	1	5
Age inconnu . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
TOTAUX . . . .	20	9	15	8	6	9	4	3	2	»	3	1	1	1	7	89

**Annexe XVI.**

Décès de blancs survenus en 1910 dans les territoires de la Colonie, d'après l'âge et le sexe des défunts.

SEXE.	Moins d'un an.	2 ans.	15 ans.	20 ans à 24 ans.	25 ans à 29 ans.	30 ans à 34 ans.	35 ans à 39 ans.	40 ans à 44 ans.	45 ans à 49 ans.	Age inconnu.	TOTAUX.
Sexe masculin . .	4	»	1	21	25	22	12	6	5	9	102
Sexe féminin . .	3	1	»	1	1	3	»	»	2	»	11
TOTAUX . . . .	4	1	1	22	26	25	12	6	7	9	113

Annexe XVII.

Décès de blancs survenus en 1910 dans les territoires de la Colonie, d'après la nationalité des défunts et d'après : a) leur profession au Congo et b) leur âge au moment du décès.

NATIONALITÉ.	a) Profession exercée au Congo.											b) Age des défunts au moment du décès.									TOTALS.		
	Agents de la Colonie, du Comité spécial du Katinga et des Chemins de fer des Grands-Lacs.	Commerçants, agents commerciaux et de sociétés.	Missionnaires				Professions diverses. Sexe masculin.	Sans profession.		TOTALS.		Moins d'un an.	2 ans.	15 ans.	20 ans à 24 ans.	25 ans à 29 ans.	30 ans à 34 ans.	35 ans à 39 ans.	40 ans à 44 ans.	45 ans à 49 ans.		Age inconnu.	TOTALS.
			catholiques.		protestants.			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.												
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.																	
Belge . . . . .	33	20	1	2	»	»	»	2	1	56	3	2	»	»	14	17	10	11	3	2	»	59	
Allemande . . . . .	»	2	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	3	
Américaine . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	2	
Anglaise . . . . .	»	3	1	»	»	»	3	2	2	13	2	1	1	»	2	2	1	»	1	1	6	15	
Française . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	
Grecque . . . . .	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2	
Hollandaise . . . . .	»	3	2	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	3	4	»	»	»	1	»	5	
Italienne . . . . .	2	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	3	
Luxembourgeoise . . . . .	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2	
Portugaise . . . . .	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	3	
Russe . . . . .	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	1	2	»	2	»	»	»	5	
Suédoise . . . . .	6	»	»	»	»	1	»	»	1	6	2	1	»	»	3	2	2	»	»	»	»	8	
Turque . . . . .	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	
			4	2	»	3																	
			6		3			6	6														
TOTAUX . . . . .	46	41	9				5	12		102	11	4	1	1	22	26	25	12	6	7	9	113	
			113											113									

[C. N.] ( 110 )

**Annexe XVIII.**  
—**COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA**N° 309 D.  
—

3 annexes.

Bruxelles, le 10 octobre 1912.

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, un rapport exposant la situation des affaires du Comité spécial du Katanga durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1911 et le 30 octobre 1912.

Le rapport ne contient pas le compte de l'exercice 1911. Celui-ci vous sera transmis prochainement, dès que les écritures seront arrêtées.

Agréez, je vous prie, etc.

*Le Président,*

(S.) H. DROOGMANS.

*A Monsieur le Ministre des Colonies, à Bruxelles.*

**COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.****RAPPORT.****Administration locale.**

Le rapport précédent du Comité spécial du Katanga faisait prévoir la réorganisation de l'administration locale à Elisabethville. La présence, dans la capitale du Katanga, à côté du Vice-Gouverneur général, d'un représentant du Comité ayant la gestion et l'administration des terres et des mines, fit ressortir la nécessité, déjà constatée en 1900 par le Gouvernement de l'État Indépendant du Congo, de réunir dans les mêmes mains la direction des deux administrations.

D'accord avec le Gouvernement colonial, le Comité a confié d'abord sa représentation à M. Malfeyt, Vice-Gouverneur général, dès son départ pour le Katanga fin 1914, et il vient de confier le même mandat à M. E. Wangermée, Vice-Gouverneur général, parti récemment pour reprendre ses hautes fonctions à Elisabethville.

Cependant les deux administrations ne pouvaient plus être confondues comme antérieurement. Les bureaux du Comité, tout en étant placés sous la haute autorité du chef du Gouvernement local, ont conservé toutes les attributions qui leur appartenaient depuis le retrait de la délégation des attributions du pouvoir exécutif (décret du 22 mars 1910).

Le Vice-Gouverneur général, en sa qualité de représentant, administre les biens du Comité spécial en Afrique, conformément aux lois, décrets et règlements et aux instructions qu'il reçoit du Comité.

Pour traiter et expédier les affaires, il lui est adjoint un directeur général auquel il délègue les pouvoirs nécessaires.

Le directeur général dirige les bureaux du Comité qui forment trois services : le service des terres, le service des mines et le contentieux.

Le chef du service des terres s'occupe des ventes et locations des terres. En vertu d'une délégation spéciale, il signe les contrats de vente et de location de terres.

Le chef de service des mines s'occupe de l'exécution des décrets, règlements et conventions qui concernent les mines.

Enfin le chef du contentieux, qui est juriconsulte, est appelé à donner son avis dans toutes les questions d'interprétation des lois, décrets, règlements et des conventions. Il représente le Comité en justice.

Certaines attributions, comme la comptabilité, l'exploitation des mines (pour compte du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba), qui ne justifient pas actuellement la création de services spéciaux, sont rattachés à la direction générale.

Grâce à cette organisation, le représentant se trouve déchargé des détails de l'administration des biens du Comité. Les affaires qui lui sont soumises pour décision doivent toujours être accompagnées des propositions ou des avis motivés des services compétents et du directeur général. Ainsi se trouve réalisée l'unité de direction des affaires du Katanga sans porter atteinte au mandat confié au Comité par la Colonie et la Compagnie du Katanga.

### Vente et location de terres.

#### A. — TERRAINS URBAINS.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1911 au 30 juin 1912 :

15 parcelles à bâtir ont été vendues à Elisabethville;  
166 parcelles ont été louées;  
66 transferts de baux ont été effectués.

Les ventes et locations ont été conclues à des prix variant de 2 francs à 8 francs le mètre carré, le loyer étant calculé à raison de 5 % du prix de vente.

D'autre part, on constate que 32 baux ont été résiliés pendant la période envisagée.

En dehors d'Elisabethville, quelques parcelles ont été vendues ou louées à Sakania, à l'Étoile du Congo et à Mikola.

#### B. — TERRAINS SUBURBAINS.

Il n'y a rien de particulier à signaler sous cette rubrique. C'est toujours autour d'Elisabethville que se développe l'activité du Katanga. On relève 1 terrain vendu et 32 terrains loués.

La plupart de ces terrains sont destinés à l'établissement de magasins de gros et de petites industries.

#### C. — TERRAINS RURAUX.

Il a été passé 11 contrats d'occupation provisoire de terrains ruraux d'une superficie totale de 7,608 hectares.

Pendant l'année, 10 contrats d'occupation provisoire, portant sur une superficie totale de 6,765 hectares, ont été approuvés par le pouvoir législatif de la Colonie.

\*  
\* \*

Le montant total des recettes du chef des ventes de terres s'est élevé à 110,460 francs; le montant total des loyers annuels résultant des baux conclus, à fr. 77,566.08. Durant la période correspondante 1910-

1911, les mêmes recettes atteignaient respectivement fr. 427,213.07 et fr 52,050.47.

\*  
\* \*

Le Comité a décidé en principe, d'accord avec le Gouvernement, de céder gratuitement les terrains suivants : 128 hectares à Muyeye (Tshofa) à la Société belge des missions protestantes, 75 hectares à Koni Hill à la *Garanganze Evangelical Mission*, 105 hectares sur la rivière Lufuando aux Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), 200 hectares près de Lulua, sur la Kanzenze, à la Congrégation des Missionnaires de Scheut.

Ces cessions gratuites ne sont consenties qu'à la condition que les terrains cédés restent affectés à l'œuvre des missions.

\*  
\* \*

D'après les conventions des 18 janvier 1910 et 8 mai 1911, conclues entre le Comité et la Compagnie foncière, agricole et pastorale du Congo, cette Société avait obtenu le droit de choisir 150,000 hectares de terrains ruraux au Katanga et pouvait en devenir propriétaire, moyennant l'accomplissement de certaines conditions relatives à leur mise en valeur et à leur colonisation. L'économie de ces conventions a été exposée dans la note de l'exercice précédent. Il n'y a pas à y revenir.

Depuis le dernier rapport, la superficie des terrains choisis par la Société a atteint 84,571 hectares.

Après constatation de l'accomplissement des conditions stipulées par la convention (mise en culture, construction de bâtiments, élève du bétail, etc.), le Comité a accordé à la Société la pleine propriété de divers blocs choisis, représentant une superficie globale de 29,883 hectares.

En mai dernier, le capital de la Compagnie (1,000,000 de francs) ayant été complètement absorbé par les dépenses de ses prospections agricoles et par l'établissement de ses premières fermes, la Société fit part au Comité de l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de poursuivre son programme de colonisation agricole. Elle lui faisait connaître en même temps qu'elle était d'accord avec le Gouvernement pour lui vendre ses troupeaux, ses constructions, son mobilier, son matériel, en un mot, toutes ses installations et plantations, et pour lui abandonner tous les terrains qu'elle avait obtenus en toute propriété du Comité et les droits qu'elle pouvait avoir acquis sur ceux qu'elle avait déjà choisis, mais qu'elle n'occupait pas encore.

De son côté, le Gouvernement de la Colonie écrivait au Comité pour lui confirmer l'accord conclu avec la Société dans le but d'éviter tout retard dans le développement agricole du Katanga et la perte du bénéfice des travaux et études que la Société avait effectués. Le Gouvernement reprenait pour son compte le programme de colonisation agricole de la Compagnie.

Le Comité a pris acte de l'accord intervenu et de la renonciation de la Compagnie aux avantages des conventions des 18 janvier 1910 et 8 mai

1911. Cependant, il s'est engagé envers le Gouvernement à ne pas disposer provisoirement des terrains choisis, sur lesquels la Compagnie pastorale n'avait pas acquis un droit de propriété, afin de permettre à la Colonie de les affecter, soit à l'installation des services publics de l'agriculture (élevage et cultures expérimentales), soit à l'établissement de colons agricoles belges. Dans le premier cas, la Colonie occupera ces terrains gratuitement ; dans le second cas, le représentant du Comité, d'accord avec la Direction de l'Agriculture au Katanga, passera les contrats d'occupation provisoire, et ensuite les contrats de vente ou de location avec les colons, aux conditions générales et suivant le tarif en vigueur.

En d'autres termes, les terrains choisis par la Pastorale restent dans le domaine du Comité spécial, mais ils sont tenus provisoirement à la disposition du service de l'Agriculture pour l'installation des colons qu'il introduira au Katanga. Ceux-ci les occuperont en vertu d'un contrat avec le Comité spécial et aux conditions ordinaires.

\*  
\* \*

Un autre arrangement ayant une portée plus vaste a été conclu entre le Gouvernement et le Comité dans le but de permettre au service de l'Agriculture de la Colonie de poursuivre, sans obstacles, son programme de colonisation agricole au Katanga.

Les terrains destinés aux colons introduits par la Colonie leur seront cédés ou loués par le Comité aux conditions ordinaires du règlement et suivant le tarif en vigueur. Mais pour éviter de contrarier l'exécution du programme du Gouvernement, le représentant du Comité ne disposera d'aucun terrain rural autour des centres agricoles de Bellefontaine, Nieuw-dorp, Welgelegen et La Chasse, sans s'être mis d'accord avec la Direction de l'Agriculture au Katanga. Autour de chacun de ces centres seront tracées des zones marquant l'étendue de la région dans laquelle cette mesure sera applicable.

Dans les centres agricoles, le lotissement des terrains à bâtir sera fait par le service de l'Agriculture, et les parcelles ou terrains non occupés par ce dernier resteront à la disposition du Comité pour être vendus ou loués à des tiers.

## Mines.

### I. — CONVENTIONS MINIÈRES.

#### A. — *Exécution de la convention du 30 octobre 1906 avec la Société Union minière du Haut-Katanga.*

Les résultats du dernier exercice clôturé de l'Union minière ont été consignés dans le rapport annuel de la Société qui est annexé à la présente note.

Quant à la marche de l'exploitation et des travaux effectués depuis cette date, un exposé de la situation a été fait à l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1912. Cet exposé, publié par les journaux d'ailleurs, peut se résumer comme suit :

*Mine de l'Étoile du Congo.* — Cette mine comprend trois blocs distincts dont un seul est en exploitation. Les travaux exécutés ont permis de constater l'existence, dans le bloc principal au-dessus du niveau hydrostatique, soit à environ 30 mètres de profondeur, des quantités suivantes de minerai convenable pour la fusion au water-jacket : maximum 270,000 tonnes d'une teneur moyenne de 11.6 % et minimum 180,000 tonnes à 11.6 %.

On évalue à 20,000 tonnes la quantité de minerai de fusion consommée.

La mine de l'Étoile est la seule qui se trouve actuellement en exploitation régulière.

*Mine de Kambove.* — Une galerie souterraine de 450 mètres, avec tranchées d'accès, et cinq travers-bancs, d'une longueur totale de 400 mètres, permettent d'apprécier la richesse du gisement qui a réellement les énormes dimensions indiquées dans les rapports. Trois auteurs estiment que la mine de Kambove contient, au-dessus du niveau hydrostatique, le premier : 1,800,000 tonnes de minerai à 12 %, le second : 2,500,000 tonnes à 14 % et le troisième : 3,00,000 tonnes à 12 %.

*Traitement métallurgique par water-jacket.* — Le rapport de la Société ci-annexé fournit des renseignements jusqu'au 20 novembre 1911, date à laquelle la production s'élèverait à 996 tonnes de lingots d'une teneur moyenne de 90 % (campagne de 88 jours).

Le four fut remis en marche le 17 décembre, mais au cours de cette opération la chambre à poussière fit explosion. Après réparation, le four fut remis en activité le 3 janvier et fonctionna sans arrêt jusqu'au 4 mars. Arrêtée à cette date, la fusion reprit le 23 mars et fonctionna jusqu'au 11 avril, date à laquelle le four cessa de travailler par suite de l'épuisement des approvisionnements de coke. Le Conseil avait décidé de supprimer ces approvisionnements jusqu'à solution de la question du combustible, au sujet de laquelle des pourparlers étaient engagés avec le charbonnage de Wankie, en Rhodésie.

Pendant cette deuxième campagne d'une durée de septante-trois jours de travail, le four avait produit 1.002 tonnes de lingots d'une teneur moyenne de 96.

Ajoutons que pendant trois jours, le four a marché avec du coke de Wankie (99 tonnes). Ce coke a donné des résultats très satisfaisants. Son rendement est à peu près le même que celui du coke d'Europe. Il faudra voir, bien entendu, ce qu'il donnera durant une période d'exploitation plus grande. On prévoit que le déchet ne dépassera pas 10 %.

Le cuivre produit s'est vendu à Anvers dans de très bonnes conditions.

*Charbon et coke.* — Des contrats ont été passés avec la *Wankie Colliery Co.* Ils assurent, pendant une période de 5 ans, tous les besoins de la Société en charbon à coke et en charbon d'autres qualités. Le coke sera fabriqué à la Lubumbashi. Des arrangements ont été faits avec la Compagnie du chemin de fer pour le transport du charbon à tarif réduit.

*Direction technique.* — Jusqu'ici, il existait au Katanga un directeur général de la Société et une direction technique. Cette dernière était confiée, en vertu d'arrangements existant depuis 1906, à la firme Robert Williams et C<sup>o</sup> de Londres. En présence des inconvénients de cette double direction, les dispositions suivantes ont été prises à la suite d'un accord entre le groupe belge et le groupe anglais :

En Europe, il a été créé un comité technique ou de direction, sous l'autorité immédiate du Conseil d'administration. Le comité siège à Bruxelles. Il est composé de quatre membres dont deux choisis par chacun des groupes.

En Afrique, la direction est confiée à un directeur général. Il est choisi par le comité technique et nommé par le Conseil d'administration, sous l'autorité directe duquel il se trouve placé.

*Programme des travaux.* — Le programme technique que la Société se propose de réaliser a été exposé en partie dans le rapport annuel ci-annexé. Il comprend notamment :

- 1° Installation d'un deuxième four water-jacket à l'usine de la Lubumbashi ;
- 2° Construction d'une batterie de fours à coke ;
- 3° Installation pour le lavage et le briquetage du minerai fin ;
- 4° Études et essais de traitement des minerais par le procédé électro-métallurgique ;
- 5° Travaux complémentaires de reconnaissance au gisement de l'Étoile du Congo et ouverture d'un étage d'exploitation au-dessous du niveau hydrostatique ;
- 6° Mise en exploitation de la mine de Kambove, dont les minerais, grâce aux tarifs réduits du chemin de fer, pourront être amenés à l'usine de la Lubumbashi ;
- 7° Étude et mise en exploitation des mines d'étain de Kasonso.

*Augmentation du capital de la Société et émission d'obligations.* — L'exécution du programme exposé ci-dessus et le remboursement d'avances consenties à la Société par la Société générale de Belgique et par la *Tanganyika Concessions Limited* ont rendu nécessaires la création d'importantes ressources.

Les négociations échangées à ce sujet entre le Gouvernement, le Comité spécial et la Société ont abouti au commencement de cette année.

La Société a été autorisée à porter son capital social de 10,000,000 de francs à 12,500,000 francs par la création de 25,000 actions de capital nouvelles et à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 10,000,000 de francs.

Les 25,000 actions ayant été émises au taux de 400 francs, les ressources que la Société s'est procurées par cette double opération s'élèvent à 20 millions de francs.

Les actions nouvelles ont été offertes en souscription aux actionnaires de la Société, au prorata du nombre de leurs actions. Du chef de ses 57,000 actions de dividende, le Comité spécial a été appelé à souscrire 7,125 actions nouvelles.

Étant données les circonstances spéciales dans lesquelles se présentait l'augmentation de capital, le Comité spécial s'est entendu avec le Gouvernement pour souscrire les 7,125 actions qui lui étaient offertes par préférence. De ces actions, 1,690 ont été cédées, au prix de souscription, à divers groupements belges, à la condition que tous ces titres resteraient bloqués, pendant cinq ans, entre les mains du Comité.

Pour faire face à la souscription, le Comité spécial, d'accord avec le Gouvernement, a contracté avec la Société Générale de Belgique un emprunt de 2,850,000 francs à 4 %. Par suite des cessions de titres signalées ci-dessus, cet emprunt a été réduit à 2,174,000 francs.

D'autre part, l'augmentation du nombre des actions de capital de l'Union minière a eu pour conséquence, conformément à la convention du 30 octobre 1906, la création d'un nombre égal d'actions de dividende. Les 25,000 actions de dividende nouvelles seront remises au Comité spécial pour être partagées, suivant les arrangements existants, avec la *Tanganyika Concessions Limited* dans les proportions de 60 % et de 40 %.

Les obligations sont productives d'un intérêt de 4 1/2 %. Elles sont émises par coupures de 1,000 francs remboursables au pair en 1925, avec faculté de remboursement anticipatif, à partir du 15 décembre 1917, par série de mille titres.

#### D. — *Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba.*

Le rapport de l'année dernière annonçait la constitution du Comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba, dont l'objet est l'exploitation des mines découvertes, sous l'empire des conventions des 8 décembre 1900 et 22 octobre 1905 (conclues avec la *Tanganyika Concessions Limited*) depuis le 9 décembre 1906 jusqu'au 7 décembre 1909. On se rappellera que ces mines comprennent entre autres des terres d'alluvions, le long du Haut-Lualaba, dans lesquelles des diamants ont été découverts et des pipes ou cheminées de terres à diamant sur le plateau des Kundelungu. Avant de constituer une entreprise d'exploitation, le Comité spécial et la *Tanganyika Concessions Limited* ont créé ce comité provisoire chargé de continuer les

travaux d'exploration et de faire des essais d'exploitation dans le but de se rendre compte de la valeur minière des terrains dont il s'agit (1). Un capital de 2,500,000 francs a été mis à la disposition du Comité d'exploitation par les deux organismes intéressés.

Durant l'année écoulée, l'extraction des terres supposées diamantifères a été entreprise au pipe de Luanza, le plus étendu de tous en superficie. Les travaux ont avancé lentement à cause de la dureté de la roche superficielle qui recouvre la terre à diamant et par suite de la rareté de la main-d'œuvre. Cependant, le lavage d'une certaine quantité de cette terre a pu être opéré, et plusieurs petits diamants ont été découverts. Les travaux ne sont pas assez avancés pour tirer une conclusion de ce fait, mais la présence, aujourd'hui reconnue, de pierres précieuses dans le pipe de Luanza est venu confirmer les prévisions des prospecteurs, qui ont découvert les pipes et des ingénieurs qui les ont étudiés superficiellement. Toutefois, si le pipe contient certainement des diamants, il reste à voir s'il en contient en quantité suffisante pour justifier sa mise en exploitation régulière. Quant à la qualité, les quelques pierres reçues jusqu'à ce jour par le Comité ont été soumises à un expert. Elles sont en général de poids très faible et sont assez semblables aux diamants provenant des sables de l'Afrique occidentale allemande.

Ces résultats ont été acquis par des moyens d'extraction et de lavage très rudimentaire, mais le Comité a décidé de pousser plus activement les travaux. Une mission belge est actuellement sur les lieux, dans le but d'étudier l'organisation et le développement de l'entreprise.

A la suite de sa visite au pipe de Luanza, des dispositions ont été prises pour pousser plus vivement l'extraction et pour commencer les travaux d'extraction et le lavage dans un second pipe. Un nouveau matériel a été commandé et sera prochainement installé. Chacune des huit cheminées devra être ainsi essayée.

Les comptes de ces exploitations et l'estimation des diamants qui seront recueillis au cours des travaux permettront seuls au Comité de décider, en connaissance de cause, s'il y a lieu de constituer une entreprise d'exploitation définitive ou d'abandonner les travaux.

Concurremment à ces exploitations, le Comité d'exploitation poursuit la délimitation et l'abornement des cheminées et des mines dont l'exploitation lui a été concédée. Ce travail est en partie terminé sur les gisements situés à l'ouest et à l'est de la Lufira.

### C. — *Convention portant concession du droit de recherche minière.*

1. — Société anonyme de recherches minières du Bas-Katanga. (Groupe Thys-Jadot. Convention du 3 mars 1910, approuvée par décret du 17 mars 1910, *Bulletin Officiel*, p. 275.)

---

(1) Voir rapport 1911, sous la rubrique « Mines ».

Cette Société a choisi, pour exercer son droit exclusif de recherches minières, les blocs suivants :

1° Kilwa (ouest lac Moëro), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	39,200 hectares.
2° Fundabiabo (Lualaba), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	103,000 —
3° Kapulo (N.-E. lac Moëro), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	104,000 —
4° Kiambi (Luvua), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	80,000 —
5° Kalumengongo, dont la superficie est estimée à environ . . . . .	81,000 —
6° Lemwu (Lovoï), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	42,000 —
7° Lukula (contigu à Kiambi), dont la superficie est estimée à environ . . . . .	400,000 —
	849,200 hectares.

La Société a épuisé son droit de délimitation de blocs pour ses recherches exclusives. On se rappelle que son droit portait sur 900,000 hectares en 7 blocs au maximum.

Actuellement la Société, dont une importante mission d'ingénieurs et de prospecteurs travaille au Katanga, s'attache à explorer chacun de ces blocs. Des travaux importants sont notamment en cours dans le bloc de Kiambi, dans lequel des gisements d'étain ont été découverts.

2. — Société géologique et minière des ingénieurs et industriels belges. (Groupe Greiner, Moyaux, Trasenster, etc. Convention du 23 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910, *Bull. Off.* p. 915.)

Cette Société, qui détient les mêmes droits que la précédente, a choisi jusqu'à ce jour les cinq blocs suivants :

1° Lusabo (à l'ouest du Tanganika), d'une superficie approximative de . . . . .	150,000 hectares.
2° Lufonzo (au nord du Moëro), d'une superficie approximative de . . . . .	100,000 —
3° Lukuga (sur la Lukuga), d'une superficie approximative de . . . . .	200,000 —
4° Lukusi (entre le Lualaba et la Luvua), d'une superficie approximative de . . . . .	185,000 —
5° Kikondja (lac Kisale), d'une superficie approximative de . . . . .	150,000 —
	785,000 hectares.

Le droit de la Société à la délimitation des blocs expire le 14 décembre

prochain. Une nombreuse mission de prospection est au Katanga depuis bientôt deux années. Elle a exploré toute l'étendue du territoire déterminé par la convention et a fait quelques découvertes intéressantes. Fait à noter, cette mission est presque exclusivement composée d'ingénieurs et d'ouvriers belges.

3. — Société minière congolaise. (Groupe Nagelmackers et fils. Convention du 23 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910, *Bull. Off.*, p. 919.)

La Société, qui a le droit de délimiter cinq blocs jusqu'à concurrence de 200,000 hectares, a dénoncé les deux blocs suivants, déjà signalés dans le précédent rapport, mais dont les limites ont été rectifiées :

1° Ruwe, d'une superficie approximative de . . .	36,000 hectares.
2° Mutendele, d'une superficie approximative de . . .	40,000 —
Soit au total . . .	76,000 hectares.

Depuis quelque temps déjà la Société n'a plus de mission de prospection au Katanga. Son droit expire le 14 décembre prochain.

4. — Société industrielle et minière du Katanga (groupe Mahillon et Consorts. Convention du 23 novembre 1910, approuvée par décret du 15 décembre 1910, *Bull. Off.*, p. 923.)

Les blocs suivants, déjà signalés par le précédent rapport, ont été dénoncés par cette Société, qui possède les mêmes droits que la précédente :

1° Ditifu (Lufira), d'une superficie d'environ . . .	81,000 hectares.
2° Mutenie (Lualaba), d'une superficie d'environ . . .	81,650 —
Soit au total . . .	162,650 hectares.

Son droit expire le 14 décembre prochain.

5. — Société Belgo-Katanga. (Groupe Grisar, Thiery, Briart, etc. Convention du 15 novembre 1910, approuvée par décret du 14 février 1911, *Bull. Off.*, p. 215.)

La Société a choisi deux blocs :

- 1° 43,000 hectares sur la rive droite de la Lufira, près de Lofoi ;
- 2° Un autre bloc contigu au précédent, mais non encore délimité.

Le droit de cette Société à la délimitation des blocs expire le 13 février prochain.

6. — Société Lufira-Katanga. (Groupe Van Gèle, Daenen, Lambotte. Convention du 23 février 1911, approuvée par décret du 15 juin 1911, *Bull. Off.*, p. 742.)

Cette Société vient de délimiter un bloc d'environ 150,000 hectares à la source de la rivière Kalumengongo. Son droit expire le 14 juin 1913.

7. — Société anversoise pour la recherche des mines au Katanga. (Groupe de Bary, Dhanis, Gustin, etc. Convention du 1<sup>er</sup> mai 1911, approuvée par décret du 28 juin 1911, *Bull. Off.* p. 568.)

Cette Société a envoyé au Katanga une importante mission de prospection. Elle a choisi, à ce jour, deux blocs : l'un d'environ 40,000 hectares sur la rive gauche du Lualaba, près de Kongolo ; le second sur la rive droite de ce fleuve, un peu en amont de Kongolo, dont la superficie est d'environ 10,000 hectares.

Son droit expire le 27 juin 1913.

8. — Deux nouvelles conventions concédant le droit de rechercher les mines ont été conclues. La première a été passée, sous la date du 2 avril 1912, avec la *Deutsche Bank*, succursale de Bruxelles. Cette convention est actuellement soumise à l'approbation du pouvoir législatif de la Colonie. Le Conseil a émis un avis favorable en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 1912.

La seconde convention a été conclue avec la Banque Bénard et Jarislowsky de Paris, le Comptoir national d'escompte de Paris et la Société Générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France, sous la date du 25 avril 1912. Cette convention est aussi soumise actuellement à l'approbation du pouvoir législatif de la Colonie et le Conseil colonial a déjà émis un avis favorable en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 1912.

## II. — EXÉCUTION DES DÉCRETS DES 16 ET 25 DÉCEMBRE 1910 SUR LES MINES.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1911 au 30 juin 1912, il a été délivré trente-trois permis généraux de recherche minière, ce qui porte le nombre des permis généraux délivrés à la date du 30 juin dernier à 102.

Les titulaires de permis généraux ont obtenu, durant la période visée ci-dessus, 133 permis spéciaux, ce qui porte à 158 le nombre de permis spéciaux délivrés au 30 juin dernier ; à la même date, 14 demandes étaient en instance.

Conformément à l'article 42 du décret du 16 décembre 1910, le décret du 22 février 1912 a approuvé les permis spéciaux n<sup>os</sup> 1 à 5, le décret du 27 février 1912 les permis spéciaux n<sup>os</sup> 6 à 60. La clôture de la session parlementaire du mois de mai dernier a interrompu les formalités de l'approbation des permis spéciaux.

De nombreux permis spéciaux ont été délivrés aux sociétés concessionnaires d'un droit de recherche minière, énumérées ci-dessus. Vingt permis spéciaux seulement ont été délivrés à des prospecteurs opérant pour leur propre compte ou tout au moins au sujet desquels aucune indication contraire n'existe. Le reste a été délivré à des personnalités du monde des affaires d'Elisabethville : commerçants ou agents de société ayant pris des permis généraux de recherche minière pour le cas où le hasard leur ferait connaître des gisements métallifères.

Pour autant que soient exacts les renseignements fournis par les prospecteurs à l'appui de leurs demandes de permis spéciaux, les demandes se répartissent comme suit, d'après la substance dont la découverte a été signalée :

56	—	permis pour cuivre;
27	—	étain;
9	—	cuivre, étain, schistes bitumineux;
38	—	or;
26	—	fer et divers métaux;
8	—	charbon;
2	—	manganèse;
2	—	plomb;
4	—	sel.

\*  
\* \*

Une société, la Société industrielle et minière du Katanga, a été autorisée à exploiter provisoirement un de ses cercles, conformément à l'article 46 du décret du 16 décembre 1910. Il s'agit d'un cercle réservé pour fer, dénommé Musin (permis spécial n° 2), situé sur le chemin de fer d'Élisabethville. Le minerai extrait est du fer, que l'Union minière a expérimenté comme fondant dans son four de la Lubumbashi.

\*  
\* \*

L'exécution des décrets sur les mines, des 16 et 23 décembre 1910, n'a pas rencontré de sérieuses difficultés. L'encombrement des prospecteurs, qu'on redoutait, ne s'est pas produit, et en général ceux qui ont travaillé à l'abri de la nouvelle législation ont paru satisfaits des conditions qui leur sont imposées, tout au moins en ce qui concerne les recherches, puisque l'ère de l'exploitation n'est pas encore ouverte.

L'application des décrets du 16 décembre 1910 a cependant soulevé quelques questions qu'il y aura lieu de régler par décret. Le Comité se fera un devoir de les signaler au Gouvernement.

### Recettes et dépenses.

Le bilan annuel du Comité sera transmis au Gouvernement dès qu'il aura été arrêté en séance du Comité.

Le tableau des prévisions des recettes et des dépenses pour 1913 est joint à la présente note.

Le montant total des recettes s'élève à 334,175 francs y compris

l'encaisse probable au 1<sup>er</sup> janvier prochain, celle-ci étant estimée à 142,975 francs. Les recettes réelles prévues ne s'élèvent qu'à 198,200 francs.

Les seules recettes envisagées sont celles provenant de l'occupation du sol (ventes, locations, coupes de bois) et de l'exploration du sous-sol. Les opérations de vente et de location des terres se sont ralenties, le développement d'Élisabethville ayant été marqué par une crise assez intense. Le grand nombre de parcelles louées et vendues durant l'exercice précédent devait d'ailleurs fatalement amener un ralentissement des opérations foncières. Malgré la crise, on a travaillé avec une grande activité aux constructions et l'aspect de la ville s'est considérablement modifié en peu de temps. Les maisons en briques y deviennent notamment très nombreuses.

Quant aux recettes minières, elles ne sont estimées qu'à 55,000 francs, malgré le grand nombre de prospecteurs et surtout la quantité de cercles réservés. Le taux des taxes prévues par la législation minière en matière de prospection est très peu élevé, surtout si l'on considère la longue durée des droits que leur paiement confère aux détenteurs des permis. La recette ne couvre pas les dépenses du service des mines, service que le comité a dû organiser en grande partie dans l'intérêt des prospecteurs.

Les prévisions des dépenses atteignent fr. 1,234,175. Les rubriques importantes des dépenses sont :

1° Le service central au Katanga, soit 425,000 francs, comprenant les traitements, l'entretien, les frais de voyage, etc., de tout le personnel. Sont donc compris dans ce poste les frais d'administration des biens du Comité et les frais de l'exécution des décrets miniers. L'administration des mines a dû être complètement organisée et elle prendra une grande extension dans un avenir prochain ;

2° L'intérêt de 4 % dû sur les sommes prêtées au comité par la Colonie, au 31 décembre 1912, en vertu de la convention du 25 juin 1903, soit 385,000 francs. Le Comité n'ayant pas sollicité d'avance en 1912, la somme prêtée par la Colonie au 31 décembre 1912 est la même que celle qui existait au 31 décembre 1911 et qui figure au rapport précédent, soit fr. 9,484,371.03 ;

3° La participation au capital mis à la disposition du comité d'exploitation des Kundelungu-Lualaba, soit 150,000 francs. Cette somme est destinée à couvrir la part des dépenses d'exploitation pendant l'année 1913 (voir ci-dessus sous la rubrique « Mines ») ;

4° L'intérêt de l'emprunt consenti par la Société Générale de Belgique, soit 90,000 francs. Cette rubrique est nouvelle. Elle est expliquée ci-dessus sous la rubrique « Mines » (augmentation du capital de l'Union minière).

---

( 124 bis )

1912 - 1913

4 XII ( annexe )

CARTE DES RESERVES MINIERES

Cfr. 35 mm film  
1 plan

## Annexe I au Rapport du Comité spécial du Katanga.

## COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.

## Prévisions de Dépenses pour 1913.

I. — SERVICE CENTRAL. . . . . fr.	425,500 »
1 représentant.	
1 directeur général.	
1 chef du service des terres.	
1 chef du service des mines.	
2 ingénieurs.	
1 juriconsulte.	
1 dessinateur.	
1 comptable.	
2 commis.	
11 géomètres, y compris ceux représentant le Comité dans différents postes pour la vente et la location des terres.	
Traitement du personnel en congé.	
Frais d'entretien du personnel, y compris les honoraires au docteur à Elisabethville; frais de voyage de Bruxelles à Elisabethville et vice versa; indemnité de voyage aux agents et voyages, à l'intérieur, des ingénieurs et des géomètres.	
40 cuisiniers, boys et travailleurs indigènes.	
Fournitures de bureau.	
II. — MISSIONS ET TRAVAUX . . . . . fr.	92,000 »
Construction de bâtiments.	
Matériel, mobilier, objets de campement et instruments de précision pour les ingénieurs et les géomètres; frais d'enregistrement et de mesurage des parcelles, frêt, transports et droits d'entrée.	
III. — SERVICE DES TERRES (pour mémoire). fr.	»
Administration, lotissement des terrains, frais de voirie, etc.	
N. B. — Ces dépenses sont comprises dans les chapitres I et II ci-dessus.	
A REPORTER. . . . . fr.	517,500 »

	REPORT. . . . . fr.	517,500 »
IV. — SERVICE DES MINES (pour mémoire) . fr.		»
Administration, surveillance des recherches et des exploitations minières, etc.		
N. B. — Ces dépenses sont comprises dans les chapitres I et II ci-dessus.		
V. — IMPÔTS . . . . . fr.		5,000 »
Impôts directs et personnel.		
VI. — ASSURANCE . . . . . fr.		5,000 »
Bâtimens, meubles et divers, y compris les envois jusqu'à Elisabethville.		
VII. — POSTES ET TÉLÉGRAMMES . . . . . fr.		2,000 »
Frais d'expédition de courriers postaux et de télégrammes.		
XIII. — PRÊT COLONIE . . . . . fr.		385,000 »
Somme due à la Colonie pour intérêts sur sommes prêtées au 31 décembre 1912.		
IX. — PRÊT. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE. fr.		90,000 »
Somme due à la Société Générale pour intérêts, à 4 % l'an, sur l'avance consentie le 19 juillet 1912, relative à la souscription aux actions de capital nouvelles de l'Union minière du Haut-Katanga.		
X. — DÉPENSES DIVERSES . . . . . fr.		5,000 »
Dépenses imprévues.		
XI. — FRAIS GÉNÉRAUX EN EUROPE . . . . . fr.		74,675 »
Personnel en Europe, y compris le traitement et l'indemnité de gestion du président et des membres du Comité.		
Location immeuble à Bruxelles.		
Fournitures de bureau.		
Frais divers : chauffage, éclairage, téléphone, contributions, etc.		
XII. — EXPLOITATION DES KUNDELUNGU-LUALABA. fr.		150,000 »
Appels de fonds probables en 1913.		
	TOTAL. . . . . fr.	<u>1,234,175 »</u>

## COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA.

## Prévisions de recettes pour 1913.

Coupes de bois . . . . .	fr.	20,000	»
Location de terres . . . . .		75,000	»
Occupations provisoires de terres . . . . .		1,200	»
Ventes de terres. . . . .		40,000	»
Permis et autorisations de recherches minières.		35,000	»
Total des recettes. . fr.		191,200	»
auxquelles il y a lieu d'ajouter l'encaisse probable			
au 1 <sup>er</sup> janvier 1913. . . . .		142,975	»
TOTAL. . fr.		334,175	»

## Annexe II au Rapport du Comité spécial du Katanga.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1911.

MESSIEURS,

Persuadés de répondre à vos désirs, — avant de vous donner les explications que comporte le bilan que nous vous soumettons pour le quatrième exercice social, clôturé le 31 décembre 1910, — nous vous rendrons compte, tout d'abord, de notre activité en Afrique au cours de la présente année.

## I. — Travaux miniers :

A l'Étoile du Congo, ces travaux ont été poursuivis en 1911; les galeries et les chantiers, tels que les prévoyait notre programme d'exploitation, sont en majeure partie ouverts et équipés d'un outillage perfectionné. L'électricité est employée, tant comme force motrice que pour l'éclairage, dans les divers services.

Ce gisement est, aujourd'hui, en mesure d'alimenter, en minerais des différentes catégories, l'usine de la Lubumbashi.

Des travaux permettant l'étude en profondeur, sous le niveau hydrostatique, vont être entrepris.

A Kambove, le plus important de nos gisements cuprifères, tant au point de vue de la quantité et de la régularité que de la facilité d'extraction du minerai et que la voie ferrée doit atteindre en septembre 1912, la galerie principale se développe sur une longueur de 457 mètres.

Dès l'arrivée du rail, l'exploitation pourra utilement commencer, et il nous sera loisible de mettre, simultanément, en valeur d'autres gisements que le chemin de fer approchera par le tracé adopté, notamment celui de Likasye, signalé comme particulièrement riche.

## II. — Travaux métallurgiques :

Les difficultés rencontrées en Europe au début de toute entreprise industrielle, ne devaient pas être moindres en pays neuf, où, par des moyens encore rudimentaires, un matériel relativement important a dû être amené et monté en l'espace de quelques mois, nonobstant la saison des pluies.

Le rail poussé, le 1<sup>er</sup> octobre 1910, jusqu'à l'Étoile du Congo ne permit pas, d'emblée, des transports réguliers et, cependant, notre premier four water-jacket fut mis à feu dès le 30 juin 1911.

Les essais du début, personne ne s'en étonnera, furent laborieux : il fallut vaincre mille difficultés, traiter un minerai d'une nature spéciale, familiariser le personnel avec l'outillage et faire l'éducation d'indigènes peu préparés aux manipulations industrielles. Si de grands progrès ont été réalisés de ce côté, il s'en faut encore que les résultats acquis nous donnent satisfaction.

Après une marche intermittente en juillet, le four fonctionna normalement du 4 au 26 août, produisant, pendant cette période, 245 tonnes de cuivre. Il réclama, alors, certaines améliorations, ce qui n'en permit l'allumage, à nouveau, que le 16 septembre ; il a fonctionné depuis, sans interruption, jusqu'à ce jour.

La production a atteint, le 6 novembre, 834 tonnes dont 416 ont été embarquées à Beira, le 22 octobre, à destination d'Anvers, où elles arriveront vraisemblablement fin novembre (1).

Les essais métallurgiques ont établi, indiscutablement, que le minerai de l'Étoile du Congo est susceptible d'une bonne fusion ; néanmoins, l'expérience a démontré que si, au point de vue métallurgique, les résultats sont favorables, ils le sont moins au point de vue économique, à raison des quantités de combustible que réclame la grande proportion de « fins » contenue dans ce minerai.

Le coke d'Europe employé jusqu'ici, à défaut d'autres, est, par suite des frais de transport qui le grèvent, excessivement onéreux.

Notre service technique nous fait espérer, dans un avenir prochain, d'importantes réductions du prix de revient par l'emploi de combustibles d'Afrique et l'adjonction d'un second four ; alors que, d'autre part, se pour-

---

(1) La production globale s'est élevée, le 20 novembre, à un millier de tonnes de cuivre. Une seconde expédition, comportant 239 tonnes, a quitté Beira le 12 novembre.

suiront des essais de briquetage ou d'agglomération des minerais pulvé-  
rulents.

Le water-jacket paraît convenir pour le traitement du minerai riche, ou  
préalablement enrichi.

Pour traiter le minerai moins riche, nous avons, à pied d'œuvre, la  
majeure partie d'un matériel de réduction que nous nous disposons à mettre  
en ordre de marche. Nous nous préoccupons également d'arriver à la fusion  
de l'ensemble de nos minerais par des méthodes électrométallurgiques.

Des essais sont à la veille d'être entrepris : si, comme nous avons lieu de  
l'espérer, ils sont concluants, nous aurons à prendre les mesures que  
comporte l'utilisation des forces hydrauliques importantes qui nous ont été  
concedées ; notamment celles de la Lufira et, éventuellement, celles du  
Lualaba.

### III. — Spécialement au point de vue économique :

L'arrivée du rail et les décrets de décembre 1940 ouvrant le Katanga  
aux prospections ont modifié profondément les conditions économiques.

D'une part, les facilités de communication avec les contrées sud-africaines  
eurent pour conséquence, en augmentant le confort, de diminuer, dans une  
mesure appréciable, le coût de l'existence qui tend, chaque jour, à s'améliorer.

D'autre part, le développement urbain d'Elisabethville, l'arrivée inopinée  
de nombreux immigrés, l'établissement de négoce et d'industries, venant  
concourir avec les travaux de construction du chemin de fer, augmentèrent  
dans une large proportion, tout en la raréfiant, le coût de la main-d'œuvre.

La question des salaires, comme celle de la main-d'œuvre, sont l'objet de  
nos constantes préoccupations ; il serait téméraire de les prétendre,  
quant à présent, résolues.

La population indigène est clairsemée dans la région du sud, et la maladie  
du sommeil, qui sévit vers le nord, impose au recrutement des mesures de  
précaution rigoureuses et coûteuses. Il faudra, sans doute, étendre dans un  
rayon considérable la sphère d'activité de la Bourse de travail que nous  
avons pris — avec la Compagnie du Chemin de fer du Katanga — l'initia-  
tive d'organiser l'an dernier, en nous assurant de l'appui bienveillant du  
Gouvernement de la Colonie.

Le coût de la main-d'œuvre a crû dans des proportions exorbitantes ;  
nous espérons que l'équilibre ne tardera pas à s'établir, d'une façon ration-  
nelle, entre l'offre et la demande.

Les pouvoirs publics se sont préoccupés, avec raison, d'assurer la pro-  
tection des noirs, et nos contrats d'engagement en font, pour chacun de nos  
agents, une prescription impérieuse. Cependant, il importe de prendre  
d'urgence des mesures pour amener l'indigène au respect des obligations  
qu'il assume librement ; ne pas les prendre pourrait avoir de graves consé-  
quences et retarder, sinon compromettre, le développement de la Colonie.

La Compagnie du chemin de fer du Katanga, en vue de prolonger la  
ligne d'Elisabethville vers Bukama, terminus du troisième bief navigable du

Congo, — mettant ainsi le Haut-Katanga en communication avec le Bas-Congo, — a porté son capital à 80,000,000 de francs.

La construction de la section Elisabethville-Kambove est activement poussée et en 1912 les travaux seront commencés à Bukama de manière à terminer, au moyen de deux attaques nord et sud, la ligne entière dans le plus bref délai possible.

La direction de nos travaux futurs et l'examen des résultats acquis étant de la plus haute importance, les deux groupes principaux de nos actionnaires belges et anglais ont décidé, d'accord avec nous, l'envoi d'une mission avec des pouvoirs d'investigation les plus étendus qui, après avoir inspecté tous nos services, visité nos mines et usines, nous fera rapport et formulera ses propositions.

Dans l'entre-temps, veuillez ne pas perdre de vue que, si les richesses minières dont la concession nous a été octroyée sont considérables, leur mise en valeur est un problème complexe dont la solution réclame des efforts longs et persévérants.

Nous vous convions d'accorder crédit à ces efforts et de ne pas faire cortège à ceux qui, mal inspirés, ont témoigné d'un optimisme prématuré, ou bien, péchant par excès contraire, ont engendré des découragements, en allant jusqu'à nier l'évidence.

Nous vous donnons ci-après les explications que réclament certains articles du bilan :

### A L'ACTIF.

Siège d'exploitation : Mine de cuivre Étoile du Congo.

Le coût des « Travaux préparatoires » nécessaires à la mise en valeur de la mine s'élevait pour les années précédentes à . . . fr.	264,828 08
Les travaux effectués en 1910 ont coûté . . . . .	279,944 99
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . . fr.	544,770 07

Les « Installations diverses » comprennent la construction partielle, en 1910, de :

La Centrale électrique. . . . . fr.	20,003 »
L'estacade de déchargement . . . . .	9,727 12
Les voies de chemin de fer . . . . .	17,791 45
	<hr/>
	47,521 57
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	592,291 64

**Usine et fonderie de la Lubumbashi.**

Le coût des « Travaux préparatoires » s'élevait, au 31 décembre 1910,	
à . . . . .	fr. 230,611 89
Les « Installations diverses » comportant : les canalisations d'eau, voies de chemin de fer, transporteur aérien, salles de chaudières et de machines, usine hydroélectrique, etc., ont entraîné pour 1910 une dépense de . . . .	213,379 23
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>fr. 443,991 12</b>

**Bâtiments et constructions en Afrique.**

La majoration de 456,700 francs se décompose comme suit :

**1° A la Lubumbashi :**

A. Pour construction du bâtiment du four Water-Jacket, des ateliers de réparations et d'une cheminée avec carneau principal . . . . .	fr. 115,100 »
B. Pour construction de maisons d'habitation, laboratoire, magasins, bureaux, etc. . . . .	289,030 »
	<u>404,130 »</u>

**2° A la mine de l'Étoile du Congo :**

Pour construction de maisons d'habitation, bureaux, laboratoire . . . . .	fr. 95,250 »
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>fr. 497,380 »</b>

Par contre, nous avons déduit, par amortissement et dépréciation sur constructions en pisé :

1° A Kambove. . . . .	fr. 36,280 »
2° A Ruwe. . . . .	4,400 »
	<u>40,680 »</u>

D'où, par différence, la majoration de . . . . . **fr. 456,700 »**

**Matériel et approvisionnements en magasin et en cours de route.**

A la fin de l'exercice 1909, les matériel et approvisionnements en magasin et en cours de route étaient portés pour une valeur de . . . . .	fr. 704,707 84
En 1910, le chiffre est devenu . . . . .	1,807,806 68
	<u>1,403,098 84</u>
Soit une majoration de . . . . .	fr. 1,403,098 84

Valeur des machines, matériel, marchandises et approvisionnements divers expédiés en Afrique au cours de cette année pour compléter nos installations.

**Matériel et outillage en service.**

Leur valeur, en 1909, représentait . . . . . fr.	184,673 08
Elle a été portée, en 1910, à . . . . .	275,872 84
	<hr/>
D'où une différence en plus de . . . . . fr.	91,199 76

justifiée par la mise en service d'outillage à l'usine de la Lubumbashi.

**Fermes et bétail.**

Cet article représente la valeur du bétail et du matériel agricole ainsi que les dépenses de cultures aux fermes de Kambove, de la Kafubu et de Lupoto . . . . . fr.

54,717 73

Compte général . . . . . fr. 238,691 30

Ce compte représente la valeur des métaux et minerais divers en magasin au 31 décembre 1910.

**Taux préparatoires et frais de première installation.**

Les dépenses de 1910 ont comporté . . . . . fr. 48,023 46

D'autre part, de ce compte global, qui était de fr. 890,932.76 en 1909, il a été transféré aux comptes des travaux préparatoires, à la mine de l'Étoile et à l'usine de la Lubumbashi, une somme de . . . . . fr. 337,688 04

Ce qui ramène le solde à . . . . . fr. 604,268 48

**Missions d'études et dépenses diverses.**

Aux dépenses effectuées en 1907, 1908 et 1909 sont venues s'ajouter celles effectuées, en 1910, pour frais de direction, de voyage du personnel, de service médical et de préparation des cultures vivrières, soit . . . . . fr. 497,061 64

**Frais généraux d'Afrique.**

La majoration de . . . . . fr. 296,716 65

représente les frais généraux en 1910, déduction faite d'une rentrée de fr. 483,84 pour réalisation d'un moulinet hydraulique.

**AU PASSIF.****Obligations.**

Il a été émis 8,000 obligations 4 1/2 p. c. de  
 1,000 francs chacune . . . . . fr. 8,000,000 »

**Créditeurs divers.**

La majoration se justifie par le montant de garanties et cautionnements déposés par des agents, fournisseurs et entrepreneurs de travaux.

**Banquiers d'Afrique.**

Le découvert est dû au règlement des comptes de fin d'année.

**Souscription d'actions à la Compagnie du Chemin de fer du Katanga.**

La somme de 1,000,000 de francs représente le solde à verser sur notre souscription de 10,000,000 de francs.

**Souscription d'actions à la Bourse du travail du Katanga.**

La somme de 120,000 francs représente le solde resté dû sur notre participation de 150,000 francs.

**RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES**

MESSIEURS,

Conformément au mandat que vous nous avez conféré, nous avons procédé à la vérification du Bilan et du Compte de profits et pertes de votre Société au 31 décembre 1910.

Cette vérification s'est faite à l'aide des livres de comptabilité se trouvant à Bruxelles, et des extraits de comptes envoyés d'Afrique au siège administratif de votre Société en Belgique.

Nous avons constaté que le Bilan et le Compte de profits et pertes sont dressés conformément aux documents comptables qui nous ont été présentés, et, en conséquence, nous vous en proposons l'adoption.

C.-H. WEATHERLEY.  
 DESPRET.

Bruxelles, le 9 novembre 1911.

## UNION MINIÈRE

**ACTIF.****Bilan arrêté au**

Siège d'exploitation mine de cuivre Étoile du Congo :		
Travaux préparatoires . . . . .	fr. 544,770 07	
Installations diverses . . . . .	47,521 57	592,291 64
Usine et fonderie de la Lubumbashi :		
Installation de l'usine et fonderie. Travaux préparatoires . . . . .	230,611 89	
Installations diverses . . . . .	213,379 23	443,991 12
Bâtiments et constructions en Afrique . . . . .		718,130 »
Mobilier d'Europe et d'Afrique . . . . .		89,767 24
Matériel et approvisionnements en magasins ou en cours de route . . . . .		1,807,806 68
Matériel et outillage en service . . . . .		275,872 84
Fermes et bétail . . . . .		54,717 73
Compte général : Or, cuivre et minerai de cuivre en magasin . . . . .		238,691 30
Banquiers . . . . .		826,233 37
Caisses . . . . .		21,913 30
Avances sur commandes de matériel, machines et transports . . . . .		832,188 74
Débiteurs divers . . . . .		256,248 86
Travaux préparatoires et frais de première installation (1907-1910) . . . . .	938,956 22	
Sous déduction du transfert aux comptes de la mine de l'Étoile et de l'usine au Lubumbashi . . . . .	337,688 04	601,268 18
Missions d'études et dépenses diverses (1907-1910) . . . . .		1,901,491 28
Frais généraux d'Afrique (1907-1910) . . . . .		980,660 61
Frais d'émission d'obligations . . . . .		240,000 »
Souscription d'actions de la Compagnie du chemin de fer du Katanga . . . . .		10,000,000 »
Souscription d'actions à la Bourse du travail du Katanga . . . . .		150,000 »
Administrateurs et commissaires : cautionnements . . . . .		12,500 »
Profits et pertes : solde débiteur . . . . .		510,809 75
		<b>20,554,582 64</b>



## UNION MINIÈRE

## DÉBIT.

## Compte de profits et pertes

Amortissements sur immeubles, mobilier d'Afrique et marchandises des magasins. . . . fr.	104,300 81
Frais généraux d'Europe . . . . .	159,393 04
Intérêts d'obligations . . . . .	240,000 »
Frais d'impressions des actions et obligations et timbrage des obligations . . . . .	60,015 05
	563,708 90

Vu et approuvé par le Collège des Commissaires  
en séance du 9 novembre 1944.

*Les Commissaires,*  
C.-H. WEATHERLEY,  
DESPRET

## DU HAUT-KATANGA

au 31 décembre 1910.

CRÉDIT.

Intérêts de banque et de portefeuille . . . . . fr.	52,899 45
Solde à reporter au bilan . . . . .	510,809 75

563,708 90

Certifié conforme aux écritures,  
*Le Chef de la Comptabilité,*  
 JULES GLINEUR.

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 1911.

*Un Administrateur délégué,*

Baron DE MOOR.

*Le Secrétaire,*

GEORGE VELGE.

*Les Administrateurs,*

R. WILLIAMS, Vice-Président,

LORD ARTHUR BUTLER,

JEAN JADOT,

JULES CORNET,

SHEFFIELD NEAVE,

CHARLES-F. ROWSELL,

TYNDALE WHITE.

*Le Président,*

Baron BAUYENS.

## Annexe XIX.

## Statistique des objets postaux expédiés du Congo belge pendant l'année 1911.

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Echantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAUX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTAUX des colonnes 10 et 12.
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
<b>I. — Europe.</b>												
Allemagne. . . . .	16,230	145	8,862	24	1,156	437	266	24	27,144	1,950	24	27,168
Autriche-Hongrie. . .	4,687	—	1,070	—	1,835	—	—	—	7,592	325	—	7,592
Belgique . . . . .	326,270	1,080	187,448	3,754	74,050	4,469	911	278	598,260	34,671	127	598,387
Bosnie-Herzégovine. .	120	—	—	—	660	—	—	—	780	—	—	780
Bulgarie . . . . .	1,517	—	43	—	—	—	—	—	1,560	39	—	1,560
Crète . . . . .	1,547	—	—	—	—	—	—	—	1,547	130	—	1,547
Danemark. . . . .	3,754	—	1,439	—	319	—	—	—	5,512	195	—	5,512
Espagne . . . . .	3,328	—	—	—	—	—	—	—	3,328	108	—	3,328
France. . . . .	23,355	389	16,701	35	4,664	313	115	19	45,591	3,224	13	45,604
Grande-Bretagne. . .	35,347	405	12,789	447	1,113	960	165	46	51,272	2,236	23	51,295
Grèce . . . . .	5,301	—	6,126	—	—	—	—	—	11,427	251	4	11,431
Italie . . . . .	14,778	23	13,851	—	234	—	—	—	28,886	1,430	—	28,886
Luxembourg. . . . .	6,632	—	4,391	—	—	—	66	—	11,089	364	—	11,089
Norvège . . . . .	3,560	—	3,805	—	19	—	—	—	7,384	273	—	7,384
Pays-Bas . . . . .	4,638	—	2,708	—	2,045	88	11	—	9,490	806	7	9,497
Portugal . . . . .	19,193	793	2,439	—	960	68	239	—	23,712	1,677	14	23,726
Roumanie. . . . .	848	—	443	—	161	—	—	—	1,452	39	—	1,452
Russie d'Europe . . .	6,019	—	1,671	—	1,138	—	—	25	8,853	455	—	8,853
Serbie . . . . .	741	—	—	—	—	—	—	—	741	13	—	741
Suède . . . . .	5,961	—	4,237	90	1,258	37	—	—	11,583	689	4	11,587
Suisse . . . . .	5,141	—	1,959	—	510	56	—	—	7,696	377	5	7,701
Turquie d'Europe . .	1,354	—	283	—	—	—	72	72	1,781	130	—	1,781
Colonies britanniques .	143	—	—	—	—	—	—	—	143	13	—	143
A REPORTER . . . . .	490,464	2,835	270,265	4,350	90,152	6,428	1,865	464	866,823	49,395	221	867,044

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTALS.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTALS des colonnes 10 et 12.
	affranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
REPORT . . . . .	490,464	2,833	270,263	4,350	90,152	6,428	1,863	464	866,823	49,393	221	867,044
<b>II. — Afrique.</b>												
<b>A. — UNION.</b>												
Algérie . . . . .	1,903	—	489	—	—	—	—	—	2,392	130	—	2,392
Égypte . . . . .	2,484	—	621	—	2,238	—	—	—	5,343	390	—	5,343
Éthiopie . . . . .	26	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
Libéria . . . . .	1,378	—	—	—	—	—	—	—	1,378	416	—	1,378
Maroc . . . . .	625	—	272	—	—	—	—	—	897	26	—	897
Tripoli . . . . .	171	—	128	—	—	—	—	—	299	—	—	299
Tunisie . . . . .	835	47	—	—	93	—	—	—	975	13	—	975
Protectorats allemands .	2,211	—	277	138	—	—	—	—	2,626	182	—	2,626
Colonies britanniques de l'Afrique du Sud .	43,471	92	5,461	119	1,076	358	215	547	53,339	3,146	83	53,422
Autres colonies britanniques en Afrique .	9,435	1,052	880	—	42	31	—	—	11,440	1,105	—	11,440
Établissements espagnols du golfe de Guinée .	215	—	162	—	—	—	—	—	377	—	—	377
Colonies françaises . . .	6,495	394	645	—	463	265	7	—	7,969	1,196	7	7,976
Colonies italiennes . . .	911	—	326	—	128	—	—	—	1,365	91	—	1,365
Colonies portugaises . . .	10,986	860	2,315	—	409	183	61	19	14,833	1,053	—	14,833
<b>B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION . . .</b>	<b>1,612</b>	<b>43</b>	<b>378</b>	<b>—</b>	<b>326</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,574</b>	<b>117</b>	<b>—</b>	<b>2,574</b>
<b>III. — Amérique.</b>												
Amérique (États-Unis d').	11,581	109	4,996	—	328	41	—	14	17,069	286	3	17,072
Argentine (République) .	2,383	—	232	—	—	—	—	—	2,665	65	—	2,665
Bolivie . . . . .	541	—	117	—	18	—	—	—	676	—	—	676
Bésil . . . . .	691	—	—	—	830	—	—	—	1,521	39	—	1,521
Canada . . . . .	1,023	—	966	—	—	—	—	—	1,989	26	—	1,989
Chili . . . . .	317	—	131	—	—	—	—	—	468	39	—	468
Colombie . . . . .	98	—	19	—	—	—	—	—	117	—	—	117
A REPORTER . . . . .	591,856	5,432	288,950	4,607	93,803	7,321	2,148	1,044	997,161	57,715	314	997,475

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Echantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAUX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTAUX des colonnes 10 et 12.
	afranchies.	non affranchies.	simples.	avec réponse payée.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
REPORT . . . . .	591,856	5,432	288,950	4,607	95,803	7,321	2,148	1,044	997,161	57,715	314	997,475
Costa-Rica . . . . .	7	—	—	—	6	—	—	—	13	—	—	13
Cuba . . . . .	208	—	—	—	—	—	—	—	208	—	—	208
Dominicaine (République)	83	—	47	—	—	—	—	—	130	—	—	130
Équateur . . . . .	81	—	13	—	10	—	—	—	104	—	—	104
Guatemala . . . . .	—	—	—	—	52	—	—	—	52	—	—	52
Haiti . . . . .	92	—	38	—	—	—	—	—	130	—	—	130
Honduras (République du)	65	—	—	—	—	—	—	—	65	—	—	65
Mexique . . . . .	636	—	79	—	117	—	—	—	832	26	—	832
Nicaragua . . . . .	82	—	9	—	—	—	—	—	91	—	—	91
Panama . . . . .	61	—	16	—	1	—	—	—	78	—	—	78
Paraguay . . . . .	91	—	—	—	—	—	—	—	91	—	—	91
Pérou . . . . .	260	—	—	—	—	—	—	—	260	—	—	260
Salvador . . . . .	162	—	61	—	24	—	—	—	247	—	—	247
Uruguay . . . . .	65	—	—	—	—	—	—	—	65	—	—	65
Vénézuéla . . . . .	163	—	32	—	—	—	—	—	195	13	—	195
Colonies britanniques . . .	836	—	141	—	128	—	—	—	1,105	26	—	1,105
Colonies danoises . . . . .	13	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	13
Colonies françaises . . . . .	101	—	16	—	—	—	—	—	117	13	—	117
Colonies néerlandaises . . .	207	—	70	—	22	—	—	—	299	26	—	299
<b>IV. — Asie.</b>												
<b>A. — UNION.</b>												
Chine . . . . .	636	—	378	—	—	—	—	—	1,014	52	—	1,014
Corée . . . . .	49	—	3	—	—	—	—	—	52	—	—	52
Inde britannique . . . . .	918	—	—	—	135	—	—	—	1,053	—	—	1,053
Japon . . . . .	255	62	—	—	372	—	—	—	689	91	—	689
Perse . . . . .	169	—	—	—	—	—	—	—	169	—	—	169
Russie d'Asie . . . . .	754	—	—	—	—	—	—	—	754	65	—	754
Turquie d'Asie . . . . .	806	—	—	—	—	—	—	—	806	130	—	806
A REPORTER . . . . .	598,656	5,494	289,853	4,607	96,670	7,321	2,148	1,044	1,005,793	58,157	314	1,006,107

PAYS.	Lettres		Cartes postales		Imprimés.	Papiers d'affaires.	Échantillons de marchandises.	Envois admis à la franchise de port.	TOTAUX.	Envois recommandés compris dans les totaux de la colonne 10.	Colis postaux.	TOTAUX des colonnes 10 et 12.
	1 <sup>o</sup> affranchies.	2 <sup>o</sup> non affranchies.	3 <sup>o</sup> simples.	4 <sup>o</sup> avec réponse payée.								
REPORT. . .	598,656	5,494	289,853	4,607	96,670	7,321	2,148	1,044	1,003,793	58,157	314	1,006,107
Possessions des États-Unis d'Amérique . .	78	—	—	—	—	—	—	—	78	—	—	78
Colonies britanniques .	117	—	—	—	—	—	—	—	117	—	—	117
Colonies françaises :												
Indo-Chine . . . . .	—	—	139	—	69	—	—	—	208	26	—	208
Autres colonies françaises en Asie . . .	35	—	9	—	8	—	—	—	52	—	—	52
Colonies néerlandaises .	156	—	—	—	—	—	—	—	156	—	—	156
Colonies portugaises. .	93	—	24	—	—	—	—	—	117	—	—	117
<i>B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION . .</i>	327	—	113	—	15	—	—	—	455	—	—	455
<b>V. — Australie et Océanie.</b>												
<i>A. — UNION.</i>												
Possessions des États-Unis d'Amérique . .	39	—	—	—	—	—	—	—	39	—	—	39
Confédération australienne . . . . .	406	—	294	21	—	—	—	20	741	52	—	741
Nouvelle-Zélande. . .	976	—	231	—	—	—	—	15	1,222	91	—	1,222
Autres colonies britanniques . . . . .	313	—	51	—	—	—	—	—	364	—	—	364
Colonies françaises . .	52	—	—	—	—	—	—	—	52	—	—	52
Colonies néerlandaises .	208	—	—	—	—	—	—	—	208	13	—	208
<i>B. — PAYS, ETC., ÉTRANGERS A L'UNION . .</i>	192	—	42	—	—	—	—	—	234	—	—	234
TOTAUX. . .	601,648	5,494	290,756	4,628	96,762	7,321	2,148	1,079	1,009,836	58,339	314	1,010,150

## Annexe XX.

Tableau montrant la progression du mouvement postal.

ANNÉES.	OBJETS POSTAUX (nombre).			MANDATS-POSTE (valeur).			COLIS POSTAUX (nombre).		
	Service international.		Service interne.	Service international.		Service interne.	Service international.		Service interne.
	Expédiés par la Colonie.	Reçus par la Colonie.		Émis par la Colonie.	Payés par la Colonie.		Expédiés par la Colonie.	Reçus par la Colonie.	
1886	41,760	23,316	—	—	—	—	—	—	—
1887	21,738	28,998	4,740	—	—	—	36	486	—
1888	18,316	32,948	4,840	—	—	—	76	280	—
1889	20,160	33,268	6,734	—	—	—	128	508	42
1890	24,894	50,124	24,090	—	—	—	174	768	294
1891	30,116	62,640	33,406	—	—	—	80	804	350
1892	38,891	59,660	42,764	—	—	—	176	1,168	1,004
1893	43,464	75,744	49,554	36,884	2,998	1,383	100	1,956	2,622
1894	44,784	93,684	50,572	116,351	17,943	7,812	126	3,210	540
1895	66,472	107,092	54,382	115,236	22,477	12,370	88	2,972	1,024
1896	78,480	128,496	63,258	139,535	17,228	21,314	24	3,228	1,020
1897	95,318	165,502	82,128	182,564	30,082	9,321	66	4,002	426
1898	133,514	209,563	104,032	193,003	37,763	8,276	111	3,666	531
1899	125,065	206,373	105,924	175,891	38,203	28,141	107	3,429	516
1900	154,458	196,913	138,788	224,516	69,937	59,165	114	3,949	651
1901	163,182	208,825	179,056	199,200	61,269	56,862	141	4,571	834
1902	172,466	275,438	190,132	228,108	70,080	105,195	202	5,420	1,326
1903	201,228	326,092	221,858	304,061	90,910	87,747	112	5,642	1,417
1904	264,578	328,682	195,444	281,945	70,916	107,986	72	7,200	1,056
1905	272,402	383,142	188,572	319,701	85,867	100,390	209	7,898	1,546
1906	282,010	388,289	190,816	273,219	192,106	84,835	169	5,657	1,780
1907	283,804	443,164	193,945	303,131	234,018	109,703	165	8,784	1,504
1908	292,295	453,991	197,682	408,261	155,412	73,469	151	6,579	1,562
1909	313,117	670,056	223,883	596,770	236,590	147,673	187	7,512	1,611
1910	670,228	696,032	282,711	758,085	300,596	134,724	227	8,977	2,158
1911	1,009,836	1,069,816	401,427	2,451,093	385,361	1,012,573	314	12,696	2,995

N. B. — Les chiffres des correspondances en transit ne sont pas compris.

**Annexe XXI.****Aperçu de la situation économique des territoires ouverts à l'exploitation libre  
le 1<sup>er</sup> juillet 1910 et le 1<sup>er</sup> juillet 1911.**

Rappelons que les territoires ouverts à l'exploitation libre le 1<sup>er</sup> juillet 1910 comprennent les districts du Bas et du Moyen-Congo, du Kwango, du Kasai, du Katanga, les territoires de la Ruzizi-Kivu, la majeure partie du district de l'Übangi, une partie du district de l'Équateur, les rives du fleuve jusqu'en amont de Stanleyville et une partie du district de l'Uele.

Les territoires ouverts à l'exploitation libre le 1<sup>er</sup> juillet 1911 ont constitué l'ancien Domaine de la Couronne.

Dans le *district du Bas-Congo*, la situation économique reste bonne sans changement appréciable. La dissolution du Syndicat d'achat de l'huile de palme dans le Mayumbe a eu d'heureux effets pour les natifs. Les prix d'achat ont haussé. Certains marchés indigènes de vivres sont importants, tels ceux de Matadi et de Thysville. A Matadi se rencontrent plus de 150 vendeurs au marché principal. Il y a un an, ils étaient à peine 30. A Thysville, le marché est fréquenté par 300 à 500 vendeurs, suivant les saisons.

Il a été déposé au greffe du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Boma 4 actes de sociétés de commerce en 1911, 2 en 1910. Une faillite avait été déclarée en 1910. Il n'y en a eu aucune en 1911.

Dans le *district du Moyen-Congo* le commerce est florissant. Léopoldville est le centre du commerce de traite ; à Kinshasa, port de transit vers le Haut-Congo, se fixent les comptoirs destinés aux Européens. Les firmes du Stanley-Pool étendent leurs installations. Le commerce du caoutchouc a diminué pendant le deuxième semestre 1911, certaines maisons ayant ralenti leurs achats par suite de la baisse des prix en Europe. Exception doit être faite pour le secteur de la Haute-Sele, où les indigènes s'adonnent activement à la récolte du caoutchouc d'herbes. Le secteur a produit 77 tonnes en 1911 contre 64 en 1910. Les quantités de caoutchouc expédiées aux gares de Madimba et de Kisantu pendant l'année 1911 ont été de 53,568 kilogrammes. Le commerce d'ivoire diminue.

Il a été déposé au greffe du tribunal de Léopoldville un acte de société de commerce en 1911, 5 en 1910. Aucune faillite n'a été déclarée en 1910 ni en 1911.

Il a été délivré en 1911 12 patentes de trafiquant ambulant de 500 francs (caoutchouc, copal, ivoire), 3 patentes de 200 francs (autres produits) et 7 certificats d'identité.

Dans le *district du Kwango*, il existait, au 30 juin 1911, 15 entreprises

commerciales, dont 2 importantes sociétés belges. Ces entreprises possédaient ensemble 19 factoreries. Le commerce consiste presque exclusivement dans l'achat aux indigènes du caoutchouc, notamment du caoutchouc d'herbes. La concurrence, en haussant le prix d'achat, a pour effet de stimuler les indigènes à la récolte. Une firme vend à Léopoldville et à Brazzaville les produits de l'élevage des indigènes du Kwilu et de l'Inzia.

Les entreprises industrielles sont au nombre de deux : une société s'occupant de l'extraction mécanique du caoutchouc des rhizomes, qui a fondé, en 1911, deux factoreries pour l'achat de la matière première; une société s'occupant de la fabrication sur place d'huile de palme, qui a fait choix d'un terrain dans une région où abondent les palmiers élaïs.

Aux marchés indigènes de Popokabaka, de Kitzanzi, de Lukuni, de Kapanga, de Kabongo, de Kikwitt, de Kasongo-Lunda, de Kandale se vendent, indépendamment des vivres, des produits d'exportation.

Il a été délivré, pendant le premier trimestre de 1911, 363 certificats d'identité. Il n'a été délivré aucune patente de trafiquant.

Dans le *district du Kasai*, la situation économique est satisfaisante. La concurrence s'accroît. Pendant les mois de décembre 1911, janvier et février 1912, indépendamment des comptoirs de la compagnie du Kasai, sept firmes ont ouvert chacune une factorerie. Trois sont belges.

Dans le secteur du Sankuru, il existe actuellement 51 établissements commerciaux. Le commerce du caoutchouc est important. Le commerce d'ivoire est nul. Dans le secteur de la Lulua, deux sociétés achètent vingt et une tonnes de caoutchouc par mois. La concurrence a fait hausser le prix d'achat du caoutchouc.

Il a été déposé en 1911, au greffe du tribunal de Lusambo, un acte de société de commerce; aucun en 1910. Aucune faillite n'a été déclarée ni en 1910 ni en 1911. Il n'a été délivré aucune patente de trafiquant ambulant, ni aucun certificat d'identité pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1911.

Dans le *district du Lac Léopold II*, dont la majeure partie était comprise dans l'ancien domaine de la Couronne, ouvert à l'exploitation libre le 1<sup>er</sup> juillet 1911, l'activité commerciale s'est caractérisée, pendant le second semestre 1911, par de nombreuses demandes de terrains, introduites par des particuliers pour l'établissement de factoreries. Ces demandes se répartissent sur tout le territoire du district. Dans la région de la Lukenie, depuis Kuto jusqu'à Dekese, 12 factoreries étaient en voie d'installation pendant le second semestre de 1911. Fin 1911, trois firmes, dont deux belges, achetaient dans le district du caoutchouc, du copal et de l'ivoire, produits qui abondent. Les indigènes demandent que des commerçants s'installent.

Il n'a été émis, en 1911, aucune patente de trafiquant ambulant; par contre, il a été délivré 70 certificats d'identité.

Dans le *district de l'Equateur*, il y avait, fin décembre 1911, 17 firmes établies possédant ensemble 101 factoreries; 7 firmes sont belges. Le copal est le principal produit commerciable. Les 17 firmes établies ont exporté par

Coquilhatville 298,487 kilogrammes de copal pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1911. Le commerce du caoutchouc est moins important; il a été exporté par Coquilhatville 2,960 kilogrammes pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1911. A Itoko (Lomela), il se tient un marché indigène qui fournit mensuellement 1½ tonnes de copal de 200 à 300 kilogrammes de caoutchouc. Le commerce d'ivoire est presque nul: il n'a été exporté par Coquilhatville que 186 ½ kilogrammes pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1911.

Il a été déposé, pendant les trois premiers trimestres de 1911, au greffe du tribunal de Coquilhatville, un acte de société; aucun en 1910. Aucune faillite n'a été déclarée.

Il a été délivré, pendant l'année 1911, 1 patente de trafiquant ambulant de 200 francs et 195 certificats d'identité.

Dans le *district des Bangala*, les commerçants, en majeure partie portugais, vendent les marchandises de traite à des prix élevés. La concurrence pourrait utilement agir. Le commerce de l'ivoire et du caoutchouc se fait sur une petite échelle dans tout le district. Il existait fin juin 1911, dans la région de Lisala, 6 factoreries dont 2 belges. Il circule aussi bon nombre de négociants ambulants.

Un marché indigène hebdomadaire se tient à Nouvelle-Anvers. Il ne s'y vend ni caoutchouc, ni ivoire, ces produits étant apportés par les indigènes aux factoreries ou drainés par des trafiquants ambulants.

Il a été délivré 494 certificats d'enregistrement d'ivoire pendant les trois premiers trimestres de 1911, contre 146 pendant l'année 1910.

Dans le *district de l'Ubangi*, le commerce progresse. Au mois de février 1912, il y avait 10 firmes possédant ensemble 20 factoreries. A Libenge, le commerce du caoutchouc n'existe pas. En revanche, à Bwado on en récolte mensuellement 4 tonnes environ; à Bossobolo, ce produit est aussi l'objet d'un commerce actif.

Les marchés indigènes fonctionnent avec succès. Aux marchés de Monga, Yakoma, Banzyville, Libenge se vendent, outre les vivres, des produits d'exportation (caoutchouc, ivoire, copal). Celui de Banzyville notamment prospère. La création de marchés indigènes a amené plusieurs commerçants à solliciter des terrains.

Il a été délivré en 1911, 6 patentes de trafiquant ambulant de 500 francs (caoutchouc, copal, ivoire) et 4 certificats d'identité.

Dans le *district de Stanleyville*, il y avait, au 31 décembre 1911, 43 factoreries dont 17 belges. Les commerçants ont exporté de Stanleyville par les vapeurs de la Colonie et des sociétés 34 tonnes de caoutchouc, 18 tonnes d'ivoire et 177 tonnes de riz en 1911. Les autorités locales augurent le plus grand bien du régime de l'exploitation libre.

Dans la zone des Stanley-Falls, les marchés indigènes de Stanleyville, de Yanonge, de Banalia prospèrent.

Dans la zone de Ponthierville, l'ivoire poinçonné est recherché par les commerçants. Les marchés indigènes se développent. Les transactions

se font pour une grande part contre argent, sauf les achats de vivres qui se font à l'aide de sel.

Dans la zone du Maniema, on comptait, au 31 décembre 1911, 13 firmes établies dont 5 sociétés importantes, parmi lesquelles 3 belges. Il circule en outre bon nombre de marchands ambulants. Un marché indigène a été créé à Kama. Celui de Kasongo prospère.

Dans la zone d'Uvira, indépendamment d'un arabisé établi à Luvungi, deux arabisés ont ouvert chacun une maison de commerce à Uvira pendant le premier trimestre de 1911. Les produits qu'ils achètent prennent la voie de l'Afrique orientale allemande. Il circule aussi des trafiquants ambulants.

Il a été déposé en 1911, au greffe du tribunal de Stanleyville, un acte de société de commerce; il n'en avait été déposé aucun en 1910. Aucune faillite n'a été déclarée en 1910 ni en 1911.

Il a été délivré, pendant le premier trimestre de 1911, 5 patentes de trafiquant ambulant de 500 francs (caoutchouc, copal, ivoire), 1 patente de 200 francs (autres produits) et 95 certificats d'identité.

Dans le *district de l'Uele*, ouvert en majeure partie à l'exploitation libre le 1<sup>er</sup> juillet 1912, le commerce, qui consistait exclusivement dans l'achat de l'ivoire par des marchands ambulants venus du Soudan et de l'Uganda, tend à se stabiliser. Pendant le deuxième trimestre de 1911, 5 firmes, dont 1 entreprise belge et 3 grecques, ont demandé à bail des terrains pour factoreries. 3 firmes grecques et 1 française ont demandé à en acheter.

Une société belge s'installe à demeure. Dans la zone de l'Uere-Bili, pendant le premier trimestre de 1912, une société belge a établi plusieurs factoreries et des trafiquants grecs se sont installés.

Certains marchés indigènes de vivres se développent, notamment ceux de Bambili, d'Ibembo, de Bondo. Ibembo tend à devenir un important marché de riz qui pourrait approvisionner régulièrement Coquilhatville et Léopoldville. Un marché d'huile de palme a été créé à Likati.

Il n'a été déposé aucun acte de société de commerce au greffe du tribunal de Niangara pendant l'année 1910 et le premier semestre de 1911. Il n'a été déclaré aucune faillite en 1910 ni en 1911.

Il a été délivré dans la zone du Rubi, pendant les trois premiers trimestres de 1911, 146 certificats d'enregistrement d'ivoire.

Dans le *district de l'Aruwimi*, en dehors de la Compagnie du Lomami, et indépendamment de 6 firmes déjà existantes, il s'est établi, pendant le deuxième semestre de 1911, 2 factoreries, 1 belge et 1 portugaise. Il circule, en outre, des marchands ambulants et des employés de maisons de Stanleyville. Les commerçants recherchent surtout l'ivoire. Pendant le deuxième trimestre de 1911, une firme en a acheté 2 tonnes dans la région de Yahila, où il est assez abondant. Le caoutchouc n'est présenté aux factoriens qu'en petite quantité. Le copal fait l'objet de transactions notamment aux environs d'Isangi qui produit 4 tonnes par mois. Le trafic d'articles de pacotille est considérable. Le paiement en numéraire des soldats et des travailleurs du Gouvernement a eu pour le négoce les plus heureux effets. La concurrence augmente.

De grands marchés de produits alimentaires existent à Basoko, Yanonge, Isangi. Les transactions se font par voie d'échange.

Il a été déposé au greffe du tribunal de Stanleyville 1 acte de société de commerce en 1911; aucun en 1910.

Il a été délivré, pendant le premier trimestre de 1911, 5 patentes de trafiquant ambulant de 200 francs et 3 certificats d'identité; pendant le deuxième semestre 1911, 5 permis de récolte de 250 francs et aucune patente de trafiquant ambulant; pendant le troisième trimestre de 1911, 31 certificats d'enregistrement d'ivoire.

Dans le *district du Katanga*, il existait, au 1<sup>er</sup> janvier 1912, 215 entreprises ayant 238 établissements. Parmi ces entreprises, 56 sont belges. Elles possèdent 85 établissements. Les entreprises belges se répartissent comme suit : 43 ont un but directement commercial, 1 s'occupe d'opérations de banque, 11 de recherches minières et 1 d'exploitation de chemins de fer.

Dans la zone du Haut-Luapula, le commerce a traversé une crise qui a atteint son maximum d'acuité pendant les quatrième trimestre 1911 et premier trimestre 1912. Neuf faillites ont été déclarées du 31 octobre 1911 au 30 avril 1912. Il s'est établi, en dehors d'Elisabethville, d'Étoile du Congo et de Sakania, 16 factoreries dont 4 belges pendant le deuxième semestre de 1911. Pendant le premier trimestre de 1912, il a été ouvert 5 factoreries dont 1 belge. La zone est parcourue par les commerçants qui achètent aux indigènes le produit de leurs récoltes et de leurs cultures, ce dernier quelquefois sur pied.

Dans la zone du Tanganika-Moero, il s'est établi à titre provisoire, pendant le deuxième trimestre de 1911, 5 factoreries, toutes belges, pendant le troisième trimestre, 2 factoreries. Pendant le quatrième trimestre de 1911, un hindou et un arabe ont introduit des demandes de terres. L'insuffisance du nombre de factoreries est manifeste, notamment au Tanganika et dans les régions de Lubile et d'Ankoro. La construction du chemin de fer du Lualaba au Tanganika et la prolongation de la ligne Dar-es-Salam vers Tabora et Udjiji amèneront vraisemblablement de nombreux commerçants à s'établir, notamment des firmes allemandes de la rive orientale du Tanganika. Le commerce du caoutchouc, qui se fait par des Arabes et des noirs arabisés, diminue dans de sensibles proportions.

Les indigènes apportent des vivres à Pweto, à Lubile, à Kikondja, à Buli-Kongolo. L'administration s'efforce d'y faire naître des marchés périodiques.

Dans la zone du Lomami, il s'est établi, pendant les deuxième et troisième trimestres de 1911, 14 firmes ayant 18 établissements dont 1 firme belge ayant 5 établissements. Le caoutchouc est très recherché par les commerçants, mais il répugne aux natifs de le récolter.

Les marchés indigènes de Katombe, Pafu Kaieie, Mutombo Mukula et Kabinda prospèrent. A Kabinda, un marché couvert a été construit.

## Annexe XXII.

## Mouvement commercial (1).

ANNÉES.	COMMERCE SPÉCIAL.									COMMERCE GÉNÉRAL.								
	Importations			Exportations			Total.			Importations			Exportations			Total.		
	totales.	de provenance belge.	Part contributive belge en %.	totales.	vers la Belgique.	Part contributive belge en %.	Commerce spécial total.	Commerce spécial avec la Belgique.	Part contributive belge en %.	totales.	de provenance belge.	Part contributive belge en %.	totales.	vers la Belgique.	Part contributive belge en %.	Commerce général total.	Commerce général avec la Belgique.	Part contributive belge en %.
1899	22,326	13,593	70	36,068	32,368	90	58,394	47,961	82	27,103	16,234	60	39,138	33,050	84.5	66,241	49,281	74.4
1900	24,724	17,270	70	47,373	42,695	90	72,097	59,965	83	31,803	18,528	58	51,776	44,791	86.5	83,579	63,319	75.7
1901	23,102	16,716	72	50,488	47,065	93	73,590	63,781	87	26,793	18,106	68	54,008	49,327	91.3	80,801	67,433	83.5
1902	18,081	12,195	67	59,070	46,543	79	77,151	58,738	76	20,700	13,046	62	56,962	52,207	91.5	77,662	65,253	84
1903	20,896	15,700	75	54,598	51,945	95	75,494	67,645	90	23,933	16,524	69	63,955	60,120	94	87,888	76,444	87
1904	23,344	17,370	75	51,891	48,532	93	73,235	65,902	88	28,632	18,812	66	64,093	58,913	92	92,725	77,725	84
1905	20,075	13,889	67	53,032	48,663	92	73,107	62,552	86	25,886	15,835	61	68,542	62,197	91	94,428	78,032	82.5
1906	21,478	15,285	71	58,278	54,305	93	79,756	69,590	87	29,702	17,347	58	76,781	64,595	84	106,483	81,942	77
1907	23,182	18,027	71	58,895	53,625	91	84,077	71,652	85	33,437	20,990	63	77,540	62,110	80	110,977	83,100	75.5
1908	26,586	19,734	74	43,372	39,429	91	69,958	59,163	84	32,271	21,355	66	56,867	45,958	81	89,138	67,313	75.5
1909	22,127	15,507	70	56,167	52,086	92.7	78,294	67,392	86	28,482	17,967	63	78,014	62,152	79.6	106,497	80,120	75
1910	36,802	27,259	74	66,589	58,679	88	103,391	85,938	83	43,934	29,228	67	95,585	69,747	73	139,519	98,975	71
1911 (2)	49,715	32,449	65	54,021	47,569	88.5	103,736	80,018	77	59,424	35,230	59	78,923	56,743	72	138,347	91,978	66

(1) Exprimé en milliers de francs.

(2) Chiffres provisoires.

**Annexe XXIII.**

---

**Tableau comparatif des quantités et de la valeur des produits exportés  
de la Colonie pendant les années 1910 et 1911, tant au commerce  
spécial qu'au commerce général.**

**Annexe XXIII. Tableau comparatif des quantités et de la valeur des produits tant au commerce spécial**

(Chiffres

PRODUITS EXPORTÉS.	COMMERCE SPÉCIAL			
	en 1910.		en 1911.	
	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.
Arachides . . . . .	31	10 79	638	191 40
Café . . . . .	7,938	12,303 90	2,373	3,218 10
Caoutchouc : lianes et herbes . . . . .	3,416,784	51,015,649 44	3,399,465	34,402,755 28
Copal blanc . . . . .	975,511	1,314,347 82	2,138,918	3,348,316 85
Huile de palme . . . . .	2,159,967	1,797,593 53	2,273,090	1,731,897 56
Ivoire . . . . .	236,822	6,036,475 75	226,162	5,676,666 20
Noix palmistes . . . . .	6,140,741	2,657,164 16	6,764,126	2,878,673 54
Cacao . . . . .	901,894	1,071,372 94	681,264	895,543 34
Ananas . . . . .	2,194	4,388 "	1,023	2,557 50
Bananes . . . . .	84	42 "	"	"
Chikwangue et farine de manioc . . . . .	"	"	17,272	2,923 97
Coton brut . . . . .	126	189 "	"	"
Essence de citronnelle . . . . .	48	432 "	"	"
Fibres diverses . . . . .	25	14 38	"	"
Haricots . . . . .	"	"	25	5 63
Mais . . . . .	7,750	947 34	7,879	903 96
Minerai de cuivre . . . . .	153,049	90,177 85	114,696	68,817 60
Cuivre brut . . . . .	"	"	1,014,684	1,834,041 33
Mabula panza . . . . .	10,871	1,739 36	14,397	2,303 52
Or brut . . . . .	756 <sup>m</sup> 037	2,514,922 23	907 <sup>m</sup> 492	3,119,050 01
Semences de pommes de terre . . . . .	174	43 50	"	"
Peaux brutes . . . . .	10,772	17,686 24	15,000	18,603 07
Plantes vivantes et graines diverses . . . . .	203	48 41	"	"
Quartz . . . . .	14,750	1,475 "	"	"
Graines de caoutchouc . . . . .	21	2 62	"	"
Riz . . . . .	87,222	43,611 "	56,236	14,055 80
Bois . . . . .	9 <sup>m</sup> 163	1,374 45	108 <sup>m</sup> 205	15,572 19
Bois d'acajou . . . . .	"	"	"	"
Tabac . . . . .	117	117 "	"	"
Cornes d'antilopes . . . . .	150 pièces.	166 52	39 pièces.	42 90
Graines . . . . .	"	"	19	9 50
Etain . . . . .	"	"	4	14 16
Farine indigène . . . . .	"	"	709	88 63
Poissons . . . . .	"	"	300	225 "
Pierres calcaires . . . . .	"	"	14,550	1,455 "
Bijouterie . . . . .	"	"	"	3,550 "
<b>AU TOTAL . . . . .</b>		<b>66,602,295 23</b>		<b>54,021,484 04</b>

N. B. — Les nombres précédés du signe + marquent les augmentations du trafic en 1911 par rapport à 1910.  
Les nombres précédés du signe — marquent les diminutions du trafic en 1911 par rapport à 1910.

exportés de la Colonie pendant les années 1910 et 1911,  
qu'au commerce général.

provisoires.)

		COMMERCE GÉNÉRAL					
Augmentations ou diminutions en 1911 en rapport à 1910.		en 1910.		en 1911.		Augmentations ou diminutions en 1911 en rapport à 1910.	
Quantités nettes en kilogrammes	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.	Quantités nettes en kilogrammes.	Valeurs en francs.
+ 607	+ 180 61	5,758	2,817 02	638	191 40	— 5,120	— 2,625 62
— 5,365	— 9,085 80	7,938	12,303 90	2,573	3,218 10	— 5,365	— 9,085 80
— 17,319	— 16,612,894 16	5,080,828	76,029,974 03	4,972 352	50,400,120 83	— 108,476	— 25,629,853 18
+ 1,163,407	+ 2,033,969 03	977,073	1,316,500 66	2,143 546	3,355,723 66	+ 1,166,473	+ 2,039,223 »
+ 113,123	— 65,693 97	2,424,013	2,013,742 83	2,670,462	2,032,393 04	+ 246,449	+ 16,652 21
— 10,660	— 379,809 55	366,388	9,361,044 80	367 684	9,228,868 40	+ 1,296	— 132,176 40
+ 623,385	+ 221,509 38	7,163,631	3,101,301 01	8,238,277	3,504,175 31	+ 1,074,646	+ 402,874 30
— 220,630	— 175,829 60	901,894	1,071,372 94	684,456	899,832 03	— 217,438	— 171,540 91
— 1,171	— 1,830 50	2,194	4 388 »	1,023	2,537 50	— 1,171	— 1,830 50
— 84	— 42 »	84	42 »	»	»	— 84	— 42 »
+ 17,272	+ 2,923 97	»	»	17,272	2,923 97	+ 17,272	+ 2,923 97
— 126	— 189 »	126	189 »	»	»	— 126	— 189 »
— 48	— 432 »	48	432 »	»	»	— 48	— 432 »
— 25	— 14 38	25	14 38	»	»	— 25	— 14 38
+ 25	+ 5 63	»	»	25	5 63	+ 25	+ 5 63
+ 129	— 43 38	7,750	947 34	7,879	903 96	+ 129	— 43 38
— 38,353	— 21,360 25	161,235	95,032 64	1,896,955	1,138,173 »	+ 1,735,720	+ 1,043,140 36
+ 1,014,684	+ 1,834,041 33	»	»	2,900 585	5,177,505 45	+ 2,900,585	+ 5,177,505 45
+ 3,526	+ 564 16	10 871	1,739 36	15,176	2,428 16	+ 4,305	+ 688 80
+ 151 <sup>ki</sup> 455	+ 604,127 78	756 <sup>ki</sup> 037	2,514,922 23	907 <sup>ki</sup> 492	3,119,050 01	+ 151 <sup>ki</sup> 455	+ 604,127 78
— 174	— 43 50	174	43 50	»	»	— 174	— 43 50
+ 4,228	+ 918 83	13,067	22,374 92	15,626	19,654 56	+ 2,559	— 2,720 36
— 203	— 48 41	203	48 41	»	»	— 203	— 48 41
— 14,750	— 1,475 »	14,750	1,475 »	»	»	— 14,750	— 1,475 »
— 21	— 2 62	21	2 62	»	»	— 21	— 2 62
— 30,986	— 29,555 20	87,222	43,611 »	56,236	14,053 80	— 30,986	— 29,555 20
+ 99 <sup>m</sup> 042	+ 14,197 74	9 <sup>m</sup> 163	1,374 45	110 <sup>m</sup> 205	15,732 19	+ 101 <sup>m</sup> 042	+ 14,357 74
»	»	3 <sup>m</sup> 5	720 »	»	»	— 3 <sup>m</sup> 5	— 720 »
— 117	— 117 »	117	117 »	»	»	— 117	— 117 »
— 111 pièces	— 123 62	150 pièces.	166 52	39 pièces.	42 90	— 111 pièces.	— 123 62
+ 19	+ 9 50	»	»	19	9 50	+ 19	+ 9 50
+ 4	+ 14 16	»	»	4	14 16	+ 4	+ 14 16
+ 709	+ 88 63	»	»	709	88 63	+ 709	+ 88 63
+ 300	+ 225 »	»	»	300	225 »	+ 300	+ 225 »
+ 14,550	+ 1,455 »	»	»	14,550	1,455 »	+ 14,550	+ 1,455 »
»	+ 3,550 »	»	»	»	3,550 »	»	+ 3,550 »
	— 12,580,811 19		95,598,697 56		78,922,900 21		— 16,675,797 35

## Annexe XXIV.

Tableau comparatif des valeurs respectives des principaux articles d'importation au commerce spécial, pour les années 1910 et 1911.

(Chiffres provisoires.)

PRODUITS IMPORTÉS.	En 1911.		En 1910.		Augmentations ou diminutions en 1911 par rapport à 1910.
	Fr.	c.	Fr.	c.	
Animaux . . . . .	466,094	45	301,098	36	+ 164,996 09
Armes . . . . .	4,419,761	34	4,578,732	93	- 158,971 59
Bateaux . . . . .	1,937,293	92	1,255,093	36	+ 682,202 56
Bijouterie. . . . .	94,474	53	103,991	91	- 9,517 38
Bois. . . . .	994,629	48	414,247	05	+ 580,382 43
Boissons . . . . .	3,411,751	56	2,395,696	19	+ 1,016,055 37
Couleurs . . . . .	322,564	33	196,713	95	+ 125,850 38
Denrées alimentaires . . . . .	7,549,654	89	6,197,515	48	+ 1,352,139 41
Drogueries. . . . .	318,263	26	209,861	31	+ 108,401 95
Habillements. . . . .	3,074,397	78	2,080,612	78	+ 993,785 »
Instruments scientifiques . . . . .	478,521	40	284,223	05	+ 194,306 35
Machines . . . . .	9,404,449	63	5,019,545	74	+ 4,384,903 89
Matériel de campement . . . . .	452,797	03	397,330	90	+ 55,466 13
Mercerie . . . . .	356,721	31	248,909	22	+ 107,812 09
Métaux. . . . .	2,964,000	07	3,112,516	65	- 148,516 58
Meubles . . . . .	677,778	81	365,522	62	+ 312,256 19
Papiers et fournitures de bureaux . . . . .	747,213	34	437,363	49	+ 309,850 05
Produits chimiques . . . . .	207,244	46	136,888	92	+ 70,355 54
Produits pharmaceutiques . . . . .	516,033	45	537,378	89	- 21,345 44
Quincaillerie. . . . .	1,915,692	89	1,080,895	26	+ 834,797 63
Tissus . . . . .	8,475,303	27	7,837,953	80	+ 637,349 47
Verrerie . . . . .	131,290	43	90,428	04	+ 40,862 39
Verroterie. . . . .	220,167	89	302,917	87	- 82,749 98
Importations totales . . . . .	49,714,826	16	36,846,508	18	+ 12,868,317 98

## Annexe XXV.

Tableau récapitulatif par pays de provenance. — Importations.  
Année 1911.

(Chiffres provisoires.)

PAYS DE PROVENANCE.	COMMERCE SPÉCIAL.		COMMERCE GÉNÉRAL.	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Belgique . . . . .	32,448,968	59	33,230,325	51
Angleterre . . . . .	5,870,087	35	7,404,996	47
Allemagne . . . . .	2,443,566	79	3,304,554	50
France . . . . .	2,262,508	77	5,900,399	79
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	1,123,433	32	1,145,567	59
Rhodésie . . . . .	1,017,671	28	1,054,319	52
Pays-Bas . . . . .	971,010	38	1,673,157	09
Union sud-africaine . . . . .	620,014	66	620,254	66
Angola . . . . .	567,542	67	595,660	48
Portugal . . . . .	500,708	95	679,727	05
Danemark . . . . .	246,251	52	262,332	84
Suisse . . . . .	210,901	93	269,139	12
Norvège . . . . .	199,920	50	212,788	84
Soudan Anglo-Egyptien . . . . .	186,032	66	186,032	66
Italie . . . . .	183,152	97	214,440	58
Suède . . . . .	154,467	53	161,043	76
Autriche-Hongrie . . . . .	127,547	92	136,074	54
Russie . . . . .	102,339	84	112,334	08
Afrique équatoriale française . . . . .	89,348	42	104,912	02
Uganda . . . . .	85,798	78	85,798	78
Cabinda (Enclave de) . . . . .	54,756	96	60,570	36
Chine . . . . .	34,360	23	47,307	55
Indes Anglaises . . . . .	25,273	46	62,338	18
Brésil . . . . .	22,535	44	25,404	28
Japon . . . . .	21,708	50	21,708	50
Australie . . . . .	20,827	44	20,827	44
A REPORTER . . . . .	39,595,736	88	49,292,016	19

PAYS DE PROVENANCE.	COMMERCE	COMMERCE
	SPÉCIAL.	GÉNÉRAL.
REPORT. . . . fr.	39,595,736 88	49,292,016 19
Canada . . . . .	19,564 56	19,578 96
Espagne . . . . .	15,559 »	24,241 86
Afrique orientale allemande . . . . .	14,995 37	14,993 37
Iles Canaries . . . . .	13,745 19	15,301 71
Mozambique. . . . .	11,730 90	11,730 90
Turquie . . . . .	7 973 88	8,213 88
Afrique occidentale française. . . . .	5,559 48	7,273 08
Algérie . . . . .	4,635 96	4,971 96
Ile Maurice . . . . .	3,864 »	3,864 »
Ceylan . . . . .	2,730 30	2,730 30
Jamaïque. . . . .	2,703 »	2,703 »
Indo-Chine . . . . .	2,326 70	2,326 70
Afrique occidentale anglaise . . . . .	2,293 92	2,293 92
Argentine . . . . .	2,196 36	2,196 36
Tunisie . . . . .	2,100 »	2,100 »
Indes Néerlandaises . . . . .	1,837 14	1,837 14
Equateur. . . . .	1,584 »	1,584 »
Cuba . . . . .	879 90	879 90
Grèce . . . . .	823 26	883 26
Malte . . . . .	504 »	504 »
Siam . . . . .	482 40	482 40
Bolivie . . . . .	225 60	225 60
Afrique occidentale allemande . . . . .	198 »	198 »
Arabie . . . . .	194 16	194 16
Egypte . . . . .	177 »	177 »
Colombie . . . . .	126 »	126 »
Grand-Duché de Luxembourg. . . . .	43 20	43 20
Madagascar . . . . .	36 »	36 »
TOTAUX. . . . .	49,714,826 16	59,423,708 85

## Annexe XXVI.

## Recettes pour 1909.

Articles du budget.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Évaluations proposées pour l'exercice 1909.	Recouvrements effectués du 1 <sup>er</sup> janvier 1909 au 31 octobre 1910.	Comparaison des évaluations avec les recouvrements.	
				Excédents des évaluations.	Excédents des recouvre- ments.
1	Taxes d'enregistrement et re- cettes cadastrales . . . . .	3,000 »	8,160 »	»	5,160 »
2	Vente et location de terres doma- niales, coupes d'arbres, etc.	300,000 »	81,851 04	218,148 96	»
3	Douane :				
	1 <sup>o</sup> Droits de sortie . . . . .	4,550,000 »	4,098,869 34	451,130 66	»
	2 <sup>o</sup> Droits d'entrée, y compris les droits sur les alcools .	2,650,000 »	2,331,435 31	318,564 69	»
4	Impositions directes et person- nelles. . . . .	1,010,000 »	1,436,483 81	»	426,483 81
5	Taxes sur les coupes de bois pour l'alimentation des chau- dières des vapeurs du Haut- Congo. . . . .	112,000 »	192,472 48	»	80,472 48
6	Recettes postales et télégra- phiques . . . . .	200,000 »	363,800 14	»	163,800 14
7	Taxes maritimes . . . . .	60,000 »	48,725 »	11,275 »	»
8	Recettes judiciaires . . . . .	30,000 »	22,778 69	7,221 31	»
9	Droits de chancellerie . . . . .	5,000 »	8,601 50	»	3,601 50
10	Transports et produit d'arran- gements avec des sociétés et divers. . . . .	5,723,211 »	5,203,232 09	519,978 91	»
11	Produit de licences . . . . .	60,000 »	91,836 50	»	31,836 50
12	Domaine national. Impôts en nature . . . . .	16,881,825 »	16,777,731 19	104,093 81	»
13	Exploitation des mines . . . . .	1,224,000 »	1,307,633 49	»	83,633 49
14	Produit de l'agriculture . . . . .	110,000 »	61,139 50	48,860 50	»
15	Produit de la caisse spéciale du portefeuille . . . . .	2,350,000 »	1,684,512 50	665,487 50	»
16	Droits de patente de sociétés congolaises . . . . .	150,000 »	157,881 92	»	7,881 92
17	Recettes extraordinaires et acci- dentelles. . . . .	675,000 »	1,367,064 34	»	692,064 34
	TOTAUX. . . . .	36,094,036 »	35,244,208 84	3,052,916 49	2,203,080 33

## Annexe XXVII.

## Exercice 1909. — Dépenses ordinaires.

ARTICLES DU BUDGET.	MONTANT DES CRÉDITS.	Dépenses			Différences entre prévisions et dépenses.	
		d'Europe.	d'Afrique.	TOTAL.	Excédent de dépenses.	Excédent de prévisions.
1	164,000 »	148,572 76	19,986 13	168,558 89	4,558 89	»
2	2,300,000 »	1,812,669 58	611,160 92	2,423,830 50	123,830 50	»
3	619,600 »	619,544 55	»	619,544 55	»	55 45
5	103,000 »	102,728 49	»	102,728 49	»	271 51
10	1,885,000 »	1,531,524 63	365,318 13	1,896,842 76	11,842 76	»
11a	180,000 »	»	161,646 62	161,646 62	»	18,353 38
12	407,000 »	406,917 31	»	406,917 31	»	82 69
14	17,500 »	11,749 29	»	11,749 29	»	5,750 71
15	290,000 »	282,306 79	»	282,306 79	»	7,693 21
16	430,000 »	429,451 58	»	429,451 58	»	548 42
21	800,800 »	540,659 80	191,866 89	732,526 69	»	68,273 31
22a	143,500 »	»	152,413 51	152,413 51	8,913 51	»
24	320,300 »	277,182 16	13,411 »	290,593 16	»	29,706 84
29	93,000 »	43,954 13	36,868 97	80,823 10	»	12,176 90
31	90,000 »	53,300 75	1,160 30	54,461 05	»	35,538 95
36	446,000 »	338,589 81	45,858 02	384,447 83	»	61,552 17
37a	6,000 »	»	6,575 07	6,575 07	575 07	»
39	231,700 »	230,533 85	790 75	231,324 60	»	375 40
44	140,000 »	78,909 21	37,418 34	116,327 55	»	23,672 45
45a	77,360 »	»	158,869 70	158,869 70	81,509 70	»
47	98,290 »	53,759 44	16,242 60	70,002 04	»	28,287 96
48	170,200 »	153,064 60	2,984 70	156,049 30	»	14,150 70
53	680,100 »	295,334 82	175,882 54	471,217 36	»	208,882 64
54	88,000 »	81,385 65	»	81,385 65	»	6,614 35
56	48,325 »	41,576 65	»	41,576 65	»	6,748 35
61	675,260 »	566,424 21	96,242 »	662,666 21	»	12,593 79
62a	110,750 »	»	139,461 73	139,461 73	28,711 73	»
64	9,000 »	7,776 71	»	7,776 71	»	1,223 29
65	150,000 »	94,720 20	492 85	95,213 05	»	54,786 95
66	65,000 »	33,498 10	22,415 78	55,913 88	»	9,086 12
71	362,200 »	209,770 17	5,859 94	215,630 11	»	146,569 89
74	3,000 »	2,281 46	194 20	2,475 66	»	524 34
75	52,500 »	49,911 82	2,486 61	52,398 43	»	401 57
A REPORTER. fr.	11,257,385 »	8,498,098 52	2,265,607 30	10,763,705 82	259,942 16	753,621 34

ARTICLES DU BUDGET.	MONTANT DES CRÉDITS.	Dépenses			Différences entre prévisions et dépenses.	
		d'Europe.	d'Afrique.	TOTAL.	Excédent de dépenses.	Excédent de prévisions.
REPORT . . . fr.	11,257,385 »	8,498,098 52	2,265,607 30	10,763,705 82	259,942 16	753,621 34
80	2,877,500 »	2,338,831 96	30,103 66	2,368,935 62	»	508,564 38
84	119,100 »	53,411 59	56,815 87	110,227 46	»	8,872 54
85	17,500 »	15,339 40	»	15,339 40	»	2,160 60
87	52,500 »	52,440 91	165 »	52,605 91	105 91	»
88	1,500 »	1,070 39	»	1,070 39	»	429 61
93	806,300 »	535,629 65	192,922 23	728,551 88	»	77,748 12
94	136,000 »	57,380 »	»	57,380 »	»	78,620 »
95	130,000 »	82,448 51	29,273 81	111,722 32	»	18,277 68
96	250,000 »	103,791 10	72,089 10	175,880 20	»	74,119 80
102	520,000 »	511,626 52	5,038 13	516,664 65	»	3,335 35
103	82,400 »	44,735 52	35,798 87	80,534 39	»	1,865 61
107	40,000 »	38,980 34	»	38,980 34	»	1,019 66
108	90,491 »	90,433 95	»	90,433 95	»	57 05
109	9,490 »	9,489 97	»	9,489 97	»	0 03
110	9,500 »	9,441 67	»	9,441 67	»	58 33
111	10,000 »	8,342 77	»	8,342 77	»	1,657 23
112	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
113	15,000 »	15,000 »	»	15,000 »	»	»
114	720,000 »	663,326 41	»	663,326 41	»	56,673 59
115	100,000 »	58,128 51	2,141 50	60,270 01	»	39,729 99
116	3,995,885 »	3,980,769 43	»	3,980,769 43	»	15,115 57
117	1,220,465 »	978,784 15	»	978,784 15	»	241,680 85
118	700,000 »	919,109 49	»	919,109 49	219,109 49	»
119	10,000 »	10 000 »	»	10,000 »	»	»
120	150,000 »	96,285 95	13,121 67	109,407 62	»	40,592 38
Collectif A.	4,547,975 »	4,429,488 06	34,886 64	4,464,374 70	»	83,600 30
» B.	1,220,310 »	1,143,332 68	19,693 13	1,163,025 81	»	57,284 19
» C.	1,075,150 »	1,065,426 98	2,575 28	1,068,002 26	»	7,147 74
» D.	2,647,360 »	1,649,925 45	619,392 64	2,269,318 09	»	378,041 91
» E.	6,476,275 »	4,820,610 63	1,430,971 77	6,251,582 40	»	224,692 60
Restitutions.	»	»	40,833 77	40,833 77	40,833 77	»
TOTAUX . . . fr.	39,296,086 »	32,281,680 51	4,851,430 37	37,133,110 88	519,991 33	2,682,966 45
Excédent des prévisions :					Différence égale :	
Fr. 2,162,975 12					Fr. 2,162,975 12	

## Annexe XXVIII.

## Recettes de 1910.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Evaluations de recettes.	Total des recouvrements Europe et Afrique.	Excédent des recouvrements.	Excédent des évaluations.
1	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales . . . . .	30,000 »	40,061 »	»	19,939 »
2	Vente et location de terres domaniales et d'immeubles . . . . .	470,000 »	426,310 44	»	343,689 59
3	Redevances domaniales et taxes sur le caoutchouc . . . . .	1,293,000 »	564,534 89	»	730,465 41
»	Impôt sur le caoutchouc . . . . .	»	1,178,672 20	1,178,672 20	»
4	Vente d'ivoire . . . . .	3,146,000 »	3,064,599 33	»	81,400 67
5	Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes . . . . .	6,000 »	44,330 »	38,330 »	»
6	Coupes de bois dans les forêts domaniales . . . . .	63,000 »	100,918 49	37,918 49	»
7	Douanes . . . . .	7,056,555 »	6,137,462 15	»	919,092 85
8	Impositions directes et personnelles . . . . .	2,671,000 »	2,685,188 66	14,188 66	»
9	Recettes postales et télégraphiques . . . . .	204,000 »	369,800 04	165,800 04	»
10	Taxes maritimes . . . . .	60,000 »	52,420 »	»	7,880 »
11	Recettes judiciaires . . . . .	30,000 »	23,615 55	»	6,384 45
12	Droits de chancellerie . . . . .	5,400 »	10,784 »	5,384 »	»
13	Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers . . . . .	3,282,000 »	3,341,319 76	59,319 76	»
14	Recrutement et engagement de travailleurs . . . . .	83,000 »	104,450 »	21,450 »	»
15	Vente de produits du domaine : Impôts en nature, produits récoltés . . . . .	14,127,500 »	18,426,238 54	4,298,738 54	»
16	Exploitation des mines . . . . .	2,520,000 »	1,364,257 64	»	1,155,742 36
17	Vente de produits de l'agriculture . . . . .	129,950 »	80,153 74	»	49,796 26
18	Produit du portefeuille . . . . .	2,350,000 »	2,777,175 »	427,175 »	»
19	Droits de patente de sociétés . . . . .	250,000 »	81,938 39	»	168,061 61
20	Recettes diverses . . . . .	718,000 »	283,991 14	»	434,008 86
21	Recettes accidentelles . . . . .	1,647,900 »	3,469,427 81	1,821,527 81	»
»	Permis de récolte des produits végétaux . . . . .	»	39,000 »	39,000 »	»
		40,145,305 »	44,336,348 44	8,107,504 20	3,916,460 76
				Excédent des recouvrements : 4,191,043 44	

## Annexe XXIX.

## Exercice 1910. — Dépenses ordinaires.

ARTICLES DU BUDGET.	MONTANT DES CRÉDITS.	Dépenses			Différences entre prévisions et dépenses.	
		d'Europe.	d'Afrique.	TOTAL.	Excédent de dépenses.	Excédent de prévisions.
1	248,000 »	156,541 62	38,420 08	194,961 70	»	53,038 30
2	2,300,000 »	1,581 144 47	527,572 53	2,108,717 »	»	191,283 »
3	744,300 »	739,794 55	»	739,794 55	»	4,505 45
5	439,000 »	428,782 46	»	428,782 46	»	10,217 84
10	1,685,000 »	1,359 598 74	374,443 41	1,734,041 82	49,041 92	»
11	442,000 »	440,402 40	»	440,402 40	»	1,597 90
14	14,000 »	5,932 14	1,070 »	7,002 14	»	6,997 86
15	52,300 »	50,848 57	»	50,848 57	»	1,451 43
16	610,000 »	588,398 75	»	588,398 75	»	21,601 25
21	635,000 »	400,561 91	177,307 53	577,869 44	»	57,130 56
24	320,300 »	332,897 87	18,276 09	351,173 96	30,873 96	»
29	70,000 »	24,592 48	12,779 67	37,372 15	»	32,627 85
32	57,000 »	44,400 15	»	44,400 15	»	12,599 85
36	405,000 »	279,320 49	68,464 33	347,784 82	»	57,215 18
39	243,800 »	240,716 87	90 43	240,807 30	»	2,992 70
44	113,000 »	99,685 04	54,571 19	154,256 23	41,256 23	»
47	178,200 »	146,196 47	14,819 40	161,015 87	»	17,274 13
48	244,500 »	243,320 04	2,918 69	246,238 73	1,738 73	»
53	74,000 »	55,926 23	15,743 62	71,669 85	669 85	»
54	33,000 »	26 229 54	1,641 15	27,870 69	»	5,129 31
58	37,000 »	1 357 64	2,676 62	4,034 26	»	32,965 74
59	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
62	22,500 »	11,566 91	»	11,566 91	»	10,933 09
67	851,600 »	381,335 62	298,940 05	680,275 67	»	171,324 33
68	125,000 »	124,868 65	»	124 868 65	»	131 35
70	75,000 »	»	»	»	»	75,000 »
72	81,200 »	61,345 22	»	61,345 22	»	19,854 78
77	397,700 »	333,494 23	65,326 72	398,730 95	1,030 95	»
80	6,000 »	2,906 25	»	2,906 25	»	3,093 75
81	95,000 »	67,194 20	291 43	67,485 63	»	27,514 37
86	380,000 »	267,122 20	5,955 63	273,077 83	»	106,922 17
A REPORTER	Fr. 10,684,490 »	8,196,391 08	1,681,308 27	9,877,699 35	124,611 54	931,402 19

ARTICLES DU BUDGET.	MONTANT DES CRÉDITS.	Dépenses			Différences entre prévisions et dépenses.	
		d'Europe.	d'Afrique.	TOTAL.	Excédent de dépenses.	Excédent de prévisions.
REPORT. . fr.	10,684,490 »	8,196,391 08	1,681,308 27	9,877,699 35	124,611 54	931,402 19
87	15,000 »	311 36	»	311 36	»	14,688 64
90	3,500 »	2,154 »	325 71	2,479 71	»	1,020 29
91	70,000 »	73,853 39	807 97	74,661 36	4,661 36	»
96	1,885,930 »	1,188,767 21	43,829 56	1,232,596 77	»	653,383 23
100	403,000 »	311,885 07	»	311,885 07	»	91,114 93
101	117,300 »	52,617 28	45,590 68	98,207 96	»	19,092 04
102	17,500 »	17,230 40	»	17,230 40	»	269 60
103	11,475 »	5,495 10	6,358 60	11,853 70	378 70	»
105	52,000 »	61,531 73	102 60	61,634 33	9,634 33	»
106	42,000 »	41,732 71	105 »	41,837 71	»	162 29
107	3,000 »	977 30	»	977 30	»	2,022 70
112	9,300 »	6,751 65	»	6,751 65	»	2,548 35
116	896,000 »	502,463 09	146,525 74	648,988 83	»	247,011 17
117	131,500 »	129,705 10	»	129,705 10	»	1,794 90
118	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »
120	66,800 »	57,969 49	81 25	58,050 74	»	8,749 26
121	52,900 »	29,192 95	19,401 49	48,594 44	»	4,305 56
127	5,000 »	769 16	866 67	1,635 83	»	3,364 17
128	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
131	29,200 »	19,807 13	10 50	19,817 63	»	9,382 37
136	520,000 »	509,901 80	10,000 »	519,904 80	»	95 20
137	27,000 »	12,951 38	597 50	13,548 88	»	13,451 12
138	18,820 »	»	12,056 74	12,056 74	»	6,763 26
140	21,500 »	13,501 42	»	13,501 42	»	7,998 58
145	10,000 »	450 »	747 31	1,197 31	»	8,802 69
146	15,000 »	11,434 66	5,928 38	17,363 04	2,363 04	»
149	14,500 »	12,704 12	4 »	12,708 12	»	1,791 88
154	53,000 »	51,767 53	»	51,767 53	»	1,232 47
155	4,000 »	1,485 95	»	1,485 95	»	2,514 05
156	124,100 »	123,098 47	256 70	123,355 17	»	744 83
157	40,000 »	36,039 40	»	36,039 40	»	3,960 60
158	12,500 »	10,355 16	»	10,355 16	»	2,144 84
159	25,000 »	24,024 »	»	24,024 »	»	976 »
A REPORTER. . fr.	15,393,365 »	11,507,322 09	1,974,901 67	13,482,226 76	141,648 97	2,052,787 21

ARTICLES DU BUDGET.	MONTANT DES CRÉDITS.	Dépenses			Différences entre prévisions et dépenses.	
		d'Europe.	d'Afrique.	TOTAL.	Excédent de dépenses.	Excédent de prévisions.
REPORT . . . fr.	15,593,365 »	11,507,322 09	1,974,904 67	13,482,226 76	141,648 97	2,052,787 21
160	138,500 »	119,202 26	»	119,202 26	»	19,297 74
161	16,800 »	15,507 50	»	15,507 50	»	1,292 50
162	7,800 »	3,688 38	»	3,688 38	»	4,111 62
163	56,123 »	50,748 95	»	50,748 95	»	5,374 05
164	80,000 »	77,225 »	»	77,225 »	»	2,775 »
165	15,490 »	15,301 10	»	15,301 10	»	188 90
166	10,100 »	8,490 »	»	8,490 »	»	1,610 »
167	46,100 »	45,726 10	45 99	45,772 09	»	327 91
171	10,000 »	9,586 06	»	9,586 06	»	413 94
172	65,000 »	46,983 05	100 »	47,083 05	»	17,916 95
173	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	»
174	600,000 »	540,085 60	»	540,085 60	»	59,914 40
175	100,000 »	76,446 07	»	76,446 07	»	23,553 93
176	50,000 »	3,045 30	»	3,045 30	»	46,954 70
177	4,655,081 52	4,647,839 36	»	4,647,839 36	»	7,242 16
178	825,000 »	532,750 »	»	532,750 »	»	292,250 »
179	100,000 »	»	»	»	»	100,000 »
180	900,000 »	1,079,606 73	»	1,079,606 73	179,606 73	»
181	50,000 »	46,609 38	»	46,609 38	»	3,390 62
182	10,000 »	9,945 »	»	9,945 »	»	55 »
183	50,000 »	11,638 88	528 50	12,167 38	»	37,832 62
184	40,000 »	15,957 23	66,682 64	82,639 87	42,639 87	»
185	5,000 »	»	2,989 70	2,989 70	»	2,010 30
Collectif A.	4,313,885 »	4,031,608 67	186,040 69	4,217,649 36	»	96,235 64
» B.	1,276,775 »	1,055,013 61	18,435 17	1,073,448 78	»	203,326 22
» C.	788,709 »	874,306 69	»	874,306 69	85,597 69	»
» D.	2,099,225 »	1,214,167 90	1,839,506 64	3,053,674 54	954,449 54	»
» E.	8,956,861 »	2,941,001 35	4,690,410 71	7,631,412 06	»	1,325,448 94
TOTAUX . . . fr.	40,679,814 52	28,999,802 26	8,779,644 71	37,779,446 97	1,403,942 80	4,304,310 35
Excédent des prévisions :					Différence égale :	
Fr. 2,900,367 55					Fr. 2,900,367 55	

## Annexe XXX.

## Recettes 1911.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Recouvrements en Afrique jusqu'au 31 décembre 1911 (1).	Recouvrements en Europe jusqu'au 31 août 1912 (1).	TOTAL.
1	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales . . . . .	16,045 70	»	16,045 70
2	Ventes et location de terres domaniales et d'immeubles . . . . .	122,405 90	»	122,405 90
3	Impôts sur le caoutchouc et taxe de plantation . . . . .	2,332,866 95	»	2,332,866 95
4	Permis de récolte des produits végétaux. . . . .	69,250 »	»	69,250 »
5	Vente d'ivoire. . . . .	»	2,979,397 94	2,979,397 94
»	Taxe d'enregistrement de l'ivoire. . .	80,280 31	»	80,280 31
6	Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes . . . . .	196,728 »	»	196,728 »
7	Coupe de bois dans les forêts domaniales . . . . .	117,295 25	»	117,295 25
8	Douanes . . . . .	6,248,012 37	590,522 45	6,838,534 82
9	Impositions directes et personnelles.	2,383,570 12	»	2,383,570 12
10	Recettes postales et télégraphiques .	297,107 54	66,057 49	363,165 03
11	Taxes maritimes. . . . .	55,475 »	»	55,475 »
12	Recettes judiciaires . . . . .	28,938 65	504 50	29,443 15
13	Droits de chancellerie . . . . .	7,227 80	8,460 »	15,687 80
14	Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers . . . .	1,002,703 83	2,022,468 48	3,025,172 31
15	Recrutement et engagement de travailleurs . . . . .	9,820 50	»	9,820 50
16	Vente de produits du domaine : impôts en nature, produits récoltés .	»	13,639,782 22	13,639,782 22
17	Exploitation des mines . . . . .	»	3,219,911 38	3,219,911 38
18	Vente de produits de l'agriculture. .	91,222 27	24,347 36	115,569 63
19	Produit du portefeuille . . . . .	»	1,160,667 50	1,160,667 50
20	Droits de patente de sociétés . . . .	1,120 72	131,366 72	132,487 44
21	Recettes diverses. . . . .	206,914 77	305,680 80	512,595 57
22	Recettes accidentelles . . . . .	46,192 06	14,915,380 45	14,961,572 51
23	Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial . . . .	»	»	»
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>13,313,177 74</b>	<b>39,064,547 29</b>	<b>52,377,725 03</b>

(1) Les opérations de recouvrements se prolongent jusqu'au 31 octobre 1912.

## Annexe XXXI.

## Exercice 1911. — Dépenses ordinaires.

ARTICLES DU BUDGET.	Crédits alloués.	Dépenses d'Europe (*).	Dépenses d'Afrique (†).	TOTAL des dépenses.
1	336,000 »	125,700 31	186,390 25	312,090 56
2	5,417,700 »	1,085,200 82	3,043,697 34	4,128,898 16
3	650,000 »	»	138,818 30	138,818 30
5	306,000 »	285,832 47	5,367 95	291,200 42
9	4,696,000 »	972,858 25	2,895,639 61	3,868,497 86
11	70,300 »	68,321 69	1,129 30	69,450 99
12	653,600 »	647,145 83	1,619 78	648,765 61
16	1,220,000 »	265,707 36	672,088 73	937,796 09
18	472,800 »	416,813 19	33,677 38	450,490 57
22	143,000 »	27,536 19	73,807 31	101,343 50
24	125,000 »	84,568 84	428 30	84,997 14
28	587,700 »	129,553 82	402,966 12	532,519 94
30	280,000 »	273,995 80	4,568 42	278,564 22
34	290,300 »	68,297 78	252,339 09	320,636 87
36	216,000 »	143,920 »	41,429 09	185,349 09
37	311,000 »	248,043 25	25,815 38	273,858 63
41	259,500 »	32,708 44	110,063 59	142,772 03
43	80,500 »	70,834 65	1,914 85	72,749 50
47	90,500 »	59,380 56	18,411 »	77,791 56
48	43,000 »	37,278 66	1,424 »	38,702 66
52	2,512,380 »	455,289 37	1,543,636 38	1,998,925 75
53	1,500 »	»	1,308 05	1,308 05
55	132,185 »	83,767 62	30 10	83,797 72
56	3,500 »	441 »	»	441 »
60	520,000 »	360,509 30	45,634 09	406,143 39
62	5,000 »	1,666 79	»	1,666 79
63	137,300 »	134,569 06	263 62	134,832 68
67	1,230,300 »	476,012 82	128,054 37	604,067 19
A REPORTER . . . fr.	20,491,065 »	6,555,953 87	9,630,522 40	16,186,476 27

(\*) Au 31 mars 1912.

(\*\*) Au 31 août 1912.

ARTICLES DU BUDGET.	Crédits alloués.	Dépenses d'Europe <sup>(2)</sup> .	Dépenses d'Afrique <sup>(1)</sup> .	TOTAL des dépenses.
REPORT. . . fr.	20,491,065 »	6,555,953 87	9,630,522 40	16,186,476 27
70	470,500 »	321,527 40	406 35	321,933 75
71	479,230 »	105,488 18	318,579 53	424,067 71
73	6,000 »	2,408 90	»	2,408 90
74	140,000 »	74,750 74	4,564 08	79,314 82
78	277,000 »	45,607 42	172,086 75	217,694 17
80	106,000 »	79,286 68	756 29	80,042 97
81	53,000 »	23,727 36	17,800 47	41,527 83
82	5,000 »	4,529 16	»	4,529 16
86	10,300 »	6,041 60	»	6,041 60
89	1,127,400 »	496,816 42	373,706 98	870,523 40
90	150,000 »	148,918 50	»	148,918 50
92	87,500 »	66,347 56	3,684 28	70,031 84
93	81,300 »	40,499 75	59,304 10	99,803 85
98	18,900 »	»	976 »	976 »
101	39,700 »	31,740 51	1,890 65	33,631 16
105	600,000 »	586,566 60	10,195 22	596,761 82
106	71,000 »	33 320 44	13,476 36	48,796 50
109	34,500 »	32,025 35	982 »	33,007 35
112	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »
114	10,000 »	796 92	1,780 75	2,577 67
115	189,600 »	30,615 21	92,903 30	123,518 51
117	20,000 »	15,732 42	1,256 31	16,988 73
122	63,680 »	63,646 68	»	63,646 68
123	9,000 »	5,515 82	»	5,515 82
124	69,400 »	68,845 69	»	68,845 69
125	30,000 »	7,579 35	»	7,579 35
126	12,500 »	12,500 »	»	12,500 »
127	41,200 »	31,377 32	»	31,377 32
128	215,550 »	160,143 86	»	160,143 86
129	30,600 »	24,523 50	»	24,523 50
130	8,550 »	7,843 53	»	7,843 53
131	56,123 »	16,208 60	»	46,208 60
132	13,500 »	1,838 55	11,642 35	13,480 90
A REPORTER. . . fr.	25,068,098 »	9,182,723 59	10,718,514 17	19,901,237 76

(1) Au 31 mars 1912.

(2) Au 31 août 1912.

ARTICLES DU BUDGET.	Crédits alloués.	Dépenses d'Europe. (²)	Dépenses d'Afrique. (¹)	TOTAL des dépenses.
REPORT. . . fr.	25,068,098 »	9,182,723 59	10,718,514 17	19,901,237 76
133	59,000 »	54,000 »	»	54,000 »
134	15,240 »	14,490 »	»	14,490 »
135	1,450,685 41	1,448,356 29	»	1,448,356 29
136	8,850 »	8,487 30	»	8,487 30
137	10,000 »	8,836 75	»	8,836 75
138	10,000 »	7,775 »	»	7,775 »
139	36,000 »	26,691 35	316 »	27,007 35
140	175,000 »	152,008 54	»	152,008 54
141	120,000 »	63,775 10	4,394 30	68,169 40
142	6,000 »	5,790 81	»	5,790 81
143	8,800 »	8,764 44	»	8,764 44
146	76,700 »	68,186 37	5,635 45	73,821 82
149	20,000 »	19,933 57	»	19,933 57
150	6,000 »	5,997 36	»	5,997 36
151	80,000 »	»	»	»
152	4,790,905 »	4,783,615 »	»	4,783,615 »
153	808,000 »	851,750 »	»	851,750 »
154	144,000 »	»	»	»
155	950,000 »	1,346,164 12	»	1,346,164 12
156	100,000 »	32,585 83	»	32,585 83
157	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
158	10,000 »	50,751 71	2,438 50	53,190 21
159	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »
160	30,000 »	50 »	1,155 58	1,205 58
161	40,000 »	27,612 51	90,856 55	118,469 06
162	5,000 »	»	8,148 35	8,148 35
163	25,000 »	186 »	3,521 39	3,707 39
164	100,000 »	23,091 36	»	23,091 36
Collectif A.	2,193,704 »	1,665,581 40	80,931 54	1,746,512 94
» B.	3,423,778 »	2,962,693 05	689,009 64	3,651,702 69
» C.	2,047,600 »	590,522 45	1,976,054 31	2,566,576 76
» D.	6,488,910 »	1,161,186 94	3,446,107 16	4,607,294 10
TOTAUX. . . fr.	48,325,270 41	24,589,606 84	17,027,082 94	41,616,689 78

(¹) Au 31 mars 1912.

(²) Au 31 août 1912.